



HAL
open science

Le pouvoir entre négativité et productivité: le thème de l'exclusion dans la pensée foucaldienne

Denis Goloborodko

► To cite this version:

Denis Goloborodko. Le pouvoir entre négativité et productivité: le thème de l'exclusion dans la pensée foucaldienne. Philosophie. Université de Rennes, 2016. Français. NNT : 2016REN1S082 . tel-01476094

HAL Id: tel-01476094

<https://theses.hal.science/tel-01476094>

Submitted on 24 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE / UNIVERSITÉ DE RENNES 1

sous le sceau de l'Université Bretagne Loire

pour le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1

Mention : Philosophie

Ecole doctorale SHOS

présentée par

Denis GOLOBORODKO

Préparée à l'unité de recherche n°EA1270

Philosophie des normes

UFR de Philosophie de Rennes 1

Le pouvoir : entre
négativité et
productivité.

Le thème de l'exclusion
dans la pensée
foucauldienne.

**Thèse soutenue à l'Université de
Rennes 1, Campus de Beaulieu, Bâtiment
1, Salle des Thèses, le 21 Octobre 2016.**

devant le jury composé de :

Magali BESSONE-LUQUET

*Professeure, Université de Rennes 1 / Présidente
du jury*

Catherine COLLIOT-THÉLÈNE

*Professeure, Université de Rennes 1 / Directrice de
thèse*

Franck FISCHBACH

Professeur, Université de Strasbourg / Rapporteur

Jean-Luc NANCY

*Professeur émérite, Université de Strasbourg /
Examineur*

Judith REVEL

*Professeure, Université de Paris Ouest-Nanterre-La
Défense / Rapporteur*

À mes parents et ma grand-mère.

Моим родителям и моей бабушке.

Remerciements

La rédaction de la thèse désormais achevée m'a conforté dans l'idée que celle-ci n'est pas le produit d'un travail solitaire. Ce travail de recherche a donc bénéficié du soutien précieux et continu de nombreuses personnes. Je souhaite remercier toutes et tous qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis l'achèvement de cette thèse.

En premier lieu, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux à ma directrice de thèse, Catherine Colliot-Thélène, pour la confiance qu'elle m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse. Par ailleurs, ses remarques pertinentes, ses conseils avisés, sa disponibilité et son soutien dans les moments difficiles m'ont permis de mener à bien cette thèse.

Je remercie également vivement Magali Bessone-Luquet d'avoir accepté de participer à mon jury de soutenance ainsi que Judith Revel et Franck Fischbach, qui en sont les rapporteurs. J'aimerais exprimer aussi ma gratitude à Jean-Luc Nancy pour sa présence et son implication pendant toutes mes années de doctorat.

Durant cette recherche, j'ai pu bénéficier de l'émulation scientifique des nombreux événements et ouvrages scientifiques autour de l'œuvre de Michel Foucault organisés et publiés par le Centre Michel Foucault.

Je tiens aussi à remercier à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine pour l'accueil, mon ancien laboratoire au sein de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences de la Russie et son directeur Valery Podoroga pour l'initiation à la pensée contemporaine et à l'œuvre de Foucault.

Un merci amical à tous ceux dont la présence m'a apporté de la sérénité et un appui chaleureux durant cette thèse : Jean-Baptiste Fabin, Arthur Clech, Silvia Manzio, Leonid Kharlamov, Grégory Hû ainsi que Adeline Thellier-Morfin.

Table des matières

<u>Introduction</u>	1
Section I. <i>L'exclusion : la raison et la folie (la matrice négative du pouvoir)</i>	
<u>Chapitre 1.</u> Cogito et figure de la folie dans les <i>Méditations</i> de Descartes	19
<u>Chapitre 2.</u> L'archéologie du savoir et « l'histoire psychique » de l'Europe (la portée de l'ouvrage <i>Folie et Déraison. Histoire de la folie à l'âge classique</i>).....	29
<u>Chapitre 3.</u> La polémique sur la raison et la Déraison (Foucault-Derrida).....	69
Section II. <i>Entre exclusion et inclusion : la prison et les disciplines</i>	
<u>Chapitre 1.</u> De l'internement à l'isolement. L'histoire politique du corps	93
<u>Chapitre 2.</u> Les querelles foucaaldiennes : la souveraineté dans la discipline (R. Castel), la normalisation positive (F. Ewald), le schéma du contrôle (M. Potte-Bonneville vs G. Deleuze).....	113
<u>Chapitre 3.</u> L'assujettissement du corps : les disciplines et la production des individus. La question de la délinquance	133
Section III. <i>L'inclusion : le « sexe » et la « vie » (la matrice productive du pouvoir)</i>	
<u>Chapitre 1.</u> Au-delà de l'hypothèse répressive : le pouvoir et la sexualité...177	
1. <i>La découverte de l'instinct</i>	178
2. <i>La « folie » et le « sexe » : éléments d'analogie</i>	193
3. <i>L'« implantation perverse »</i>	201
4. <i>Le dispositif de la sexualité : qu'est-ce qu'un pouvoir productif ?</i>	209
<u>Chapitre 2.</u> Le pouvoir sur la vie ou « bio-pouvoir »	221
1. <i>Du pouvoir souverain au bio-pouvoir</i>	221
2. <i>« Sexe » : articulation discipline / bio-pouvoir</i>	229
3. <i>Norme, population, gouvernement</i>	235
4. <i>Productivité du pouvoir et inclusion</i>	250
<u>Conclusion</u>	263
<u>Bibliographie</u>	277

Introduction

En tant qu'objet d'étude, le thème du *pouvoir* dans la pensée de Michel Foucault est une évidence dans le monde de la recherche aujourd'hui : les publications qui lui sont consacrées sont nombreuses et particulièrement fouillées. Cependant il nous semble nécessaire de rendre mieux visible le mouvement d'ensemble et l'intention générale de Foucault : moins une critique du pouvoir qu'une reconsidération de toute sa nature, qui avant tout le détache de tout sujet identifiable.

Dans la présente thèse, nous nous proposons ainsi d'entreprendre l'étude du pouvoir dans la pensée de Foucault selon l'axe des notions d'« exclusion » (notion qui apparaît sous ce nom chez Foucault dans les premiers temps de son œuvre) et d'« inclusion » (notion présente chez lui à travers l'opposition entre les verbes « exclure » et « inclure »). Complémentairement à cet axe notionnel qui doit nous servir à cerner la logique interne de la pensée sur le pouvoir chez Foucault, le couple conceptuel « négativité »-« productivité » doit également nous permettre de saisir la tension qui se joue au sein du champ dans lequel se déploient ce que Michel Foucault appelait les « relations de pouvoir ».

1. Les termes, la méthode.

a) Détermination des termes.

1. Il est important, pour la notion de « pouvoir », de situer dès à présent la distinction qu'effectue au sein de celle-ci Foucault selon trois déterminations générales : souveraineté, discipline, bio-pouvoir. Ces trois formes, nous tâcherons de le démontrer, sont profondément liées à la notion d'exclusion et à la manière dont les processus de pouvoir peuvent être associés à celle-ci ou plutôt attachés à la notion complémentaire

d'« inclusion ». Nous reviendrons évidemment sur la définition de chacune de ces déterminations du pouvoir mais il convient de signaler dès maintenant que, si telle époque manifeste davantage que telle autre un certain type de pouvoir, les présentes déterminations ne doivent pas être strictement inscrites dans un cadre chronologique : elles seront « dominantes » au sein de telle ou telle époque sans être exclusives. Des manifestations du pouvoir de type « souverain » peuvent par exemple perdurer, ou se transformer tout en subsistant en tant que caractéristique d'une technique de pouvoir de type souverain, dans une époque essentiellement caractérisée par un pouvoir de type disciplinaire ou par des procédés assimilables au bio-pouvoir.

2. Quant à la notion d'« exclusion », là encore nous aurons largement l'occasion d'explicitier son sens chez Foucault. Tout juste s'agit-il d'indiquer ici qu'elle est liée à la notion de « négativité ». Ce qui est exclu, c'est ce qui disparaît, qui est annihilé, c'est-à-dire ce qui est sous le joug des capacités « négatives » du pouvoir. Le concept d'« inclusion » va permettre de nuancer et de montrer que, outre l'exclusion à son point maximal, il y a différents stades où l'exclusion n'est pas entière, où les technologies de pouvoir mises en place démontrent un souci aussi bien d'inclusion que d'exclusion. En quelque sorte, le thème de l'exclusion traverse toute la pensée foucauldienne sur le pouvoir jusqu'à se retourner en son contraire : l'inclusion.

3. Par notion de « négativité », il faut entendre la capacité d'annihiler, de faire disparaître. On trouve cette définition – explicitement associée chez Foucault au pouvoir (sous la forme critique de la fonction purement « négative » qui serait propre au pouvoir) – dans *Surveiller et punir* (1975), *La Volonté de savoir* (1976), *Les Anormaux* (1974-1975), *Sécurité, territoire, population* (1977-1978).

Nous montrerons néanmoins, au cours de notre Section I, que l'on peut commencer l'analyse de cette fonction négative du pouvoir dès l'*Histoire de*

la folie (en analysant notamment ce qu'il convient d'appeler la « disparition de la Dérison »). Il est essentiel à notre avis de mettre en lumière cette antériorité de la notion de « négativité » dans l'œuvre de Foucault car cela permet de comprendre combien la pensée foucauldienne sur le pouvoir découle d'une continuité logique très tôt perceptible.

4. La notion de « productivité » (ou, dans certains contextes, de « production »), doit être pour sa part comprise comme une *capacité à faire apparaître*, et non plus à *faire disparaître*. On peut trouver les analyses explicites de cette fonction dans les ouvrages déjà mentionnées ci-dessus (*La Volonté de Savoir, Sécurité, Territoire et population* etc.), ouvrages où cette fonction est ouvertement opposée par Foucault à la fonction « négative ». Mais nous tâcherons également de mettre en évidence dans la présente thèse le fait que la fonction productive est elle aussi indirectement présente et préalablement utilisée dans l'*Histoire de la folie* (sous la forme de la conception foucauldienne de la « folie » en tant que phénomène « construit », non-naturel).

b) L'explication de la méthode.

À l'origine de cette thèse, il y a la lecture de l'*Histoire de la folie* de Foucault. Cette lecture ne saurait évidemment offrir qu'un angle d'approche très limité de l'œuvre de Foucault. Il y a cependant quelques raisons de penser que la dimension politique de la pensée et de l'œuvre de Foucault en général y est déjà très prégnante et avancée. Il est intéressant à ce sujet d'évoquer ce que furent, pour notre part, les lectures successives de cet ouvrage.

À première lecture, lecture quelque peu « naïve », il s'est agi d'appréhender la thèse centrale de ce livre : la « Dérison » a été exclue et refoulée en dehors des limites de la culture pour tout à fait disparaître à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Il a néanmoins fallu, par la suite, prendre conscience que, dans la conception foucauldienne, cette disparition, cette exclusion, s'accompagne d'un phénomène nouveau : l'apparition de la Raison ou, plus exactement, de la raison classique et, dans le même temps, de la folie. La raison et la folie constituent en quelque sorte un couple dialectique (« dialectique » avec toutes les précautions qu'il faut prendre lorsqu'on utilise ce terme à propos de la pensée de Foucault). Notre idée présente est celle-ci que l'apparition sur la scène historique de ce couple raison/folie est une conséquence de l'exclusion initiale de la Déraison. Nous y reviendrons mais faisons d'ores et déjà remarquer que certains passages de l'*Histoire de la Folie* laissent assurément entendre que l'émergence de la raison classique pourrait bien avoir amené l'exclusion de la déraison.

Chez Foucault, il est évident que l'exclusion de la déraison est une *opération de force* – « *un étrange coup de force* »¹, comme le dit Foucault. Ceci permet de saisir la *dimension violente* de cette histoire foucauldienne de la rationalité. Il évoque la pratique de l'internement de ceux qui ont été désignés comme « déraisonnables », sans droit à aucune défense juridique². Le symbole de cette violence étaient les chaînes par lesquelles les « déraisonnables » étaient immobilisés dans les espaces de ségrégation.

Par la suite, le réformateur Pinel – médecin aliéniste à la charnière entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle – a aboli ces chaînes. Le moment de cette disparition de la Déraison et des mesures qui y étaient associées est, paradoxalement, le moment d'apparition de la folie. C'est pourquoi il est

¹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 56.

² Ce qui est d'ailleurs assez singulier, l'internement évoqué ici étant la caractéristique d'un pouvoir éminemment souverain. Foucault en effet, nous le verrons en détails, définit ce type de pouvoir comme un pouvoir de la loi, du juridique. Mais il est vrai qu'avec la lettre de cachet, la loi « existe » bien, qui est celle de l'arbitraire du souverain.

évident qu'avec l'apparition du couple raison/folie, *il ne s'agit plus de violence* : on entre dans une époque plus « humaine ». Le rapport entre raison et folie ne peut être analysé en termes de violence. La raison pour-soi (la forme de raison qui est accessible à l'observation externe et à la description) ne se donne pas pour but la répression. Au contraire, son but déclaré est une certaine volonté de « comprendre », de soigner, qui va prendre, au fur et à mesure du développement de la clinique, la forme du *traitement*.

On voit bien comment l'analyse que nous percevions tout d'abord en termes politiques au sein de l'*Histoire de la folie* s'est peu à peu complexifiée. En effet, deux choses sont postulées par cette analyse.

À l'origine de l'avènement de la raison (et de la folie) se trouve un acte violent. Toutefois, on ne peut pas désigner *qui est l'auteur* de cette violence. On peut juste désigner, rétrospectivement, son objet : la Dérison, et sa forme : l'exclusion.

Ce n'est donc pas la raison (la Ratio) qui exclue la Dérison. Et, dans le rapport de la raison à la folie, on ne trouve pas cette violence excluante. En effet, à l'origine de l'émergence de la folie elle-même se trouve un processus de rationalisation. Bien que la raison soit extérieure à la folie et ne puisse pas être folle, *la folie est incluse*, d'une certaine manière, dans la raison et le rapport entre la folie et la raison, ce n'est pas un rapport de violence, mais bien un *rapport de force*³.

³ Cette *inclusion* au sein même de l'exclusion a été récemment soulignée par des philosophes, spécialistes de Foucault. Cf. par exemple dans REVEL Judith, *Dictionnaire Foucault*, Paris, Ellipses, 2008, p. 61 : « [...] du grand enfermement – invention d'un lieu inclusif de l'exclusion – à l'apparition d'une science médicale de la folie (de la « maladie mentale » à la psychiatrie contemporaine), Foucault fait en réalité la généalogie de l'un des visages possibles de cette forme singulière du pouvoir-savoir qu'est la connaissance. [...] l'enfermement ne donnait à voir que le paradoxe spatial d'une connaissance jouant simultanément sur l'exclusion (spatiale) et sur l'inclusion (discursive) [...] » (Je souligne). (Voir aussi dans DREYFUS Hubert, RABINOW Paul, *Michel Foucault. Un parcours*

Telles sont les étapes de notre réflexion sur l'*Histoire de la folie* :

1. Tout d'abord l'intuition que cette histoire de la déraison, de la folie et de la raison pouvait et devait être analysée en termes politiques ;
2. Puis la conviction qu'à la base de cette analyse devaient être placées la notion d'« exclusion » (ce que fait Foucault) et sa réciproque, celle d'« inclusion ».
3. Ceci amenant à un élargissement de la réflexion et à s'intéresser à la conception du pouvoir chez Foucault (en lisant des écrits postérieurs) et à la place que peut y occuper cette analyse du rapport à la Dérison puis à la folie.

La citation suivante de Michel Foucault a particulièrement permis de confirmer la pertinence du cheminement que nous avons alors emprunté :

« Dans l'*Histoire de la folie*, de quoi s'agissait-il ? Essayer de repérer quel est non pas tellement le type de connaissance que l'on a pu se former à propos de la maladie mentale, mais quel est le type de pouvoir que la raison n'a cessé de vouloir exercer sur la folie depuis le XVII^{ème} siècle jusqu'à notre époque. »

À cette étape, il est important de souligner qu'il s'agit d'une conception assez spécifique du pouvoir, celui-ci étant conçu comme une certaine *capacité à modifier* (et même à déformer, comme dans le cas de la violence sur la déraison) *et à produire du réel*. On voit bien dès l'*Histoire de la folie*, que cette conception évite de limiter l'appréhension du pouvoir à sa fonction répressive (ou négative). Dans l'*Histoire de la folie*, l'accent est mis

philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité, Paris, Gallimard, 1984, p. 17-18). L'aspect que nous avons tenté de souligner dans la présente thèse et, en particulier, dans la lecture de l'*Histoire de la folie* que nous proposons ici, consiste en ceci que, comme nous le pensons, le double jeu de l'exclusion-inclusion se passe principalement au sein même des relations de pouvoir avant de se « cristalliser » dans une forme de « pouvoir-savoir ».

d'entrée sur cette fonction négative, puisqu'il s'agit de l'acte de violence sur la déraison et de la pratique de l'internement. Mais, en même temps, le motif du pouvoir « productif » est déjà implicitement présent : la raison (ainsi que la folie) est un produit du pouvoir et non pas son sujet. C'est là un point déjà maintes fois soulignées dans les travaux de critique et fondamental pour comprendre la théorie foucauldienne du pouvoir : chez Foucault, le *pouvoir n'a pas de sujet (en tant qu'instance absolument identifiable et localisable d'une manière univoque)*.

C'est ce motif du pouvoir « productif », identifié dans l'*Histoire de la folie*, qui nous a permis d'entreprendre d'une manière logique et cohérente l'analyse de la deuxième partie de l'œuvre de Foucault, où il propose explicitement d'examiner ce côté positif du pouvoir : sa théorie de la prison et du pouvoir disciplinaire, sa conception de la sexualité et du bio-pouvoir⁴.

À cette étape, les fils conducteurs méthodologiques utilisés pour confronter les idées de l'*Histoire de la folie* étaient les suivants :

- une sorte d'axiome tirée de *Surveiller et punir* : « *Il faut cesser de toujours décrire les effets du pouvoir en termes négatifs : il « exclut », il « réprime », il « refoule », il « censure », il « abstrait », il « masque », il « cache ».* En fait le pouvoir produit (...). *L'individu et la connaissance qu'on peut en prendre relèvent de cette production.* »⁵
- une des idées centrales de *La Volonté de savoir* où il est dit que la culture occidentale n'a jamais connu de refoulement du « sexe ». Il y a eu au contraire, avance Foucault, une contrainte à parler du « sexe », à

⁴ Cette partie a été souvent considérée comme une rupture voire une trahison du « premier » Foucault par le « second » Foucault (la vision la plus aiguë qui s'inscrit dans ce paradigme de lecture est présentée chez Jean Baudrillard dans le livre *Oublier Foucault*). La présente thèse va essayer entre autres de montrer les faiblesses d'une telle approche.

⁵ FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 227.

l'exprimer (par exemple, dans la pratique de l'aveu), c'est-à-dire à le *produire*.

- Une thèse tirée du cours *Sécurité, territoire, population* selon laquelle le pouvoir qui a pris la forme du gouvernement s'est « autodissipé » en quelque sorte.

Sur ce sujet, *Surveiller et punir* n'est pas sans poser quelques difficultés. En effet, Foucault y développe une analyse qui consiste à montrer que les nouvelles stratégies propres au pouvoir – que Foucault appelle « disciplines » – développent des techniques qui diffèrent sensiblement des techniques négatives ou répressives, qu'on pourrait associer aux techniques souveraines et qui trouvent leur manifestation extrême dans le supplice public. Cependant, un fil conducteur lie d'une certaine manière les techniques de la souveraineté et les dispositifs disciplinaires. Ce fil conducteur est celui de l'« anatomie » politique pratiquée par Foucault et consistant à analyser les techniques politiques du corps. C'est en examinant de près ce point que nous avons été amené à mettre en parallèle certaines analyses de l'*Histoire de la folie* (à savoir l'histoire de la pratique de l'internement) et de *Surveiller et punir* (l'analyse des techniques de dressage propres aux disciplines). L'objet de l'internement et du dressage est le même : la présence physique du corps. La différence réside en ceci que là où l'internement se contente de prélever le corps et ses capacités, les disciplines développent des méthodes pour assujettir au mieux et utiliser au maximum les capacités du corps.

Cette lecture parallèle de l'*Histoire de la folie* et de *Surveiller et punir* a permis de caractériser l'internement comme une pratique souveraine, complétant ainsi notre analyse de l'*Histoire de la folie*. Cette mise en parallèle permet en particulier de montrer à quel point, alors que l'internement excluait le corps transgressif, les pratiques disciplinaires visent avant tout à normaliser ce corps, et donc à l'inclure. Le nouveau régime de

pouvoir – le « pouvoir » de la norme » – corrige les déviations (qu’elles soient corporelles ou psychiques) et remplit par conséquent une fonction productrice d’inclusion du « déviant » tel que le désignait l’époque souveraine. Il fait donc appel à des mécanismes spécifiques d’exclusion (exclusion qui n’intervient que dans un second temps) non réductibles (comme l’est l’exclusion de la Déraison) à une fonction purement négative. Paradoxalement, l’exclusion au sein du pouvoir de la norme a un caractère « positif » : ce qui est exclu par la norme (et dont la figure extrême est le délinquant) sert le pouvoir en lui permettant de mesurer sur une échelle commune le niveau de normalité de tel ou tel individu. On peut donc souligner le caractère intermédiaire de ce pouvoir disciplinaire (« pouvoir de la norme ») : il faudrait le définir comme un moment entre l’exclusion et l’inclusion.

Or, à partir de l’œuvre du « dernier » Foucault, on peut aussi se demander s’il existe, à l’autre pôle, un moment d’inclusion plus approfondie encore. On peut ainsi caractériser les principaux éléments qui vont constituer le fil directeur de cette recherche de la manière suivante :

1. L’étude de la conception de la sexualité soulève la question de la limite, qui avait déjà été évoquée indirectement dans *l’Histoire de la folie* : il s’agissait entre autres de comprendre si le rapport de la raison à la folie est un rapport d’extériorité ayant un caractère absolu (en d’autres termes, est-ce que la folie se trouve absolument hors de la raison ?). Dans le premier volume de *l’Histoire de la sexualité, La Volonté de savoir*, en se fondant sur l’exemple du rapport au « sexe », Foucault passe à une critique explicite de l’hypothèse répressive, critique qu’il avait déjà entamée dans *Surveiller et punir*.
2. Foucault affirme qu’on ne peut comprendre la production du « sexe » dans la société occidentale en s’appuyant sur le modèle juridique du

pouvoir (le pouvoir comme interdiction). L'étude de la sexualité fait ainsi surgir en son centre la question de la limite. Foucault affirme que la sexualité n'a en réalité jamais été *en dehors* d'un pouvoir qui lui aurait imposé sa loi comme une instance extérieure. La sexualité a été un enjeu politique dans le jeu du pouvoir et a participé à la production d'institutions sociales (comme l'institution familiale, que Foucault appelle « *le cristal dans le dispositif de sexualité* »⁶). Le « dispositif de sexualité » quant à lui est un mécanisme permettant d'inclure la sexualité (désirs pervers compris) dans le champ de la production socio-politique : il consiste en une série de stratégies de pouvoir employées pour produire le « sexe »⁷.

3. Dans la conception du bio-pouvoir, il s'agit d'un nouvel objet politique (la population), objet qu'il convient de distinguer du corps, aussi bien le corps exclu que le corps discipliné. Foucault identifie en outre une méthode politique nouvelle, le « gouvernement » auquel il associe le mécanisme du « dispositif de sécurité ». Contrairement aux méthodes disciplinaires, qui avaient pour finalité l'assujettissement, la finalité du « gouvernement » vise à l'amélioration de l'état, à l'accroissement des richesses, à l'allongement de la vie, etc. Le dispositif de sécurité

⁶ « *La famille, c'est le cristal dans le dispositif de sexualité : elle semble diffuser une sexualité qu'en fait elle réfléchit et diffracte* » (FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, p. 147, Paris, 1976).

⁷ Judith Revel écrit à ce sujet : « *Foucault distingue soigneusement entre « sexe » et « sexualité » [...]. Si l'idée du sexe est intérieure au dispositif de la sexualité, alors on doit retrouver à son fondement une économie positive du corps et du plaisir [...].* » (REVEL Judith, *Dictionnaire Foucault*, Paris, Ellipses, 2008, p. 122.) Foucault disait pour sa part : « *Il ne faut pas imaginer une instance autonome du sexe qui produirait secondairement les effets multiples de la sexualité tout au long de sa surface de contact avec le pouvoir. Le sexe est au contraire l'élément le plus spéculatif, le plus idéal, le plus intérieur aussi dans un dispositif de sexualité que le pouvoir organise dans ses prises sur les corps, leur matérialité, leurs forces, leurs énergies, leurs sensations, leurs plaisirs.* » (FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 205).

s'oppose donc aux dispositifs disciplinaires tout comme aux mécanismes de souveraineté. La question de la productivité du pouvoir devient alors centrale.

À ce stade, l'ensemble des points que nous venons d'évoquer permet de formuler succinctement ce qui constitue le cœur de notre sujet et la question que nous souhaitons adresser à la problématique du pouvoir chez Foucault : comment la notion d'exclusion (et celle complémentaire et opposée d'inclusion) permet d'appréhender les trois formes de pouvoir chez Foucault (souverain, disciplinaire, bio-pouvoir) et de dégager dans les évolutions qui conduisent de l'une à l'autre une « productivité » du pouvoir, opposée à l'idée de « négativité » du pouvoir ?

II) Présentation de la thèse.

Notre approche s'effectuera selon trois temps. Nous l'avons déjà évoqué, il ne s'agit pas de dire ici que nos réflexions emprunteront un ordre chronologique destiné à décrire une époque du pouvoir souverain, puis une époque du pouvoir disciplinaire et enfin une époque du bio-pouvoir. S'il est indéniable que ces manifestations de pouvoir ont parti lié avec l'histoire et que les dominantes de telle ou telle forme de pouvoir s'inscrivent indéniablement dans un processus successif, il convient encore une fois (et nous reviendrons davantage en détails là-dessus) qu'il n'y a pas absolument, *purement* pour ainsi dire, d'époque souveraine, d'époque de la discipline ou d'époque du bio-pouvoir. Aussi bien, les trois temps de notre thèse doivent permettre de décrire non tant une chronologie que trois formes de manifestation du pouvoir qui empruntent des procédés et des techniques différentes, qui ne s'appuient pas sur les mêmes techniques et dont le sens et les objectifs sont sensiblement différents. Ainsi verrons-nous que nous

avançons d'une forme de pouvoir fortement attachée à l'idée d'« exclusion » (pouvoir souverain) pour aller vers des procédés qui font précéder l'exclusion d'une phase inclusive de normativisation (pouvoir disciplinaire) et enfin décrire le bio-pouvoir et le processus inclusif qui en guide les manifestations.

Il s'agira d'appréhender dans un premier temps ce que peut signifier chez Foucault le pouvoir souverain et la notion qui lui est pour ainsi dire consubstantielle d'« exclusion ». Pour cela, nous observerons comment Foucault décrit dans *l'Histoire de la Folie* ce moment où un nouveau régime de rationalité s'installe à partir du XVII^{ème} siècle, au sein duquel la pratique de l'internement sert à la raison pour écarter son « autre », la Dérison, et s'autonomiser. C'est un moment fondateur dans la pensée du pouvoir chez Foucault car c'est alors que l'exclusion y est soulevée comme notion essentielle pour comprendre les mécanismes du pouvoir. D'autre part, la notion d'exclusion y est immédiatement liée à une conception des procédés de pouvoir en tant que matrice négative. La négativité du pouvoir est directement rapprochée de son caractère d'exclusion.

Dans un second temps, il va s'agir – en s'intéressant particulièrement à l'ouvrage *Surveiller et punir* – de décrire la manière dont, derrière la pratique de l'internement et de l'isolement, se dessine une histoire politique du corps qui doit permettre de comprendre comment s'effectue le glissement entre le pouvoir souverain et le pouvoir disciplinaire. De l'internement souverain, on passe à l'isolement disciplinaire. Le principe d'exclusion est toujours central mais va se voir peu à peu précédé d'une phase où le principe de norme attaché au corps va inclure dans le processus de pouvoir un temps de production d'individus normés, l'exclusion ne se faisant que par après. On est alors dans une forme de pouvoir qui se situe entre exclusion et inclusion. Ce deuxième

temps nous donnera l'occasion d'évoquer les polémiques qui se firent dans la critique foucaldienne sur ce passage entre souveraineté et discipline, au travers des interprétations de Robert Castel et de François Ewald et de l'opposition entre Matthieu Potte-Bonneville et Gilles Deleuze.

Enfin, nous essayerons de comprendre dans un troisième temps de quelle manière les processus de pouvoir tendent à aller au-delà de l'exclusion, toujours sous-jacente tant dans le pouvoir souverain que dans le pouvoir disciplinaire, au travers de dispositifs qui font de l'inclusion, non plus une éventuelle étape avant l'exclusion comme pour le pouvoir disciplinaire mais l'objectif essentiel, celui visant à inclure une population toute entière dans les procédés de pouvoir et non plus seulement une multiplicité d'individus. Nous reviendrons pour cela sur l'importance du dispositif de sexualité, qui marque un rapport au corps tout à fait renouvelé et le changement de paradigme, de mode de pouvoir, qui s'effectue. Il sera alors intéressant de constater l'analogie que l'on peut faire entre « folie » et « sexe ». Or nous montrerons de quelle manière le « sexe » est un point charnière qui va articuler cette transition entre pouvoir disciplinaire et bio-pouvoir, jusqu'à aboutir aux notions essentielles que sont la « population » et le « gouvernement » pour le bio-pouvoir. Le bio-pouvoir se manifestera alors en tant qu'incarnation positive et productive du pouvoir, s'appuyant sur les dispositifs de sécurité pour renouveler le rapport au corps et l'appréhension des êtres non plus individualisés mais perçus globalement. Le bio-pouvoir expose une nouvelle approche du rôle que doit avoir la norme, qui doit permettre à présent de former un savoir inclusif, non plus fondée par exemple à tracer une ligne de conduite pour le corps, la base d'un dressage du corps, mais comme appréhension de ce qu'est vraiment le corps (et non plus de ce qu'on souhaiterait qu'il soit), un corps cerné comme entité biologique, dans sa *nature*. Ce dernier temps permettra de cerner exactement ce que l'on peut

entendre par « négativité » et par « productivité » du pouvoir, le lien qu'il est nécessaire de faire entre ce couple notionnel et le couple notionnel qui lui est quelque part correspondant de l'« exclusion » et de l'« inclusion ». Ainsi serons-nous parvenu à décrire la conception foucauldienne du pouvoir au travers de ces deux couples notionnels, fil directeur permettant de caractériser efficacement les trois formes – souverain, disciplinaire, bio-pouvoir – d'après lesquelles la pensée foucauldienne s'est saisie de la notion de pouvoir.



Jérôme BOSCH. *Le portement de croix* (entre 1510 et 1516). Musée des beaux-arts, Gand.

Section I.

L'exclusion : la raison et la folie (la matrice négative du pouvoir)

Chapitre 1. Cogito et figure de la folie dans les *Méditations* de Descartes 19

Chapitre 2. L'archéologie du savoir et « l'histoire psychique » de l'Europe (la portée de l'ouvrage *Folie et Déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*) 29

Chapitre 3. La polémique sur la raison et la Déraison (Foucault-Derrida) 69

Chapitre 1.

Cogito et figure de la folie dans les *Méditations* de Descartes

La première des *Méditations*, la méditation intitulée « Des choses que l'on peut révoquer en doute », s'ouvre par la thèse selon laquelle une authentique recherche de la vérité exige un renversement de toutes les anciennes vérités, c'est-à-dire des propositions qui étaient considérées sans fondement aucun comme vraies. Mais on n'en finirait pas de les analyser une par une. Aussi, il faudrait s'en prendre d'abord au fondement sur lequel elles reposent, car l'effondrement du fondement entraînera l'effondrement de toute la construction des « fausses vérités ».

Mais quel est ce fondement dont il s'agit ?

« *Tout ce que j'ai reçu jusqu'à présent pour le plus vrai et assuré, je l'ai appris des sens (a sensibus), ou par les sens (per sensus) : or j'ai quelquefois éprouvé que ces sens étaient trompeurs [...].* »⁸

On cite ici les expressions latines utilisées dans ce fragment du texte, pour attirer l'attention sur le fait qu'ainsi est établie une distinction entre deux genres de perception : la perception du « monde » et la perception de « soi », la perception interne et la perception externe. On les cite ici aussi parce que dans cette distinction même – entre *a sensibus* et *per sensus* – sont jetées implicitement les bases de l'étape suivante qui conduit à ce que nous nommerons et expliquerons ensuite : figure de la folie. Cette distinction est établie ici par Descartes pour préciser que ce n'est pas seulement ce *qui* est perçu par le sens (c'est-à-dire la constitution spatio-temporelle du monde) qui doit être remis en doute, mais aussi *la sensibilité elle-même*. Cela veut dire qu'il ne faut pas se fier à une première condition de possibilité (« le

⁸ DESCARTES René, *Œuvres et Lettres*, Paris, Gallimard, 1953, p. 268.

fondement ») de l'expérience sensible, c'est-à-dire, l'expérience de « mon » corps. Cela signifie qu'il n'est peut-être pas vrai que je sois assis ici, que je tiens dans mes mains cette feuille du papier, mais qu'il s'agit peut-être d'une erreur, d'une apparence trompeuse, d'une illusion.

Dans le raisonnement apparaît ensuite la figure de la folie : affirmer que le corps est une illusion, « nier que ces mains et ce corps-ci soient à moi », cela signifie appartenir à une catégorie d'hommes, « ce n'est peut-être que je me compare à ces insensés (*insani*) » qui affirment, par exemple, qu'ils sont habillés tout de pourpre alors qu'ils sont absolument nus, ou bien qu'ils ont des corps de verre. « *Mais quoi ? Ce sont des fous (amentes), et je ne serais pas moins extravagant (demens), si je me réglais sur leurs exemples* »⁹.

Par qui a été énoncée cette proposition, à quelle instance appartient-elle : au sujet de la méditation ou à son éventuel opposant ? Cette question s'avérera une des plus importantes dans la polémique qui oppose Foucault et Derrida, que nous allons analyser ci-dessous. C'est la raison pour laquelle on ne va pas s'attarder à cette question maintenant, mais on s'est juste attaché à souligner l'enjeu qu'aura cette phrase par la suite.

Ainsi, il semble que l'hypothèse de la folie, et, plus exactement, la possibilité de la similitude entre la folie et le doute cartésien, soit abandonnée par Descartes, du moins provisoirement. Il avance une autre hypothèse, l'hypothèse du rêve. S'il n'est pas admissible que je sois fou, on peut, en revanche, admettre que je dorme et que je rêve :

⁹ *Ibid.* Cf. DESCARTES René, *Meditationes de Prima Philosophia*, Stuttgart, Reclam, 1994, s. 64 (« *Sed amentes sunt isti, nec minus ipse demens viderer, si quod ab iis exemplum ad me transferrem* »). Les équivalents latins cités entre parenthèses doivent être soulignés puisque Descartes recourt dans son texte original à trois différentes définitions dont l'analyse différentielle jouera un rôle important dans la polémique entre Foucault et Derrida (voir chapitre 3), et notamment dans la défense que Foucault oppose à la critique de Derrida.

« *Combien de fois m'est-il arrivé de songer, la nuit, que j'étais en ce lieu, que j'étais habillé, que j'étais auprès du feu, quoique je fusse tout nu dedans mon lit.* »¹⁰

Cette hypothèse met en doute, elle aussi, une certitude immédiate : je me souviens, en effet, que dans le sommeil, je percevais exactement la même chose que ce que je perçois à présent, et avec exactement la même immédiateté. C'est pour cette raison qu'il faut constater qu'il n'y a d'aucun indice par lequel on pourrait « *distinguer nettement la veille d'avec le sommeil* ».

L'hypothèse du rêve reste ainsi valable. Le rêve est constitué avant tout de représentations imaginaires qui portent en leur sein des éléments du « pur » imaginaire et les éléments de la réalité. Dans le cas de l'image picturale, c'est la couleur qui constitue un pareil élément non-imaginaire. Dans le cas de l'image onirique, ce sont les représentations générales, les « idées » dans le sens cartésien (et non platonicien), c'est-à-dire certaines images simples qui ne sont liées à aucune perception sensible : par exemple l'« étendue », « *ensemble la figure des choses étendues, leur quantité ou grandeur, et leur nombre ; comme aussi le lieu où elles sont, le temps qui mesure leur durée* »¹¹. Tout cela est indubitable, indépendamment du fait que je dorme ou non. « *Car* », comme l'écrit Descartes, « *soit que je veille ou que je dorme, deux et trois joints ensemble formeront toujours le nombre de cinq, et le carré n'aura jamais plus de quatre côtés.* »¹² Toute perception sensible qui pourrait être incertaine, est fondée sur de telles choses simples qui s'avèrent certaines.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p. 270.

¹² *Ibid.*

Ainsi, semble-t-il, la certitude indubitable qui pourrait être mise au fondement de la vraie science, est trouvée. Or, Descartes avance une autre hypothèse.

Sa nécessité est argumentée de la manière suivante : on ne peut pas exclure le fait que parfois je me trompe. Mais cela est en contradiction avec l'idée du Dieu tout puissant et « *souverainement bon* ». Car la volonté de tromper contredit la bonté et le fait que parfois je me trompe contredit l'omnipotence. C'est pour cette raison qu'il serait logique de supposer que ce n'est pas un vrai Dieu, mais un Dieu-trompeur (Malin Génie) qui est la source de mes représentations de tout ce qui existe. En ce cas, non seulement les perceptions sensibles, mais aussi les essences intelligibles, c'est-à-dire, et les choses, et les idées (« *la figure, l'étendue, le mouvement et le lieu* »), doivent être reconnues comme des fictions¹³.

On a ici le moment de l'incertitude absolue, l'absence de toute connaissance définie. « [...] *je me suis persuadé qu'il n'y avait rien du tout dans le monde, qu'il n'y avait aucun ciel, aucune terre, aucuns esprits, ni aucuns corps.* »¹⁴ Et c'est dans cette espace de l'ignorance absolue qu'apparaît comme un éclair le cogito.

Mais d'abord apparaît la certitude d'une existence indéfinie. « *Il n'y a donc point de doute que je suis, s'il me trompe* »¹⁵ ; « *et qu'il me trompe tant qu'il voudra il ne saurait jamais faire que je ne sois rien, tant que je penserai être quelque chose.* »¹⁶ Mais qui suis-je, moi qui existe en face du Malin Génie puissant ? Cela n'est pas encore clair : tout ce qui constitue, comme je le supposais auparavant, mon existence – le corps, les sens, les perceptions,

¹³ *Ibid.*, p. 270-274.

¹⁴ *Ibid.*, p. 275.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

les idées – tout cela maintenant ne peut pas être reconnu comme ma vraie existence. « [...] je trouve ici que la pensée (*cogitatio*) est un attribut qui m'appartient : elle seule ne peut être détachée de moi. »¹⁷ Et donc, ma vraie existence est constituée entièrement par ma pensée. « Je suis, j'existe : cela est certain ; mais combien de temps ? À savoir, autant de temps que je pense. »¹⁸

L'analyse ci-dessus des deux premières *Méditations* a comme objectif de souligner les moments qui les constituent et fondent une « base textuelle » sur laquelle la polémique sur la raison et la Dérison est devenue possible.

Premier moment : le cogito ne constitue aucunement une thèse comme on en trouve souvent dans la littérature historico-philosophique. Il apparaît comme un effet de la procédure d'un doute, « un produit du travail » et même, dans un certain sens, comme un résultat de la « pratique spirituelle » (puisque le cogito est lié d'une certaine façon à l'hypothèse quasi-religieuse sur l'existence du Dieu-trompeur ou du Malin Génie).

C'est le sens de cette procédure qui a été au cœur de la polémique entre Foucault et Derrida. L'objet de la polémique, a trait au *cogito* lui-même, qui contient, lui, deux apanages de la philosophie des Temps Modernes : la pensée et le sujet.

Deuxième moment : le cogito est lié d'une certaine manière avec une série de figures (folie-rêve-Malin Génie) en tant que résultat du déroulement du raisonnement. Il est évident que dans la structure du raisonnement la figure de la folie se trouve à côté de la figure du rêve et il existe entre eux une certaine tension discursive (la deuxième soit refoule, soit développe la première), alors que la troisième (la figure du Malin Génie) se trouve à l'écart.

¹⁷ *Ibid.*, p. 277.

¹⁸ *Ibid.*

La considération des *Méditations* de ce point de vue amène leur analyse à un niveau particulier : sont analysées non seulement les idées exprimées dans les *Méditations*, mais aussi la réflexion en tant que *forme* particulière. C'est en cela que consiste la particularité de la polémique que nous allons examiner. Son analyse permet de répondre à une question importante : qu'est-ce que la réflexion, comme milieu dans lequel est née la pensée en tant que telle et la raison en tant que telle.

L'analyse du texte des *Méditations* de Descartes intervient dans l'*Histoire de la folie* dans le cadre de la question de l'« âge » (de l'âge classique) et de l'« exclusion ». Ce texte se rapporte pour Foucault à l'avènement de l'époque, car en lui est instaurée la vérité selon laquelle « *la pensée, comme exercice de la souveraineté d'un sujet qui se met en devoir de percevoir le vrai, ne peut pas être insensée* »¹⁹, même si l'on garde parallèlement la possibilité que « *l'homme peut toujours être fou.* »²⁰

Ce moment de l'interprétation de Foucault, à savoir l'interprétation de la pensée comme excluant la folie, est à l'origine de sa polémique avec Derrida. Plus précisément, la polémique résulte du fait que Foucault dans son analyse a été conduit à déduire les positions relatives de la folie d'un côté et de la pensée et de la raison de l'autre. Il procède de la manière suivante :

« *Le cheminement du doute cartésien semble témoigner [...] que la folie est placée hors du domaine d'appartenance où le sujet détient ses droits à la vérité : ce domaine qui, pour la pensée classique, est la raison elle-même.* »²¹

¹⁹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 58.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.* Je souligne.

Il est important de remarquer la place qu'occupe dans la structure du livre cette analyse du texte de Descartes. Foucault l'étudie au début du second chapitre de la première partie (« Le grand renfermement »), qui décrit la pratique fondamentale par laquelle s'exprime à l'âge classique l'expérience de la Déraison : la pratique de l'internement. Foucault revient ensuite à la philosophie cartésienne dans les chapitres consacrés à une autre partie de cette expérience : la mise en place d'une médecine de la maladie mentale. Il constate cependant que la métaphysique cartésienne de la différence des substances – l'étendue et la substance pensante – n'a pas eu d'influence notable sur la pensée médicale²². Ce qui est important dans la pensée de Descartes, c'est l'opération qu'elle effectue vis-à-vis de la folie.

C'est ce que montre la position des *Méditations* dans la composition du livre de Foucault. Ce texte philosophique fournit le « cadre » théorique à l'exposé de l'histoire de la pratique à laquelle est consacré le chapitre sur « le grand renfermement ». Cela montre également que Foucault lui donne une place particulière au sein de l'âge lui-même : au point d'entrelacement du discours et de la pratique. Au cours de la diffusion de la pratique de l'internement, l'expérience de la Déraison consistait dans la ségrégation et l'exclusion, dans la mise-au-ban quasi-rituelle. Dans le texte de Descartes, cette même expérience s'exprime sous une forme discursive²³. Pour ce qui est

²² « *L'hétérogénéité du physique et du moral dans la pensée médicale n'est pas issue de la définition, par Descartes, des substances étendue et pensante ; un siècle et demi de médecine post-cartésienne n'est pas parvenu à assumer cette séparation au niveau de ses problèmes et de ses méthodes, ni à entendre la distinction des substances comme une opposition de l'organique et du psychologique. Cartésienne ou anticartésienne, la médecine classique n'a jamais fait passer au compte de l'anthropologie le dualisme métaphysique de Descartes* ». FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 346-347.

²³ Dans l'*Histoire de la folie* elle-même, cela a été exprimé explicitement par sa composition même. Plus tard, dans sa réponse à Derrida, Foucault définira plus précisément les moments du texte des *Méditations* où une certaine pratique prend la forme du discours. Ce niveau pratique du discours se manifeste dans la chaîne des notions *insani-amentes-*

des théories médicales, elles sont le reflet d'une autre face de l'expérience « classique » de la Déraison, à savoir la tendance à transformer l'exclu en objet accessible à la connaissance.

La position du texte de Descartes dans la composition de l'*Histoire de la folie* témoigne de son importance fondamentale pour l'archéologie du savoir : la forme cartésienne de la raison est le prototype de la raison de l'âge classique. Étant donné que l'exclusion constitue la face cachée de l'émergence du *cogito* comme condition de possibilité d'une forme pure de la raison, ce processus d'émergence n'est pas un mouvement progressif, il comporte en son sein un moment conflictuel de rencontre avec un obstacle et de dépassement de la résistance grâce à un type particulier de négation : l'exclusion. Cette histoire du *cogito* est le prototype de l'histoire de l'émergence et du développement de la *ratio* classique — dans la mesure où « *il s'en faut*, comme dit Foucault,

que l'histoire d'une ratio comme celle du monde occidental s'épuise dans le progrès d'un « rationalisme » ; elle est faite, pour une part aussi grande, même si elle est plus secrète, de ce mouvement par lequel la Déraison s'est enfoncée dans notre sol, pour y disparaître, sans doute, mais y prendre racine. »²⁴

Dans le chapitre sur « le grand renfermement » Foucault présente ainsi la place de la figure de la folie dans les *Méditations* : la folie est considérée comme un danger non pas pour l'essence de la vérité mais pour l'essence de celui qui pense. C'est pourquoi Descartes l'évacue du sujet méditant lui-même (« *Mais quoi, ce sont des fous, et moi je ne serais pas moins*

demens qui correspondent à trois types différents de la définition de la folie : ordinaire, médical et juridique (voir Chapitre 3).

²⁴ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 58.

extravagant si je me réglais à leur exemple » : eux sont les fous, et moi je suis le méditant) et exclut la folie du projet.

« Ce n'est pas la permanence d'une vérité qui garantit la pensée contre la folie, comme elle lui permettait de se déprendre d'une erreur ou d'émerger d'un songe ; c'est une impossibilité d'être fou, essentielle non à l'objet de la pensée, mais au sujet qui pense. »²⁵

« Ce serait extravagance de supposer qu'on est extravagant ; comme expérience de pensée, la folie s'implique elle-même, et partant s'exclut du projet. Ainsi le péril de la folie a disparu de l'exercice même de la Raison. Celle-ci est retranchée dans une pleine possession de soi où elle ne peut rencontrer d'autres pièges que l'erreur, d'autres dangers que l'illusion. »²⁶

La base de l'interprétation de Foucault concernant le contenu des deux premières *Méditations* est une interprétation qui a trait précisément à la forme qu'elles prennent : en analysant le mouvement du raisonnement, Foucault considère le passage de l'hypothèse de la folie à l'hypothèse du rêve comme une rupture : *« Dans l'économie du doute, il y a un déséquilibre fondamental entre folie d'une part, rêve et erreur de l'autre. »²⁷* C'est pour cette raison que le doute se définit principalement différemment en fonction de ce à quoi il est confronté : à la folie ou au rêve.

« Le doute de Descartes dénoue les charmes des sens, traverse les paysages du rêve, guidé toujours par la lumière des choses vraies ; mais il bannit la folie au nom de celui qui doute, et qui ne peut pas plus déraisonner que ne pas penser et ne pas être. »²⁸

²⁵ *Ibid.*, p.57.

²⁶ *Ibid.*, p. 58.

²⁷ *Ibid.*, p. 57.

²⁸ *Ibid.*, p. 58.

Chapitre 2.

L'archéologie du savoir et « l'histoire psychique » de l'Europe (la portée de l'ouvrage *Folie et Déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*)

Les notions comme la « Déraison » et la « folie », leur contenu et le rapport qu'elles entretiennent entre elles, nous paraissent être les plus porteuses de sens dans l'*Histoire de la folie*. En premier lieu, il convient d'examiner la notion de « Déraison », puisque c'est surtout elle qui a besoin d'être éclaircie. La « folie » est une notion plus « fixée », dont la signification est formée par les références aux définitions cliniques des différentes déviations psychiques. La « Déraison » semble une notion moins définie. Elle a avant tout un sens négatif : la privation de la raison.

Dans l'*Histoire de la folie* la notion de « Déraison » a deux statuts différents.

- a) Statut *archéologique*. Dans ce statut, cette notion appartient à la conception foucauldienne de l'histoire comprise comme archéologie du savoir. On peut la considérer comme une innovation de Foucault en tant que théoricien de l'archive. La « Déraison » est comprise ici avant tout comme un sens dernier de la folie à l'âge classique²⁹ et comme un « fond »³⁰ sur lequel la « folie » surgit et se cristallise.
- b) Statut *philosophique*. C'est un statut de la notion de la Déraison dans le cadre de l'analytique philosophique de la raison. La « Déraison » ici, c'est l'*Autre* de la raison. Ce statut se manifeste

²⁹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 269.

³⁰ *Ibid.*, p. 174.

dans la confrontation des termes « l'expérience de la folie » et « l'expérience de la raison ».

Dans l'*Histoire de la folie*, il existe plusieurs passages où ces deux statuts coexistent (parfois sur la même page, et compris dans la même démarche analytique), voire s'entrelacent. Souvent, on peut avoir l'impression que le sens « archéologique » de la Dérison est absorbé par le sens philosophique³¹. L'exemple le plus caractéristique et le plus essentiel est l'analyse de la folie dans laquelle sont présentes les références à l'« expérience ». Dans le livre, on peut souvent rencontrer expressions comme l'« expérience classique de la folie » (c'est-à-dire, l'expérience de la folie à l'âge classique), l'« expérience de la Dérison » ou l'« expérience de la raison ». De la sorte, sous beaucoup de rapports, le concept de l'expérience, s'il n'est pas central, traverse tout le livre. Ainsi la recherche de Foucault s'avère étroitement liée à la tradition du transcendantalisme philosophique : l'« expérience » sous-entend la nécessité du « sujet ».

Ce lien, Foucault l'a compris assez clairement beaucoup plus tard après la sortie de l'*Histoire de la folie*, et il a soumis cette composante de son travail à une critique sévère. Dans *l'Archéologie du savoir*, il écrit :

*« D'une façon générale, l'Histoire de la Folie faisait une part beaucoup trop considérable, et d'ailleurs bien énigmatique, à ce qui s'y trouvait désigné comme une « expérience », montrant par-là combien on demeurait proche d'admettre un sujet anonyme et général de l'histoire. »*³²

³¹ C'est par cela qu'on peut expliquer le fait que Derrida dans son interprétation relève « une dimension hégélienne » du livre de Foucault. DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967, p. 59.

³² FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 26-27.

En partie, la sévérité de cette critique est déterminée par le fait que dans le milieu intellectuel français de l'époque, la méthode de Foucault était considérée comme proche du structuralisme. L'un des objectifs de l'*Archéologie du savoir* consistait à dissiper ce malentendu. Des nombreuses pages de ce livre ont été écrites dans le but de la délimitation décisive d'avec le structuralisme³³. Mais la sévérité de l'autocritique de Foucault est aussi déterminée par le fait que le transcendantalisme estompait et rendait équivoque son propre projet « archéologique » en s'infiltrant dans l'*Histoire de la folie* avec le concept de l'« expérience » et du fait qu'on trouve dans la notion de la « Dérison » un sens philosophico-transcendental.

Le premier statut de la « Dérison » se manifeste dans l'*Histoire de la folie* par la distinction de la « Dérison » et de la « folie »³⁴. Cela peut être expliqué par deux exemples.

Premier exemple : les moments où Foucault invoque l'expérience de la littérature et de l'art. Un rôle spécifique par rapport à l'« expérience de la déraison » est attribué à cette expérience dans l'*Histoire de la folie*. C'est Maurice Blanchot qui y prête une attention soutenue :

« À partir de quoi, dans l'espace qui s'établit entre la folie et déraison, nous avons à nous demander s'il est vrai que littérature et l'art pourraient accueillir ces expériences-limites et, ainsi, préparer, par-delà la culture, un rapport avec ce que rejette la culture : parole des confins, dehors d'écriture. »³⁵

³³ À propos de l'importance qu'avait pour Foucault ce but, voir le chapitre « *L'adieu au structuralisme* » du livre de BLANCHOT Maurice, *Michel Foucault tel que je l'imagine*, Paris, Fata Morgana, 1986, pp. 18-24.

³⁴ Peu de philosophes ont remarqué que ces deux notions ne peuvent pas se réduire l'une à l'autre. La différence des interprétations qui existent à propos de l'*Histoire de la folie* est déterminée par le fait que l'on accorde ou non de l'importance à leur altérité.

³⁵ BLANCHOT Maurice, *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1969, p. 292. Je souligne.

Ici une question peut se poser : quel est cet « *espace entre* »³⁶ et pourquoi accorde-t-on à la littérature et à l'art un rôle spécial par rapport à l'expérience de la Déraison ? On ne peut avoir de réponse à cette question que si on s'arrête au sens qui à la fois lie et distingue la Folie et la Déraison. L'« *espace entre* » dont parle Blanchot, c'est l'espace qui a été constitué à la base de l'expérience de la folie à l'« *âge classique* ». La folie, mélangée au départ avec les autres formes de « *déviations* »³⁷ (c'est-à-dire la « *folie* » qui n'existe pas encore en tant que folie), s'est séparée finalement d'elles et a obtenu le statut d'objet indépendant. C'est en cela que consiste un changement qui fait époque. Il s'est produit au cours des XVII-XVIII^{ème} siècles. Un des aspects de cette transformation consiste en ce que la folie et la Déraison se trouvent situées à des « *niveaux* » d'existence principalement différents : alors que l'âge classique voit encore dans les autres formes de la Déraison un lien avec la *liberté* et les considère comme les phénomènes socialement déterminés, dans la folie il ne voit déjà rien d'autre qu'un processus exclusivement *naturel* (la déviation dans la nature d'un organisme humain).

³⁶ Il vaut la peine de prêter l'attention au fait qu'il s'agit ici en particulier de « *l'espace* ». C'est par cet espace que sont séparées deux essences isolées entre lesquelles la *différence extérieure* est ainsi établie.

³⁷ Dans son livre Foucault mentionne les énumérations caractéristiques qui témoignent d'un pareil mélange : « *Depuis 1650 jusqu'à l'époque de Tuke, de Wagnitz et de Pinel (c'est-à-dire, jusqu'à la fin du XVIIIème), les Frères Saint-Jean de Dieu, les Congréganistes de Saint-Lazare, les gardiens de Bethléem, de Bicêtre, des Zuchthäusern (il s'agit ici des différents Hôpitaux généraux), déclinent le long de leurs registres les litanies de l'internement : « Débauché », « imbécile », « prodigue », « infirme », « esprit dérangé », « libertin », « fils ingrat », « père dissipateur », « prostituée », « insensé ». Entre tous ces qualificatifs, aucun indice d'une différence : le même déshonneur abstrait. L'étonnement qu'on ait enfermé des malades, qu'on ait confondu des fous et des criminels, naîtra plus tard. Nous sommes pour l'instant en présence d'un fait uniforme.* » FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, pp. 95-96.

C'est en cela que consistent, en particulier, l'objectivisme et le déterminisme propres à la psychiatrie de l'âge classique. La littérature et l'art ont échappé aux effets des procédures normatives et divisantes qui sont propres à la rationalité classique et qui ont frappé de plein fouet le champ social (sous la forme de pratiques d'internement et, pour reprendre le néologisme de Jürgen Habermas, de « *clinification* »³⁸) et l'appareil scientifique (sous la forme du discours psychiatrique). En raison de leur étrangeté par rapport à l'activité normalisatrice de la raison classique, ils ont gardé un lien avec l'expérience spécifique de la liberté qui était propre à l'expérience de la Déraison avant que les mécanismes de l'âge classique ne produisent des changements. Il faut garder à l'esprit que c'est seulement la *littérature et l'art* qui ont gardé la capacité à *exprimer la Déraison dans sa propre langue*. Les autres formes d'expression sont marquées du sceau de l'objectivisme : ils peuvent dire beaucoup de choses *sur* la Déraison, mais dans ce discours, il n'y a pas de place pour la voix de la folie. Ce discours représente, selon l'expression de Foucault, « *le monologue de la raison sur la folie* ».

Bien entendu, il ne s'agit pas de n'importe quelle littérature ni de n'importe quel art. Leurs manifestations significatives à cet égard sont marquées par les noms de Van Gogh et Goya dans la peinture, de Hölderlin, Nerval et Artaud dans la littérature.

Deuxième exemple : le rôle de la psychanalyse dans l'*Histoire de la folie*. C'est aussi Blanchot qui a prêté attention à la position spécifique de Foucault par rapport à la psychanalyse :

« [...] après que la psychiatrie positiviste a imposé à l'aliénation mentale un statut d'objet qui l'aliène définitivement, survient Freud,

³⁸ « *Klinifizierung* ». In : HABERMAS Jürgen, *Der philosophische Diskurs der Moderne*, Frankfurt, Suhrkamp, 1985, p. 280.

et Freud essaie de « réaffronter folie et déraison et restitue la possibilité d'un dialogue ». »³⁹

« Réaffronter » dans cette citation signifie en quelque sorte « mettre sur le même niveau », « approcher les marges ». Selon Foucault, la psychiatrie positiviste poursuit le processus qui a été déclenché par l'âge classique. L'analyse positiviste des phénomènes de la folie se situe dans le lit du déterminisme et de l'objectivisme dont les grandes lignes sont mises en place à l'âge classique. Freud, lui, effectue un certain *tournant*, en découvrant de nouveau dans certaines formes de la folie son lien avec le destin de la liberté et de la société, ce qui a été progressivement perdu dans l'expérience classique de la folie.

Il faut maintenant illustrer par des exemples concrets le rôle que joue la notion d'« expérience » dans l'*Histoire de la folie*. À cet effet, nous allons nous tourner vers les textes de Foucault qu'on pourrait appeler « les textes de l'autointerprétation ».

À partir des années 60 déjà, Foucault commence à accorder une grande attention à l'interprétation de son œuvre. Jusqu'à sa mort, c'est-à-dire au cours des 25 dernières années de son existence, il consacre de longues réflexions⁴⁰ à l'explication de son travail. On ne peut pas sous-estimer cette composante de l'œuvre de Foucault. Il ne faut pas croire que ces textes sont des phénomènes secondaires simplement parce qu'ils étaient inspirés par des journalistes ou par un public éloigné de la philosophie. Il faut penser plutôt le contraire : la récurrence constante, avec laquelle Foucault « revient » à ses différentes recherches et grâce à laquelle de pareils textes ont formé une couche autonome dans son héritage, permet de supposer que

³⁹ BLANCHOT Maurice, *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1969, p. 298.

⁴⁰ Elles apparaissent principalement, dans les entretiens qui étaient publiés pendant sa vie dans diverses revues françaises et étrangères.

l'« autointerprétation » n'a pas été le résultat d'un intérêt fortuit des interlocuteurs. La plupart des livres de Foucault sont devenus l'objet de ce travail interprétatif. Et l'*Histoire de la folie* n'a pas fait exception.

Ainsi dans l'entretien publié sous le titre « *Le souci de la vérité* », paru en 1984, peu avant sa mort, il met en parallèle l'étude de la sexualité qui a pour objectif de savoir « comment on « se gouverne » soi-même » (en particulier, dans l'Antiquité), et l'étude de la folie qui devait répondre à la question : « comment on « gouvernait » les fous ». Et voici la remarque la plus importante :

« [...] dans le cas de la folie, j'ai essayé de rejoindre à partir de là (à partir du « problème que la folie posait aux autres ») la constitution de l'expérience de soi-même comme fou, dans le cadre de la maladie mentale, de la pratique psychiatrique et de l'institution asilaire. »⁴¹

Il ajoute ensuite qu'il voit dans les recherches comparées « deux voies d'accès inverses vers une même question : comment se forme une « expérience » où sont liés le rapport à soi et le rapport aux autres. » L'analyse menée dans l'*Histoire de la folie* passe de la « folie », comme problème social, politique et épistémologique, à la « folie » comme une sorte d'« expérience ». Tandis que l'étude de la sexualité présente le mouvement inverse : de la conduite sexuelle comme problème des individus eux-mêmes, on passe à la formation des règlements, signifiants du point de vue social, qui concernent la sexualité dans le domaine de la morale.

Une autre importante indication sur le sens de la recherche ayant trait à la folie se trouve dans l'interview *Pouvoir et savoir*, qui appartient à la période moyenne de l'œuvre de Foucault :

⁴¹ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits IV (1980-1988)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 670.

« Dans l'Histoire de la folie, de quoi s'agissait-il ? Essayer de repérer quel est non pas tellement le type de connaissance que l'on a pu se former à propos de la maladie mentale, mais quel est le type de pouvoir que la raison n'a pas cessé de vouloir exercer sur la folie depuis le XVII^{ème} siècle jusqu'à notre époque. »⁴²

Les énoncés cités ci-dessus permettent de tirer des conclusions en ce qui concerne les thèses de l'*Histoire de la folie* et qui du point de vue de Foucault lui-même sont les thèses-clés pour comprendre le sens de cet ouvrage. Il semblerait qu'il faut mettre l'accent, tout d'abord, sur les notions comme celles de « gouvernement » et de « pouvoir », qui vont devenir des éléments cruciaux dans la seconde partie de l'œuvre de Foucault. Il faut en second lieu souligner l'opposition entre « avoir l'expérience de soi-même » et « représenter quelque chose (littéralement « poser un problème ») pour les autres ». Il ne faut pas perdre de vue que Foucault attache plus d'importance au type de pouvoir qu'au type de connaissance.

On peut comprendre les énoncés cités en se figurant la construction générale de l'*Histoire de la folie* de la façon suivante : d'un côté se trouvent « le pouvoir », « le gouvernement », « les représentations des autres », et de l'autre, une certaine « expérience de soi-même comme fou ». Entre ces deux sphères, il existe un certain lien dont l'éclaircissement est un des objectifs essentiels du livre. Cette construction est d'une part le noyau de la recherche sur la folie, d'autre part, le fil qui la relie avec les autres recherches.

Essayons d'illustrer et de déceler le sens des énoncés de l'*Histoire de la folie* citées ci-dessus à partir de quelques thèses concrètes proposées dans ce livre. Une idée qui traverse tout le livre comme un fil rouge est celle selon laquelle il existe à l'âge classique un déséquilibre entre deux sphères de

⁴² FOUCAULT Michel, *Dits et écrits III (1976-1979)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 402. Je souligne.

l'existence de la folie : la sphère pratique et la sphère théorique⁴³. À titre d'illustration, on peut citer le passage où, vers la fin du livre, les matériaux qui ont été analysés auparavant sont en quelque sorte résumés et synthétisés :

« Longtemps, la pensée médicale et la pratique de l'internement étaient restées étrangères l'une à l'autre. Tandis que se développait, selon ses lois propres, la connaissance des maladies de l'esprit, une expérience concrète de la folie prenait place dans le monde classique – expérience symbolisée et fixée par l'internement. »⁴⁴

Au cours de presque un siècle et demi, personne ne se posait la question de savoir si l'homme qui encourt un internement est vraiment fou, pourquoi il est fou et ce que veut dire « être fou ». Et en même temps, l'absence d'une quelconque base théorique pour la pratique de l'internement n'engendrait pas de doutes sur sa portée. Ainsi, la supériorité de la composante pratique a été placée dans l'expérience classique de la folie dès le début. C'est pourquoi, pour saisir l'essence de cette expérience, il faut analyser en premier lieu comment a été créé « le champ de l'aliénation » dont l'incarnation concrète était « l'espace de l'internement »⁴⁵. Il faut préciser ce que Foucault appelle « la pratique de l'internement », et quels sont les traits propres à cette pratique qui permettent à Foucault d'employer la notion d'« aliénation » pour décrire son essence anthropologique. Mais tout d'abord, il faut identifier ce que désigne « l'internement » d'un point de vue historique, c'est-à-dire délimiter les bornes chronologiques qui donneraient une consistance historique à l'analyse de Foucault.

⁴³ Un peu plus tard, on va revenir sur cette thèse très importante qu'on peut considérer comme un des exemples de la généalogie du pouvoir.

⁴⁴ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 447.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 94.

La période de l'internement englobe l'époque qui débute au milieu du XVII^{ème} siècle lorsque, en Europe, il s'est formé dans ses grands traits un système dans le cadre duquel les gens reconnus comme « asociaux » étaient envoyés en prison, dans des asiles etc. (l'Hôpital général à Paris, les maisons de force et de correction en France en général, en Angleterre et en Allemagne). La fin de cette période correspond aux réformes de Tuke et Pinel (pour Pinel réalisées entre 1780 et 1793) qui ont conduit à la dissolution du système social précédent et à l'apparition d'institutions spécialisées qui sont devenues le prototype des cliniques psychiatriques.

Voici les traits principaux de « l'internement » :

4. Dans cette période, « la folie » n'existe pas encore. On peut citer comme exemple la liste des « éléments asociaux » dans laquelle on trouve « des fous »⁴⁶.
5. « L'internement » est une ségrégation. Son sens consiste à éliminer de la société tous les phénomènes qui représentent un danger pour ses fondements. Les buts poursuivis par la pratique de l'internement ont tout d'abord un caractère correctionnel et non pas thérapeutique. *« L'internement est destiné à corriger, et si tant est qu'on lui fixe un terme, ce n'est pas celui de la guérison, mais celui, plutôt, d'un sage repentir. »*⁴⁷
6. C'est pourquoi il y a très peu de traits communs entre la maison de correction et la future institution psychiatrique. Peu des prétendus « hôpitaux » prévoyaient des mesures médicales destinées aux fous.

Avec l'apparition des premières cliniques spécialisées pour les fous, la période de l'internement est censée se terminer. La création des institutions psychiatriques est considérée traditionnellement comme la naissance d'un

⁴⁶ *Ibid.*, p.96.

⁴⁷ *Ibid.*, p.129.

rapport plus humain envers les fous. L'intention des « réformateurs » était effectivement de rendre leurs conditions d'existence plus favorables. Mais l'analyse de Foucault le conduit à une autre conclusion : l'aliénation non seulement ne disparaît pas, mais elle se « redouble ».

L'âge classique et son expérience spécifique de la folie proprement dite sont constitués par ces deux jalons. Entre eux se déroule une histoire, un processus qui ont abouti à l'émergence de l'image de la folie héritée par l'époque contemporaine où cette image est acceptée sans preuves et où « la folie » joue le rôle d'une matrice. La stabilité de ces phénomènes s'avère inébranlable : avec certaines modifications, ils existent jusqu'à nos jours et c'est seulement Freud et certaines nouvelles recherches dans le domaine de la neurophysiologie qui ont pu dans une certaine mesure les ébranler. Or, à l'âge classique lui-même, ce processus était habité par certaines contradictions et un dynamisme spécifique. Foucault les décrit d'une manière très détaillée en citant de nombreux exemples provenant de sources différentes. Il y a un moment qu'on peut désigner comme un moment-clé : c'est celui du « déplacement » de la folie de la sphère de la liberté humaine dans la sphère du déterminisme de la nature.

La pratique de l'internement des fous avec d'autres « éléments asociaux » indique une particularité essentielle de « l'expérience classique de la folie ». Cette particularité consiste dans la signification éthique qu'on a pendant longtemps attribuée à « la folie ». Le fait que les fous étaient internés ensemble avec « les débauchés » et « les libertins » témoigne que la folie a été comprise comme liée à la faute et au mauvais usage de la liberté ! Or, elle a été progressivement détachée des autres formes de la Déraison et a émergé en tant qu'objet particulier. Ce processus se double d'autre processus dans lequel a été éliminée de l'expérience de la folie tout ce qui la liait à la Déraison, et en premier lieu, la signification éthique. C'est la définition de la folie comme une maladie particulière qui est en train de se former, la maladie qui affecte

l'âme, mais prend son origine dans le corps, c'est-à-dire comme un phénomène déterminé par des processus à l'intérieur de « l'organisme ». On décrit les causes de ces maladies et on établit leurs classifications. Et tout cela montre que « la folie » est progressivement fixée dans l'ordre de la *nature*, son appartenance à l'ordre de la *liberté* étant éliminé de son expérience. Ce processus aboutit à la transformation de la folie en objet de la surveillance clinique. C'est à ce moment que « l'expérience classique de la folie » commence à être dominée par la forme médicale de la vérité.

Voici le passage où Foucault fait le bilan de la première partie consacrée à l'expérience pratique de la folie incarnée par la pratique de l'internement :

« Nous avons pris maintenant l'habitude de percevoir dans la folie une chute vers un déterminisme où s'abolissent progressivement toutes les formes de la liberté ; elle ne nous montre plus que les régularités naturelles d'un déterminisme, avec l'enchaînement de ses causes, et le mouvement discursif de ses formes ; car la folie ne menace l'homme moderne que de ce retour au monde morne des bêtes et des choses, à leur liberté entravée. Ce n'est pas sur cet horizon de nature que le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle reconnaissent la folie, mais sur un fond de déraison ; elle ne dévoile pas un mécanisme, elle révèle plutôt une liberté qui fait rage dans les formes monstrueuses de l'animalité. »⁴⁸

La vérité médicale n'a pu s'établir qu'après que cette expérience dans laquelle « la folie » faisait partie d'un monde plus global de la Déraison, a été totalement oubliée. C'est pourquoi il est impossible de trouver dans l'expérience médicale et clinique de la folie quelques traces de l'expérience qui la précède. La clinique est une forme fermée où aucune autre vérité qui aurait témoigné son caractère conventionnel ne peut s'infiltrer. Il n'y a rien en

⁴⁸ *Ibid.*, p. 174.

elle qui révèle qu'elle doit son origine à l'exclusion et au refoulement d'un certain contenu ni même à la *contrainte* qui, au fil de siècles, s'est exercée sur les autres types de l'expérience.

Il faut revenir maintenant à la question de savoir pourquoi, du point de vue de Foucault, on ne peut pas affirmer qu'avec la naissance des cliniques spécialisées l'aliénation, qui constituait une base anthropologique de l'expérience de la folie à la période de l'internement, est abolie. C'est qu'après avoir analysé le dynamisme du changement du rapport à la folie (de sa perception sur le fond commun de la Déraison à sa transformation en objet isolé), il pose une conclusion univoque : l'aliénation ne disparaît pas, elle devient au contraire encore plus globale. La clinique, c'est une forme plus sophistiquée de l'aliénation. Elle la rend totale : ici la vérité de la folie non seulement est séparée de la vérité du reste du monde, mais est scindée en soi. Dans la structure de l'internement, « le fou » était aliéné de la société, mais il n'était pas aliéné de lui-même. C'est parce qu'une certaine responsabilité éthique lui a été conférée, qu'il a été par-là reconnu implicitement comme « créateur » et possesseur de sa propre folie, comme porteur de sa vérité. Dans la structure de la clinique, il est soumis à une double aliénation : il est non seulement isolé de la société, mais il est aliéné de lui-même. C'est parce qu'on ne perçoit plus « la folie » sur le fond de la liberté, mais à partir du déterminisme naturel, que « le fou » n'est pas considéré comme possesseur de sa propre vérité. Elle est transmise aux mains de l'Autre, symbolisé par la figure du médecin. C'est ainsi que se termine encore un processus qui détermine l'essence anthropologique de l'âge classique : le changement du régime de la compréhension de « l'Autre ». Dans la période de l'internement, le sens de l'Autre se trouvait déjà dans deux sphères différentes.

1. Là où « la folie » se formait dans le cadre des définitions juridiques et a été comprise comme une incapacité juridique. C'est là que la vérité clinique prend son origine : c'est parce que les définitions médicales

ont été convoquées au service de la disqualification juridique de la folie que le fou a été mis sous tutelle par les autres.

2. Là où « la folie » a été considérée comme une infraction à la norme. C'est dans cette dimension que « la folie » existait dans le cadre de la pratique de l'internement. Ici « le fou » lui-même est compris comme un Autre.

Le remplacement de la pratique de l'internement par le régime clinique (la pratique de « la clinification ») s'accompagne de la disparition presque totale de l'expérience de la folie comprise selon le deuxième sens qu'on lui a prêté ci-dessus. La folie comprise ainsi correspond à l'idée qu'être l'Autre signifiait marquer la limite de sa propre existence à l'intérieur de la « plénitude de la vérité ». Dans la structure de l'internement, « le fou » était assimilé au blasphémateur ou au prodigue : le premier manifestait un rapport autre (« mauvais ») à sa raison, alors que les seconds manifestaient un rapport autre à la vérité divine ou à la richesse. Cet Autre était méconnaissable, non-identifiable, c'est pour cela qu'il inspirait la peur ou l'angoisse. Et c'est pour cela qu'on l'internait : l'internement devait le rendre raisonnable. L'avènement de la période de « la clinification » signifie que c'est la conception médicale et juridique de la folie qui devient dominante. Or, cela veut dire que le sens de l'Autre a totalement changé : l'Autre a perdu tous les signes de la « subjectivité » libre bien qu'elle ne soit pas reconnue dans le cadre de la norme. À proprement parler, « le patient », ce n'est plus un Autre, c'est celui qui est livré au pouvoir du « Grand Autre » symbolisé par la figure du médecin.

Ainsi, on peut faire le bilan et établir une correspondance entre les concepts principaux de l'histoire des « pratiques » (ou des « formes du pouvoir », si on utilise le langage ultérieur de Foucault) et les concepts de l'histoire de « l'expérience de soi ». Dans la structure de l'internement, « la

folie » est un mauvais usage de la liberté, et « le fou » est un Autre. Dans la structure clinique, la folie est une « maladie » et le fou est un « objet de la surveillance ». Dans un premier cas, le fou est aliéné de la société par le geste de l'expulsion au dehors de ses limites, mais il reste le porteur de sa propre vérité. Dans le deuxième cas, l'aliénation est redoublée : le fou reste isolé de la société et la vérité de sa folie est livrée à l'Autre.

L'analyse anthropologique des thèmes de « l'aliénation » et de « l'Autre » va de pair avec une recherche portant sur la signification de la notion de « l'exclusion ». Cette notion est introduite dans le cadre de l'analyse d'une autre notion plus générale de « l'âge », qui est donnée par la formulation même du thème : « l'histoire de la folie à l'âge classique ». Voici la citation qui représente cette perspective générale⁴⁹ :

« Entièrement exclue d'un côté, entièrement objectivée de l'autre, la folie n'est jamais manifestée pour elle-même, et dans un langage qui lui serait propre. [...] ce profond silence qui donne à la folie de l'âge classique l'apparence du sommeil. »⁵⁰

Cette citation présente les moments principaux qui, réunis, donnent tout son sens au problème de l'exclusion tel qu'il se pose dans le cadre de la question de la folie et de « l'âge classique ». Examinons-les un par un :

1. *L'exclusion*. Le concept d'exclusion n'est pas seulement un concept-clé pour la seule *Histoire de la folie*, mais pour l'œuvre de Foucault dans son ensemble. Pour comprendre la place exacte qu'occupe cette notion dans son travail on peut partir de sa leçon inaugurale « *L'ordre du discours* ». C'est là que nous trouvons la conceptualisation

⁴⁹ Cette citation représente à la fois une *conclusion* que Foucault tire à une certaine étape de sa recherche, et le *projet* qui est à la base de la conception du livre dans son ensemble.

⁵⁰ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 189.

foucauldienne accomplie de l'exclusion ainsi que la détermination de ses différents types.

2. *L'Objectivation*. Cette notion décrit deux processus proches mais non entièrement reductibles l'un à l'autre : a) l'émergence de l'objet, la venue de l'objet à l'existence et b) la transformation en objet. La folie surgit comme un objet inédit, qui n'existait pas auparavant, à partir du moment où se forme un rapport à une expérience particulière (l'expérience de la Déraison) au sein duquel la folie est considérée comme un objet. En simplifiant quelque peu : la Déraison posée comme objet c'est l'émergence de la folie en tant qu'objet.
3. *Le silence*. *L'Histoire de la folie*, selon Foucault lui-même est une « archéologie du silence ».

« Le langage de la psychiatrie, qui est monologue de la raison sur la folie n'a pu s'établir que sur un tel silence. Je n'ai pas voulu faire l'histoire de ce langage ; plutôt l'archéologie de ce silence. »⁵¹

Donc : exclusion — objectivation — silence. Ces trois moments sont étroitement reliés les uns aux autres. Cependant, le concept d'exclusion tient le rôle principal pour ce qui est de l'analyse des concepts de raison et de Déraison des Temps Modernes, moment où apparaissent les notions de « *ratio* » et « *folie* ». Et ce sont de pareils changements qui donnent à l'époque — en l'occurrence à l'âge classique — son sens philosophique.

Qu'est-ce ici que cet âge ? Comment prend-il forme, en quoi fait-il exception et quel est son caractère propre — tous ces éléments qui font que l'on peut parler de lui comme d'une coupe temporelle à part entière ? On peut formuler la réponse à cette question de la manière suivante : il appartient à

⁵¹ Je cite ici d'après Derrida, qui, quant à lui, utilise l'édition de 1961. DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, p.57.

l'essence d'un âge d'instaurer des règles particulières et de conduire un certain type d'actions qui *mettent en avant* certaines parties de l'expérience en éclipsant et en supplantant les autres. C'est ainsi que se forme la vérité qui fait la teneur et le sens de l'époque. L'âge classique, par exemple, se définit par *une opération d'exclusion*, mais, à l'intérieur de cette forme générale qui fait époque, on trouve la Dérison comme vérité de la folie.⁵² Une telle interprétation s'oppose à la représentation de l'époque comme déploiement continu et linéaire de la vérité. Bien sûr, on peut admettre que le mouvement de l'âge classique dessine « *la belle rectitude qui conduit la pensée rationnelle jusqu'à l'analyse de la folie comme maladie mentale.* »⁵³ L'analyse « archéologique » montre cependant que cette rectitude, « *il faut la réinterpréter dans une dimension verticale* »⁵⁴: l'expérience rationnelle de la folie surgit et devient dominante *du fait et en proportion de la contrainte de plus en plus importante exercée sur l'expérience tragique* de la Dérison, propre au Moyen-Âge et à la Renaissance. (Comme le remarque en marge Foucault, l'expérience tragique sera amenée à se manifester à nouveau dans certaines idées de Nietzsche ou de Freud, mais cela ne se fera qu'après que l'âge classique l'a définitivement chassé hors du domaine de la culture).

L'exercice de cette contrainte commence bien sûr longtemps avant l'âge classique. Le premier pas dans cette direction a été fait par la Renaissance qui a opposé *l'expérience tragique* de la Dérison à la

⁵² La notion de « l'exclusion » est un élément de base structurant le livre de Foucault. C'est cela que soulignent les philosophes américains Hubert Dreyfus et Paul Rabinow. Voir DREYFUS Hubert, RABINOW Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard, 1984, p. 17-18 : « *Dès les premières pages, Histoire de la folie à l'âge classique introduit ces deux thèmes parallèles de l'exclusion géographique et de l'intégration culturelle qui vont structurer l'ensemble du livre.* »

⁵³ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 40.

⁵⁴ *Ibid.*

conscience critique comme deux sphères non réductibles l'une à l'autre : la sphère visuelle et la sphère discursive. Dans la première, c'est « *tout le silence des images* »⁵⁵ représenté par la peinture du XV^{ème} siècle (Bosch, Brueghel, Thierry Bouts, Dürer) qui découvre pour le regard « *l'étrangeté familière du monde* »⁵⁶. Dans la deuxième, c'est « *la réflexion morale* »⁵⁷ (qu'on trouve dans les œuvres d'Érasme de Rotterdam) qui dévoile la Dérison comme la folie (« *stultitia* ») humaine qui « *s'incline devant la sagesse* »⁵⁸. Le domaine où existe la Dérison en tant que telle, c'est ainsi « *la conscience critique de l'homme* ». À la veille de l'âge classique, à l'époque du baroque, cette tendance devient encore plus prononcée : la Dérison figure déjà dans le cadre du thème du *trompe-l'œil* et elle est définie comme une illusion.

Mais c'est justement à l'âge classique que nous nous trouvons confrontés à un paysage totalement inédit : la Dérison ne se montre nulle part et on ne peut quasiment plus l'observer. Contrairement à la Renaissance qui connaissait encore l'expérience « *d'une Raison déraisonnable et d'une raisonnable Dérison* », l'âge classique met en place un partage, une partition et pose des limites. Dorénavant, aucune communication, aucun échange ne sera possible entre la raison et la Dérison. Le but de l'opération est d'atteindre une *forme pure* de la raison dont on aurait exclu tout ce qui, des siècles durant (du Moyen-Âge à la Renaissance), l'avait cantonné à n'être qu'*une partie* de l'expérience en général. Le partage, la partition est l'œuvre de la raison elle-même en quête de l'autonomie absolue. Afin de l'atteindre elle doit se débarrasser de tout ce qui n'était pas elle mais sans quoi toutefois

⁵⁵ *Ibid.*, p. 38.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 37.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 38.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 39.

elle n'était que la *moitié* de la vérité. Ce double de la raison fut justement, des siècles durant, la Déraison. Ensemble, ils formaient la configuration unifiée de la vérité. Dorénavant la raison déterminera seule sa forme propre. On peut dire que la raison elle-même se transforme mais il faut ajouter que la configuration de la vérité change également : là où elle surgissait d'un processus d'échange entre deux sphères différentes de l'expérience, une seule sphère englobe maintenant tous les phénomènes possibles. *La raison devient la forme unique de la vérité.* Tout ce qui est de l'ordre de la Déraison est relégué au dehors d'elle. *Se produit « un étrange coup de force »*⁵⁹ qui aboutit à la prise du pouvoir par la ratio, c'est-à-dire la raison dans sa forme pure. Un des aspects de ce coup de force est le changement de configuration de la vérité. Un second aspect est la disparition de la Déraison. Mais la Déraison ne se « dissout » pas purement et simplement, comme s'il ne restait plus rien de confus, de trouble et d'angoissant dans le monde. La disparition de la Déraison équivaut à l'effacement des anciens contours de la forme par laquelle elle participait au processus de formation de la vérité. Mais une forme nouvelle apparaît et un *nouveau concept* surgit. Grâce à lui, l'ensemble de l'expérience se rapportant à la Déraison est englobé dans une forme qui répond aux exigences du nouveau processus de formation de la vérité — aux exigences fixées par la *ratio*. Ce concept est « la folie ». En ce sens, la disparition de la Déraison signifie que change de façon significative non seulement sa propre forme mais également la structure de formation de la vérité : avant, la Déraison était « sujet » de la vérité (un des deux « sujets » égaux en droit), désormais elle se transforme en un objet de jugement (la Déraison devient « folie »). La raison devient le seul sujet de la vérité.

On voit de la sorte que l'*exclusion* a le rôle d'un concept « générateur » dans la chaîne « exclusion — objectivation — silence ».

⁵⁹ *Ibid.*, p. 56.

Première liaison : exclusion — objectivation. L'opération d'exclusion ouvre la possibilité de se rapporter à la Déraison comme à un objet ; c'est-à-dire, en d'autres termes, que, par cette opération, la « folie » est constituée comme telle (étant donné que la « Déraison » comme objet, c'est précisément la « folie »). Ce qui signifie en même temps que, du point de vue de sa genèse anthropologique, la « folie » équivaut à l'exclu.

Seconde liaison : objectivation — silence. Dans la mesure où la « folie » est objet, le silence devient son attribut. Étant donné que la « folie » n'est pas « sujet » (c'est la Déraison qui était sujet mais qui disparaît), le « discours » (la possibilité de participer à la formation de la vérité) ne peut être pris en compte comme un attribut possible pour elle.

Les idées de l'*Histoire de la folie* ont été développées dans certains travaux postérieurs de Foucault. Et de ce point de vue, c'est le cours *Les Anormaux* qui nous paraît particulièrement intéressant à plusieurs titres. Ici sont développées une conception « archéologique » de la raison et l'idée de l'exclusion comme l'instauration de la limite, et aussi l'idée même que la limite est conceptualisée d'une manière nouvelle. Comme on l'a vu, à propos de l'*Histoire de la folie*, on peut conclure que à partir du XVII^{ème} siècle la raison classique (la *ratio*) qui cherche à acquérir son autonomie, instaure sa propre limite en séparant et en excluant tout ce qui ne correspond pas aux conditions déterminées par elle en tant que fondement de son existence. Cette dialectique de la raison et de son autre (la Déraison) constitue la base philosophique du livre. *Les Anormaux* hérite sous beaucoup de rapports de la problématique de l'*Histoire de la folie*, mais ce texte porte l'accent non pas sur la dialectique du Même et de l'Autre, mais sur la généalogie du Même. Ainsi Foucault dit à la fin du premier cours :

« Cette émergence du pouvoir de normalisation, la manière dont il s'est formé, la manière dont il s'est installé, sans qu'il prenne jamais appui sur une seule institution, mais par le jeu qu'il est arrivé à

établir entre différentes institutions, a étendu sa souveraineté dans notre société – c'est cela que je voudrais étudier. »⁶⁰

Cependant, ce cours peut être considéré non seulement sous l'angle de l'héritage, mais aussi sous l'angle de l'anticipation. Ainsi il touche déjà d'une certaine manière à la problématique qui sera centrale pour les autres fameux travaux de Foucault : *Surveiller et punir* (1975) et *l'Histoire de la sexualité* (1976 –1984). Les « lignes » que Foucault va développer séparément dans ses ouvrages les plus connus, sont entrelacées de telle sorte qu'elles forment un « nœud », pour ainsi dire, dans *Les Anormaux*. Et c'est le problème de l'exclusion qui constitue le point permettant de réunir ces différentes lignes. Si les ouvrages mentionnés ci-dessus examinent les *types* particuliers à la fois des formes de l'exclusion et des objets exclus (le rapport entre le crime, le criminel et la punition dans *Surveiller et punir* ; le rapport entre la folie, le fou et l'institution psychiatrique dans *l'Histoire de la folie* ; le rapport entre le désir pervers, le pervers et la famille bourgeoise dans *l'Histoire de la sexualité*), dans *Les Anormaux* Foucault se penche sur la définition de l'exclusion en tant que telle. Cette définition apparaît comme le résultat de l'investigation de la norme et du rapport qu'elle entretient avec ce qui se trouve au-delà d'elle. Avant de passer directement au thème central de cette recherche, il faut mentionner aussi les vecteurs qui y sont présents et qui s'avèrent être dominants dans l'œuvre de Foucault. Avant tout, c'est une analyse des moments de l'entrelacement entre « le discours » et « la pratique » et l'analyse des « technologies du pouvoir » et des « techniques de transformation des individus ».

Il faudrait répondre à cette question : qui sont au fond ces « anormaux » ? Avant tout, il faut remarquer que c'est la première apparition

⁶⁰ FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Seuil/Gallimard, 1999, p. 24.

de cette figure dans la recherche de Foucault. Où trouve-t-il ce « personnage » en tant qu'existant actuellement, dans quel domaine se manifeste sa présence dans notre contemporanéité ? Ce domaine, c'est l'expertise médico-légale. Et après avoir présenté d'une manière si impressionnante cette image des « anormaux », Foucault pose implicitement la question suivante : comment se fait-il que le discours qui leur donne une existence et la perpétue (le discours qui est à la fois un « *discours de vérité* » et un discours qui « *fait rire* »⁶¹, c'est-à-dire, un discours grotesque⁶²) est si peu visible alors qu'il est devenu un élément capital de notre existence quotidienne ? Et cependant c'est un discours qui peut tuer. Pourquoi la théorie lui donne-t-elle alors si peu de place ? C'est parce que les « anormaux », ce sont en quelque sorte les absents. On ne partage pas d'espace commun avec eux. C'est pour cela qu'on se trouve devant la nécessité d'élaborer des techniques d'analyse supplémentaires pour déceler les pratiques par lesquelles l'Autre est produit. Nous sommes en deçà, et lui, il est au-delà. Et le partage se fait par l'intermédiaire de la norme qui est non seulement une limite qui met en place une partition, mais aussi un réseau, « *un système de régularités* » (de caractère théorique comme de caractère pratique, institutionnel, en un mot, « *un réseau régulier de savoir et de pouvoir* »). Et pour nous, qui sommes « en deçà », ce réseau n'est pas visible en tant que tel. Ce qui est visible, c'est ce qui est produit par lui : les « anormaux ». Et ils sont visibles dans la mesure où la distance qui nous sépare est absolue et infranchissable. *Les Anormaux*, c'est une recherche visant à l'élaboration de telles techniques d'analyse.

Dans une troisième Leçon, ainsi que dans le résumé du cours, Foucault propose une ébauche de la généalogie concrète, ou historique, de

⁶¹ *Ibid.*, p. 7.

⁶² *Ibid.*, p. 12.

l'« anormal ». Il souligne trois éléments qui ont formé « *le groupe des anormaux* »⁶³ (il faut prendre en compte que, comme le remarque Foucault, sa « *constitution n'a pas été exactement synchronique* »⁶⁴).

1. « *Le monstre humain* ». C'est la loi qui constitue « le cadre de référence » de cette notion. Or, c'est la loi au sens large : « *ce qui définit le monstre est le fait qu'il est, dans son existence même et dans sa forme, non seulement violation des lois de la société, mais violation des lois de la nature* »⁶⁵. Deux choses le mettent automatiquement hors la loi et le renvoient « au-delà » : a) le monstre ne peut pas être un sujet de la loi, puisque la loi n'est pas capable parler de lui ni de prendre en compte son existence ; b) le monstre, c'est une « *forme naturelle de la contre-nature* »⁶⁶ et un modèle « *de toutes les petites irrégularités possibles* » (ainsi, l'expertise psychiatrique des XIX^{ème}-XX^{ème} siècles va chercher le grand monstre naturel derrière le petit voleur).
2. « *L'individu à corriger* ». Cette figure est plus tardive que « le monstre ». Elle « *est le corrélatif moins des impératifs de la loi et des formes canoniques de la nature que des techniques de dressage avec leurs exigences propres.* »⁶⁷. La figure de « l'incorrigible » apparaît en même temps que les techniques disciplinaires en usage dans l'armée, l'école, l'atelier. L'incorrigible, c'est celui, pour qui ces techniques s'avèrent inefficaces et pour qui il faut donc recourir à des technologies supplémentaires. C'est ainsi que « *se dessine un axe de la*

⁶³ FOUCAULT Michel, *Résumé des cours*, Paris, Julliard, 1989, p. 73.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Seuil/Gallimard, 1999, p. 51.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 52.

⁶⁷ FOUCAULT Michel, *Résumé des cours*, Paris, Julliard, 1989, p. 75.

corrigible incorrigibilité, où on va retrouver précisément plus tard, au XIX^{ème} siècle, l'individu anormal. »⁶⁸

3. « *L'enfant masturbateur* ». C'est l'ancêtre le plus tardif de l'anormal. Il apparaît à la fin du XVIII^{ème} siècle dans le cadre de l'institution familiale. La portée de la figure du « masturbateur » pour la généalogie de l'anormal consiste dans le fait qu'à partir de cette époque la masturbation infantine est reconnue comme un principe universel pour interpréter presque toutes les déviations pathologiques singulières.

Selon Foucault, ces trois figures restent distinctes et séparées jusqu'à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle. Et une « *technologie des individus anormaux, se formera lorsque aura été établi un réseau régulier de savoir et de pouvoir qui réunira, ou en tout cas investira, selon le même système de régularités, ces trois figures.* »⁶⁹

Le cours *Les Anormaux* représente une explication développée de cette « généalogie concrète » de l'anormal. Mais dans chaque cas, sur l'exemple de chacune de ces figures, Foucault découvre les traits généraux propres aux procédures par lesquelles chaque élément est établi dans son existence. On peut regrouper schématiquement ces traits en quelques qualités communes qui les caractérisent comme les qualités généalogiques des « anormaux ». On pourrait appeler la désignation de ces qualités « une généalogie générale » de l'anormal.

1. Tous ces éléments, ces « ancêtres » de l'anormal, ne sont pas considérés comme les caractéristiques du sujet, ils sont exclus du processus de la subjectivation.

⁶⁸ FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Seuil/Gallimard, 1999, p. 54.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 56.

2. Ils ne s'inscrivent entièrement dans aucune institution sociale existante, ni dans aucun discours ou pratique qui existent dans le cadre de ces institutions ; ils « brisent » en quelque sorte les limites de l'institutionnalisation en place.

Ainsi, *Les Anormaux* donne suite à l'analyse anthropologique qu'on trouve dans *l'Histoire de la folie*. C'est que la notion les « anormaux » recouvre différentes formes des objets disqualifiés (et non seulement aux « fous »). Comme s'il s'agissait d'une notion méta-disqualifiante qui doit déceler le fonctionnement de la norme en tant que telle ou, comme le dit Foucault, « *du pouvoir de normalisation* » dans son aspect général.

L'Histoire de la folie et ses idées ont eu grand écho. Beaucoup d'ouvrages lui ont été consacrés où elle était traitée soit isolément, soit dans le contexte de toute l'œuvre de Foucault. C'est à cet ouvrage que les critiques de la conception de l'archéologie du savoir (parmi lesquels figure Derrida) ont prêté une grande attention.

L'article « *Cogito et histoire de la folie* » que nous évoquerons dans le Chapitre 3, peut être considéré comme faisant partie des publications consacrées à Foucault et écrites par des philosophes dont les conceptions propres ont nourri la recherche philosophique. Parmi ces publications, il faut noter les travaux de philosophes dont l'influence sur la pensée mondiale est comparable à celle de Foucault. Ce sont, en premier lieu, les travaux de philosophes français, comme *Michel Foucault tel que je l'imagine* de Maurice Blanchot⁷⁰, *Foucault* de Gilles Deleuze⁷¹, *Oublier Foucault* de Jean Baudrillard⁷². Ces ouvrages représentent une réception de l'archéologie du

⁷⁰ BLANCHOT Maurice, *Michel Foucault tel que je l'imagine*, Paris, Fata Morgana, 1986.

⁷¹ DELEUZE Gilles, *Foucault*, Paris, Minuit, 1986.

⁷² BAUDRILLARD Jean, *Oublier Foucault*, Paris, Galilée, 1977.

savoir dans la philosophie française contemporaine. À proprement parler, l'article de Derrida se trouve un peu à l'écart, parce qu'il date de la période où Foucault n'avait publié qu'une seule de ses recherches, et la conception de la « déconstruction » était seulement en train de se former. C'est pourquoi cet article n'est pas une réaction à l'archéologie du savoir en tant que telle, mais seulement une critique de certaines thèses de l'*Histoire de la folie*. Parmi les ouvrages mentionnés ci-dessus, le livre de Baudrillard est à beaucoup d'égards l'ouvrage le plus proche de l'article de Derrida. Les livres de Blanchot et de Deleuze sont fondamentalement différents.

Ce que fait Blanchot, ce n'est pas une critique, mais plutôt des « variations sur un thème de Foucault ». Il met l'accent sur l'enchaînement de différents motifs et concepts foucauldien et sur leur développement que l'on constate en passant d'un livre à l'autre : « *de l'étude des seules pratiques discursives* » (*L'archéologie du savoir*) à « *l'étude des pratiques sociales qui en constituent l'arrière-plan* » (*Surveiller et punir*)⁷³, tandis que *La Volonté de savoir* est un livre « *qui est dans le droit fil de « Surveiller et punir »* »⁷⁴.

Deleuze vise un tout autre objectif. Il essaye de systématiser les notions foucauldien selon un modèle extérieur. En l'occurrence, c'est un modèle topologique. Deleuze impose à Foucault des opérations topologiques en réinterprétant sa conception de la subjectivité à la lumière de sa propre théorie du *pli*.

L'objectif de Baudrillard, c'est de réfuter Foucault. En s'appuyant sur l'opposition entre le réel et l'imaginaire et son concept du simulacre qui est basé sur cette opposition, Baudrillard réduit la conception du pouvoir chez Foucault à une position archaïque. Son reproche principal consiste à dire que

⁷³ BLANCHOT Maurice, *Michel Foucault tel que je l'imagine*, Paris, Fata Morgana, 1986, p. 34.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 49.

l'archéologie du savoir ne prend pas en compte l'existence des mécanismes de simulation propres au pouvoir. Ainsi, il définit Foucault comme un dinosaure de la modernité, de l'âge classique, un otage de ces mêmes mécanismes qu'il est en train d'analyser et de dévoiler. C'est pourquoi il serait impuissant de comprendre les changements radicaux qui ont eu lieu à partir de la fin de l'âge classique. On pourrait comparer l'article de Derrida avec cet ouvrage de Baudrillard à partir de ce pathos avec lequel il fait la démonstration des contradictions inhérentes à la pensée de Foucault. Or, il nous semble que, parmi tous les travaux qui ont été consacrés à la critique de l'archéologie du savoir, la critique de Derrida ressemble en de nombreux points à celle de Jürgen Habermas.

Ces deux critiques qui ont des objectifs différents et qui reposent sur des conceptions différentes, s'inscrivent néanmoins d'une façon similaire dans le cadre de deux modèles selon lesquels on interprète très souvent l'*Histoire de la folie*.

1. Le modèle *romantique*. Il repose sur la critique de la raison en tant que sens commun qui a évacué son Autre (la Dérison), et sur l'invocation de l'expérience de l'art comme un domaine où la folie peut exprimer sa propre vérité dans sa propre langue.
2. Le modèle *antipsychiatrique*. Il se fonde sur le concept du « Grand Renfermement » qui a été introduit par Foucault pour décrire la somme des pratiques s'appliquant à la folie⁷⁵.

Dans son ouvrage intitulé *Le discours philosophique de la modernité*⁷⁶ qui est basé sur une série de conférences, Habermas a consacré deux

⁷⁵ Comme exemple frappant de cette interprétation, on peut mentionner un texte intéressant à maints égards, « Foucault tribunal » (<http://www.foucault.de>).

⁷⁶ HABERMAS Jürgen, *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard, 1988. (Cf. HABERMAS Jürgen, *Der philosophische Diskurs der Moderne*, Frankfurt, Suhrkamp, 1985.)

conférences (« *Les sciences humaines démasquées par la critique de la raison : Foucault* »⁷⁷ et « *Apories d'une théorie du pouvoir* »⁷⁸) à la conception de Foucault. L'analyse de l'*Histoire de la folie* n'occupe que 12 pages dans la conférence « *Les sciences humaines démasquées...* »⁷⁹. On pourrait penser qu'il est abusif de considérer cet aparté comme modèle d'une certaine stratégie interprétative. Nous montrerons pourtant qu'une certaine tendance stratégique est bien propre à cet aparté et à quel point l'analyse de Habermas s'inscrit organiquement dans le cadre des modèles mentionnés ci-dessus, en isolant certaines thèses de l'*Histoire de la folie* et en les organisant dans un certain ordre.

Voici les thèses que Habermas identifie comme étant les thèses-clés pour comprendre l'*Histoire de la folie* :

a) La première thèse fondamentale qui constitue la base de l'interprétation de Habermas est la suivante : l'*Histoire de la folie* est « *une histoire des limites [...] par lequel(le)s une culture rejette quelque chose qui sera pour elle l'Extérieur.* »⁸⁰

L'identification du terme de « *limite* » comme terme-clé conduit Habermas à avancer une série de propositions qui inscrivent l'*Histoire de la folie* dans le cadre d'un modèle romantique d'interprétation. Ainsi, Habermas suppose que Foucault « *range la folie dans les expériences de la limite dans lesquelles le logos occidental s'appréhende, d'une manière au plus haut point*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 281-314.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 315-347.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 282-294.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 283. Il faut remarquer que c'est cette thèse de l'*Histoire de la folie* que Blanchot, lui aussi, comme on l'a vu, propose de considérer comme une formulation du projet de ce livre. (BLANCHOT Maurice, *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1969, p. 292).

ambivalente, face à un hétérogène. »⁸¹ La folie serait importante pour Foucault, parce qu'elle permet de franchir des limites.

Après avoir défini de cette façon le sens de la folie, Habermas construit une sorte de généalogie du projet de Foucault :

« [...] *le contact et l'immersion dans le monde oriental (Schopenhauer), la redécouverte du tragique ou, d'une manière générale, de l'archaïque (Nietzsche), l'avancée dans la sphère des rêves (Freud) et de l'interdit archaïque (Bataille), et aussi de l'exotisme nourri de récits anthropologiques.* »⁸²

b) La deuxième thèse fondamentale de Habermas est formulée de la manière suivante :

« [...] *Foucault conjecture derrière le phénomène engendré par la psychiatrie de la maladie mentale et, d'une manière générale, derrière les différents masques de la folie, une figure de l'authenticité [...].* »⁸³

Cette thèse détermine la place de l'interprétation de Habermas dans le cadre du modèle antipsychiatrique.

Conformément à cette thèse, selon Habermas, il faut considérer que le motif-clé de l'*Histoire de la folie* est la critique spécifique de la raison, le projet herméneutique particulier qui doit « *déchiffrer, dans le dit, le non-dit* » et dont l'objectif est de

« [...] *parvenir, dans l'histoire du développement de la raison instrumentale, au lieu de l'usurpation originaire et de la séparation*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*, p. 284.

d'une raison monadiquement stable de la mimésis, et de cerner ce lieu, serait-ce par l'aporie. »⁸⁴

Et c'est parce que l'*Histoire de la folie* apparaît ainsi étroitement liée, d'un côté, au projet herméneutique et, de l'autre, au projet romantique, que Habermas peut identifier un changement essentiel qui se produit dans la conception de Foucault dès l'apparition du livre *Naissance de la clinique*. À partir de cette période, Foucault, selon Habermas, abandonne la recherche de l'authentique (c'est-à-dire, le romantisme antipsychiatrique) au profit de la recherche des éléments fonctionnels du système, comme il abandonne l'analyse du contenu intérieur et de l'intention de l'énonciation (c'est-à-dire l'herméneutique) au profit de l'analyse de la différence *entre* les énonciations.

« Ce n'est plus désormais la folie elle-même qu'il cherche derrière le discours sur la folie, ce n'est plus le contact oculaire avec le corps – contact qui semblerait précéder tout discours – qu'il cherche à travers l'archéologie du regard médical. Il renonce, contrairement à Bataille, à accéder par l'évocation à l'exclu et au proscrit – il n'attend plus rien des éléments hétérogènes. »⁸⁵

Nous reviendrons un peu plus tard sur l'interprétation de Derrida. Ici, il s'agit seulement faire remarquer les moments où apparaît la similitude entre l'interprétation de Habermas et celle de Derrida.

Derrida comprend le projet de Foucault comme une tentative pour démasquer la violence par rapport à la folie propre à l'âge classique et, en même temps, pour rétablir « la folie en tant que telle » dans ses droits. Le noyau de l'objection de Derrida est le suivant : si Foucault voit la particularité de l'âge classique dans l'instauration d'une *formation discursive* qui est la « folie » et s'il admet en même temps qu'une certaine expérience qui ne serait

⁸⁴ *Ibid.*, p. 285.

⁸⁵ *Ibid.*

entièrement absorbée par aucune forme discursive (en particulier, par la forme du rationalisme classique) peut exister, on peut supposer qu'il admet l'existence de la folie « en tant que telle », hors de la formation discursive.

Dans le cadre de la conception de *la critique de la métaphysique occidentale* qui est centrale pour le livre *L'écriture et la différence*, cette prémisse paraît une hypothèse métaphysique qui apporte une contradiction profonde à la conception même de Foucault. D'où le reproche selon lequel Foucault parle au nom d'une sorte de folie authentique et cherche une position, une instance du discours, qui se trouverait hors du discours de l'âge classique. Et pour ce faire, il propose de se distancier de plus en plus du discours rationaliste et de s'adresser, par exemple, à l'expérience de l'*hybris* (ὕβρις) grecque ou à l'expérience de l'art représentée par l'œuvre de Van Gogh, de Nerval ou d'Artaud. En se fondant sur la proposition qu'on trouve dans *l'Histoire de la folie* selon laquelle « l'histoire de la folie », est une « archéologie du silence », ainsi que sur la thèse de Foucault selon laquelle le langage de la raison s'est établi sur le silence de la folie, Derrida voit dans la question ainsi posée un projet hégélien. Ce projet se trouve, selon lui, au fondement de la conception de « l'histoire de la folie » : dévoiler la base négative du positif et démontrer leur interdépendance.

On pourrait concevoir une réponse hypothétique de Foucault à cette interprétation de Derrida, si on analyse le projet de *l'Histoire de la folie* sous un autre angle que fournit, dans l'entretien « *Le souci de la vérité* » cité ci-dessus, la différence entre la folie-pour-les-autres (la « folie » comme formation discursive) et la folie-pour-soi (la folie comme expérience). Cette réponse serait la suivante : le négatif pour Foucault, ce n'est pas la « folie », c'est le silence lui-même. La négativité de la folie elle-même est un produit dérivé de son existence en tant que formation discursive.

La signification du négatif est attribuée à la folie au cours de certaines pratiques dont le sens ne consiste pas uniquement à enfermer les fous. Plus exactement, ce sens n'est pas présent d'une façon directe dans ces pratiques : par eux-mêmes, ils visent d'autres objectifs (les objectifs du « souci », du soin de la folie). Par conséquent, ils ne peuvent pas être appelés directement « répressifs ». Dire cela serait se tromper grandement quant à leur sens direct (pour soi), aussi que quant à leur sens indirect qui consiste dans leur caractère répressif. Or l'« archéologue » n'a pas d'autre moyen d'analyser une époque sauf à travers des ensembles des différentes définitions du « pour soi ».

Penser la folie comme du négatif, cela serait lui attribuer un certain sens. Si Foucault a pu laisser entendre quelque part qu'il pensait que la folie était le négatif lui-même, son projet correspondrait effectivement à la « dimension hégélienne » de la pensée. Le doute qu'éprouve Derrida (« peut-on savoir qu'est-ce que la folie en tant que telle ?! ») serait alors pertinent. En ce cas, il s'agirait, en effet, comme il le croit, de rendre au négatif le statut du participant de plein droit au processus historique compris comme l'histoire du sens⁸⁶. Mais ni le point de départ, ni le projet, ni l'objet de la recherche « archéologique » ne peuvent être réduits à une telle interprétation. La folie comme le négatif (la folie renfermée⁸⁷), n'est ni un signe, ni un sens, ni une signification. Les textes de l'« autointerprétation » nous suggèrent une autre réponse et une autre stratégie pour lire l'*Histoire de la folie*. On pourrait

⁸⁶ Ce qui ne se réduit pas simplement au geste qui substituerait un signe à l'autre. On ne peut pas néanmoins ranger Derrida parmi les interprètes qui simplifient fondamentalement le projet de l'*Histoire de la folie* en l'interprétant comme une tentative de substituer le moins au plus.

⁸⁷ La folie n'existe pas *hors* du renfermement. C'est en cela que consiste la vérité fondamentale de l'âge classique qui est découverte par la recherche « archéologique ». Le « silence » de la folie ne veut pas dire, comme le pense Derrida, que la folie elle-même est un silence. Cela veut dire que l'existence de la folie à l'âge classique *est inséparable* de ces apparences dans lesquelles elle figurait à l'intérieur des pratiques (discursives et non-discursives).

parler à ce propos d'une stratégie d'une logique du symptôme, ce qu'on appellera par la suite « symptomatologique ». Nous expliquerons plus loin en quoi elle consiste. Pour le moment, il faut souligner avec netteté les traits communs qui existent entre l'interprétation de Habermas et celle de Derrida.

1) Elles ne prennent pas en compte la différence entre la Dérison et la Folie. Derrida pas plus que Habermas ne thématisent ni n'analysent cette différence. Dans leurs analyses, il n'y a pas de place pour la recherche sur le sens de cette différence. Et par conséquent, il n'y a pas non plus de place pour la différence entre le niveau philosophico-transcendental et le niveau archéologique du livre de Foucault.

De là vient qu'elles n'accordent pas d'importance au processus complexe du devenir de la folie *en tant qu'objet particulier*. Par conséquent, ils n'accordent pas non plus d'importance au rapport complexe, de différence et de corrélation, qui existent entre deux événements cruciaux de cette « histoire de la folie » : l'internement et la « clinification ». Habermas, par exemple, les identifie dans le cadre de la même procédure.

« Foucault analyse la formation de la clinique (« Klinifizierung », « clinification ») qui fait avant tout de la maladie mentale un phénomène médical, comme un exemple de l'exclusion, de la proscription et de la marginalisation [...]. »⁸⁸

En proposant de considérer la « clinification » comme un exemple d'exclusion, l'analyse de Habermas manque le changement essentiel du rapport à la folie qui s'est produit grâce aux réformes de Tuke et Pinel : la « clinification » n'est pas un *exemple*, mais le *résultat* du processus de l'exclusion.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 283. Je souligne.

2) Ces lectures ne prennent pas en compte la différence des deux niveaux d'analyse qui coexistent dans *l'Histoire de la folie*, selon l'interprétation que Foucault en fera plus tard : de l'analyse de la « folie » comme « phénomène pour les autres » et de l'analyse de la « folie » comme « expérience de soi-même ». Tous les signes qui nous renvoient à la « recherche de l'authentique » correspondent au deuxième niveau, tandis que Habermas et Derrida les considèrent dans le cadre du premier. C'est au niveau du « phénomène pour les autres » que la « folie » est désignée comme l'« exclu ». Cela veut dire que lorsque Foucault parle du silence de la folie, il ne propose pas de définition qui puisse décrire l'essence de la folie en tant que telle. Il signale uniquement que la *folie en tant que telle est absente* dans le champ des énonciations *sur* la « folie » et que pour le « fou », il est impossible de produire l'énonciation autoréférentielle.

Tentons de réunir ce niveau d'analyse qui vise les discours *sur* la folie (c'est ce niveau d'analyse qu'on peut désigner comme « archéologie du silence ») et l'« autointerprétation » ultérieure de Foucault, qui vise la différence entre deux niveaux de l'« expérience ». La conclusion qu'on peut tirer de cette réunion désorganise profondément l'ordre de l'argumentation qui est propre à Habermas et à Derrida. Foucault ne cherchait pas simplement dans *l'Histoire de la folie* « la folie en tant que telle » ou l'« authentique » lui-même, mais il désignait une certaine organisation de l'expérience de « soi-même comme fou », une organisation qui était fondée sur des mécanismes bien définis de gouvernement. Même si Foucault avait eu l'intention de désigner par son livre la possibilité de découvrir une certaine vérité positive de la folie, cette découverte aurait dû passer par un travail lent et minutieux qui aurait changé l'organisation des pratiques s'appliquant à la folie (précisément des pratiques, et pas seulement de la théorie). Cette découverte

n'aurait pas pu consister dans un certain franchissement spontané de la limite établie⁸⁹, dans une certaine « percée » (comme le croit Habermas). Et surtout, cette découverte n'aurait pas pu se limiter à un retour à la « racine commune » de la raison et de la folie (comme a pu le croire Derrida).

À la base des conclusions que Habermas et Derrida tirent de leurs analyses à propos de l'*Histoire de la folie* se trouve une approche commune qui consiste en ce qu'ils analysent les notions de « folie » et de « Déraison » uniquement au niveau philosophico-transcendantal, tout en ignorant la dimension proprement « archéologique » de ce livre. Dans les analyses propres à Derrida et à Habermas, la « folie » et la « Déraison » sont considérées implicitement comme identiques et comprises sous le signe commun du concept de l'Autre. La méthode de Foucault s'avère ainsi structuraliste : l'exclusion devient une des variantes possibles à l'intérieur d'une structure plus vaste qui englobe la façon de concevoir l'Autre propre à la culture européenne.

On a déjà eu l'occasion de dire brièvement à quel point l'objectif de se distancier de la méthode structuraliste était important pour Foucault. On voudrait montrer maintenant en quoi consiste la différence entre la méthode structuraliste et l'analyse « archéologique ». Il nous semble que c'est l'idée de la généalogie du pouvoir qui permet de comprendre au mieux cette différence. Souvent, dans ses entretiens, Foucault dit qu'il n'a pas de méthode au sens propre⁹⁰. Or, on peut affirmer que la généalogie du pouvoir était une forme de méthode qui permettait à Foucault d'organiser d'une manière systématique sa conception originelle de l'archéologie du savoir. Il faut noter une idée présente dans l'*Histoire de la folie : la médecine* qui s'est approprié

⁸⁹ Foucault montre justement que la limite établie par la raison produit en même temps la « forme » à l'intérieur de laquelle la « folie » devient possible. Et le franchissement de cette limite n'est pas identique à la « transformation ».

⁹⁰ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits III (1976-1979)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 404.

finalement la *vérité de la folie n'est pas un producteur autonome* de cette vérité. C'est en cela que consiste la vérité fondamentale de l'époque, qui ne coïncide pas cependant avec ce qui s'impose comme la vérité à l'intérieur de l'époque. C'est la vérité qui est décelée par la généalogie du pouvoir. Dans cette thèse ou, si on peut dire, dans cette vérité de l'*Histoire de la folie*, nous avons un premier reflet de ce changement qui se produit dans la manière de représenter le rapport entre le savoir et la vérité. S'il est réduit traditionnellement à l'idée que la vérité est produite par le savoir, la généalogie du pouvoir découvre un dynamisme beaucoup plus plurivoque : la vérité signifiante pour telle ou telle époque ne se trouve pas uniquement dans la dimension du savoir, mais elle se produit dans des domaines différents de celui du savoir, et il existe des processus complexes où la vérité se forme au-delà de la sphère du savoir et grâce auxquels elle s'infiltré dans cette sphère.

La généalogie du pouvoir est loin de se contenter d'une simple constatation. En premier lieu, elle décèle les procédures par lesquelles est établie telle ou telle vérité. À un certain moment, en définissant l'orientation principale de son travail, Foucault nous dit qu'il s'agit du travail du diagnostic⁹¹. Il nous semble que l'opération qui consiste à « faire le diagnostic » concerne en premier lieu le travail de la généalogie. En ce sens, la généalogie est un travail analytique qui prend en compte de nombreux éléments microscopiques à partir desquels est formée telle ou telle vérité.

Dans le contexte de la tâche qui consiste à distinguer l'approche archéologique de l'approche structuraliste, on pourrait se servir de la notion de « symptôme ». Cette notion pourrait développer la métaphore du « diagnostic » parce qu'elle permet de décrire la corrélation entre l'*objet* d'analyse (en l'occurrence, certains événements historiques) et *son sens* qui

⁹¹ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 2001. V.1: 1954-1975, p. 634 : « Je cherche à diagnostiquer, à réaliser un diagnostic du présent [...]. »

est découvert par un chercheur. Le « symptôme » permet d'effectuer cette description dans une autre perspective que celle qui est fournie par le concept structuraliste de *signe*.

Le signe se donne à comprendre à travers la formation des rapports entre le signifiant et le signifié. Le signe renvoie d'une manière référentielle au signifiant, et lui, à son tour, renvoie au signifié comme étant la base de toutes les significations qui forment l'objet du savoir. Cette structure a ainsi deux pôles constitués par deux unités : l'unité du signe et l'unité du signifié, de la réalité. Elles forment la simplicité originelle du sens qui permet d'arriver finalement à un certain « état de choses » représentable d'une manière univoque. La complexité de « jeu », du processus de l'interprétation vient du signifiant parce que c'est le signifiant qui est le fondement sur lequel la « construction de sens » est édifiée. En outre, l'axiome de la « stratégie de sens » consiste dans la thèse selon laquelle tout signifiant est organisé sur le modèle de la langue. C'est pour cela qu'il faut considérer le structuralisme dans le cadre des conceptions linguistiques, même si en réalité les objets de l'analyse structuraliste ne sont pas réduits uniquement aux objets linguistiques. En même temps, on reconnaît comme caractéristique fondamentale de la langue sa capacité à reproduire des *sens différents* dans des *formations répétitives* et stables : les paradigmes (les morphèmes, les phonèmes). Ainsi, la condition fondamentale de la perception correcte, de l'assimilation de la langue, est le fait de posséder ces formes abstraites qui peuvent varier d'une langue à l'autre, mais qui ont une stabilité inébranlable dans chaque langue déterminée⁹². Donc, l'unité est présente aussi dans le signifiant, quelle que soit *la pluralité des significations* et de sens qui est cachée derrière lui (l'autre nom pour cette unité est « évidence »). Elle est

⁹² Il semble qu'elle ne puisse être ébranlée que par certaines expérimentations surréalistes.

même un moment-clé pour la perception correcte de deux autres unités qui se situent aux pôles de la structure : l'unité du signe et l'unité du signifié. La corrélation complexe de ces unités forme un système de *présences simples* qui à la fois se trouvent derrière tous les entrelacements possibles de sens différents et forment leur base invisible, mais toujours présente.

C'est à cette stratégie d'interprétation structuraliste que s'oppose la stratégie qu'on appelle « symptomatologique » et qui caractérise, à notre avis, la méthode de la généalogie du pouvoir. La différence principale entre ces deux méthodes consiste en ce que la stratégie « symptomatologique » pour comprendre et interpréter un élément, ne peut pas se contenter de la présence de l'unité. Elle ne peut pas ne pas prendre en compte en premier lieu l'« adhésion » de cet élément avec un autre. Mais cependant cette « adhésion » est d'un genre particulier : il ne faut surtout pas la comprendre comme un lien de cause à effet, c'est-à-dire comme une interdépendance directe, ou comme l'« adhésion » des éléments différents à la base de la formation plus globale qui serait, en l'occurrence, la structure commune pour ces éléments. Cela veut dire *qu'il ne s'agit pas d'éléments du même ordre*, c'est-à-dire d'éléments homogènes. L'interprétation structuraliste ne travaille qu'avec des éléments homogènes, elle part même du principe de leur homogénéité. C'est pourquoi le sens qu'on obtient grâce à la stratégie structuraliste dépend du fait que les éléments appartiennent à un espace commun dans lequel le système des unités simples joue le rôle de système de coordonnées. En revanche, la stratégie « symptomatologique » se caractérise par une méfiance initiale par rapport aux sens qui sont obtenus dans le cadre de formations homogènes. Cette stratégie ne travaille pas avec des éléments homogènes, parce qu'il n'existe pas de lien univoque et absolument évident entre les symptômes. Pour le structuralisme, tout comme pour la sémiologie, le sens se forme dans le système des présences. Pour la « symptomatologie »,

le sens se découvre dans le système des lacunes, des réticences, des défauts, des hiatus.

Voici quelques exemples des symptômes qu'on trouve dans les recherches de Foucault :

1. Comme nous avons déjà mentionné, dans l'*Histoire de la folie* il y a une idée qui traverse tout le livre comme un fil rouge : l'idée selon laquelle il existe à l'âge classique un déséquilibre entre deux sphères de l'existence de la folie – la sphère pratique et la sphère théorique.
2. Dans sa recherche sur la sexualité dans la société bourgeoise en train de naître, Foucault note qu'il existe une contradiction entre, d'une part, les *restrictions* auxquelles sont soumises les manifestations de la *sexualité dans la vie sociale*⁹³, et, d'autre part, *l'incitation* à exprimer ces manifestations, bien qu'elles soient défendues, *dans une sphère certaine de l'existence individuelle* (dans le cadre de la pratique de l'aveu).
3. Dans sa recherche sur « *La technologie politique des individus* » Foucault remarque une contradiction qui existe entre les boucheries collectives et les programmes de la protection sociale de l'individu :

« *La coexistence, au sein des structures politiques, d'énormes machines de destruction et d'institutions dévouées à la protection de la vie individuelle est une chose déroutante qui mérite quelque investigation. C'est l'une des antinomies centrales de notre raison politique.* »⁹⁴

⁹³ L'exemple le plus frappant que cite Foucault, c'est une fondation en Allemagne de l'école pour les garçons où la conduite sexuelle des élèves a été soumise à un contrôle incessant dans le but de rendre impossible « le péché de la masturbation ».

⁹⁴ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits IV (1980-1988)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 815.

Dans ces exemples, nous avons affaire avec l'analyse dont la « force propulsive » est une absence de lien évident. C'est cette absence qui demande à être interprétée. Le but paradoxal que se propose une telle analyse consiste à clarifier le sens de l'absence. L'objection qui pourrait être adressée à telle analyse, pourrait être formulée de la manière suivante : le chercheur qui pratique ce type d'analyse est voué à une recherche infructueuse et aux interprétations fausses parce qu'il cherche à expliquer des phénomènes qui appartiennent à des champs principalement différents et qui ne peuvent pas être mis sur le même plan, tout comme ils ne peuvent être ni comparés, ni confrontés. En effet, la « pratique de l'internement » et l'histoire des décrets et des institutions destinées à définir le statut social de la « folie » font partie de l'histoire du développement des établissements sociaux, tandis que les théories qui concernent le phénomène des déviations psychiques forment une toute autre histoire, celle de la psychiatrie comme branche de la théorie médicale générale. Aussi, l'évolution et l'usage des appareils de destruction appartiennent à l'histoire des rapports internationaux stratégiques, à l'histoire des guerres et des accords, tandis que le développement des programmes de protection sociale fait partie de l'histoire du devenir de la société démocratique.

Pourtant, c'est dans cette réunion d'éléments hétérogènes dans un champ unique de problématisation que consiste la spécificité du travail historique de Foucault. Sa méthode ne reconnaît pas un sens déjà donné dans des évidences historiques incontestables comme, par exemple, les conflits internationaux, les institutions sociales etc.

Chapitre 3.

La polémique sur la raison et la Dérison (Foucault-Derrida)

L'histoire de la philosophie connaît beaucoup de cas où la polémique ou la querelle ont influencé essentiellement le développement de la philosophie. À cet égard, le cas exemplaire est la critique aristotélicienne de la conception des idées chez Platon. Tout d'abord, parce qu'elle a eu comme résultat la formation de deux vecteurs globaux (aristotélisme et platonisme) qui ont déterminé le développement de la philosophie au cours de plusieurs siècles. Et, deuxièmement, dans ce cas, nous rencontrons pratiquement pour la première fois un type particulier de *critique philosophique* où sont confrontées deux conceptions philosophiques, chacune d'elles ayant forme achevée. Dans le cadre de cette forme, la plupart des phénomènes qui deviendront par la suite des « objets » traditionnels de la philosophie (comme, par exemple, la « politique, l'« art », la « science ») sont traités.

On ne peut pas poser la question de savoir à quel point la portée et les conséquences de la polémique entre Foucault et Derrida sont essentielles du point de vue de l'histoire : nous sommes pratiquement ses contemporains et, par conséquent, nous ne pouvons pas en déduire des conclusions globales rétrospectives. On peut pourtant dire avec certitude que cette polémique correspond aux conditions par lesquelles la critique philosophique est déterminée : dans le cas de la polémique sur la raison et la Dérison, nous avons affaire non seulement à un débat autour d'un phénomène particulier, mais aussi à la confrontation de deux conceptions philosophiques.

La spécificité propre à la recherche consacrée à la polémique, est déterminée déjà par son domaine de connaissance (« *Wissensgebiet* ») parce que la polémique en tant que domaine de recherche contient déjà en soi son propre objet. Ainsi, dans l'exemple de la critique aristotélicienne de Platon, ce sont les « idées » qui constituaient un tel « objet ». Par conséquent, dans

l'histoire de la philosophie, cette polémique figure en tant que polémique « sur les idées ».

Le fait que dans le domaine de connaissance propre à la recherche sur la polémique on trouve un tel « objet en soi », comme objet de la polémique, nous oblige en premier lieu à effectuer une différenciation des procédures de la recherche. Ainsi, avant d'analyser le « champ idéal » de la polémique, c'est-à-dire l'ordre des arguments et des contre-arguments, il faut analyser son « champ matériel », c'est-à-dire l'ordre d'organisation de l'objet. Par exemple, dans le cas de la polémique sur les « idées », il faut faire précéder l'analyse des positions d'Aristote et de Platon d'une analyse de ce qu'ils entendent par le concept de l'« idée » (εἶδος)⁹⁵. Et une telle analyse aurait démontré que cette polémique se déroulait dans le cadre d'une conceptualisation partagée par les deux parties. En d'autres termes, les positions de Platon comme d'Aristote étaient installées dans le cadre du concept commun de l'« idée ». Ainsi, dans le cas de cette polémique, nous avons une similitude en ce qui concerne le « champ matériel », et une différence qui se manifeste dans le « champ idéal ».

La polémique entre Foucault et Derrida est une polémique « sur la raison et la Déraison ». De cette sorte, il semble, au premier regard, que les limites précises de l'objet de cette polémique soient déterminées. Et se dessine alors la première étape de son analyse. Pourtant, si on accepte une telle stratégie, l'avancement de cette analyse se heurte en réalité à une difficulté considérable : il est impossible de passer librement d'un champ « matériel » à un champ « idéal », et inversement. Par exemple, si l'on doit

⁹⁵ En particulier, il faudrait considérer séparément la question en quoi ces idées sont différentes des « idées » (*ideae*) qui sont devenues un objet de la philosophie (et des polémiques philosophiques) des Temps Modernes.

décrire la position de Foucault en nous plaçant dans un champ « idéal », on doit noter que :

- il construit sa conception de l'« histoire de la folie » en établissant la différence entre les notions de « folie » et de « Déraison » ;
- il la construit sur la base de la thèse selon laquelle la raison et la Déraison sont essentiellement différentes.

Les éléments caractéristiques de la position de Derrida sont les suivants :

- le rapprochement substantiel, et même l'identification, de la « Déraison » et de la « folie » ;
- l'interprétation de la différence entre Déraison et raison comme une différence qui passe par la médiation de l'« espace de pensée » commun pour les deux termes de l'opposition.

Ainsi, on remarque que les deux philosophes déterminent différemment le sens de la raison et de la Déraison. Et l'ordre de l'argumentation propre à chacun d'eux est engendré par la différence dans la définition du sens de la notion. C'est pourquoi, dans ce cas, lorsque l'on passe du champ « idéal » au champ « matériel », on perd notre objet (plus précisément, l'objet, en quelque sorte, « se disperse ») tout en cherchant à le définir de la manière la plus précise. Et la raison en est que la position de Foucault et celle de Derrida ne peuvent être englobées par une conceptualisation commune, quelle qu'elle soit. C'est pourquoi, c'est l'explication de la *différence* entre les définitions du sens de la notion et la recherche sur leur *origine* qui doivent être mises au fondement de l'analyse de cette polémique. Et, pour ce faire, il faut faire une supposition méthodologique supplémentaire qui précéderait l'analyse, et différencier, dans le champ d'objet (ou, comme on l'a appelé, le « champ matériel ») de cette polémique, deux niveaux :

- le *niveau conceptuel* qui donne une image immobile, fermée en soi, de la polémique ;
- le *niveau textuel* dont l'analyse permet de saisir le dynamisme génétique de cette polémique.

Du point de vue de l'analyse de la genèse théorique de la polémique, le niveau textuel a la priorité sur le niveau conceptuel. C'est en effet la stratégie archéologique de l'interprétation du texte des *Méditations* de Descartes, en tant que forme discursive de l'avènement de l'époque, qui a été le premier objet de la polémique lancée par Derrida. Bien entendu, l'attaque de Derrida ne s'est pas limitée au niveau « textuel » mais, à un moment donné, elle a débordé de ses marges jusqu'à accoster, si l'on peut dire, le niveau « conceptuel ». Mais c'est précisément la stratégie archéologique de l'interprétation du texte qui constitue l'objet premier de la critique déconstructiviste dans l'article « *Cogito et l'histoire de la folie* ». À son tour, Foucault répond à cette critique en délaissant le niveau conceptuel de l'article de Derrida pour n'avoir affaire qu'aux arguments du niveau textuel : tous ses contre-arguments concernent seulement la façon d'interpréter le texte.

Le fait que, dans sa genèse, la polémique sur la raison et la Dérison s'avère déterminée par la différence des stratégies interprétatives, nous oblige à commencer son examen en analysant le niveau textuel de cette polémique. La portée principale de ce niveau consiste en ce qu'il donne la possibilité de résoudre un problème relatif à la manière d'expliquer l'origine des conceptualisations elles-mêmes et la différence qui existe entre elles (ce problème reste irrésolu si on limite la recherche sur le champ « matériel » de cette polémique uniquement à l'analyse de son niveau conceptuel). Comment peut-on expliquer un fait fondamental qui appartient au niveau conceptuel, mais qui reste inexplicable à ce niveau-là ? Ce fait fondamental consiste dans la différence entre la folie et la Dérison qui est un moment essentiel dans la

conception de Foucault. Mais pour Derrida cette différence n'a pas de portée décisive. Cela s'explique en premier lieu par la différence des *stratégies interprétatives*.

Foucault considère le texte comme une formation intégrale qui a été formée selon une série de règles certaines qui déterminent une vérité significative pour telle ou telle « coupe » historique. Ces règles et les mécanismes de la formation de la vérité constituent l'objet de l'analyse « archéologique » (c'est cela qu'on peut appeler une « stratégie archéologique »). Ce sont eux qui déterminent la différence entre l'expérience qui est englobée à l'âge classique par la notion de « folie » et celle qui précède cette expérience-même et qui est englobée par la notion de « Dérison ». Cette différence constitue la vérité « archéologique » principale de *l'Histoire de la folie*. On ne pourrait pas saisir cette vérité sans avoir appliqué la stratégie archéologique : le texte des *Méditations* de Descartes est examiné par Foucault dans la mesure où la vérité archéologique y est présentée dans une forme discursive.

En revanche, pour la stratégie propre à Derrida, la « coupe » historique du texte n'apparaît pas déterminante. La lecture déconstructiviste se fonde sur l'hypothèse selon laquelle il existe un « reste » textuel qui n'a pas été approprié par le temps concret. Derrida examine le texte comme une sorte de mosaïque, désagrégée en micro-éléments, qui sont hétérogènes, bien qu'ils investissent les frontières de l'une et de l'autre « unicité textuelle » (« l'œuvre »). L'appartenance du texte à un « âge » (« époque ») ne constitue qu'une « couche secondaire ». L'interprétation doit la dépasser afin d'atteindre un niveau du texte où le sens qu'il exprime doit être libéré de toutes caractéristiques temporelles (que l'on peut appeler, non sans précautions, caractéristiques « historiques ») qui conditionnent sa qualité anthropologique. Par exemple, dans son interprétation du texte des *Méditations*, Derrida met en évidence, d'une part, les éléments qui

caractérisent la pensée de Descartes dans le cadre du paradigme historique du rationalisme classique, d'autre part, les éléments qui forment une « coupe » transhistorique du texte, c'est-à-dire « le reste » qui n'appartient pas à ce paradigme. C'est précisément sur ce « reste » que repose l'interprétation déconstructiviste du sens du texte en tant que tel, dans son entier. Ce sont ce modèle du texte et cette stratégie interprétative de Derrida qui sont constitutifs de la première étape de développement de la déconstruction. C'est précisément cette stratégie qui se reflète dans le célèbre « propos axial » (selon l'expression de Derrida), que le philosophe formule dans son *De la grammatologie* : « *Il n'y a rien hors du texte* » (ailleurs, « *Il n'y a pas de hors-texte* »)⁹⁶.

Le 4 mars 1963, invité par Jean Wahl, au « Collège philosophique », Derrida a présenté un exposé intitulé « *Cogito et histoire de la folie* ». Dans cet exposé, il soumettait à la critique la conception formulée dans le livre *Folie et Déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*. À cette époque, Foucault était déjà largement connu en France et à l'étranger, et notamment grâce à ce livre⁹⁷. Il assistait à cette séance du « Collège philosophique », mais n'est pas intervenu alors que la possibilité d'intervenir était prévue dans le temps de parole au « Collège ».

Quelques années après, en 1967, le texte de l'exposé a été publié dans le livre de Derrida intitulée *L'écriture et la différence*. La même année, sont apparus ses deux autres ouvrages *La voix et le phénomène. Introduction au problème du signe dans la phénoménologie de Husserl* et *De la*

⁹⁶ DERRIDA Jacques, *De la Grammatologie*, Paris, Minuit, 1967, p. 233.

⁹⁷ Selon Canguilhem, l'*Histoire de la folie* est devenu un événement. (CANGUILHEM Georges, « Sur l'*Histoire de la folie* en tant qu'événement », *Le Débat*, N° 41. Septembre-novembre. 1986. P. 37–40). Sa parution a eu tout de suite des échos auprès d'intellectuels français universellement connus : Maurice Blanchot et Roland Barthes lui ont consacré des critiques détaillées.

grammatologie. Leur publication a marqué l'apparition de la « déconstruction » en tant que conception philosophique autonome : c'est dans ces livres qu'ont été formulés pour la première fois ses postulats théoriques principaux. L'échelle des idées exprimées dans ces livres et les sujets qui y étaient traités témoignaient que la déconstruction visait à devenir une des conceptions les plus influentes de l'époque contemporaine. Ce qui s'est effectivement produit peu après la publication de ces travaux.

Le fait que Derrida a incorporé le texte de la conférence « *Cogito et histoire de la folie* » dans un de ses ouvrages programmatiques montrait que les idées exprimées dans cette conférence n'avaient pas été une étape intermédiaire dans le développement de la conception de la déconstruction, mais qu'elles représentaient ses principes fondamentaux. Pourtant, si cette conception ne faisait alors que déclarer ses principes et commencer à prétendre à avoir une résonance internationale, la conception de Foucault, celle de l'« archéologie du savoir », avait en revanche d'ores et déjà des contours bien distincts, et pratiquement tous les courants de la pensée contemporaine devaient en tenir compte. Vers 1967, outre l'*Histoire de la folie*, Foucault a publié trois ouvrages dont deux incluaient la notion de l'« archéologie » dans leurs titres : *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical* (1963), *Raymond Roussel* (1963) et *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines* (1966). C'est pour cela que la critique de l'archéologie du savoir dans le cadre de la recherche qui posait les fondements de la déconstruction, marquait un affrontement fondamental des conceptions.

Publier ce texte signalait déjà quelque chose de plus sérieux que la critique orale dans un cercle assez étroit d'intellectuels français proches de la communauté académique, ce qu'étaient les séances du « Collège philosophique ». Or, pour Foucault, ne pas tenir compte de ce fait serait manquer la validité doctrinale de sa conception. Il fait d'ailleurs coïncider sa

réponse avec la deuxième édition de l'*Histoire de la folie*⁹⁸, tandis que, peu avant, la première version de ce texte est parue dans une revue japonaise, « *Paideia* », et elle avait comme titre « *Réponse à Derrida* »⁹⁹.

Le titre « *Cogito et histoire de la folie* » nous permet de saisir le contour préalable de l'*objet* de la polémique. Il signale qu'au cœur de cette polémique se trouve la question du rapport entre l'*Histoire de la folie* comme projet conceptuel et la conception cartésienne de la pensée. Pourtant, une telle focalisation donne une représentation partielle de l'*objet* de la polémique : Derrida a placé l'analyse détaillée de cette question dans la deuxième partie de son article. Il l'a fait précéder d'une critique qui vise la conception elle-même de l'« *histoire de la folie* ». Et c'est cette critique qui constitue le cadre conceptuel de cette polémique.

Dans le livre de Derrida, la critique de l'*Histoire de la folie* fait partie du projet plus général d'une *déconstruction de la métaphysique occidentale* qui constitue un des aspects fondamentaux de la conception de Derrida. Très schématiquement, deux moments forment le noyau de la déconstruction : la critique de la métaphysique de la présence et du logo-phonocentrisme qui lui est propre. C'est dans cette perspective que se situe l'analyse derridienne du projet de Foucault.

La première thèse fondamentale de l'article « *Cogito et histoire de la folie* » est la suivante : le projet de l'histoire de la folie est une reproduction de la métaphysique de la présence. Derrida la trouve dans la supposition de Foucault selon laquelle il est possible d'écrire « *l'histoire de la folie elle-même* » « *avant toute capture par le savoir* »¹⁰⁰. Derrida croit que l'histoire

⁹⁸ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, collection « Bibliothèque des Histoires », 1972, p. 583–603.

⁹⁹ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 2001. V.1: 1954-1975, p. 1149–1164.

¹⁰⁰ DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967, p. 56 et 66.

de la « folie elle-même » est une tentative pour donner au négatif le statut du positif¹⁰¹. C'est en cela que consiste, selon Derrida, la contradiction interne de l'idée de l'« histoire de la folie », qui transforme le projet de Foucault en son inverse. La tentative de rétablir et réhabiliter la vérité perdue de la folie part du principe que la folie a sa propre vérité qui est cachée par l'histoire et qui par conséquent se trouve hors de l'histoire. Et c'est cette tentative qui confère à la folie une caractéristique qui prive précisément la folie de sa spécificité irréductible et conduit à un éloge de la raison¹⁰².

La deuxième thèse fondamentale découle de la précédente : dans ses principes fondamentaux, l'*Histoire de la folie* est un projet profondément réactionnaire qui est enraciné dans la métaphysique. Foucault se trouve ainsi rangé du côté de ceux qui privent le négatif du droit de participer à l'histoire comprise comme histoire de la totalité du sens¹⁰³.

Examinons maintenant comment Derrida argumente son interprétation. Dès le début de son article, il distingue le sens « patent » du texte et son sens « latent »¹⁰⁴. L'interprétation de Foucault qui reconstitue le sens du texte en cherchant à établir son lien avec la « structure » historique, s'adresse, selon Derrida, seulement au sens latent et laisse dans l'ombre le sens patent. Les arguments de Derrida sont censés donner l'impression que l'interprétation déconstructiviste n'est construite que sur la base du texte. C'est en cela que consiste en l'occurrence sa nuance polémique puisque cette interprétation est une « analyse interne et autonome » et qu'elle doit précéder l'analyse qui

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 54-55.

¹⁰² *Ibid.*, p. 67-68.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 56-59.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 53. Derrida se rendait sans doute compte qu'il utilise ainsi le paradigme psychanalytique : dans ce passage, il fait référence à *L'Interprétation des rêves* de Freud.

interprète le texte à partir de son appartenance à la « *forme historique totale* »¹⁰⁵.

Examinons la manière dont Derrida restitue ce sens patent du texte des *Méditations* ou, comme il l'appelle, « *l'intention déclarée de Descartes* »¹⁰⁶. Le moment remarquable consiste en ce que, lorsque Derrida lie le sens « patent » au contenu philosophique du texte de Descartes, il fait appel à la composition lexicale par laquelle le texte des *Méditations* est structuré. En d'autres termes, l'interprétation de Derrida attribue le sens essentiel aux éléments par l'intermédiaire desquels telle ou telle phase de la réflexion est introduite, en tant que composante discursive, dans le texte de Descartes. Tout d'abord, Derrida montre comment sont organisés les trois paragraphes qui succèdent au projet général des « méditations », ce projet consistant dans le doute universel. Le premier paragraphe commence par les mots « *sed forte...* » (que Derrida propose de traduire par : « *mais peut-être qu'encore que...* »), le deuxième, par les mots « *praeclare sane, tanquam* » (« *toutefois* »), et le troisième, par les mots « *age ergo...* » (« *supposons donc...* »). Selon Derrida, ces groupes de mots de l'introduction sont des « indicateurs » posés dans le texte intentionnellement et ils indiquent « l'intention déclarée ».

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 70. « *En particulier en ce qui regarde Descartes, on ne peut répondre à aucune question historique le concernant — concernant le sens historique latent de son propos, concernant son appartenance à une structure totale — avant une analyse interne rigoureuse et exhaustive de ses intentions patentes, du sens patent de son discours philosophique* ».

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 54. Le passage consacré à l'interprétation de Descartes se trouve aux pp. 71-82.

Le premier paragraphe.

On entreprend ici de limiter l'universalité du doute par la sphère des choses « *peu sensibles et fort éloignées* »¹⁰⁷. Derrida avance l'hypothèse selon laquelle l'intention de limiter le doute appartient non pas au sujet de la « méditation », mais à son « opposant virtuel ». Et le passage où apparaît la figure de la folie, selon Derrida, est un élément interne à une étape du mouvement de la réflexion dont l'essentiel est la tentative de limiter l'universalité du doute. Le sens de l'apparition de la figure de la folie est le suivant : il faut éliminer de la sphère de ce qui peut être soumis au doute l'expérience du corps, parce que soumettre au doute la certitude de son corps voudrait dire s'avérer fou. C'est en cela que consiste le rôle que joue dans le texte des *Méditations* l'histoire sur les rois nus. Et c'est parce que l'intention du sujet de la « méditation » ne coïncide pas avec l'intention du sujet opposant que le paragraphe suivant commence par le mot « *toutefois* ». Ce paragraphe est une démonstration que l'argument du sujet opposant n'est pas valide. L'exemple du sommeil et du rêve joue un rôle de réfutation de la prétention à limiter le doute. Il démontre *qu'il y a des raisons* de douter de la certitude de l'expérience du corps. Et ces raisons sont tellement sérieuses¹⁰⁸ qu'il convient de reconnaître que l'hypothèse du sommeil et du rêve est valide. C'est pourquoi le paragraphe suivant commence par les mots « *Supposons donc maintenant que nous sommes endormis...* ». Ce moment

¹⁰⁷ « *Sed forte, quamvis interdum sensus circa minuta quaedam & remotiora nos fallant [...]* » (DESCARTES René, *Meditationes de Prima Philosophia*, Stuttgart, Reclam, 1994, s. 64). Cf.: DESCARTES René, *Œuvres et lettres*, Paris, Pléiade, 1953, p. 268.

¹⁰⁸ Il est impossible de distinguer la veille d'avec le sommeil : là maintenant, dans le moment même de la réflexion, « *c'est avec dessein et de propos délibéré (prudens et sciens) que j'étends cette main* » et je ressens cela avec une clarté qui est impossible pour celui qui dort ; mais dans le même instant, je me ressouviens d'avoir senti la même chose lorsque je dormais ; et de cette pensée, « *j'en suis tout étonné* » (« *je suis en stupeur (stupor)* », comme le dit le texte latin) ; « *et mon étonnement (stupor) est tel, qu'il est presque capable de me persuader que je dors* ». DESCARTES René, *Œuvres et Lettres*, Paris, Gallimard, 1953, p. 269.

représente, d'une part, l'achèvement de l'étape précédente du mouvement de la réflexion, dont l'essentiel est la justification de la possibilité d'étendre le doute à toutes les idées d'origine sensible. D'autre part, c'est le début d'une étape suivante qui aura comme résultat la possibilité de définir avec certitude certaines choses comme les formes, les chiffres etc. Ces deux étapes constituent, selon Derrida, une phase à part entière de la réflexion qu'il appelle « *la phase naturelle du doute* »¹⁰⁹. Elle est naturelle parce qu'elle s'appuie sur des fondements empruntés à l'expérience. En revanche, la phase suivante s'appuie sur des fondements qui se trouvent en dehors de l'expérience : sur l'idée du Malin Génie ou du Dieu Trompeur. Derrida appelle cette phase « *la phase métaphysique du doute* »¹¹⁰. Mais arrêtons-nous ici, pour l'instant, afin de décrire plus clairement le statut que l'interprétation de Derrida attribue à la folie.

Le mouvement de la réflexion qui part de la thèse de la nécessité du doute universel, passe par sa limitation (l'élimination du corps de la sphère du doute), et arrive à l'extension du doute à tout le domaine du sensible (y compris celui du corps). Ce mouvement est décrit par Derrida comme « *un mouvement rhétorique et pédagogique* »¹¹¹ ou « *l'ordre méthodique* »¹¹² de la réflexion. Dans ce mouvement et dans cet ordre, la possibilité, ou l'hypothèse de la folie, n'est pas exclue, mais elle est radicalisée par l'hypothèse du rêve. Ainsi, on ne peut trouver dans le texte de Descartes aucune base textuelle réelle pour en tirer la conclusion qu'en tire Foucault : la conclusion que la folie est exclue et chassée hors de la réflexion. En réalité, l'expérience de la

¹⁰⁹ DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967, p. 85. Ou aussi « *l'étape naïve, naturelle et prémétaphysique de l'itinéraire cartésien* » (*Ibid.*, p. 81).

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 81. « [...] la phase proprement philosophique, métaphysique et critique du doute ».

¹¹¹ *Ibid.*, p. 72.

¹¹² *Ibid.*, p. 79.

folie passe par la médiation de l'expérience du rêve. En d'autres termes, dans l'ordre méthodique, rhétorique et pédagogique¹¹³, l'hypothèse du rêve permet d'argumenter un doute plus universel que celui qui est supposé par l'hypothèse de la folie¹¹⁴. À partir d'une telle interprétation du statut de la folie, Derrida tire une conclusion générale qui est la suivante : « [...] de ce point de vue, *le dormeur, ou le rêveur, est plus fou que le fou* »¹¹⁵. Cette thèse est un chiasme entre deux niveaux de la polémique : le niveau textuel et le niveau conceptuel. C'est là qu'on peut expliquer les particularités par lesquelles la conceptualisation de Derrida se distingue de celle de Foucault. Il est évident que dans son interprétation Derrida a privé la notion de la folie d'un référent distinct et historiquement localisé, ainsi que de la signification « archéologique » qui a été attribuée à la « folie » dans l'ouvrage de Foucault. S'appuyant sur le texte de Descartes, Derrida attribue à la folie un contenu abstrait et métaphysique : la folie est le résultat d'une faute très locale et limitée. Le rêve est une faute plus globale. Et il existe une faute encore plus globale, une faute « totale », il s'agit de la tromperie du Malin Génie. C'est là que se trouve la vraie folie. C'est une Vraie et Grande Folie. La folie de ces drôles d'hommes, de ces rois nus, était une folie petite et partielle. Certes, ils se trompaient à propos de ce qu'ils sont, mais pour le reste, rien ne les

¹¹³ À notre avis, cette remarque de Derrida est en quelque sorte essentielle. Elle marque la limite de l'interprétation déconstructiviste. Ainsi, Derrida désigne qu'il parle, au sens strict, non pas de l'expérience, mais des hypothèses, des « instruments du doute ». Et il trouve des raisons pour cela dans le texte de Descartes : dans une des notes, il insiste sur le fait que Descartes ne thématise pas la folie (on pourrait ajouter, tout comme il ne thématise pas le rêve). Et cela veut dire que la folie (tout comme le rêve) n'est pas un objet de la réflexion dans les *Méditations*. (*Ibid.*, p. 79).

¹¹⁴ L'hypothèse de la folie « *n'affectait, de manière contingente et partielle, que certaines régions de la perception sensible* » (DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967, p.79), « *ne couvre pas la totalité du champ de la perception sensible* » (*Ibid.*) ; « *la folie n'est qu'un cas particulier, et non le plus grave, d'ailleurs, de l'illusion sensible qui intéresse ici Descartes* » (*Ibid.*, p. 77), alors que l'hypothèse du rêve « *ruinera tous les fondements sensibles de la connaissance* » (*Ibid.*, p.78).

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 79.

distinguaient des gens normaux. Descartes ne les exclut pas plus qu'il n'exclut tous ceux pour qui son projet de soumettre au doute « *la totalité de l'étantité* »¹¹⁶ va trop loin. Descartes les exclut parce qu'ils doutent de trop peu de choses. Le sujet méditant doute de beaucoup plus de choses, lorsqu'il suppose que le monde est une illusion qui nous est inspirée par le Malin Génie : il doute de tout. C'est ainsi qu'il pousse le doute à un niveau où ces drôles d'hommes n'osent pas le pousser. C'est pourquoi c'est ce sujet méditant qui mérite d'être appelé un vrai fou, un fou authentique.

Dans la partie finale de son article¹¹⁷, Derrida formule une thèse importante, qui a des conséquences considérables. Cette thèse pose que le cogito est une trace de la folie absolue. Dans le cadre de la recherche qui est la nôtre, il est impossible de mettre entièrement à jour le sens de cette thèse. Nous nous limitons à indiquer l'essentiel de cette thèse : Derrida établit par-là entre la folie et le cogito un rapport de continuité et d'homogénéité. Bien sûr, il ne dit pas que le cogito est le fruit de la folie. Ce serait une thèse grossière et manifestement fautive. Leur homogénéité est postulée par Derrida d'une manière plus sophistiquée : à travers une autre thèse selon laquelle « *la certitude [du cogito] [...] n'est pas à l'abri d'une folie enfermée, elle est atteinte et assurée en la folie elle-même* »¹¹⁸.

C'est en cela que consiste la différence la plus essentielle entre l'interprétation archéologique et l'interprétation déconstructiviste : Foucault considère le cogito comme le résultat de l'opération de l'exclusion, tandis que Derrida affirme qu'ils ont une certaine identité. Bien que cette différence se trouve à un niveau textuel, sa portée s'étend beaucoup plus loin. L'interprétation déconstructiviste non seulement met en question

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 87.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 83-97.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 86.

l'interprétation foucauldienne de l'exclusion cartésienne, mais elle aussi touche à la conception du Grand Renfermement (ainsi qu'à la conception du rapport *externe* entre la « folie » et la raison). Bien plus, cette critique atteint un niveau plus profond : elle néglige la différence entre la folie et la Dérison et prive la notion de la « raison classique » du sens qui lui a été attribué dans l'*Histoire de la folie*. C'est parce que l'interprétation de Derrida touchait aux *fondements de son ouvrage* que Foucault a incorporé sa réponse dans une deuxième édition du livre. Et pour faire valoir sa conception, il lui a fallu construire une contre-argumentation en s'appuyant directement sur le texte, et se donner comme objectif de renverser en premier lieu l'interprétation derridienne. Pourtant, bien qu'*en apparence* Foucault ne touche pas dans son article au niveau conceptuel, *au fond* il est en train de résoudre un problème qui ne se réduit pas uniquement à la démonstration de l'interprétation « vraie » de Descartes. Il faut examiner les contre-arguments de Foucault, et regarder comment dans sa critique de l'interprétation déconstructiviste se manifeste la stratégie archéologique. Cela nous permettra, d'une part, de clarifier notre thèse selon laquelle le fondement de la polémique ne se situe pas dans la différence des définitions des notions, mais dans la différence des stratégies interprétatives, et d'autre part, de montrer que l'analyse de cette différence permet de saisir les caractéristiques fondamentales de la conception de l'archéologie du savoir et de la déconstruction. Nous avons déjà présenté l'interprétation de Foucault dans sa forme générale. Dans sa réponse à Derrida, il ne modifie pas le fond de cette interprétation, il ne fait qu'accentuer son moment principal : dans les paragraphes consacrés à la folie et au rêve, c'est le destin du sujet pensant qui est en train de se décider et il s'agit de l'autodétermination de ce sujet. Le « centre de gravité » de la réponse de Foucault porte sur deux éléments de l'interprétation déconstructiviste :

- a) sur le procédé par lequel Derrida estompe la rupture (le « *déséquilibre fondamental* ») entre la figure de la folie et celle du rêve ;
- b) sur la réduction du mouvement de la réflexion (qui se déroule entre l'hypothèse de la folie et celle du Malin Génie) à un développement progressif et, par conséquent, sur l'élimination du moment d'exclusion du processus de l'émergence du *cogito*.

Comment Foucault construit-t-il sa réponse dans l'article « *Mon corps, ce papier, ce feu* » ? Dans sa première partie, il examine successivement toutes les propositions de Derrida afin de souligner le point suivant : l'hypothèse de la folie et l'hypothèse du rêve ne sont pas juxtaposées dans un espace commun, quel qu'il soit.

« *L'exemple de la folie fait face à celui du rêve ; ils sont confrontés l'un à l'autre et opposés selon tout un système de différences qui sont clairement articulées dans le discours cartésien.* »¹¹⁹

Ce système de différences est composé de plusieurs séries. Il nous semble inutile de s'arrêter sur chacune d'elles. Examinons la série qui unit les différences que Foucault appelle « *les différences discursives* ». C'est dans le cadre de cette série que la folie et le rêve sont opposés dans le texte de Descartes. Cette série comprend des

« [...] *différences surtout au niveau de ce qui se passe dans la méditation, au niveau des événements qui s'y succèdent : actes effectués par le sujet méditant, (comparaison [dans le cas de la folie] / réminiscence [dans le cas du rêve]); effets produits dans le sujet*

¹¹⁹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, collection « Bibliothèque des Histoires », 1972, p. 593. Voir aussi FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II (1970-1975)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 256.

méditant (perception soudaine et immédiate d'une différence [dans le cas de la folie] / étonnement-stupeur-expérience d'une indistinction [dans le cas du rêve]); qualification du sujet méditant (invalidité s'il était demens ; validé même s'il est dormiens). »¹²⁰

Cette série a son propre principe d'organisation : c'est la question du statut du sujet méditant. Derrida a manqué cette question. Il croit que si les exemples de la folie et du rêve apparaissent après que le projet du doute universel a été formulé, c'est parce qu'il est nécessaire de définir la sphère des choses auxquelles le doute peut s'étendre. En réalité, ces deux hypothèses sont examinées dans le texte des *Méditations* pour définir le statut de sujet méditant, et non pas pour définir le domaine des choses dont on peut douter. L'exemple de la folie et celui du rêve sont confrontés. Le sujet méditant est en train de s'autodéterminer : il choisit quelle est l'hypothèse qu'on peut admettre. « *Age ergo somniemus* », « *Supposons donc maintenant que nous sommes endormis* » : c'est ainsi que cette étape de l'autodétermination se termine. Pourquoi donc est-ce le rêve qui est choisi, et non pas la folie ? C'est ici que se trouve le « nerf » de la stratégie interprétative archéologique, puisque c'est à cette étape de la méditation cartésienne que se manifeste la non-autonomie du discours. Et c'est là qu'on peut voir ce que sont la « pratique discursive » et la dimension du texte intrinsèque à l'« époque ». Dans un fragment des *Méditations* consacré à la folie, le moment décisif se situe dans la différence des définitions de la folie utilisées dans le texte de Descartes. Il faut ici relire, comme il se doit, le passage sur la folie en latin. Quand Descartes, au début du paragraphe consacré à la folie, la mentionne simplement et propose apparemment d'assimiler le doute à la folie, il utilise le mot *insani* (dans la traduction française « *insensés* »). Ce terme est

¹²⁰ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II (1970-1975)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 256.

relativement neutre : il définit les fous par la confusion de leur imagination. La folie est ici considérée du point de vue de ses caractéristiques externes.

Mais voilà que vient la phrase décisive : « *Mais quoi, ce sont des fous* (en latin : « *amentes* »), *et moi je ne serais pas moins extravagant* (en latin : « *demens* ») *si je me réglais à leur exemple* ».

Le terme « *amentes* » est une qualification médicale, le terme « *demens* » — une détermination juridique. Voilà la définition de Foucault :

« [...] terme d'abord juridique, avant d'être médical, et qui désigne toute une catégorie de gens incapables de certains actes religieux, civils, judiciaire ; les dementes ne disposent pas de la totalité de leurs droits lorsqu'il s'agit de parler, de promettre, de s'engager, de signer, d'intenter une action, etc. »¹²¹

En se fondant sur le sens de ce terme, il serait plus exact de le traduire par « irresponsable ». Il faut ici rappeler, d'après l'*Histoire de la folie*, quelle « *expérience de la folie* » et quel « *type de conscience* » était au fondement de cette qualification juridique. C'est le type le plus rigoureux, celui qui symbolise l'une des deux formes de « *l'aliénation* ». Cette forme

« [...] est prise comme la limitation de la subjectivité – ligne tracée aux confins des pouvoirs de l'individu, et qui dégage les régions de son irresponsabilité ; cette aliénation désigne un processus par lequel le sujet est dépossédé de sa liberté par un double mouvement : celui, naturel, de sa folie, et celui, juridique, de l'interdiction, qui le fait tomber sous le pouvoir d'un Autre : autrui en général, qui est représenté en l'occurrence par le curateur. »¹²²

¹²¹ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II (1970-1975)*, Paris, Gallimard, 1994, p. 253.

¹²² FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 148. On trouve dans le même passage un exposé de la relation génétique liant la conscience médicale naissante à la conscience juridique.

Il faut encore une fois garder à l'esprit le moment où intervient cette phrase de Descartes : il s'agit du moment où la question de la folie est abordée au niveau de l'autodétermination du sujet. C'est-à-dire au point où le sujet méditant décide de laisser en jeu l'hypothèse de la folie ou de s'en séparer. C'est à ce moment que l'on affirme qu'on ne peut prendre exemple sur les fous. La lecture que propose Foucault ne laisse aucun point d'ombre : si le sujet méditant admettait la possibilité qu'il fût « *insanus* » (insensé), il serait « *demens* », c'est-à-dire « irresponsable ». Et par conséquent, il aurait *perdu le droit* de penser.

Ce point du texte de Descartes est un moment où le discours lui-même emprunte les éléments décisifs de la sphère qui lui est extérieur. Cette différence des définitions de la folie et sa fonction disqualifiante est un « nœud » du texte par lequel le discours s'avère être lié à ce que Foucault appelait la « pratique ». La délimitation de ce moment des *Méditations* comme principe d'organisation met en question la possibilité de l'« analyse autonome » que Derrida essaye de construire. L'interprétation déconstructiviste élimine les couches du texte où se situe exactement son sens.

Et ce n'est pas par hasard.

« C'est par système. Système dont Derrida est aujourd'hui le représentant le plus décisif, en son ultime éclat : réduction des pratiques discursives aux traces textuelles ; élimination des événements qui s'y produisent pour ne retenir que des marques pour une lecture ; inventions de voix derrière les textes pour n'avoir pas à analyser les modes d'implication du sujet dans les discours ; assignation de l'originnaire comme dit et non dit dans le texte pour ne pas replacer les pratiques discursives dans le champ des transformations où elles s'effectuent. »¹²³

¹²³ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II (1970-1975)*, Paris, Gallimard, 1994, p.267.

Et ce n'est pas un hasard non plus si l'intention première de la déconstruction à ce moment donné se retourne contre elle-même.

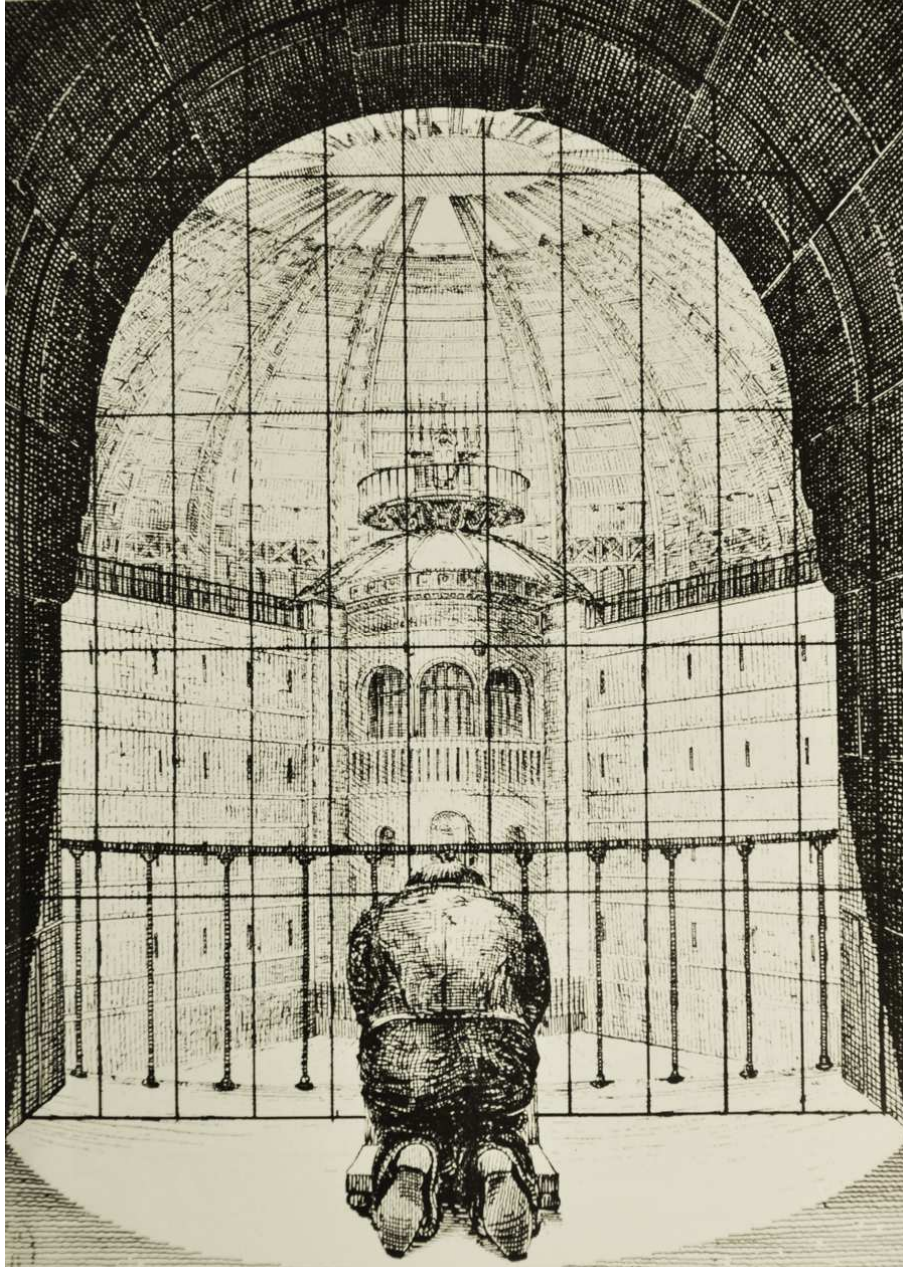
« Je ne dirai pas que c'est une métaphysique, la métaphysique ou sa clôture qui se cache en cette « textualisation » des pratiques discursives. J'irai beaucoup plus loin : je dirai que c'est une petite pédagogie historiquement bien déterminée qui, de manière très visible, se manifeste. Pédagogie qui enseigne à l'élève qu'il n'y a rien hors du texte, mais qu'en lui, en ses interstices, dans ses blancs et ses non-dits, règne la réserve de l'origine ; qu'il n'est donc point nécessaire d'aller chercher ailleurs, mais qu'ici même, non point dans les mots certes, mais dans les mots comme ratures, dans leur grille, se dit « le sens de l'être ». Pédagogie qui inversement donne à la voix des maîtres cette souveraineté sans limites qui lui permet indéfiniment de redire le texte. »¹²⁴

Et en ce qui concerne la lecture de Descartes :

« [...] en rapprochant au plus près l'épreuve de la folie et l'épreuve du rêve, en faisant de l'une le premier brouillon, pâle et manqué, de l'autre, en résorbant l'insuffisance de la première dans l'universalité du second, Derrida poursuivait l'exclusion cartésienne. »¹²⁵

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*, p. 263.



N. HAROU-ROMAIN. *Projet de pénitencier*, 1840. *Un détenu, dans sa cellule, fait sa prière devant la tour centrale de surveillance*. Reproduit dans FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

Section II.

Entre exclusion et inclusion : la prison et les disciplines

Chapitre 1. De l'internement à l'isolement. L'histoire politique du corps..... 93

Chapitre 2. Les querelles foucaaldiennes : la souveraineté dans la discipline (R. Castel), la normalisation positive (F. Ewald), le schéma du contrôle (M. Potte-Bonneville vs G. Deleuze) 113

Chapitre 3. L'assujettissement du corps : les disciplines et la production des individus. La question de la délinquance..... 133

Chapitre 1.

De l'internement à l'isolement. L'histoire politique du corps

*L'âme, effet et instrument d'une anatomie politique ;
l'âme, prison du corps.*

Michel Foucault. *Surveiller et punir.*

*Vous avez vu que ce n'est pas facile de déchiffrer l'inscription
par les yeux ; notre homme la déchiffre par les plaies.*

Franz Kafka. *Dans la colonie pénitentiaire.*

L'analyse politique de Foucault offre une possibilité alternative de comprendre la *rupture* qui, dans la représentation progressiste, sépare l'époque « ancienne » - quand le pouvoir déversait toute sa puissance sur les individus « coupables » - de l'époque « nouvelle », l'époque de l'humanité (de la « douceur des peines »). Précisément cette dite « humanité » suscite chez Foucault de sérieux soupçons. Il propose une définition alternative au progressisme pour décrire les moyens et les mécanismes de gouvernement qui constituent l'arrière-plan de cette nouvelle époque. Cette définition est bien connue : le fondement du nouveau rapport « humanitaire » qui a remplacé la cruauté ouverte de la souveraineté est la « discipline ».

Mais quel est le type de changement qui se produit, qu'est-ce qui, ici, comme on le suppose, change ? Tout en vérité paraît transformé : il n'y a plus de gémissement du corps torturé et saisi par la douleur ; il n'y a plus de craquement de la chair tenaillée, déchirée, écartelée ; il n'y a plus de chaînes lourdes par lesquelles le corps fou, exubérant, était tenu en respect afin de le rendre raisonnable, de rétablir la raison en lui. « *La souffrance physique, la*

*douleur du corps lui-même ne sont plus les éléments constituant de la peine. »*¹²⁶

L'aspect spectaculaire du pouvoir, ou son aspect « lumineux » qui liait le pouvoir à la métaphysique médiévale de l'origine lumineuse de la toute puissance, disparaît de la scène de l'histoire. Désormais, les manifestations du pouvoir passent dans l'« ombre », c'est-à-dire qu'ils deviennent la face cachée des processus de gouvernement, la partie immergée de l'iceberg (ainsi, par exemple, l'exercice des peines devient la partie invisible de la machinerie pénale).

L'époque de la souveraineté connaissait les moyens de faire sortir la vérité directement des corps, de faire parler le corps ou faire en sorte que le corps en lui-même démontrât la vérité du pouvoir. Le mécanisme principal était ici la torture. Or, cette vérité extraite du corps et mise au monde, offerte à l'intention de tous par la torture, s'acquerrait au prix de la destruction partielle, et même parfois complète, du corps, empêchant ainsi la continuité temporelle et spatiale du pouvoir.

Les manifestations « lumineuses » du pouvoir sont des moments qui présentent un caractère exceptionnel aussi bien que momentané. Le pouvoir s'y focalise de manière excessive, lui ôtant la possibilité de se propager sur toute l'étendue de la société et d'avoir une action continue dans le temps. Des nombreux « illégalismes », surtout les « illégalismes populaires », particulièrement répandus aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, en témoignent.

« La forme de la souveraineté monarchique tout en plaçant du côté du souverain la surcharge d'un pouvoir éclatant, illimité, personnel, irrégulier et discontinu, laissait du côté des sujets la place libre pour

¹²⁶ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 18.

un illégalisme constant ; celui-ci était comme le corrélatif de ce type de pouvoir »¹²⁷.

Il en ressort la nécessité de « *définir une stratégie et des techniques de punition où une économie de la continuité et de la permanence remplacera celle de la dépense et de l'excès* »¹²⁸.

L'action propre à la puissance absolue est fondée sur la trace que le pouvoir laisse immédiatement sur le corps¹²⁹. On peut donner à ce type de trace le nom de « marque ».

« Il [le supplice] doit, par rapport à la victime, être marquant : il est destiné, soit par la cicatrice qu'il laisse sur le corps, soit par l'éclat dont il est accompagné, à rendre infâme celui qui en est la victime ; le supplice, même s'il a pour fonction de « purger » le crime, ne réconcilie pas ; il trace autour ou, mieux, sur le corps même du condamné des signes qui ne doivent pas s'effacer ; la mémoire des hommes, en tout cas, gardera le souvenir de l'exposition, de pilori, de la torture et de la souffrance dûment constatés »¹³⁰.

Le supplice public implique néanmoins, comme l'ont noté certains critiques, le problème paradoxal de la réversibilité de ce type de trace : elle a une tendance à s'effacer tout de suite après l'effet du choc. Soit de façon quasi instantanée, l'effet du choc ne créant aucune autre durée que l'instant même où il a lieu. Ainsi, dans le cadre du modèle de la souveraineté, le

¹²⁷ *Ibid.*, p. 104.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Dans le cadre de ce paradigme, l'âme dans laquelle la trace s'imprime (c'est-à-dire, la perception qu'a le spectateur du supplice public) est comprise à partir de l'idée que sa nature est corporelle. L'âme est un « prolongement » du corps et aucune rupture, aucun vide ne la sépare de lui, ce qu'on retrouvera dans la métaphysique cartésienne des deux substances. Dans le cadre du paradigme de la souveraineté, le principe métaphysique médiéval de la corporéité de l'âme règne.

¹³⁰ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 43-44.

pouvoir se heurte à un problème consistant en cela que l'efficacité de l'action du pouvoir s'avère ici fragile et de courte durée.

Dès lors la nouvelle époque de l'histoire du pouvoir s'ouvre par la question suivante : comment parvenir à une efficacité plus importante, comment faire en sorte que l'effet de la punition trouve sa propre durée et qu'il puisse s'étendre sur un temps et un espace plus large ? Face à cette exigence, un nouveau principe est formulé : le pouvoir doit s'appliquer d'une façon plus économe.

Étant donné que les manifestations « lumineuses » du pouvoir tendent à son épuisement momentané, il s'agit de découvrir les mécanismes qui permettraient de répartir les actions du pouvoir d'une manière plus uniforme et régulière. C'est à partir de ce postulat destiné à trancher la difficulté politique dans laquelle se trouve le modèle de la souveraineté qu'est remplacé le principe d'après lequel le pouvoir agit : du modèle du « *prélèvement* » on passe au modèle de l'« *investissement* ».

S'il s'agit comme auparavant de l'« action » du pouvoir, et même de l'« effet » que produit celui-ci, il est légitime de se poser la question suivante : est-ce qu'avec ce changement du modèle, l'objet, lui, change aussi ?

Le pouvoir compris comme souveraineté connaissait un type d'objet : le corps tel qu'il est donné physiquement, plutôt la « chair » donc que le « corps »¹³¹. C'est sur ce corps en tant que chair que l'action du pouvoir va se concentrer. Et c'est ce principe que les auteurs du nouveau projet sur les punitions, destiné d'ailleurs à ne jamais dépasser l'état de projet, ont voulu changer. Remplacer le corps par la représentation, la trace corporelle par le

¹³¹ Cf. FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 99 : « [...] s'il faut soigner le corps [...], il convient de châtier la chair [...]; et non seulement la châtier, mais l'exercer et la meurtrir, ne pas craindre de laisser en elle des traces douloureuses [...] ».

signe abstrait, - c'est en cela qu'était novatrice la proposition de ceux qui critiquaient le supplice public. L'idée de passer de la forme « lumineuse » de la punition à la forme abstraite du signe est liée à une nouvelle exigence visant à rendre la punition plus économe, plus uniforme et plus universelle.

« À travers cette technique des signes punitifs, qui tend à inverser tout le champ temporel de l'action pénal, les réformateurs pensent donner au pouvoir de punir un instrument économique, efficace, généralisable à travers tout le corps social, susceptible de coder tous les comportements et par conséquent de réduire tout le domaine diffus des illégalismes »¹³².

Si dans le régime de la souveraineté, l'action du pouvoir était immédiate et basée sur la réalité de la douleur, les réformateurs proposaient quant à eux d'introduire entre le pouvoir et son objet la forme du signe en tant qu'instance de médiation et de faire de la représentation un champ où le pouvoir déploierait et démontrerait sa force.

« Ce qui fait la « peine » au cœur de la punition, ce n'est pas la sensation de la souffrance, mais l'idée d'une douleur, d'un déplaisir, d'un inconvénient – la « peine » de l'idée de la « peine ». Donc la punition n'a pas à mettre en œuvre le corps, mais la représentation. [...] Élision du corps comme sujet de la peine [...] »¹³³.

La réalité historique a renversé cette possibilité : la prison en est la preuve. La portée de l'existence de la prison dans le domaine de la critique du pouvoir, ayant pour perspective son interaction avec le corps, vise à faire ressortir les mécanismes pénitentiaires de la punition afin de critiquer l'appréhension linéaire, évolutionniste des procédures de pouvoir en général et des procédures de la punition en particulier. L'existence de la prison

¹³² FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 111-112.

¹³³ *Ibid.*, p. 112.

témoigne que le corps n'a jamais disparu du processus de reproduction du pouvoir et que le pouvoir n'a jamais perdu le contact immédiat avec le corps, même si, dans le passage d'une modalité du pouvoir à l'autre, le principe-même de l'interaction a été changé.

À proprement parler, le projet d'étudier le changement de la modalité du pouvoir dans la perspective de son rapport au corps est un projet général de Foucault dans le livre *Surveiller et punir*, quand bien même il affirme dans cet ouvrage que l'objet a été changé et le « corps » remplacé par l'« âme ».

« [...] essayer d'étudier la métamorphose des méthodes punitives à partir d'une technologie politique du corps où pourrait se lire une histoire commune des rapports de pouvoir et des relations d'objet. »¹³⁴

« [...] dans nos sociétés, les systèmes punitifs sont à replacer dans une certaine « économie politique » du corps : même s'ils ne font pas appel à des châtiments violents ou sanglants, même lorsqu'ils utilisent les méthodes « douces » qui enferment ou corrigent, c'est bien toujours du corps qu'il s'agit – du corps et de ses forces, de leur utilité et de leur docilité, de leur répartition et de leur soumission »¹³⁵.

« Réalité historique de cette âme, qui à la différence de l'âme représentée par la théologie chrétienne, ne naît pas fautive et punissable, mais naît plutôt de procédures de punition, de surveillance, de châtiment et de contrainte »¹³⁶.

Pour mieux comprendre ce changement de modalité du pouvoir, nous nous proposons ici de faire une lecture parallèle de l'*Histoire de la folie* et de

¹³⁴ *Ibid.*, p. 31. Je souligne.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 33.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 38.

Surveiller et punir en comparant les mécanismes qui permettent au pouvoir de se mettre en place : celui de l'internement et celui du panoptique.

Comme on l'a vu dans le Chapitre 2 de la section I, l'internement était une procédure de pouvoir qui, selon l'*Histoire de la folie*, se trouvait au fondement de l'expérience politique propre à l'âge classique s'ouvrant par l'événement du Grand Renfermement. Dans le cadre de la pratique de l'internement tous les éléments sociaux qui déstabilisaient les normes (les « fous », les « libertins », les « prostituées », les « blasphémateurs », les « prodiges » etc.) subissaient le renfermement. Ce monde de l'exclusion, dans lequel ils étaient tous unis, Foucault le désigne par la notion de « Dérison ». En excluant la Dérison par l'intermédiaire de la pratique de l'internement, la raison se libère de son Autre et institue sa propre autonomie. Ainsi est fondé le régime de la rationalité qui, malgré le fait que l'internement en tant que tel apparaît dans le cadre du régime absolutiste et est lié aux procédures de la souveraineté, fait apparaître sur la scène historique les éléments du nouveau régime politique, celui-ci faisant l'« alésage » institutionnel de l'internement¹³⁷.

« On voit ainsi s'inscrire dans les institutions de la monarchie absolue - dans celles mêmes qui demeurèrent longtemps le symbole de son arbitraire - la grande idée bourgeoise, et bientôt républicaine, que la vertu, elle aussi, est une affaire d'État, qu'on peut prendre des décrets pour la faire régner, établir une autorité pour s'assurer qu'on la respecte. Les murs de l'internement enferment en quelque sorte le négatif de cette cité morale, dont la conscience bourgeoise commence à rêver au XVII^{ème} siècle : cité morale destinée à ceux qui

¹³⁷ Robert Castel, disciple radical de Foucault faisant dériver le projet de l'histoire de la folie vers la critique antipsychiatrique, insiste, non sans entrer dans la polémique avec le « maître », sur le fait que les Hôpitaux Généraux du XVII-XVIII^{ème} siècle ainsi que les cliniques psychiatriques qui leur succèdent, ont instrumentalisé le pouvoir absolu, et cela dès après que le régime politique de la monarchie absolue a cessé d'exister. Voir Chapitre 2 de la Section II.

voudraient, d'entrée de jeu, s'y soustraire, cité où le droit ne règne que par la vertu d'une force sans appel [...] »¹³⁸.

La pratique de l'internement est apparue et s'est répandue largement en tant que pratique dont le but était le domptage de la « déviance », celle-ci étant comprise à cette époque non d'une manière médicale, mais sociale : comme un phénomène qui rompt l'ordre et qui mérite par conséquence la punition. C'est pourquoi la fonction de l'internement était non seulement de purifier la société des exemples mauvais qui pouvaient déstabiliser les âmes des bons citoyens et les faire s'agiter, mais également de dompter et d'asservir, de rendre « normal » le corps anormal en lui-même. Les décisions d'interner quelqu'un se prononçaient en contournant les représentations sur le droit des individus à la liberté, à la défense juridique etc. La seule base pour l'internement étaient les directives administratives ou bien, entre autres choses, les fameuses lettres de cachet. L'internement était par ailleurs une procédure purement physique qui n'était accompagnée par aucun autre type d'intervention (ni médicale, ni morale etc.). C'est pourquoi la procédure de l'internement créait son propre espace et son propre temps exclus et isolés de l'espace et du temps du monde où régnait l'ordre. Bien que la pratique de l'internement supposait, dans l'idée, l'âme comme cible de l'action du pouvoir, le point réel d'application du pouvoir dans les espaces de l'internement était, en tout premier lieu, le corps.

« [...] dans ce grand renfermement de l'âge classique, l'essentiel, et l'événement nouveau, c'est que la loi ne condamne plus : on enferme dans les cités de la moralité pure, où la loi qui devrait régner sur les cœurs sera appliquée sans compromission, ni adoucissement, sous les espèces rigoureuses de la contrainte physique. On suppose une sorte de réversibilité de l'ordre moral des principes à l'ordre physique,

¹³⁸ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 87-88.

une possibilité de passer du premier au second sans résidu, ni contrainte, ni abus de pouvoir »¹³⁹.

Le principe « matériel » du panoptique, dans lequel la nouvelle exigence politique – l'exigence de contrôle – a trouvé son incarnation, est bien connu. Foucault en fait la description suivante :

« [...] à la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour central, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. [...] Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt »¹⁴⁰.

Le panoptique en tant qu'innovation technologique jette les bases matérielles d'un nouveau type du pouvoir (pouvoir disciplinaire). Or celui-ci n'a de chances de fonctionner qu'en empruntant les mécanismes de l'internement qui vont être intégrés au sein d'un nouveau modèle : il conserve une des fonctions principales des « cellules » des anciennes forteresses (les cachots) : enfermer, en supprimant en même temps deux autres fonctions : priver de lumière et cacher¹⁴¹. Ainsi, la construction matérielle du panoptique présente une double logique, au cœur de l'ambiguïté profonde du nouveau

¹³⁹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, p. 87.

¹⁴⁰ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 233.

¹⁴¹ *Ibid.*

projet. Pour autant, en tant que construction idéale, comme projet, le panoptique développe une forme inédite de pouvoir libérée, comme d'un vestige inutile, de l'ancienne logique absolutiste de l'internement avec son mécanisme de l'action directe.

« [...] l'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; que cet appareil architectural soit une machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce ; bref que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs. »¹⁴²

La nouvelle technologie politique – la technologie du panoptique – se distingue de l'ancienne technologie – la technologie de l'internement – au même titre que se distinguaient des mesures visant à lutter contre la peste face à des mesures ayant pour objectif de prévenir la propagation de la lèpre. Dans un cas la surveillance incessante, dans l'autre l'exclusion absolue. Or, la lutte contre la peste suppose, ce qui la rapproche de l'exclusion des lépreux, la clôture de l'espace à laquelle, dans la technologie du panoptique, s'ajoutent les éléments de parcellisation et de surveillance. Il est intéressant à ce sujet de se pencher sur la description que fait Foucault d'une ville saisie par la peste, maladie contre laquelle le pouvoir est entré dans un combat mortel.

« Cet espace clos, découpé, surveillé en tous ses points, où les individus sont insérés en une place fixe, où les moindres mouvements sont contrôlés, où tous les événements sont enregistrés, où un travail ininterrompu d'écriture relie le centre et la périphérie, où le pouvoir s'exerce sans partage, selon une figure hiérarchique continue, où chaque individu est constamment repéré, examiné et distribué entre

¹⁴² *Ibid.*, p. 234-235. Je souligne.

les vivants, les malades et les morts — tout cela constitue un modèle compact du dispositif disciplinaire. »¹⁴³

La différence entre ces deux technologies vient du fait qu'à la différence de la lèpre, la peste

« Plutôt que le partage massif et binaire entre les uns et les autres, elle appelle des séparations multiples, des distributions individualisantes, une organisation en profondeur des surveillances et des contrôles, une intensification et une ramification du pouvoir. »¹⁴⁴

Si Foucault fait le constat d'une divergence certaine entre ces deux schémas, il n'en reste pas moins que, selon lui, ils sont « *non incompatibles* »¹⁴⁵. Le XIX^{ème} siècle va justement voir se juxtaposer ces deux schémas¹⁴⁶. Dans le cadre de la lutte contre la peste, les nouvelles méthodes qui sont les prototypes du mécanisme disciplinaire de contrôle se superposent à l'ancien modèle de l'internement, investissent les frontières posées par lui et agissent à l'intérieur de la ligne de démarcation tracée par l'internement.

Or, tout se passe de telle façon que c'est justement le mécanisme panoptique qui assure le passage du pouvoir à un régime d'action libéré du principe de violence.

« Bentham s'émerveillait que les institutions panoptiques puissent être si légères : plus de grilles, plus de chaînes, plus de serrures pesantes [...]. »¹⁴⁷

¹⁴³ *Ibid.*, p. 230.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p.231.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 232.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 232-233.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 236.

Dans le cadre du mécanisme panoptique, le pouvoir se voit intériorisé, ce qui assure son passage à une action « incorporelle ».

« Celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il les fait jouer spontanément sur lui-même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles ; il devient le principe de son propre assujettissement. Du fait même le pouvoir externe, lui, peut s'alléger de ses pesanteurs physiques ; il tend à l'incorporel [...]. »¹⁴⁸

Il faut remarquer le sens dans lequel Foucault fait usage du projet architectural de Bentham à l'intérieur du cadre de son analyse du pouvoir. Pour lui, ce projet est « *une figure de technologie politique qu'on peut et qu'on doit détacher de tout usage spécifique.* »¹⁴⁹

« C'est un type d'implantation des corps dans l'espace, de distribution des individus les uns par rapport aux autres, d'organisation hiérarchique, de disposition des centres et des canaux de pouvoir, de définition de ses instruments et de ses modes d'intervention, qu'on peut mettre en œuvre dans les hôpitaux, les ateliers, les écoles, les prisons. »¹⁵⁰

Le mécanisme panoptique change radicalement même les méthodes qui régnaient à l'époque de la lutte contre la peste (« *La ville pestiférée donnait un modèle disciplinaire exceptionnel : parfait mais absolument violent* »¹⁵¹). Dans son opposition à la maladie, le pouvoir utilisait les méthodes qui lui permettaient de se renforcer lui-même. Le panoptique, au contraire, introduit des méthodes permettant au pouvoir de se débarrasser de sa « pesanteur », des

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.236.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 239.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 239-240.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 242.

pressions exercées par les règles. Le panoptique renforce le pouvoir, mais il le fait de telle façon que le pouvoir lui-même devient invisible et « inappréhensible ».

Mais si on lit attentivement *Surveiller et punir*, il est indéniable que Foucault ne se laisse jamais emporter par la nouveauté apparente et par l'irréductibilité des mécanismes disciplinaires. Ainsi insiste-t-il en particulier sur le fait de distinguer, à l'intérieur d'un mécanisme disciplinaire uni, deux espèces de disciplines : la première, c'est la « discipline-blocus » qui vient du passé, à savoir de l'histoire de la lutte contre la peste, et qui porte pour l'essentiel sur la formation des espaces clos et segmentés ; la deuxième, la « discipline-mécanisme », qui naît sous nos yeux au XVIII^{ème} siècle et qui introduit dans la pratique du pouvoir des méthodes légères, flexibles et transparentes.

« Deux images, donc, de la discipline. À une extrémité, la discipline-blocus, l'institution close, établie dans les marges, et toute tournée vers des fonctions négatives : arrêter le mal, rompre les communications, suspendre le temps. À l'autre extrémité, avec le panoptisme, on a la discipline-mécanisme : un dispositif fonctionnel qui doit améliorer l'exercice du pouvoir en le rendant plus rapide, plus léger, plus efficace, un dessin des coercitions subtiles pour une société à venir. »¹⁵²

Bien que ces deux espèces, ou plutôt, ces deux variétés de la discipline s'opposent, elles constituent deux pôles d'un seul mécanisme uni et n'agissent jamais séparément : chacune d'elle suppose l'autre. De plus, la discipline-blocus est une institution première par rapport à la discipline-mécanisme. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle cependant, les disciplines-blocus, réduites à leur fonction négative, avaient une position marginale dans la

¹⁵² *Ibid.*, p. 244.

société. C'est au cours de ce même siècle que se produit ce que Foucault appelle « *l'inversion fonctionnelle des disciplines* » : elles se joignent au processus positif de *production* des individus.

« *De là le fait qu'elles se libèrent de leur position marginale aux confins de la société, et qu'elles se détachent des formes de l'exclusion ou de l'expiation, du renfermement ou de la retraite.* »¹⁵³

Mais ce « détachement » ne signifie pas la suppression de la fonction négative. Il symbolise plutôt son « branchement » « *sur quelques-unes des grandes fonctions essentielles : la production manufacturière, la transmission des connaissances, la diffusion des aptitudes et des savoir-faire, l'appareil de guerre* »¹⁵⁴. « [...] *ce sont les appareils fermés qui ajoutent à leur fonction interne et spécifique un rôle de surveillance externe [...].* »¹⁵⁵

Dans ce sens, la prison devient une institution qu'on peut appeler « omnidisciplinaire » : elle assure une union des espaces idéalement clos propre à l'internement, des espaces d'*isolement*, avec le mécanisme de la *surveillance* continue et enveloppant tous les phénomènes de la vie ; s'ajoute en outre à l'isolement et à la surveillance, dans la prison en tant qu'institution pénitentiaire, la fonction de *transformation*.

« [...] *la prison, beaucoup plus que l'école, l'atelier ou l'armée, qui impliquent toujours une certaine spécialisation, est « omnidisciplinaire ».* De plus la prison est sans extérieur ni lacune ; elle ne s'interrompt pas, sauf sa tâche totalement achevée ; son action sur l'individu doit être ininterrompue : discipline incessante. Enfin elle donne un pouvoir presque total sur les détenus ; elle a ses

¹⁵³ *Ibid.*, p. 246.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.* Je souligne.

mécanismes internes de répression et de châtement : discipline despotique ». ¹⁵⁶

Ainsi peut-on décrire trois composantes principales de la prison :

- *Clôture* : elle découle implicitement du premier principe de la prison – l'isolement ¹⁵⁷. Ici l'isolement du délinquant, tout comme l'internement du déraisonnable ¹⁵⁸, est une opération purement physique. Elle assure la possibilité pour le pouvoir d'agir sur le détenu sans obstacle et sans intermédiaire. L'isolement est une condition originelle et nécessaire de l'action effective du pouvoir. « [...] *la solitude est la condition première de la soumission totale [...]* » ¹⁵⁹.

- *Surveillance* : « *La prison, lieu d'exécution de la peine, est en même temps lieu d'observation des individus punis* » ¹⁶⁰. L'observation dans deux sens : « *Surveillance bien sûr. Mais connaissance aussi de chaque détenu*

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 273.

¹⁵⁷ Il serait intéressant de mettre ici en parallèle les notions d'internement et d'isolement, ce afin de permettre une sorte de lecture parallèle de l'*Histoire de la folie* et de *Surveiller et punir*. L'internement de la folie qui, selon Foucault, a emprunté les méthodes de la lutte contre la lèpre, introduit dans l'exercice du pouvoir la division binaire « malade-sain », « normal-anormal », « criminel-légal » etc. Robert Castel ramène l'opération d'internement à une fonction souveraine du pouvoir psychiatrique (voir Section II, Chapitre 2) ; à sa suite, on pourrait appeler ce type de division, de partage, l'« *isolement souverain* ». L'« *isolement disciplinaire* », qui est appelé dans *Surveiller et punir* simple « *isolement* », agit déjà dans les cadres binaires et les lignes de démarcation posées par l'isolement souverain. Le but de l'« *isolement* », consiste à segmenter verticalement l'espace déjà isolé (dans l'opération de l'internement, par exemple), où le temps même est suspendu. Cette segmentation verticale est manifeste dans le cas de la lutte contre la peste. *L'isolement pénitentiaire*, quand à lui, unit deux types d'isolement : séparation horizontale du détenu par rapport au monde extérieur (la *prison*) et séparation verticale vis-à-vis des autres détenus, dans un segment spatial étroit (la *cellule*). D'un côté la ville close, à laquelle correspond la prison, et de l'autre, une partie de celle-ci, un quartier, séparé et placé sous le contrôle incessant de l'instance surveillante, à lequel correspond la cellule. Soit l'exclusion et la solitude, deux types d'isolement qui se superposent l'un à l'autre.

¹⁵⁸ Du fou, du libertin, du prodigue etc.

¹⁵⁹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 275.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 289.

[...] »¹⁶¹. C'est dans ce contexte que le mécanisme du panoptique en tant que « à la fois surveillance et observation »¹⁶² est devenu le principe matériel principal pour la constitution de l'espace pénitentiaire. L'objectif du panoptique est de « [...] constituer une prison-machine avec une cellule de visibilité où le détenu se trouvera pris comme « dans la maison de verre du philosophe grec [...] »¹⁶³. Le corps isolé doit constituer un objet de contrôle incessant. La surveillance naît de l'union de l'isolement avec le contrôle.

- *Transformation* : « [...] la privation de liberté [...] a dû, dès le départ, exercer un rôle technique positif, opérer des transformations sur les individus »¹⁶⁴. C'est le travail qui joue le rôle décisif dans cette transformation. « Le travail pénal doit être conçu comme étant par lui-même une machinerie qui transforme le détenu violent, agité, irréfléchi en une pièce qui joue son rôle avec une parfaite régularité »¹⁶⁵. Le résultat du travail dans la prison, c'est la production « des individus mécanisés selon les normes générales d'une société industrielle »¹⁶⁶.

La prison en tant que machine unie et bien réglée établit les rapports réguliers et stables entre l'ancien « grand renfermement », les nouveaux principes « humains » de la justice et les techniques disciplinaires en train de naître, et les intègre les uns dans les autres.

« Les principes généraux, les grands codes, et les législations l'avaient pourtant bien dit : pas d'emprisonnement « hors la loi », pas de détention qui ne soit décidée par une institution judiciaire qualifiée, plus de ces renfermements arbitraires et pourtant massifs.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*, p. 290.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 287-288.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 281.

¹⁶⁶ *Ibid.*

Or le principe même de l'incarcération extra-pénale ne fut dans la réalité jamais abandonné. Et si l'appareil du grand renfermement classique fut en partie démantelé (et en partie seulement), il fut très tôt réactivé, réaménagé, développé sur certains points. Mais ce qui est plus important encore, c'est qu'il fut homogénéisé par l'intermédiaire de la prison d'une part avec les châtiments légaux, et d'autre part avec les mécanismes disciplinaires. Les frontières qui étaient déjà brouillées à l'âge classique entre l'enfermement, les châtiments judiciaires et les institutions de discipline, tendent à s'effacer pour constituer un grand continuum carcéral qui diffuse les techniques pénitentiaires jusqu'aux plus innocentes disciplines, transmettent les normes disciplinaires jusqu'au cœur du système pénal, et font peser sur le moindre illégalisme, sur la plus petite irrégularité, déviation, ou anomalie, la menace de la délinquance. Un filet carcéral subtil, dégradé, avec des institutions compactes mais aussi des procédés parcellaires et diffus, a repris en charge l'enfermement arbitraire, massif, mal intégré de l'âge classique. »¹⁶⁷

On voit bien à partir de là, de même qu'au travers des trois composantes de la prison (isolement-surveillance-transformation), à quel point la fonction « pénitentiaire », c'est-à-dire la fonction de conversion du délinquant en membre « normal » de la société, fonction qui est en apparence une fonction « psychique » poursuivant l'objectif d'une transformation de l'âme, s'appuie en premier lieu sur des mécanismes qui ont comme objet le corps. Dans la prison, la composante psychique de la punition est totalement subordonnée à la composante physique et est absorbée par elle. Le corps, bien qu'il ne soit pas le dernier objet de la correction, son objet final, est néanmoins son premier objet, un objet initial.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 347-348. Je souligne.

Tout à son projet de systématisation catégorielle de la pensée de Foucault, Deleuze, dans le livre qu'il lui consacre, a trop hâtivement nous semble-t-il attribué à la fonction punitive une place purement cognitive dans la grille des concepts foucauldien :

« On ne confondra donc pas les catégories affectives de pouvoir (du type, « inciter », « susciter » etc.), et les catégories formelles de savoir (« éduquer », « soigner », « châtier ») [...] »¹⁶⁸

Il faudrait en vérité inverser la thèse de Deleuze : les rapports moléculaires de pouvoir (comme « exercer l'action »→« subir l'effet ») et les microtechniques disciplinaires (les techniques du « dressage ») – confinés aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans les marges de la société – s'unissent à un moment donné pour aboutir à la forme totalisante qu'est la prison, par rapport à laquelle l'atelier, l'hôpital, l'école, la caserne sont en quelque sorte des prisons insuffisamment développées.

Ainsi Deleuze donne l'impression d'avoir oublié que l'analyse de ce qu'il appelle le « *diagramme disciplinaire* » (les rapports moléculaires du pouvoir qui se manifestent au titre des dispositifs disciplinaires) fait partie du projet de généalogie du *pouvoir disciplinaire* qui, on le voit clairement à partir de *Surveiller et punir*, trouve son incarnation la plus développée et se cristallise dans *l'institution-prison*. Or dans le cadre de cette institution, les catégories du savoir et du pouvoir s'avèrent extrêmement imbriquées entre elles. Bien plus, c'est le pouvoir qui produit ici le savoir (ce que certes Deleuze remarque dans un autre fragment de son livre), ce dernier servant à son tour à renforcer le pouvoir.

« La prison n'a pas seulement à connaître la décision des juges *et à l'appliquer en fonction des règlements établis : elle a à prélever en*

¹⁶⁸ DELEUZE, Gilles, *Foucault*, Paris, 1986/2004, p.84.

permanence sur le détenu un savoir qui permettra de transformer la mesure pénale en une opération pénitentiaire ; qui fera de la peine rendue nécessaire par l'infraction une modification du détenu, utile pour la société. L'autonomie du régime carcéral et le savoir qu'elle rend possible permettent de multiplier cette utilité de la peine que le code avait placée au principe de sa philosophie punitive [...]. »¹⁶⁹

Dans la prison, le savoir est subordonné au pouvoir de punir et de corriger. Et comme dans le récit de Kafka, ce savoir qui est produit et imposé par le pouvoir, passe immédiatement à travers le corps dont la surface est saisie totalement par le travail de la machine pénitentiaire.

¹⁶⁹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 291. Je souligne.

Chapitre 2.

Les querelles foucaaldiennes : la souveraineté dans la discipline (R. Castel), la normalisation positive (F. Ewald), le schéma du contrôle (M. Potte-Bonneville vs G. Deleuze)

Il nous a été donné de voir dans la Section I que Foucault, dans *l'Histoire de la folie*, proposait d'étudier la question du pouvoir à partir du schéma d'exclusion. Dans cet objectif, l'opération d'exclusion est considérée comme une fonction primaire de la raison, établissant dans l'histoire une nouvelle époque et un nouveau régime de rationalité.

En prenant comme point de départ les idées développées au sein de *l'Histoire de la folie*, Robert Castel - dans son livre *l'Ordre psychiatrique* - se donne pour tâche de développer sur cette base une théorie matérialiste du pouvoir. Il reprend l'analyse de Foucault en l'orientant dans la direction d'une analyse institutionnelle, au sens d'une recherche des rapports de pouvoir dans les institutions. Tout en étant conscient des changements effectués par Foucault dans *Le Pouvoir psychiatrique*, Castel privilégie tout de même l'examen des rapports de violence plutôt que des rapports de forces.

La plupart des questions posées par Robert Castel s'appréhendent en vérité à partir des résultats obtenus par Foucault dans sa recherche sur les mécanismes du pouvoir à l'œuvre dans les sociétés occidentales. Il est donc pertinent de questionner les travaux de Castel selon le « fil rouge » de recherche de Foucault sur le pouvoir et notamment sur sa fonction primaire : la fonction d'exclusion. L'enjeu principal de cette recherche peut être reformulé ainsi : s'agit-il de considérer cette « histoire du pouvoir », conçue par Foucault au travers des problématiques de souveraineté, de discipline et de contrôle, comme une série de changements irréversibles, de passages ouvrant chaque fois une perspective nouvelle, ou bien faut-il rester conscient

des « restes » qui demeurent malgré tout, malgré les passages et changements ayant affecté l'histoire du pouvoir ?

Pour Castel la question des « restes » est essentielle. C'est dans cette perspective qu'on peut le qualifier de « foucauldien radical », notamment lorsqu'il avance que

« [...] l'histoire du système social n'est pas seulement l'histoire du progrès, du développement successif de la connaissance et de l'ensemble des pratiques qui se portent vers leur maturité et l'atteignent, quoi qu'il arrive, à travers des crises. Dans toutes ces innovations, survenant successivement, des éléments demeurent, que l'on peut qualifier d'« archaïques ». »¹⁷⁰

Avant de nous pencher plus avant sur le sens profond de la recherche castelienne, il convient de revenir sur la pensée de Foucault au sujet de la folie, telle que nous l'avons développée au cours de la première section, « moment-générateur » de la conception de Castel.

Ce « moment-générateur » voit se distinguer deux époques d'exclusion, à l'intérieur même de la forme générale de l'exclusion, induite par le Grand Renfermement : l'époque de l'internement et celle de la médicalisation (ou de la « clinification ») (cf. Section I, Chapitre 2).

Pour ce qui est de l'*internement*, sa structure première repose sur l'indissociabilité de la folie au fond de la Déraison commune, le caractère mélangé de l'espace même de l'internement dans lequel tous les éléments considérés comme « a-sociaux » (ou comme dit à son tour Castel « *[qui]*

¹⁷⁰ Voir CASTEL, Robert « “*Problematization*” as a Mode of Reading History » // *Foucault and the Writing of History* / Ed. by J. Goldstein. Cambridge, Mass.: Blackwell, 1994. La version courte de ce texte en français : CASTEL, Robert « *Présent et généalogie du présent : une approche non évolutionniste du changement* ». In : *Au risque de Foucault*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre Michel Foucault, 1997, p. 161-169.

représentent des dangers pour l'équilibre social »¹⁷¹) étaient rassemblés. Pour citer une nouvelle fois ce passage essentiel chez Foucault :

« Depuis 1650 jusqu'à l'époque de Tuke, de Wagnitz et de Pinel [c'est-à-dire, jusqu'au milieu du XVIIIème], les Frères Saint-Jean de Dieu, les Congréganistes de Saint-Lazare, les gardiens de Bethléem, de Bicêtre, des Zuchthäusern [différents noms d'Hôpitaux généraux], déclinent le long de leurs registres les litanies de l'internement : « Débauché », « imbécile », « prodigue », « infirme », « esprit dérangé », « libertin », « fils ingrat », « père dissipateur », « prostituée », « insensé ». Entre tous ces qualificatifs, aucun indice d'une différence : le même déshonneur abstrait. L'étonnement qu'on ait enfermé des malades, qu'on ait confondu des fous et des criminels, naîtra plus tard. Nous sommes pour l'instant en présence d'un fait uniforme. »¹⁷²

En ce qui concerne la *médicalisation*, ou la « clinification », l'essentiel pour Castel est dans la démarche foucauldienne le lien qu'elle établit – dans la relation génétique – entre la conscience médicale naissante et la conscience juridique. Nous évoquions précédemment ce passage où Foucault décrit ce type médico-juridique de la « conscience de la folie » qui est le plus rigoriste et qui incarne l'une des deux formes de l'« aliénation ». Cette forme

« est prise comme la limitation de la subjectivité – ligne tracée aux confins des pouvoirs de l'individu, et qui dégage les régions de son irresponsabilité ; cette aliénation désigne un processus par lequel le sujet est dépossédé de sa liberté par un double mouvement : celui, naturel, de sa folie, et celui, juridique, de l'interdiction, qui le fait tomber sous le pouvoir d'un Autre : autrui en général, qui est représenté en l'occurrence par le curateur. »¹⁷³

¹⁷¹ CASTEL Robert, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1976, p.67.

¹⁷² FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, pp. 95-96.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 148.

Le travail de Castel est particulièrement intéressant parce qu'il est attentif aux changements internes dans l'œuvre de Foucault, tant sur la folie que sur le pouvoir psychiatrique. L'idée de la « *métamorphose* », par exemple, s'inscrit dans les changements qui interviennent au sein de la pensée de Foucault, que l'on observe notamment en comparant d'un côté le parcours de *L'Histoire de la folie* et de l'autre côté celui effectué par *Le pouvoir psychiatrique* et *Les Anormaux*.

Si *L'Histoire de la folie* était, pour l'essentiel, une dialectique du Même (de la Raison) et de l'Autre (de la Folie), *Le Pouvoir psychiatrique* et *Les Anormaux* mettent l'accent sur la généalogie du Même (le « *pouvoir de la norme* » : nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de la troisième section, à propos des processus de normalisation). Quant à Castel, il propose à son tour ce qu'on pourrait appeler une « *généalogie de l'Autre* ».

Si pour Foucault l'essentiel dans la nouvelle forme de l'exclusion que représente l'asile est la relation « *médecin-malade* », soit une relation qui marque le rapport de pouvoir (ou le « *rapport de force* »), pour Castel, le rapport « *médicalisation-hospitalisation* » est en lui-même un *rapport de violence*, propre à la technologie asilaire.

Voici ce que Castel en dit à propos de l'avènement de ce qu'il appelle un « *établissement spécial* » :

« *L'essentiel dans la « médicalisation » de la folie n'est donc pas la relation médecin-malade, implication seconde et longtemps secondaire. C'est la relation médecine-hospitalisation, le développement d'une technologie hospitalière, le déploiement d'un nouveau type de pouvoir dans l'institution, l'acquisition d'un nouveau mandat social à partir de pratiques centrées d'abord sur le bastion asilaire.* »¹⁷⁴

¹⁷⁴ CASTEL, Robert, *L'ordre psychiatrique*, p. 59.

Nous savons néanmoins que dans *Le Pouvoir psychiatrique*, et ce dès l'entame de cet opus, Foucault refuse d'appuyer l'analyse du pouvoir psychiatrique exclusivement sur les notions d'institution et de violence. Dans cet objectif, il s'agit plutôt de fonder une telle analyse sur des notions telles que les « *dispositions de pouvoir, des réseaux, des points d'appui etc.* » – ce afin de déployer cette analyse sous les dehors des rapports des forces « *dans ces dispositions tactiques qui traversent les institutions.* »¹⁷⁵

C'est dans ce contexte que l'on peut appréhender l'idée de Castel - assez critique par rapport à Foucault, - selon laquelle, dans le cadre de l'internement, certains traitements médicaux étaient déjà prévus, impliquant par conséquent qu'à cette époque déjà la folie comme telle devient discernable. Castel invite ainsi à penser que, si une certaine médecine était déjà à l'œuvre dans les Hôpitaux généraux (ce que Foucault bien sûr dit, mais il ne la considère pas comme une pratique principale), cela ne nécessite pas de changer le dispositif d'analyse : il ne s'agit pas de souligner la rupture entre les deux institutions – les hôpitaux généraux et l'asile – mais, au contraire, d'insister en premier chef sur la succession et la continuité qui existent entre eux.

Ce que va faire Castel dans l'article « *“Problematization” as a Mode of Reading History* ». On y retrouve sa critique de la problématisation mise en place dans *l'Histoire de la folie*. Selon Castel, les difficultés principales de ladite problématisation sont liées au travail de sélection du matériel historique et au problème pour situer le début de chaque période. Castel critique le fait que Foucault date la fondation de l'« Hôpital général » en 1657, lui-même la situant plus loin dans le passé (1612, selon lui). Mais l'enjeu ici, ce ne sont pas, bien sûr, les dates, mais la conception foucauldienne de l'exclusion.

¹⁷⁵ FOUCAULT Michel, *Le Pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France. 1973-1974*, Paris, Gallimard, Seuil, 2003, p.17.

Foucault considère l'avènement de l'« Hôpital général » comme un résultat de l'Édit royal qui redonne une nouvelle signification à l'espace clos. Pour Castel, il n'y avait d'une part pas de rupture capitale entre les anciennes stratégies de contrôle des mendiants et la nouvelle stratégie sociale de l'internement. Il ajoute en outre qu'il existait un autre Édit (daté de 1662) qui prescrivait aux pouvoirs municipaux de créer des hôpitaux généraux sur place. Et de fait, ce sont ces hôpitaux municipaux qui ont repris les anciennes pratiques envers les mendiants à l'œuvre dans les hôpitaux généraux. Enfin, Castel précise que ces anciennes pratiques elles-mêmes étaient diversifiées. Dans le cadre des hôpitaux généraux, il existait deux types différents de mendiants : les pauvres domiciliés et les pauvres non-domiciliés. Conformément à leur statut, ces deux types étaient traités différemment : les pauvres domiciliés pouvaient compter sur l'aide sociale et l'objectif du traitement était de les réinsérer dans la vie sociale. À l'inverse, les pauvres non-domiciliés étant sans aucuns liens avec le *socium*, les mesures dans les hôpitaux n'avaient qu'un seul but : *exclure, renfermer*.

En prolongeant les réflexions de Castel développées dans cet article, nous arrivons au cœur de son ouvrage sur le salariat. Parce que là se répète sur un autre plan son idée sur les hôpitaux généraux et l'asile. Les asiles, étant assez étroitement liés aux pratiques anciennes à l'œuvre dans les hôpitaux généraux, ne représentent pas une nouvelle forme d'exclusion qui serait restructurée à partir d'une nouvelle idéologie médicale, en vue de la tâche d'inclusion ou, pour reprendre le terme exact, de « réinsertion ». *Les asiles ne font rien d'autre qu'instrumentaliser le pouvoir absolu* comme l'explique Castel. Pour ce qui est du salariat, il y a, selon Castel, une succession continue entre les mendiants du XIX^{ème} et les salariés d'aujourd'hui. Et c'est ici qu'on trouve le déplacement de la problématique de Foucault sur le pouvoir psychiatrique au niveau de l'analyse des problèmes sociaux.

La thèse, prêtée à Foucault¹⁷⁶, qui consistait à placer au premier plan de l'analyse de la société disciplinaire la composante du mécanisme panoptique basé sur le régime de la transparence, a permis aux interprètes de sa conception du pouvoir, comme Gilles Deleuze, de désigner ce mécanisme comme le moment d'entrée dans une nouvelle époque où il n'y a plus déjà de place pour ce vestige politique qu'est le « corps ». En tant que point d'application du pouvoir, le corps était un objet trop intègre et opaque, quelque chose comme l'unité organique qui donnait au pouvoir son apparence conservatrice, despotique, transcendantale, un objet qui imposait une localisation univoque du pouvoir. Ce qui était, pour le pouvoir lui-même, un chemin mortel.

Or, l'époque de l'anatomie politique se termine : les « individus » deviennent, comme le dit Deleuze, les « *dividuels* ». Les espaces d'enfermement atteignent un stade critique provoquant leur transformation selon une toute nouvelle logique, la *logique du contrôle*. Ici il n'y a, ni du côté du sujet (du « pouvoir »), ni du côté de l'objet (du « corps »), aucun phénomène localisable de façon univoque. L'un comme l'autre, le pouvoir comme le corps, sont les deux faces d'un même processus. Entre eux, comme entre les côtés du ruban de Möbius, on ne peut pas faire de distinction binaire. Tout se présente comme la modulation ininterrompue du même système qui ne se scinde jamais en deux (soit en l'« objet » et le « sujet », soit en l'« action » et l'« effet » etc.). Toutes les anciennes formes stables dans lesquelles le pouvoir se cristallisait et était à même d'être localisé deviennent,

¹⁷⁶ Cf. chez Foucault : le panoptique est à la fois « *isolement et transparence* » (FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 289.).

en passant par la crise, les états métastables du même système de la transformation continue.

« La famille, l'école, l'armée, l'usine ne sont plus des milieux analogiques distincts qui convergent vers un propriétaire, État ou puissance privée, mais les figures chiffrées, déformables et transformables, d'une même entreprise qui n'a plus que des gestionnaires. »¹⁷⁷

Les sanctions, dont une des fonctions principales consistait auparavant en la fixation de lignes de démarcation par lesquelles étaient formés les espaces d'enfermement, s'adaptent maintenant aux milieux qu'elles traversent et, en passant par eux, se transforment elles-mêmes.

Une logique similaire d'interprétation des résultats acquis par Foucault dans sa recherche sur le pouvoir caractérise les travaux de François Ewald¹⁷⁸. En se basant, en premier lieu, sur l'analyse foucauldienne des mécanismes disciplinaires, il affirme, avec une assurance anticipatrice qui est chez lui encore plus grande que chez Deleuze, l'avènement d'un nouveau régime politique. À proprement parler, c'est un régime où le pouvoir, telle qu'on le comprenait auparavant, n'existe pas.

Comme le dit métaphoriquement Ewald, *« le pouvoir, ça ne peut servir qu'à couper la tête du roi, et à en finir avec le concept même du pouvoir »*. Cette disparition du pouvoir peut se produire car c'est la *norme* qui devient l'instrument principal du gouvernement après la suppression de la position souveraine. Et la caractéristique essentielle de la norme consiste en ce qu'elle s'adresse non pas à la capacité de retenir et garder constantes les traces de

¹⁷⁷ DELEUZE, Gilles, *« Post-scriptum sur les sociétés de contrôle. »* In : DELEUZE, Gilles, *Pourparlers*, Les Éditions de Minit, 1990/2003, p. 245.

¹⁷⁸ Texte intitulé *« Pouvoir-Savoir »* (L'IMEC, Fonds de Michel Foucault, Cote FCL 5.9). Cf. aussi : EWALD François, *« Norms, Discipline, and the Law »* // *Representations*, N°30, Special Issue: Law and the Order of Culture (Spring, 1990), pp. 138-161.

l'action extérieure (les « traces » du pouvoir), mais à la capacité de comprendre et de s'adapter, de changer et d'évoluer. Ainsi, la norme appartient non pas à l'ordre du pouvoir mais à l'ordre du savoir. Ewald affirme que la nouvelle philosophie politique qui naît de la découverte foucauldienne de la discipline doit se baser sur la notion de « régime de la vérité », notion introduite par Foucault pour décrire la nouvelle manière que le pouvoir a de fonctionner.

La norme instaure un nouveau régime politique parce qu'elle est une sorte de code universel qui permet d'établir la communication transparente entre deux milieux, même s'ils sont isolés. Ainsi, grâce à son universalité, la norme garantit la dissolution des limites et des frontières et, par conséquent, la dissolution des espaces d'enfermement.

Les espaces ségrégatifs qui ont été créés par la procédure d'exclusion et par la pratique d'internement visant à reproduire jusqu'à l'infini, dans des milieux sombres et opaques, le geste de la mise-au-ban, sont remplacés par des institutions transparentes qui assurent la communication universelle au moyen de méthodes flexibles et adaptatives.

Ce qui pour Robert Castel était une raison pour commencer une nouvelle étape de la lutte sur la base de la théorie antipsychiatrique, comprise d'une manière spécifique, semble pour Ewald – qui se fonde notamment sur son interprétation de la théorie de la sexualité chez Foucault – une faute. En refusant de reconnaître le pouvoir comme une essence, Ewald proclame l'avènement d'une nouvelle époque sans pouvoir et sans exclusion. Le principe général de la nouvelle société, c'est la norme qui garantit la transparence absolue et la communication entre toutes les institutions.

Ce pouvoir absolu auquel, selon Castel, l'asile a donné un nouveau souffle et qui subsiste dans notre présent, est une illusion trompeuse. De plus, un faux pas, une erreur dans la façon d'interpréter l'œuvre de Foucault consisterait à le lire en le plaçant dans une perspective posée par Mai 68 et par les événements de l'époque : comment peut-on être révolutionnaires en n'étant plus marxistes. C'est cette erreur d'interprétation qui impose l'illusion à la fois la plus trompeuse et la plus puissante : Le Pouvoir.

D'une certaine manière, comme point de départ de son interprétation, Ewald utilise les idées de Foucault appartenant à la période de *La Volonté de Savoir*. Ce qui est ici caractéristique, c'est que pour Ewald ce livre renouait avec le type d'analyses ouvert par l'*Histoire de la folie*. Pour ce faire, *La Volonté de Savoir* recourt, selon Ewald, à un double geste théorique :

- a) en montrant que la production d'un savoir de la sexualité ne se déploie pas comme une rupture ou comme un échec d'un pouvoir qui réprime ou réduit au silence.
- b) en montrant que ce savoir, avec tout son élan antirépressif et révolutionnaire, relève génétiquement des procédures de l'aveu.

Et ce double geste théorique de *La Volonté de Savoir* met en avant pour toute analyse politique future la question de la vérité, et non celle du pouvoir. Parce que « l'analytique du pouvoir », fondée par Foucault, consiste avant tout en la problématisation de la vérité.

C'est une interprétation forte et profonde, mais qui est en même temps très classique. Elle invite d'ailleurs à la critique, particulièrement lorsque Ewald met en parallèle l'analyse propre à l'*Histoire de la folie* avec celle à l'œuvre dans *La Volonté de Savoir*.

On pourrait être bien d'accord avec Ewald sur un point : c'est qu'en effet, dans l'*Histoire de la folie*, Foucault montre que le savoir de la folie ne produit pas une rupture avec un pouvoir qui exclut, avec l'événement du

Grand Renfermement. Mais on ne saurait être d'accord avec cette autre thèse : par ce biais, la question du pouvoir est refoulée ou, du moins, devient secondaire. Or c'est tout le contraire : comme nous avons tâché de le montrer dans la première section, *le savoir de la folie s'est établi sur le fondement et dans l'espace érigés par la procédure de l'exclusion*. C'est seulement dans la mesure où cet espace existe déjà que ce savoir devient possible comme tel. Ewald dit littéralement le contraire : il n'existe pas de pouvoir avec ses leurres et ses pièges (et, au bout du compte, avec sa violence), d'une côté, et de savoir basé et fondé sur lui. Le pouvoir, il faut le comprendre désormais à partir de la fameuse notion foucauldienne de « régime de la vérité » : il s'agit dès lors pour toute analyse politique de comprendre comment le savoir déclenche les mécanismes concrets du pouvoir¹⁷⁹. C'est en effet le savoir qui actualise et justifie le pouvoir. Et, sur ce point-là, la « nouvelle philosophie politique » d'Ewald se montre en quelque sorte comme une théorie de la politique qui s'appuie sur un ancien paradigme aristotélicien bien connu : l'énergie *versus* l'entéléchie, la potentialité *versus* l'actualisation. Parce que, si le savoir est une entéléchie et une actualisation du pouvoir, si c'est le savoir

¹⁷⁹ Voilà néanmoins ce que dit Foucault lui-même à propos des « *processus de la véridiction* », l'expression qui, nous le pensons, représente une autre manière de formuler la question du « régime de vérité » : « *Par exemple, à propos de la folie. Le problème, ce n'était pas de montrer que dans la tête des psychiatres s'était formée une certaine théorie ou une certaine science ou un certain discours à prétention scientifique qui aurait été la psychiatrie et qui se serait concrétisée ou qui aurait trouvé son lieu d'application à l'intérieur des hôpitaux psychiatriques. Il ne s'agissait pas non plus de montrer comment des institutions d'enfermement existant depuis longtemps avaient, à partir d'un certain moment, sécrété leur propre théorie et leur propre justification dans quelque chose qui avait été le discours des psychiatres. Il s'agissait d'étudier la genèse de la psychiatrie à partir [de], et à travers des institutions d'enfermement qui étaient originellement et essentiellement articulées sur des mécanismes de juridiction au sens très large, - puisqu'il se trouvait que c'étaient des juridictions de type policier, mais enfin, pour l'instant, à ce niveau-là, ça n'a pas tellement d'importance -, et qui, à partir d'un certain moment et dans des conditions qu'il s'agissait précisément d'analyser, ont été à la fois soutenues, relayées, transformées, déplacées par des processus de véridiction.* » (Je souligne.). (FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 35-36.)

qui rend le pouvoir réel et actuel, il est pertinent de se demander où le pouvoir « existe » avant d'être « actualisé » par le savoir ? Dans le sens strict du terme, nulle part. Comme l'*ousia* d'Aristote, le pouvoir ne peut être donné autrement que dans son actualisation. Et l'actualisation du pouvoir – c'est le savoir. Tout mouvement de résistance qui vise directement le pouvoir, se trompe quant à son emplacement. On est dans un nouveau monde. Le pouvoir, ça ne peut servir qu'à couper la tête du roi, et à finir avec le concept même du pouvoir. Aucune « attaque frontale » n'est plus possible.

C'est cette lecture de la « philosophie politique » de Foucault qui a poussé Ewald à faire l'éloge de la société disciplinaire, qu'il comprend comme une société régie par une normalisation. Si nous vivons dans une époque totalement inédite, si le pouvoir comme tel et dans sa forme ancienne d'exclusion ne se manifeste nulle part, c'est parce que la norme est plutôt de l'ordre du savoir que du pouvoir : tout en dépendant de notre capacité de la comprendre et de s'y adapter, la norme garantit la dissolution des espaces clos dans une nouvelle société des homologues et de la transparence. L'installation du régime de normalisation est à la fois celle de la structure de communication qui imprègne toutes les institutions sans exception.

S'agit-il alors de supposer que chez Foucault le régime disciplinaire se réduit en totalité au mécanisme du contrôle transparent et incorporel et se libère de cette manière, une fois pour toutes, de l'influence des mécanismes propres au régime de la souveraineté ? C'est la question que soulève le

critique foucauldien, Mathieu Potte-Bonneville, dans l'ouvrage *D'après Foucault*¹⁸⁰.

L'objet de l'attaque polémique qu'a entreprise Potte-Bonneville envers l'idée que la société de contrôle va remplacer la société disciplinaire, ce sont les arguments de Deleuze développés dans « *Post-scriptum* », que nous avons présentés ci-dessus. Or, cette attaque touche aussi indirectement à la conception de la « normalisation positive » d'Ewald, à l'idée, propre comme on l'a vu à Ewald, que le pouvoir peut se dissoudre dans le savoir et l'exclusion dans les homologues et dans la communication.

Selon Deleuze, comme on l'a vu, le régime de contrôle se caractérise par deux traits principaux

- Les sanctions s'adaptent aux milieux qu'elles traversent
- Dans la société de contrôle, les institutions ne représentent pas des unités atomiques mais sont, en fait, « *les états métastables et coexistants d'une même modulation* »¹⁸¹

Dans son attaque contre Deleuze, Potte-Bonneville s'appuie sur sa relecture de *Surveiller et punir* qu'il lit ici à la lumière de la question de la discipline et du contrôle. Deleuze a étrangement ignoré ce livre dans son « *Post-scriptum* », nonobstant le fait qu'on trouve là une analyse foucauldienne exhaustive des relations qu'entretiennent les mécanismes disciplinaires avec le schéma de contrôle.

Rappelons ici, en marge, ce qu'était *Surveiller et punir* pour François Ewald : non pas une analyse dévoilant la vérité du pouvoir que la philosophie politique aurait manqué, mais la critique de la notion même de pouvoir que

¹⁸⁰ ARTIÈRES, Philippe, POTTE-BONNEVILLE, Mathieu, *D'après Foucault : Gestes, luttes, programmes*, Paris, 2007.

¹⁸¹ DELEUZE, Gilles, « *Post-scriptum sur les sociétés de contrôle.* » In : DELEUZE, Gilles, *Pourparlers*, Les Éditions de Minuit, 1990/2003, p. 243.

cette philosophie utilise. Ce qui veut dire, au bout du compte, que *Surveiller et punir* est une recherche sur le savoir, et non pas sur la technique et les mécanismes. Il semble que sur ce point-là, Potte-Bonneville engage un débat avec une conception ewaldienne : « *la description [à l'œuvre dans *Surveiller et punir*] est [...] adossée à l'histoire du carcéral* »¹⁸² ; dans *Surveiller et punir* Foucault propose tout d'abord « *l'analyse [...] des techniques de pouvoir initiées au XIX^{ème} siècle* »¹⁸³. Bien que l'affrontement avec l'« ewaldisme » ne soit pas explicite dans le texte de Potte-Bonneville, il nous semble possible d'en faire une telle lecture.

Un objet manifeste de la critique de Potte-Bonneville est l'idée d'identité entre la discipline et le contrôle. C'est notamment cette identité, la réduction des mécanismes de la discipline à ceux du contrôle, que vise son argumentation. Et ses objectifs profonds consistent à restituer le sens authentique de la recherche foucauldienne sur la discipline. Les analyses de Potte-Bonneville montrent d'une part qu'il ne fait pas de doute que « *[...] les disciplines ont pour différence spécifique, vis-à-vis des régimes antérieurs de pouvoir, l'usage généralisé du contrôle* »¹⁸⁴. Mais c'est seulement une partie de la vérité, puisque, d'autre part,

« *[...] la discipline ne se réduit pas tout entière à l'exigence de contrôle. Celle-ci, pour en constituer la nouveauté principale, ne fonctionne pas toutefois sans s'adjoindre les services d'une logique plus ancienne, qu'elle intègre à son jeu et dont elle bouleverse la forme et la fonction. Cette logique est celle du partage et de l'exclusion [...].* »¹⁸⁵

¹⁸² *Ibid.*, p. 252.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 253.

Ainsi, si on veut rester fidèle à l'intention propre à *Surveiller et punir*, il est nécessaire de constater que la normalisation ne peut pas « *s'exercer seule, à ciel ouvert ou hors les murs* »¹⁸⁶. Autrement dit, le contrôle sans partage peut « *bien être la tendance, le devenir de la grande entreprise de normalisation moderne* »¹⁸⁷. Mais la technologie normalisatrice et la surveillance des individus emportent toujours « *à titre de réquisit et de limite indéfiniment repoussée, la nécessité d'un partage et d'une clôture, d'une exclusion constitutive du domaine à contrôler* »¹⁸⁸. Et cette histoire est toujours la nôtre, « *nous n'en sommes nous pas sortis* ». Ainsi Potte-Bonneville montre que la recherche foucauldienne de la discipline ne permet pas de « désenchaîner », d'une part, le mécanisme positif de productivité et de production, et, d'autre part, la matrice négative du partage et de l'exclusion. Notre modernité reste toujours contaminée par cette ancienne double logique.

Cette configuration des idées, celles d'Ewald, de Deleuze et de Potte-Bonneville, constitue, à certains égards, une sorte de triangle théorique dans lequel la conceptualisation de la discipline et du contrôle se trouve saisie dans un champ de tension dont les extrémités sont liées par des lignes de force, celles d'attraction et de répulsion. Si une certaine ligne lie Deleuze (une représentation du contrôle comme modulation d'un système uni) avec Ewald (une représentation de la norme comme intégration de communication), il y a aussi une ligne qui les sépare bien. Cette ligne est tracée dans la conclusion du « *Post-scriptum* » (« *Programme* »). Et il semble que Potte-Bonneville l'a quelque peu laissée dans l'ombre. Tout en étant d'accord avec ses analyses et ses conclusions à propos du sens de la recherche foucauldienne, nous voudrions, en revanche, souligner ce que Deleuze a dit à propos de notre

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 255.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*

modernité. Voici une phrase qui nous semble décisive : « *Il se peut que de vieux moyens, empruntés aux anciennes sociétés de souveraineté, reviennent sur scène, mais avec les adaptations nécessaires* »¹⁸⁹. Ce que veut dire Deleuze, c'est, au bout du compte, cela : il faut faire attention à ces nouvelles tendances qu'on entrevoit dans notre modernité. Il faut y faire attention, parce qu'il se peut que l'ancien monstre revienne encore sous une nouvelle apparence. Les nouvelles tendances qu'on aperçoit dans les régimes des prisons, des écoles, des hôpitaux, d'entreprise,

« [...] sont des exemples assez minces, mais qui permettraient de mieux comprendre ce qu'on entend par crise des institutions, c'est-à-dire l'installation progressive et dispersée d'un nouveau régime de domination. »¹⁹⁰

Le recours à certains textes de Foucault (« *Mal faire, dire vrai* » notamment) et aux enregistrements audio (« *Le pouvoir* », la conférence à Tokyo), permet tout de même de constater, à l'opposé des conceptions ewaldiennes, que le lieu de pouvoir n'est pas tout à fait vide. Il y a aussi place pour la résistance. Il faut, bien sûr, reconsidérer les méthodes de résistance : désormais, il faut les formuler dans les termes de tactique, et pas dans ceux de stratégie. Les méthodes, elles, doivent être conformées à l'objet. Il faut trouver un moyen de résister et ne pas travestir la lutte en idéologie. Mais tout de même, l'archaïsme principal, la forme généralisée de l'objet de la lutte se

¹⁸⁹ DELEUZE, Gilles, « *Post-scriptum sur les sociétés de contrôle.* » In : DELEUZE, Gilles, *Pourparlers*, Les Éditions de Minuit, 1990/2003, p. 246.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 247. Je souligne.

laisse détacher : ce sera le « pouvoir pastoral », la double technologie qui, à la fois, produit un sujet et l'assujettit.

L'intérêt pour notre étude du texte « *Mal faire, dire vrai* »¹⁹¹ tient dans le fait qu'il montre la manière dont Foucault lie la question de la vérité à la question du pouvoir. Au centre de cette recherche se trouve la procédure de l'*aveu*. Il est remarquable que, dans ce texte, le thème de l'aveu soit introduit à travers l'analyse de l'aveu tel qu'il existait dans la pratique psychiatrique du XIX^{ème} siècle. Foucault présente le cas significatif d'un tel aveu : un psychiatre, nommé Leuret, contraint un malade, souffrant d'hallucinations, à reconnaître et à exprimer la vérité : « je suis fou, toutes mes pensées sont des folies ». Mais la portée de l'aveu va beaucoup plus loin qu'une simple constatation. Par son aveu, le malade à la fois

- authentifie la vérité qu'il est fou, c'est-à-dire, applique à soi la vérité externe
- « *signe*, comme le dit Foucault, *le contrat asilaire* » ; c'est-à-dire, se soumet au pouvoir d'un autre

Dans sa suite, ce texte développe une généalogie de l'aveu. Et l'on voit bien le passage qui lie ce type d'aveu à la pratique religieuse de l'examen de conscience. Dans les monastères du V^{ème} siècle, cette pratique prenait sa place dans le cadre d'une autre pratique : celle de l'obéissance à un autre. En exprimant la vérité de sa conscience, le moine se soumettait à la direction de son supérieur et renonçait à soi en faveur de sa nouvelle subjectivité. Ce qui montre que l'aveu fonctionnait comme mécanisme de soumission et facteur de subjectivation.

¹⁹¹ Depuis que nous avons travaillé sur le dactylogramme de ce texte à l'IMEC, ce texte a été complété par de nouvelles découvertes éditoriales et édité : FOUCAULT Michel, *Mal faire, dire vrai. Fonction de l'aveu en justice*, Presse universitaire de Louvain, 2012. Ici nous citons d'après le dactylogramme.

Les pratiques juridiques du XIX^{ème} siècle empruntent ce schéma de l'aveu à la pratique monastique. Le coupable, en se reconnaissant comme tel, authentifie la validité du système pénal et s'engage à la procédure de correction.

Ainsi, l'aveu est considéré chez Foucault comme un intermédiaire intervenant entre la vérité, le pouvoir et la subjectivité. En avouant une certaine vérité, « *le sujet, dans une affirmation sur ce qu'il est, se lie à cette vérité, se place dans un rapport de dépendance à l'égard d'autrui et modifie en même temps, le rapport qu'il a à lui-même* ».

Ce type de pouvoir qui à la fois produit le sujet et l'assujettit, est nommé, à la conférence à Tokyo (intitulée « *Le pouvoir* »¹⁹²), le « pouvoir pastoral ». C'est le pouvoir

« [...] *qui existe en Occident depuis le Moyen Age, une forme de pouvoir qui n'est exactement ni un pouvoir politique ou juridique, ni un pouvoir économique, ni un pouvoir de domination ethnique [...]. C'est un pouvoir d'origine religieuse [...], un pouvoir qui consiste à vouloir prendre en charge l'existence des hommes dans leur détail et dans leur déroulement depuis leur naissance et jusqu'à la mort, et cela pour les contraindre à une certaine manière de se comporter [...].* »

C'est au fond ce type de pouvoir que visent les luttes contemporaines auxquelles Foucault attache la plus grande importance dans sa « *philosophie analytique de la politique* ». La spécificité de ces luttes est déterminée par les caractéristiques de ce pouvoir :

- parce que c'est un pouvoir qui n'est « *ni pouvoir politique ou juridique, ni un pouvoir économique* », il ne s'agit pas pour ces luttes de viser le pouvoir politique ou le système économique ;

¹⁹² L'IMEC, Fonds de Michel Foucault, Les enregistrements audio. Repris dans *Dits et écrits*. Nous citons d'après l'enregistrement.

- parce que ce pouvoir est « dispersé » dans tout le corps social, ces luttes sont des luttes diffuses et décentrées ;
- parce que ce pouvoir ne s'exerce pas « quelque part là-bas », mais toujours « ici », ces luttes sont des luttes immédiates : « *elles s'en prennent aux instances de pouvoir les plus proches, elles s'en prennent à tout ce qui s'exerce immédiatement sur les individus* ».

Et, néanmoins, on ne peut pas sous-estimer l'ampleur de ces luttes. Ce genre de résistance a pour objectif « *les faits de pouvoir eux-mêmes* ». « *Ce qui est en question dans ces luttes, c'est le fait qu'un certain pouvoir s'exerce, et que le seul fait qu'il s'exerce soit insupportable* ». Il est vrai que « la philosophie analytique de la politique » (idée que Foucault développe dans cette conférence) n'est pas encline à considérer le pouvoir comme une essence. Elle le définit plutôt comme un jeu ou des jeux. Pour « la philosophie analytique de la politique », le pouvoir se joue. Malgré tout, l'enjeu de la lutte et de la résistance reste plus ou moins global : il s'agit « *de résistances au jeu et de refus du jeu lui-même* ». Ces jeux de pouvoir, « *on ne veut tout simplement plus de ces jeux-là* ».

Chapitre 3.

L'assujettissement du corps : les disciplines et la production des individus. La question de la délinquance

Nous avons pu noter précédemment (Chapitre 1 de la présente Section) combien les nouveaux mécanismes du pouvoir s'avèrent liés entre eux à l'époque de la souveraineté, du fait qu'ils gardent au centre de leurs pratiques le même objet : le corps tel qu'il est donné physiquement, que les mécanismes souverains ont placé dans l'espace de la violence. On a montré également (Chapitre 2 de la présente Section), en s'appuyant sur les analyses de Mathieu Potte-Bonneville, que les disciplines empruntent également à la souveraineté certaines méthodes par lesquelles ont été créés ces espaces : en particulier, la méthode de la *clôture*.

Or, comme le montre Foucault, les disciplines élaborent au même moment des mécanismes spécifiques de traitement du corps, différents des mécanismes de la domination souveraine. Au lieu de parler de « domination », Foucault préfère utiliser à propos de ces mécanismes la notion d'« *assujettissement* ».

Avant de commencer à analyser en quoi consistent ces mécanismes, il convient de rappeler les trois définitions d'après lesquelles Foucault envisage la spécificité des disciplines.

1. « Ces méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité, c'est cela qu'on peut appeler les « disciplines » »¹⁹³.

2. « Le moment historique des disciplines, c'est le moment où naît un art du corps humain, qui ne vise pas seulement la croissance de ses

¹⁹³ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 161. Je souligne.

habiletés, ni non plus l'alourdissement de sa sujétion, mais la formation d'un rapport qui dans le même mécanisme le rend d'autant plus obéissant qu'il est plus utile, et inversement »¹⁹⁴.

3. *« Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui le fouille, le désarticule et le recompose. Une « anatomie politique », qui est aussi bien une « mécanique du pouvoir », est en train de naître ; elle définit comment on peut avoir prise sur le corps des autres, non pas simplement pour qu'ils fassent ce qu'on désire, mais pour qu'ils opèrent comme on veut, avec les techniques, selon la rapidité et l'efficacité qu'on détermine. La discipline fabrique ainsi des corps soumis et exercés, des corps "dociles" »¹⁹⁵.*

Mécanisme d'emprise sur les corps, la discipline s'appuie sur certaines opérations spatiales spécifiques. Première de ces opérations, la clôture, soit « la spécification d'un lieu hétérogène à tous les autres et fermé sur lui-même »¹⁹⁶. Cette opération, comme nous l'avons vu auparavant, est la plus ancienne, liant les disciplines nouvelles, productives dans leur essence, à l'époque de l'enfermement. « Il y a eu le grand « renfermement » des vagabonds et des misérables ; il y en a eu d'autres plus discrets, mais insidieux et efficaces »¹⁹⁷. Selon Foucault, il existe trois incarnations disciplinaires de pareils espaces clos où la discipline déploie ses mécanismes : le collège, la caserne, l'usine.

De fait la clôture seule n'est pas une opération suffisante pour les appareils disciplinaires. La simple opération de clôture forme un espace clos dans le cadre duquel il y a un risque de formation de pluralités et la possibilité de voir les masses devenir difficilement contrôlable. Les disciplines, quant à

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 162. Je souligne.

¹⁹⁵ *Ibid.* Je souligne.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 166.

¹⁹⁷ *Ibid.*

elles, proposent les moyens de *contrôler de telles pluralités exclues*. Et en premier lieu la méthode de la localisation, dite aussi du « *quadrillage* ».

« À chaque individu, sa place ; et en chaque emplacement, un individu. Éviter les distributions par groupes ; décomposer les implantations collectives ; analyser les pluralités confuses, massives ou fuyantes. »¹⁹⁸

La localisation permet de *trouver vite chaque individu*, de créer les liens utiles et de rompre ceux qui ne sont pas utiles ou sont dangereux, de surveiller constamment, d'apprécier et de sanctionner. Pour construire un tel espace quadrillé, c'est un ancien modèle architectural qui est utilisé : la cellule des couvents. « [...] l'espace des disciplines *est toujours, au fond, cellulaire* »¹⁹⁹.

Or, l'ancienne architecture laissait libre l'espace lui-même, en supposant qu'il pouvait prendre des formes plurielles et être utilisé différemment. Ce qui, comme pour l'enfermement massif, représentait un obstacle pour le *contrôle total*. La discipline répond à cet inconvénient par l'effacement de la différence de l'usage résultat du « *codage* » *univoque* qui est rendu possible par la règle que Foucault appelle la règle des « *emplacements fonctionnels* ».

« *Des places déterminées se définissent pour répondre non seulement à la nécessité de surveiller, de rompre les communications dangereuses, mais aussi de créer un espace utile.* »²⁰⁰

Ce processus est particulièrement visible dans la façon d'organiser l'espace dans les hôpitaux, et surtout dans les hôpitaux militaires et

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 168.

¹⁹⁹ *Ibid.* Je souligne.

²⁰⁰ *Ibid.*

maritimes. Foucault utilise pour son analyse l'exemple de l'hôpital de Rochefort. Port militaire, il s'agit

« [d']un lieu de désertion, de contrebande, de contagion : carrefour de mélanges dangereux, croisement de circulations interdites. L'hôpital maritime doit donc soigner, mais pour cela même, il doit être un filtre, un dispositif qui épingle et quadrille. [...] D'où la nécessité de distribuer et de cloisonner l'espace avec rigueur »²⁰¹.

Ce qui est remarquable, c'est que les mesures de l'usage univoque dans les hôpitaux visaient au départ les choses (par exemple, la « *localisation des médicaments dans des coffres fermés* ») et c'est seulement après qu'elles furent étendues aux hommes (« *un système pour vérifier le nombre réel des malades, leur identité* », « *puis on régleme[n]te leurs allées et venues, on les contraint à rester dans leurs salles ; à chaque lit est attaché le nom de qui s'y trouve* »).

L'exemple du développement de l'usage de l'espace dans les hôpitaux maritimes montre que c'est l'usage de l'espace en tant qu'« *espace administratif et politique* » qui est primaire. C'est seulement dans un second temps qu'il « *s'articule [peu à peu] en espace thérapeutique* »²⁰². L'usage politico-administratif tendait à localiser les choses et les phénomènes, l'espace médical pour sa part « *tend à individualiser les corps, les maladies, les symptômes, les vies et les morts ; il constitue un tableau réel de singularités juxtaposées et soigneusement distinctes* »²⁰³. L'autre exemple de l'usage univoque et utile de l'espace c'est celui fourni par les usines (les manufactures) apparues à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ici le principe du « *quadrillage individualisant* » se complique, car dans l'espace de l'usine il

²⁰¹ *Ibid.*, p. 169.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ *Ibid.* Je souligne.

s'agit non seulement de « *distribuer les individus dans un espace où on peut les isoler et les repérer ; mais aussi d'articuler cette distribution sur un appareil de production qui a ses exigences propres* »²⁰⁴. C'est cet objectif que visent la distribution des postes et la spécialisation des ateliers, ainsi que la localisation précise d'un ouvrier et son rattachement précis au lieu de travail (par exemple, « *chaque imprimeur travaille à une table* »). À cela s'ajoute le système de surveillance, « *à la fois générale et individuelle* », quand, en passant par l'allée centrale de l'atelier, le surveillant peut

« [...] *constater la présence, l'application de l'ouvrier, la qualité de son travail ; comparer les ouvriers entre eux, les classer selon leur habileté et leur rapidité ; suivre les stades successifs de la fabrication* ».

Tout cela contribue à ce que le processus de production puisse être décomposé en variables d'une force (« *vigueur, promptitude, habileté, constance* ») qu'on fait ensuite correspondre à un individu concret manifestant ces mêmes forces.

« *Ainsi épinglée de façon parfaitement lisible à toute la série des corps singuliers, la force de travail peut s'analyser en unités individuelles. Sous la division du processus de production, en même temps qu'elle, on trouve, à la naissance de la grande industrie, la décomposition individualisante de la force de travail* »²⁰⁵.

Or l'organisation disciplinaire de l'espace ne se contente pas d'une simple fixation de tel ou tel individu dans l'espace. Pour les disciplines, les *éléments individuels sont interchangeables*. L'unité dans les disciplines, c'est le rang : « *le point où se croisent une ligne et une colonne, l'intervalle dans*

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 169-170.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 171. Je souligne.

une série d'intervalles »²⁰⁶. C'est pourquoi, la « localisation » qui individualise les corps « *ne les implante pas, mais les distribue et les fait circuler dans un réseau de relations* »²⁰⁷. L'exemple de l'organisation des individus selon les rangs est l'organisation de la classe dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle. L'attribution des rangs aux élèves dépendait de leurs succès dans les tâches et les épreuves. Les classes étaient ordonnées selon, entre autres, les âges et la succession des matières enseignées. La place d'un élève dans la classe était déterminée par ses qualités morales et les qualités de ses parents. Selon la nouvelle idéologie disciplinaire de l'enseignement la classe devait former « *un grand tableau unique, à entrées multiples, sous le regard soigneusement "classificateur" du maître* »²⁰⁸.

Ainsi peut-on en conclure qu'au niveau des opérations sur l'espace, la discipline organise les *cellules*, les *places* et les *rangs*, en fabriquant ainsi « *des espaces complexes : à la fois architecturaux, fonctionnels et hiérarchiques* »²⁰⁹. Et tout cela s'inscrit dans le cadre d'une opération spatiale que Foucault appelle « *la constitution de « tableaux vivants » qui transforment les multitudes confuses, inutiles ou dangereuses, en multiplicités ordonnées* ». En cela, la discipline résout, au niveau de l'espace, le problème de la formation des masses incontrôlables. Ce problème n'a pas été résolu, mais au contraire renforcé par l'« enfermement ». La tactique disciplinaire des tableaux résout ce problème en permettant à la fois de caractériser l'individu comme individu (l'« individualisation ») et d'ordonner la multiplicité (la « démassification »). Le « tableau » assure le contrôle et

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 173.

²⁰⁹ *Ibid.*

l'usage de la multiplicité, ce qui, selon Foucault, est la base de la microphysique du pouvoir qu'on peut appeler « *cellulaire* »²¹⁰.

Outre les opérations spatiales, les disciplines se caractérisent par un travail spécifique sur le temps. Tout d'abord, elles empruntent au modèle monastique les procédés de l'emploi du temps. Les collèges, les ateliers, les hôpitaux ont incorporé trois procédés de l'usage du temps, répandu dans les monastères : « *établir des scansion, contraindre à des occupations déterminées, régler les cycles de répétition* »²¹¹. Mais les disciplines affinent ces anciens procédés monastiques : le temps se divise en morceaux plus courts (« *la découpe du temps devient de plus en plus ténue* », « *c'est en quarts d'heure, en minutes, en secondes qu'on se met à compter* »²¹²) qui sont remplis par les *activités réglées au plus près par des ordres*. L'objectif général de cette opération consiste à « *constituer un temps intégralement utile* »²¹³.

La deuxième opération temporelle des disciplines est « *l'élaboration temporelle de l'acte* ». Foucault donne un exemple de nouveau moyen de contrôler la marche d'une troupe où *un acte* (le pas) est *divisé en éléments minuscules* ce qui permet de contrôler « *son déroulement et ses phases* ». « *Le temps pénètre le corps, et avec lui tous les contrôles minutieux du pouvoir* »²¹⁴.

De là découle l'opération suivante, qui n'est pas purement temporelle mais liée indirectement à l'usage du temps. Il s'agit de la « *mise en corrélation du corps et du geste* ». « *Le contrôle disciplinaire [...] impose la*

²¹⁰ *Ibid.*, p. 175.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² *Ibid.*, p. 176.

²¹³ *Ibid.*, p. 177.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 178.

relation la meilleure entre un geste et l'attitude globale du corps, qui en est la condition d'efficacité et de rapidité »²¹⁵. L'exemple qu'utilise Foucault est une série des règles pour la bonne position du corps, une certaine « gymnastique » qu'il faut adopter pour avoir une bonne écriture.

L'opération de la corrélation du corps et du geste est étroitement liée à une autre opération très similaire : « *l'articulation corps-objet* ». La discipline ordonne d'une manière stricte les relations entre le corps et l'objet qu'il manipule. Foucault donne un exemple des règles pour les manipulations successives du fusil destinées à en maximiser l'usage. Il découvre dans ces règles ce qu'il appelle « *le codage instrumental du corps* » : le geste global est décomposé

*« [...] en deux séries parallèles : celle des éléments du corps à mettre en jeu (main droite, main gauche, différents doigts de la main, genou, œil, coude, etc.), celle des éléments de l'objet qu'on manipule (canon, crante, chien, vis, etc.). »*²¹⁶

Par la suite ces deux séries s'unissent par le biais d'un certain nombre de gestes simples (appuyer, plier) établissant ainsi « *la suite canonique* » de ces gestes qui constitue « *les prescriptions explicites et contraignantes* ».

*« Sur toute la surface de contact entre le corps et l'objet qu'il manipule, le pouvoir vient se glisser, il les amarre l'un à l'autre. Il constitue un complexe corps-arme, corps-instrument, corps-machine »*²¹⁷.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Ibid.*, p. 180.

²¹⁷ *Ibid.*

Dans cette opération se manifeste, selon Foucault, une nouveauté politique importante du pouvoir disciplinaire qui le distingue de la souveraineté : quant à l'exemple de l'« articulation corps-objet », il est bien visible que le pouvoir disciplinaire « *a moins une fonction de prélèvement [...], moins d'extorsion du produit que de lien coercitif avec l'appareil de production* »²¹⁸.

La cinquième opération temporelle des disciplines est, d'après la classification de Foucault, l'« *utilisation exhaustive* ». Elle s'oppose au principe traditionnel de l'emploi du temps qui était au fond négatif : il s'agissait de ne pas être oisif et de ne pas gaspiller le temps. La discipline, elle, élabore un autre principe de traitement du temps : elle « *aménage [son] économie positive* ». Il s'agit non pas de l'« emploi », mais de l'« exhaustion » : « *il s'agit d'extraire du temps, toujours davantage d'instant disponibles et de chaque instant, toujours davantage de forces utiles* »²¹⁹. L'objectif de l'utilisation disciplinaire du temps est d'utiliser d'une manière maximale intensive chaque petit instant et d'assurer grâce à l'aménagement détaillé la concordance du « maximum de rapidité » et du « maximum d'efficacité ». Le cas le plus exemplaire est constitué ici par « *les fameux règlements de l'infanterie prussienne* » : « *6 temps [...] pour mettre l'arme au pied, 4 pour l'étendre, 13 pour la mettre à l'envers sur l'épaule, etc.* ». Foucault remarque à propos de cette opération temporelle – qui est en même temps une « technique d'assujettissement » – que, par l'intermédiaire de celle-ci, on crée un nouvel objet. En tendant à extraire du temps le maximum d'utilité et d'efficacité, la discipline abandonne la représentation du corps mécanique qui constituait des éléments stables et dont les mouvements étaient déterminés et provoqués de l'extérieur. Le nouveau corps

²¹⁸ *Ibid.* Je souligne.

²¹⁹ *Ibid.* Je souligne.

« [...] c'est le corps naturel, porteur de forces et siège d'une durée ; c'est le corps susceptible d'opérations spécifiées, qui ont leur ordre, leur temps, leurs conditions internes, leurs éléments constituants. [...] Corps de l'exercice, plutôt que de la physique spéculative ; corps manipulé par l'autorité, plutôt que traversé par les esprits animaux ; corps du dressage utile et non de la mécanique rationnelle, mais dans lequel, par cela même, s'annoncera certain nombre d'exigences de nature et de contraintes fonctionnelles »²²⁰.

Foucault mentionne à ce propos une opinion d'un des théoriciens de la discipline (Guibert) qui critiquait « *des manœuvres trop artificielles* ». Le contrôle disciplinaire de l'activité a découvert les processus spécifiques du corps, ses exigences organiques. C'est pourquoi on peut dire que l'un des corrélatifs du pouvoir disciplinaire est l'individualité « *organique* ».

Ainsi, en ne se limitant pas à la fonction du prélèvement, la discipline découvre un lien spécifique entre le corps individualisé et le temps : elle comprend le corps comme porteur du temps (« *siège de la durée* », dit Foucault). Et, compte tenu du fait que la tendance dominante de la discipline est la tendance à l'utilisation effective maximale, se pose logiquement la question de savoir comment déterminer la manière dont on peut accumuler et s'approprier ce « *temps des individus* », comment on peut le « *capitaliser* », comme l'écrit Foucault. « *Les disciplines, qui analysent l'espace, qui décomposent et recomposent les activités, doivent être aussi comprises comme des appareils pour additionner et capitaliser le temps* »²²¹. La capitalisation est atteinte par trois procédés qui apparaissent dans l'exemple de la discipline militaire :

²²⁰ *Ibid.*, p. 182. Je souligne.

²²¹ *Ibid.*, p. 185.

- « *Diviser la durée en segments, successifs ou parallèles* »²²². Ainsi les élèves des écoles militaires devaient étudier les différents types de l'art militaire séparément (« [...] *enseigner successivement la posture, puis la marche, puis le maniement des armes, puis le tir, et ne passer à une activité que si la précédente est entièrement acquise [...]* »²²³). C'est-à-dire qu'il s'agit de transformer le temps en « *filières, séparées et ajustées* ».
- Ensuite on lie ces « *filières* » les unes avec les autres en tant que *succession* et « *selon une complexité croissante* ». L'enseignement abandonne le principe mimétique : on enseigne à suivre non pas l'exemplaire, mais l'élémentaire (« *position des doigts, flexion de la jambe, mouvement des bras* »)
- Les segments temporels doivent être *finalisés*, leur terme doit être bien fixé et *marqué par une épreuve* qui qualifie ou disqualifie le sujet pour passer à un autre segment ou monter dans les rangs.
- Les segments temporels, eux-mêmes, sont organisés en séries qui sont spécifiées individuellement. « *De sorte que chaque individu se trouve pris dans une série temporelle, qui définit spécifiquement son niveau ou son rang* »²²⁴. Le découpage en séries du temps de l'activité est particulièrement important parce qu'elle permet l'« *investissement de la durée par le pouvoir* » sous trois formes entraînant la possibilité a) « *d'un contrôle détaillé et d'une intervention ponctuelle* » du pouvoir dans l'activité (correction, châtiment, élimination etc.) ; b) « *de caractériser, donc d'utiliser les individus selon le niveau qui est le leur dans les séries* » ; c) « *de cumuler le temps et l'activité* » et donc les

²²² *Ibid.* Je souligne.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*, p. 186.

utiliser en tant que « totalisés » dans l'état final de l'individu (son « *résultat* ») qui marque aussi sa « *capacité finale* ».

Ce temps disciplinaire pénètre dans la pratique pédagogique : l'enseignement est divisé en stades de plus en plus morcelés et le passage d'un stade à l'autre est déterminé par des épreuves graduées.

Les caractéristiques de la « capitalisation » décrites ci-dessus ouvrent la possibilité de voir comment la discipline, par ses techniques de pouvoir, élabore les mêmes méthodes d'analyse que celles découvertes par les sciences de cette époque :

- a) Le temps dans les disciplines est le temps *linéaire* et *orienté* vers le point final. Foucault le caractérise alors comme temps « *évolutif* » en faisant le lien avec l'apparition de la conception de l'évolution.
- b) Tout en étant orienté, c'est le temps « *cumulatif* », ce qui permet à Foucault de le caractériser dans le cadre de l'appréhension de l'évolution comme *progrès*.
- c) L'organisation du temps en séries individuelles permet de le concevoir comme évolution comprise comme *genèse*.

Ainsi Foucault peut-il écrire :

« *Progrès des sociétés, genèse des individus, ces deux grandes « découvertes » du XVIII^{ème} siècle sont peut-être corrélatives des nouvelles techniques de pouvoir, et, plus précisément, d'une nouvelle manière de gérer le temps et de le rendre utile, par découpe segmentaire, par sériation, par synthèse et totalisation. [...] En tout cas, le petit continuum temporel de l'individualité-genèse semble bien être, comme l'individualité-cellule ou l'individualité-organisme, un effet et un objet de la discipline. »*²²⁵

²²⁵ *Ibid.*, p. 188-189.

Foucault souligne que la procédure-clé pour les mécanismes disciplinaires d'organisation du temps est la procédure de l'« *exercice* ». L'exercice a une portée particulière pour les disciplines parce que, en imposant aux corps des épreuves organisées comme une complexité croissante et « *en infléchissant le comportement vers un état terminal* », l'exercice rend possible le processus de caractérisation permanente de l'individu : soit par rapport à cet « état terminal », soit par rapport aux autres individus. « *Ainsi, il assure, dans la forme de la continuité et de la contrainte, une croissance, une observation, une qualification.* »²²⁶ Issu de certaines pratiques religieuses et lié originellement à l'ascétisme et au mysticisme, l'exercice qui a pris une forme laïque – la forme disciplinaire – « *inverse* », comme dit Foucault, son sens : il sert non pas au salut dans l'au-delà, mais « *à exercer le pouvoir sur les hommes par l'intermédiaire du temps ainsi aménagé* ».

Les opérations spatiales et temporelles décrites ci-dessus sont en même temps une méthode disciplinaire pour traiter le corps ou *les corps* : les méthodes qui permettent de rendre les corps dociles. En outre, elles caractérisent l'individualité qui est créée par les méthodes disciplinaires dans le cadre de sa stratégie générale : la stratégie de l'assujettissement. Selon Foucault ²²⁷ on peut discerner trois caractéristiques spécifiques de l'individualité au sein des disciplines :

- *cellulaire* (les répartitions spatiales)
- *organique* (le codage des activités)
- *génétique* (le cumul du temps)

Comme on l'a vu, Foucault donne dans ses analyses de la discipline une grande importance aux changements qui se sont produits dans

²²⁶ *Ibid.*, p. 189.

²²⁷ *Ibid.*, p. 196.

l'organisation militaire. Un de ces changements a une portée décisive pour la dernière caractéristique, qui se manifeste à travers le contrôle disciplinaire du corps : l'individualité disciplinaire est aussi *combinatoire* (la « *composition des forces* »)²²⁸.

Ce changement est l'apparition du fusil. Il a eu comme conséquence le fait que l'armée de jadis, munie de piques et de mousquets et organisée comme une masse, devient désormais une machine avec de nombreuses pièces : car le fusil atteint mieux la cible, c'est pourquoi la portée de l'habileté d'un soldat s'accroît.

*« De là la nécessité de trouver toute une pratique calculée des emplacements individuels et collectifs, des déplacements de groupes ou d'éléments isolés, des changements de position, de passage d'une disposition à une autre ; bref d'inventer une machinerie dont le principe n'est plus la masse mobile ou immobile, mais une géométrie de segments divisibles dont l'unité de base est le soldat mobile avec son fusil. »*²²⁹

Ainsi apparaît la nécessité de créer la machine dont l'efficacité sera plus importante que l'efficacité de la somme des parties (des « *forces* », dit Foucault) dont elle est composée. « *La discipline n'est plus simplement un art de répartir des corps, d'en extraire et d'en cumuler du temps, mais de composer des forces pour obtenir un appareil efficace.* »²³⁰ Pour construire une telle machine sont utilisés trois moyens :

- Le *corps singulier* est entraîné et disposé de telle manière que ses qualités soient maximalelement adaptées aux qualités des autres corps avec lesquels il est *uni* dans cette machine. Ainsi on entraîne les

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Ibid.*, p. 191.

²³⁰ *Ibid.*, p. 192. Je souligne.

soldats par deux : un à gauche, l'autre à droite ; puis ils changent de place. « *Le corps se constitue comme pièce d'une machine multisegmentaire.* »²³¹

- Le *temps individuel* (les successions individuelles) est combiné avec lesdites successions de telle manière que se forme le *temps composé*. La combinaison est organisée de manière qu'elle puisse donner le *résultat effectif maximal* (ainsi apparaît le rêve d'une machine militaire étendue à l'ensemble de l'État (Servan) et les projets du travail depuis le plus jeune âge jusqu'à la vieillesse). Selon la même méthode est organisée l'école mutuelle (Lancaster).
- Pour gérer de telles forces composées, on crée le *système de commandement* qui fonctionne à l'aide de *signaux* ; à chacun de ces signaux correspond une *réaction unique*.

« *Toute l'activité de l'individu discipliné doit être scandée et soutenue par des injonctions dont l'efficace repose sur la brièveté et la clarté ; l'ordre n'a pas à être expliqué, ni même formulé ; il faut et il suffit qu'il déclenche le comportement voulu.* »²³²

Foucault considère l'art de combiner les forces et de créer les machines composées comme la forme supérieure de la discipline, qu'il appelle la « *tactique* ».

« *La tactique, art de construire, avec les corps localisés, les activités codées et les aptitudes formées, des appareils où le produit des forces diverses se trouve majoré par leur combinaison calculée est sans doute la forme la plus élevée de la pratique disciplinaire.* »²³³

²³¹ *Ibid.*, p. 193.

²³² *Ibid.*, p. 195.

²³³ *Ibid.*, p. 196-197.

Il rappelle à ce propos qu'à l'âge classique la politique a été souvent envisagée d'après le modèle militaire. Et qu'à côté du rêve de la société idéale basée sur le contrat social existait un rêve d'organisation de la société en tant que machine militaire. La microphysique du pouvoir conduit Foucault à postuler qu'on ne peut pas, à moins de faire une conclusion univoque, savoir lequel de ces rêves a finalement été réalisé.

« Pendant que les juristes ou les philosophes cherchaient dans le pacte un modèle primitif pour la construction ou la reconstruction du corps social, les militaires et avec eux les techniciens de la discipline élaboraient les procédures pour la coercition individuelle et collective des corps. »²³⁴

Saisir le sens de la notion de pouvoir disciplinaire chez Foucault, c'est avant tout en comprendre la fonction majeure, qui est de « *dresser* », de lier ensemble les forces pour les *multiplier* et les *utiliser*. Foucault souligne encore une fois, à propos de la fonction de « dressage », que le pouvoir disciplinaire à la différence de la souveraineté ne se contente pas de prélever et soutirer. Mais le dressage n'en est pas pour autant innocent : *dresser sert à « mieux prélever et soutirer davantage. »²³⁵*

Cette fonction aide à résoudre elle aussi, à son niveau, le problème de la masse (« *les multitudes mobiles, confuses, inutiles de corps et de forces* »). « Dresser » dépend d'un processus complexe, visant non à soumettre de manière homogène mais à décomposer les sujets à soumettre en unités hétérogènes.

²³⁴ *Ibid.*, p. 199.

²³⁵ *Ibid.*, p. 200. Je souligne.

« Au lieu de plier uniformément et par masse tout ce qui lui est soumis, il sépare, analyse, différencie, pousse ses procédés de décomposition jusqu'aux singularités nécessaires et suffisantes. »²³⁶

Ce procédé visant à individualiser les sujets à soumettre découle d'une appréhension double desdits sujets par le pouvoir : « La discipline "fabrique" des individus ; elle est la technique spécifique d'un pouvoir qui se donne les individus à la fois pour objets et pour instruments de son exercice. »²³⁷

Pour ce faire, le pouvoir disciplinaire met en place des procédés humbles, mineurs (Foucault parle de « *pouvoir modeste* ») mais qui vont peu à peu envahir les grands appareils de l'État (jusqu'à l'appareil judiciaire). Cela passe par l'usage d'instruments simples : le *regard hiérarchique* et la *sanction normalisatrice*, instruments combinés dans une procédure : celle de l'*examen*.

Premier instrument : le regard hiérarchique.

Foucault décrit ainsi les caractéristiques du dispositif indispensable à l'exercice de la discipline :

« L'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le jeu du regard ; un appareil où les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement visibles ceux sur qui ils s'appliquent. »²³⁸

Au cours de l'âge classique apparaissent les structures spécifiques de discipline – visant à remplacer les structures d'enfermement propres à l'âge précédent –, ce que Foucault appelle des « *observatoires de la multiplicité*

²³⁶ *Ibid.* Je souligne.

²³⁷ *Ibid.* Je souligne.

²³⁸ *Ibid.*, p. 201.

humaine ». Au-delà du développement des techniques optiques, des techniques sont mises en place pour « *voir sans être vus* ». Il va s'agir par ces moyens de développer « *un savoir nouveau sur l'homme* », savoir profondément négatif qui se donne pour but de soumettre l'être humain, de « *l'assujettir* ».

Ces techniques spécifiques exigent le développement d'une architecture opérante pour l'observation et la soumission des individus : tout en construisant des lieux de discipline aptes à observer et à soumettre, il s'agit de construire *l'individu destiné à être soumis* par les techniques de pouvoir. Pour Foucault, le camp militaire constitue par excellence le type de structure à même d'obtenir ce type de résultat, notamment parce qu'il est un lieu éminemment flexible, remodelable, de par sa nature de « *cité hâtive et artificielle* ».

Dans le camp militaire, la surveillance a d'abord une valeur préventive. Le pouvoir doit d'autant plus faire preuve de précision que la surveillance s'applique sur des hommes en armes. Le plan du camp gagne progressivement en précision afin de devenir un réseau de regards, destiné à rendre davantage efficace le « *vieux et traditionnel plan carré* » :

« *On définit exactement la géométrie des allées, le nombre et la distribution des tentes, l'orientation de leurs entrées, la disposition des files et des rangées ; on dessine le réseau des regards qui se contrôlent les uns les autres [...]. Le camp, c'est le diagramme d'un pouvoir qui agit par l'effet d'une visibilité générale.* »²³⁹

Les tentes sont toutes espacées de la même manière (séparation). Mais la répartition des échelons de la hiérarchie en fonction de l'orientation des tentes permet la surveillance : les soldats surveillent les subalternes et les

²³⁹ *Ibid.*, p. 202.

officiers surveillent les soldats. Le principe qui sous-tend le camp militaire ainsi remodelé est celui de l'« *encastrement* », soit « *l'emboîtement spatial des surveillances hiérarchisées* » ; un principe que l'on va retrouver « *dans l'urbanisme, dans la construction des cités ouvrières, des hôpitaux, des asiles, des prisons, des maisons d'éducation.* »²⁴⁰

Se pose ainsi la question d'une architecture à même de fournir un contrôle « *intérieur, articulé et détaillé* », ne répondant plus aux traditionnels objectifs architecturaux comme l'architecture d'apparat ou le principe de la forteresse qui, outre sa fonction essentielle d'*enfermement*, ne vise qu'une *surveillance extérieure*. Si dans ce contexte l'architecture abrite toujours ses occupants, elle ne se contente plus de cela. Foucault évoque le passage à une architecture voulue comme

« [...] un opérateur pour la transformation des individus : *agir sur ceux qu'elle abrite, donner prise sur leur conduite, reconduire jusqu'à eux les effets du pouvoir, les offrir à une connaissance, les modifier. Les pierres peuvent rendre dociles et connaissables.* »²⁴¹

On passe des *anciennes techniques d'enfermement* qui consistaient pour l'essentiel à bâtir des murs, à dresser des portes destinées à être infranchissables, sans autre souci que la résistance à la pénétration du lieu d'enfermement, dans l'un ou l'autre sens. Le principe de discipline a pour objectif essentiel de voir, d'observer, il doit donc créer les aspérités, les vides, les « *transparences* », dit Foucault, pour permettre cette observation. L'architecture se creuse, elle n'est plus un bloc uni, homogène, réduit à la seule fonction d'abri, comme pouvait l'être l'Hôtel-Dieu au début du XVIII^{ème} siècle, simple « *toit où s'abritaient la misère et la mort*

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ *Ibid.* Je souligne.

prochaine. »²⁴² En tant qu'« *instrument d'action médicale* », l'hôpital nouveau doit développer de nouvelles formes, notamment au niveau des bâtiments et de la séparation des malades pour éviter la contagion, mais aussi afin d'assurer une meilleure ventilation. « *Dans sa matérialité même* », explique Foucault, il devient « *un opérateur thérapeutique.* »²⁴³ Plus proche de l'idée de discipline, l'école bâtiment – dans un objectif semblable de réinvention architecturale – va viser à devenir un « *opérateur de dressage* ». C'est particulièrement le cas de l'École militaire de Paris.

Les objectifs sont multiples dans ce cas-ci mais ils reposent tous sur la possibilité de *pouvoir observer le sujet dressé* et, si besoin est, de *corriger ses attitudes*. L'impératif militaire exige d'obtenir des corps aptes au combat (impératif de santé), le dressage doit viser à former des officiers possédant les compétences nécessaires (impératif de qualification), il faut également viser une stricte obéissance de l'individu militaire (impératif politique) et veiller à éviter tout écart dans les comportements privés, notamment sexuels (impératif de moralité). Autant de raisons qui nécessitent aussi bien de cloisonner les individus que de réaliser au sein de l'architecture militaire des « percées » qui permettront l'observation des sujets qu'exige leur dressage, jusqu'aux lieux d'aisance :

« Scrupules infinis de la surveillance que l'architecture reconduit par mille dispositifs sans honneur. On ne les trouvera dérisoires que si on oublie le rôle de cette instrumentation, mineure mais sans faille, dans l'objectivation progressive et le quadrillage de plus en plus fin des comportements individuels. Les institutions disciplinaires ont secrété une machinerie de contrôle qui a fonctionné comme un microscope de la conduite ; les divisions ténues et analytiques qu'elles ont

²⁴² *Ibid.*, p. 203.

²⁴³ *Ibid.*

réalisées ont formé, autour des hommes, un appareil d'observation, d'enregistrement et de dressage. »²⁴⁴

Il n'est pas anodin de noter, comme le fait Foucault, que c'est au cours de sa visite de l'École Militaire que le frère de Bentham conçoit pour la première fois l'idée du *Panopticon*.

La question qui se pose alors est d'obtenir, au-delà de cette multiplication des moyens d'observation, donc des regards attachés à la discipline, un pouvoir le plus homogène possible, à même d'abolir les discontinuités de l'observation en reliant en un tout les différents regards. Il ne doit en somme rester qu'un œil, « *centre vers lequel tous les regards sont tournés* ». Foucault donne l'exemple de la saline royale d'Arc-et-Senans, construite par l'architecte du roi Claude-Nicolas Ledoux, exemple typique du prestige de l'architecture circulaire dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle et expression d'une « *certaine utopie politique.* »²⁴⁵ Si le projet de Ledoux s'inscrit dans l'esprit humaniste des Lumières, notamment en visant à rassembler autour d'un bâtiment central différents corps de métier, l'ensemble architectural a bien une fonction de contrôle, que symbolise l'oculus présent au fronton de la maison du directeur qui occupe le centre du tout. C'est bien l'œil du maître, symbole des impératifs de contrôle sur les individus rassemblés autour du centre (tant pour les questions de mœurs que pour éviter la contrebande de sel).

La figure du cercle n'est cependant pas forcément la forme la plus adaptée pour le regard disciplinaire, dans la mesure où celui-ci nécessite un certain nombre de relais, c'est-à-dire des points d'ancrage sur lesquels appuyer son pouvoir. Plus encore donc que le cercle, Foucault estime que la

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 204.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 205.

pyramide répond mieux à cet impératif, en offrant au regard disciplinaire la possibilité de s'appuyer sur un réseau hiérarchique se partageant la surface à contrôler tout en conservant l'impératif de discrétion. Le regard disciplinaire doit « *décomposer ses instances, mais pour majorer sa fonction productrice. Spécifier la surveillance et la rendre fonctionnelle.* »²⁴⁶

Le passage d'un système économique fondé sur les manufactures à un système se déployant au sein de grands ateliers et d'usines s'accompagne d'une réorganisation des manières de surveiller. D'un contrôle de l'extérieur, on passe à un « *contrôle intense* », visant non plus seulement la production, mais l'activité même de production. La surveillance fait corps avec le processus de production, alors que le nombre de travailleurs est grand et les tâches qu'ils se partagent (dans le cadre de la division du travail) nombreuses. L'objectif est une surveillance absolue en mesure d'empêcher toute dépense inutile ou toute fraude susceptibles de diminuer les profits des capitaux engagés dans l'usine. On retrouve ici l'idée que la surveillance s'inscrit dans l'activité même sur laquelle elle s'exerce, qu'elle en est la composante indispensable. On voit combien la discipline est liée à une *nouvelle forme de pouvoir, moins destinée à punir qu'à dresser* : la définition précise des tâches à effectuer par l'ouvrier permet de prévenir les comportements déviants, d'anticiper sur les pertes occasionnées par les dépenses inutiles ou les fraudes ; le moule de la division du travail est si contraignant qu'il ne permet pas de tels écarts ; ici la discipline trouve son efficacité maximale :

« *La surveillance devient un opérateur économique décisif, dans la mesure où elle est à la fois une pièce interne dans l'appareil de production, et un rouage spécifié dans le pouvoir disciplinaire.* »²⁴⁷

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 206.

Plus l'appareil de production est grand, plus surveiller devient une fonction définie (à part) mais, dans le même temps, intégrée (incluse) au processus de production et le doublant sur toute la longueur. Elle est effectuée par un personnel spécialisé, distinct des ouvriers, mais présent à tous les niveaux du processus de production.

L'essentiel, on le voit, est de rendre le plus efficace possible l'outil de production. Processus que l'on retrouve dans la réorganisation de l'enseignement élémentaire. Ici encore, c'est l'accroissement des masses à dresser (les élèves) qui oblige à développer de nouvelles méthodes de discipline : le nombre d'élèves par classe s'accroissant, il faut organiser une nouvelle discipline et donner ainsi de nouveaux moyens de contrôle au maître, par exemple en utilisant les meilleurs élèves (qu'on va appeler des « officiers », vocabulaire militaire qui n'est certes pas innocent) comme appuis pour les tâches matérielles mais aussi (et peut-être surtout) pour la surveillance. Dans ce cadre, les tâches pédagogiques de ces élèves « officiers » sont extrêmement réduites (se cantonnant au rôle de « répétiteur »).

Plus tard, sous l'impulsion de Charles Démia (ecclésiastique essentiellement connu pour ses *Remontrances*, éditées en 1666, où il va préconiser d'étendre l'éducation aux enfants pauvres par la mise en place à grande échelle d'écoles primaires), l'idée est que chaque mission de surveillance se voit doublée d'un rôle pédagogique. Un élève, par exemple, aura aussi bien la charge d'aider son camarade plus jeune dans l'apprentissage de l'écriture que de consigner les fautes liées aux disputes. Ainsi l'enseignement s'appuie sur l'intégration de trois procédures différentes :

« On a là l'esquisse d'une institution de type « mutuel » où sont intégrés à l'intérieur d'un dispositif unique trois procédures : l'enseignement proprement dit, l'acquisition des connaissances [...],

enfin une observation réciproque et hiérarchisée. Une relation de surveillance [...] est inscrite au cœur de la pratique d'enseignement : non point comme une pièce rapportée ou adjacente, mais comme un mécanisme qui lui est inhérent, et qui multiplie son efficacité. »²⁴⁸

Le pouvoir disciplinaire invente donc, au XVIII^{ème} siècle, un système de contrôle intégré au lieu surveillé et aux individus qui s'y trouvent. Plus encore que la figure du cercle, c'est la figure de la pyramide qu'il s'agit de convoquer pour en comprendre les dispositions. Le « chef », sommet de la hiérarchie, demeure bien, mais la pyramide en tant que système disciplinaire se voit traverser de haut en bas, de bas en haut et latéralement d'un réseau de contrôles s'exerçant sur les individus et par les individus (Foucault parle de « *surveillants perpétuellement surveillés* »). Le pouvoir y est multiple, automatique et anonyme (puisqu'il est dispersé). Il ne se détient pas, ne se transfère pas et peut se comparer à un système de « *machinerie* ». Ce mode de fonctionnement, comme le souligne Foucault, lui permet d'être aussi bien « *absolument indiscret* » (étant donné sa propension à occuper tout l'espace à surveiller) et « *absolument discret* » (de par son fonctionnement machinal). Cette qualité double fonde un pouvoir qui, pour être total (notamment par le contrôle des corps), ne révèle pas directement sa présence coercitive. Il est moins « corporel » que « physique » :

« Grâce aux techniques de surveillance, la « physique » du pouvoir, la prise sur les corps s'effectuent selon les lois de l'optique et de la mécanique [...] et sans recours, en principe au moins, à l'excès, à la force, à la violence. Pouvoir qui est en apparence d'autant moins « corporel » qu'il est plus savamment “ physique ”. »²⁴⁹

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 207-208.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 208.

Second instrument : la sanction normalisatrice

Foucault fait le constat suivant : « *Au cœur de tous les systèmes disciplinaires, fonctionne un petit mécanisme pénal.* »²⁵⁰ Il s'agit rien moins pour Foucault que d'un « *cérémonial* », comme il le relève pour l'orphelinat du chevalier Paulet. La mise en scène de la punition auquel on condamne les orphelins fautifs est proprement celle d'un tribunal, faisant intervenir les accusés, les témoins et le juge qui, après délibération, énonce les délits et les châtiments.

L'exemple est emblématique de la manière dont les disciplines comblent au sein d'un système non spécifiquement réglementé par la loi le vide inhérent à un tel état de fait, produisant ainsi une « infra-pénalité », possédant ses propres lois, délits et sanctions :

*« À l'atelier, à l'école, à l'armée sévit toute une micropénalité du temps (retards, absences, interruptions des tâches), de l'activité (inattention, négligence, manque de zèle), de la manière d'être (impolitesse, désobéissance), des discours (bavardage, insolence), du corps (attitudes « incorrectes », gestes non conformes, malpropreté), de la sexualité (immodestie, indécence). En même temps est utilisée, à titre de punitions, toute une série de procédés subtils, allant du châtiment physique léger, à des privations mineures et à de petites humiliations. Il s'agit à la fois de rendre pénalisables les fractions les plus ténues de la conduite, et de donner une fonction punitive aux éléments en apparence indifférents de l'appareil disciplinaire : à la limite, que tout puisse servir à punir la moindre chose ; que chaque sujet se trouve pris dans une universalité punissable-punissante. »*²⁵¹

Le système disciplinaire possède ainsi le pouvoir de définir ce qui constituera pour lui les « écarts » par rapport aux attitudes tolérées. Plus encore, la mise en scène de la sanction comme pour le cas de l'orphelinat du

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 209.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 209-210.

chevalier Paulet laisse à voir à chacun ce qu'il peut en coûter de s'écarter des règles infra-pénales sur lesquelles la discipline s'appuie. En ce sens, la sanction, qui punit un écart, est aussi la productrice de normes en donnant à voir les conduites répréhensibles et en mettant en scène leur punition. L'écart en question ne relève d'ailleurs pas seulement de ce qui est fait mais aussi de ce n'est pas fait, de l'inaptitude du soldat ou de l'élève à atteindre les objectifs qu'on lui assigne. Ce que l'élève ne fait pas (par exemple apprendre sa leçon) peut également être sanctionné. De même le temps nécessaire à l'apprentissage est lui-même une norme au-delà de laquelle l'élève ne doit pas aller, sous peine de sanction (sous l'espèce par exemple d'une relégation de l'élève jugé défaillant au « banc des ignorants »). On retrouve ici l'idée de Guibert d'après laquelle, pour être essentiellement artificielle, la discipline n'en doit pas moins respecter les stades du développement de l'individu visé (particulièrement pour l'individu-enfant dont le corps et les aptitudes intellectuelles sont les plus sujets à évoluer) par la discipline, selon les règles généralement observées en la matière. Le contrôle disciplinaire ne peut pas totalement se départir des exigences organiques, corporelles, des individus disciplinés. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit à partir de ces exigences, de ces observations faites sur les corps à discipliner, d'en tirer un certain nombre de normes auxquelles chaque individu devra s'astreindre. Les corps ne sont singuliers que le temps d'observer leurs exigences, leurs limites. Passé ce temps nécessaire, des règles sont fixées qui vont s'appliquer désormais à tous sans plus de distinction.

Fondé à réduire les écarts, le châtement disciplinaire – comme l'indique Foucault – se veut « *correctif* »²⁵² et passe pour l'essentiel par la répétition d'exercices basiques destinés à corriger les défauts constatés :

²⁵² *Ibid.*, p. 211.

« *La punition disciplinaire [...] est moins la vengeance de la loi outragée que sa répétition, son insistance redoublée. Si bien que l'effet correctif qu'on en attend ne passe que d'une façon accessoire par l'expiation et le repentir ; il est obtenu directement par la mécanique d'un dressage. Châtier c'est exercer.* »²⁵³

En vérité, la punition ne saurait, dans la discipline, être séparée de la démarche inverse de la récompense. Foucault parle de système double fondé à la fois sur la sanctification et la gratification. La sanction doit même être considérée comme exceptionnelle, le dressage ayant plus de chances d'être efficace s'il passe par la récompense des bonnes conduites. Une des opérations propres à la pénalité disciplinaire, c'est donc celle de qualifier les conduites et les performances en « bon » et « mauvais » (alors que l'ordre juridique détermine simplement ce qui est interdit²⁵⁴). C'est particulièrement le cas pour ce que Foucault appelle la « *justice scolaire* » qui va jusqu'à proposer, dans le cas des écoles chrétiennes, un système où l'addition de points positifs (de « *privilèges* ») peut permettre à l'élève, éventuellement sanctionné, de surseoir à sa punition. Cette « *micro-économie d'une pénalité perpétuelle* » a pour but essentiel de *hiérarchiser les individus*, par l'attribution de bons points ou de mauvais points qui vont faire leur valeur relativement aux autres. Tout processus qui participe un peu plus encore à la connaissance de l'individu, afin d'en cerner les défauts et de résorber – car c'est bien là l'objectif – ces « écarts » quant à la conduite, aux attitudes et aux compétences désirées.

Avant donc de résorber les « écarts », il s'agit donc de les repérer, ce qui exige une définition précise et une connaissance assurée de ce que l'on

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ On retrouvera plus tard ce thème de « l'interdit » au cœur de *La Volonté de savoir* dont nous aurons l'occasion de voir à quel point il est lié au pouvoir judiciaire et pénal (cf. Section III, Chapitre 2).

tient pour « bon » ou « mauvais ». Ensuite seulement, le châtiment ou la récompense vont venir donner sens à cette connaissance, en stigmatisant ou en gratifiant telle ou telle conduite jugée répréhensible ou, à l'inverse, positive. L'individu prend ainsi place dans un rang qui définit sa position par rapport aux autres individus soumis à la discipline dans un système hiérarchique allant de l'honneur des premiers rangs à l'infamie des derniers rangs. Dans l'école militaire, ces rangs se traduiront par le port par exemple d'une épulette (on retrouve ici l'idée de récompense), d'argent pour la classe des « très bons », de « soie ponceau et argent » pour les « bons », de laine rouge pour les « médiocres », de laine brune pour les « mauvais », jusqu'au port d'une robe de bure pour les plus mauvais, avec pour objectif (car il s'agit bien malgré tout de dresser les individus et de réussir dans ce dressage) que la classe la plus honteuse disparaisse, à force de progrès et de gratifications.

Il importe donc de comprendre, explique Foucault, à quel point *le pouvoir disciplinaire ne peut être considéré comme un système ayant l'expiation ou la répression pour objectif essentiel*. C'est un système bien plus complexe, mettant en jeu cinq processus fondamentaux dont il donne la description suivante :

« Référencer les actes, les performances, les conduites singulières à un ensemble qui est à la fois champ de comparaison, espace de différenciation et principe d'une règle à suivre. Différencier les individus les uns par rapport aux autres et en fonction de cette règle d'ensemble – qu'on la fasse fonctionner comme seuil minimal, comme moyenne à respecter ou comme optimum dont il faut s'approcher. Mesurer en termes quantitatifs et hiérarchiser en termes de valeur les capacités, le niveau, la « nature » des individus. Faire jouer, à travers cette mesure « valorisante », la contrainte d'une conformité à réaliser. Enfin, tracer la limite qui définira la différence

par rapport à toutes les différences, la frontière extérieure de l'anormal (la « classe honteuse » de l'École militaire). »²⁵⁵

Ce sont là autant de processus qui, en visant à définir ce qu'il s'agit de réprimer, d'exclure, tracent les lignes essentielles d'une normalisation. Double face donc d'un système qui, à mesure qu'il définit les conduites répréhensibles, fixe la norme vers laquelle le dressage de l'individu devra tendre, justifiant tout autant la nécessité de sanctionner que de gratifier. L'efficience d'un tel système n'a de sens que s'il parvient effectivement à bannir des pratiques et conduites des individus à dresser ce qui a été défini comme déviant, « anormal ».

Synthèse : Comparaison entre pouvoir disciplinaire et pénalité judiciaire

Pouvoir disciplinaire	Pénalité judiciaire
Référer les actes, les performances, les conduites singulières à un ensemble qui est à la fois champ de comparaison, espace de différenciation et principe d'une règle à suivre.	A pour fonction essentielle de se référer, <u>non pas à un ensemble de phénomènes observables</u> , mais à un <i>corpus de lois et de textes</i> qu'il faut garder en mémoire
Différencier les individus les uns par rapport aux autres et en fonction de cette règle d'ensemble — qu'on la fasse fonctionner comme seuil minimal, comme moyenne à respecter ou comme optimum dont il faut s'approcher.	<u>Non pas de différencier des individus</u> , mais de spécifier des <i>actes</i> sous un certain nombre de catégories générales
Mesurer en termes quantitatifs et hiérarchiser en termes de valeur les capacités, le niveau, la « nature » des individus.	<u>Non pas de hiérarchiser</u> mais de faire jouer purement et simplement <i>l'opposition binaire du permis et du défendu</i> .
Faire jouer, à travers cette mesure	<u>Non pas d'homogénéiser</u> , mais d'opérer le

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 215.

« valorisante », la contrainte d'une conformité à réaliser.	partage, acquis une fois pour toutes, de la condamnation.
Tracer la limite qui définira la différence par rapport à toutes les différences, <u>la frontière extérieure de l'anormal</u> (la « classe honteuse » de l'École militaire).	(Les dispositifs disciplinaires ont sécrété une « pénalité de la norme », qui est irréductible dans ses principes et son fonctionnement à la pénalité traditionnelle de la loi.)
« La pénalité perpétuelle qui traverse tous les points, et contrôle tous les instants des institutions disciplinaires compare, différencie, hiérarchise, homogénéise, exclut. En un mot elle normalise. »	

Distinct de la pénalité juridique ordinaire, la discipline se fonde sur une « pénalité de la norme », incarnée sous la forme de tribunaux secondaires que l'on retrouve dans les édifices soumis au pouvoir disciplinaire. Des tribunaux qui ne reproduisent que la mise en scène des tribunaux ordinaires, mais instituent un « nouveau fonctionnement punitif ». Le pouvoir disciplinaire est un « pouvoir de la norme » :

« Le Normal s'établit comme principe de coercition dans l'enseignement avec l'instauration d'une éducation standardisée et l'établissement des écoles normales ; il s'établit dans l'effort pour organiser un corps médical et un encadrement hospitalier de la nation susceptibles de faire fonctionner des normes générales de santé ; il s'établit dans la régularisation des procédés et des produits industriels. »²⁵⁶

Combinaison de la hiérarchie et de la sanction : l'examen

L'objectif de l'examen est de passer l'individu par le filtre d'un « regard normalisateur ». Il donne aux individus une visibilité qui permet de les différencier et de les sanctionner (tant positivement, par la réussite, que négativement, par l'échec). Fondé à normaliser par le classement et la

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 216.

sanction, l'examen est donc une procédure qui agrège les deux processus essentiels de la discipline, un rite qui associe « *la cérémonie du pouvoir et la forme de l'expérience, le déploiement de la force et l'établissement de la vérité.* »²⁵⁷ Il est à la fois « assujettissement » (l'objet à discipliner doit se soumettre au regard qui va, ou non, l'intégrer à la norme) et « objectivation » (l'assujetti en tant qu'objet normatif).

L'exemple de la médecine est particulièrement emblématique, selon Foucault, de l'importance que va revêtir l'examen dans les sciences (par le rituel de la visite) : le malade va se retrouver « *en situation d'examen presque perpétuel.* »²⁵⁸ La conséquence essentielle de cette apparition de l'examen au sein du monde médical va être de faire de l'hôpital non plus seulement, un lieu d'assistance, mais aussi un lieu d'apprentissage, « *de collation des connaissances* ».

Même phénomène à l'école où l'examen devient un rituel non plus destiné à sanctionner au bout d'un temps défini les connaissances acquises, mais à contrôler en permanence l'élève, dans le but tout autant de surveiller la transmission du savoir du maître à l'élève que de fournir au maître un savoir permanent sur ses élèves. L'élève se retrouve alors sans cesse comparé à ses autres camarades, comparaison qui va fonder une hiérarchie permanente à l'intérieur de la classe. Cette survenue de l'examen comme rituel fondant la liaison entre maître et élève marque aussi l'avènement de la science pédagogique, de la même manière qu'à l'hôpital l'examen constant d'une malade ouvre sur un nouveau savoir et un « pas épistémologique » pour la médecine. Au sein des armées, les manœuvres vont avoir la même fonction que l'examen dans le milieu médical ou scolaire : il permet le développement d'un savoir important dès les guerres napoléoniennes. « *L'examen porte avec*

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 217.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 218.

soi tout un mécanisme qui lie à une certaine forme d'exercice du pouvoir un certain type de formation de savoir » comme le résume bien Foucault.²⁵⁹

L'examen renverse les manifestations traditionnelles du pouvoir. Fondé auparavant à « se montrer » et à faire étalage ainsi de sa puissance, le pouvoir devient celui qui regarde, en même temps qu'il devient invisible : « *C'est le fait d'être vu sans cesse, de pouvoir toujours être vu, qui maintient dans son assujettissement l'individu disciplinaire* ». Dans ce cadre, l'examen est la cérémonie au cours de laquelle se marque le plus cette nouvelle « manifestation » du pouvoir, par le biais d'un « mécanisme d'objectivation » qui fait de l'individu disciplinaire l'objet observé et plié aux volontés du pouvoir :

« L'apparition solennelle du souverain emportait avec soi quelque chose de la consécration, du couronnement, du retour de la victoire ; il n'était pas jusqu'aux fastes funéraires qui ne se déroulaient dans l'éclat de la puissance déployée. La discipline, elle, a son propre type de cérémonie. Ce n'est pas le triomphe, c'est la revue, c'est la « parade », forme fastueuse de l'examen. Les « sujets » y sont offerts comme « objets » à l'observation d'un pouvoir qui ne se manifeste que par son seul regard. »²⁶⁰

L'examen est en somme le cadre de ce que Foucault appelle une véritable « *inversion de visibilité.* »²⁶¹ Conséquence élémentaire de ce renversement du regard, l'individu discipliné, sous la contrainte de l'examen, devient l'objet d'une documentation à même de traduire cette nouvelle appréhension de ses sujets par le pouvoir. Un ensemble de documents va permettre de fixer cet individu et d'établir ainsi un ensemble de « *codes de l'individualité disciplinaire* » avec pour objectif de dégager un « type »

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 219.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 220.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 221.

homogène à partir des caractéristiques individuelles repérées au cours de l'examen. Car en dernière instance, il s'agit bien d'établir des normes auxquelles on va pouvoir réduire les individus et leur singularité. L'examen n'a donc pas pour but, comme peut l'avoir le savoir du naturaliste, de dégager les traits remarquables sur telle ou telle forme vivante, mais bien de constituer un savoir, source de normes constitutive d'un « système comparatif » entre les individus.

L'examen crée une nouvelle écriture sur l'individu. Dans les hagiographies, dans les chroniques historiographiques, il s'agissait de mettre en avant le destin exceptionnel d'un homme et sa valeur exemplaire pour les générations suivantes (« *monument pour une mémoire future* » indique Foucault). Au contraire, l'individualité anonyme, celle du commun, de tout le monde, se situait toujours « *au-dessous du seuil de description* ». Les « *procédés disciplinaires, explique Foucault, retournent ce rapport, abaissent le seuil de l'individualité descriptible.* »²⁶² L'objectif n'est alors plus du tout le même. De l'individu héroïque voué par la narration de sa vie extraordinaire à l'édification des masses (dans le futur), on passe à l'individu quelconque, objet par l'examen d'un savoir documenté destiné à servir dans le présent. « *Cette mise en écriture des existences réelles n'est plus une procédure d'héroïsation ; elle fonctionne comme procédure d'objectivation et d'assujettissement* » relève Foucault.²⁶³ Car l'objectif est bien pour le pouvoir disciplinaire de tirer de cette écriture des vies quelconques (l'enfant, le malade, le fou, le condamné) une « fonction politique », sur la base d'un « *renversement de l'axe politique de l'individualisation* »²⁶⁴ :

²⁶² *Ibid.*, p. 224.

²⁶³ *Ibid.*, p. 225.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 225-226.

« [L'examen], en combinant surveillance hiérarchique et sanction normalisatrice, assure les grandes fonctions disciplinaires de répartition et de classement, d'extraction maximale des forces et du temps, de cumul génétique continu, de composition optimal des aptitudes. Donc, de fabrication de l'individualité cellulaire, organique, génétique et combinatoire. Avec lui se ritualisent ces disciplines qu'on peut caractériser d'un mot en disant qu'elles sont une modalité de pouvoir pour qui la différence individuelle est permanente. »²⁶⁵

D'une individualisation « *ascendante* », marquée par la mise en valeur des êtres les plus remarquables et souvent les plus dotés de pouvoir et qu'immortaliseront des récits édifiants, on passe à une individualisation « *descendante* » (on passe de l'individualité de « *l'homme mémorable* » à celle de « *l'homme calculable* »). Le pouvoir devient alors non plus objet de parade, de regard, mais anonyme, scrutateur – à mesure que ceux sur lesquels il porte s'individualisent. Dans le pouvoir disciplinaire, qui fixe une norme, il est notable que *Les Anormaux* (le malade, le fou, le délinquant) *font davantage l'objet d'une individualisation* que l'individu normal (l'homme sain, le non-délinquant). Et il est aussi assez remarquable, comme le souligne Foucault, que « *l'adulte sain, normal et légaliste* » ne sera véritablement individualisé qu'en « *lui demandant ce qu'il y a encore en lui d'enfant, de quelle folie secrète il est habité, quel crime fondamental il a voulu commettre.* »²⁶⁶ Dans ce cadre de l'individualisation liée à l'examen et plus largement à la discipline, le pouvoir n'est plus tant celui qui *réprime* que celui qui *produit*.

« Il faut cesser de toujours décrire les effets de pouvoir en termes négatifs : il a exclu », il « réprime », il « refoule », il « censure », il « abstrait », il « masque », il « cache ». En fait le pouvoir produit

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 225.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 226.

[...]. *L'individu et la connaissance qu'on peut en prendre relèvent de cette production.* »²⁶⁷

Ainsi les individus sont-ils les produits des disciplines. Or, il faut prendre en compte que, comme nous l'avons évoqué auparavant (section II, Chapitre 1), la forme la plus développée et totalisante des disciplines est la prison. C'est en cela que consiste la découverte foucauldienne à propos du mode de fonctionnement de la prison : l'essence de la prison ne s'épuise pas dans une fonction négative abstraite, c'est-à-dire dans la détention, la privation juridique de liberté (« *prélèvement juridique sur un bien idéal* »²⁶⁸). Dès le début, à partir du moment de la naissance de la prison, il est légitime de parler « *d'un excès ou d'une série d'excès de l'emprisonnement par rapport à la détention légale – du « carcéral » par rapport au judiciaire.* »²⁶⁹ C'est cet « excès » qui assure ce que Foucault appelle l'« *autonomie* » du régime pénitentiaire.

En quoi consiste précisément cet « excès » et qu'est-ce qui se cache derrière lui ? C'est ici que se place la deuxième découverte de Foucault : elle consiste à dire que derrière le principe formel de la privation de la liberté – qui est la base de l'idéologie abstraite de la prison –, on trouve les mécanismes concrets et spécifiques qui transforment le sens abstrait du projet inhérent à la prison. Ces mécanismes qui s'agrègent au projet pénitentiaire « de l'extérieur », soit en contournant le principe formel juridique, sont des mécanismes propres à la discipline. Ce sont les techniques disciplinaires qui

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 227.

²⁶⁸ *Ibid.*, p.287

²⁶⁹ *Ibid.*

sont en œuvre dans le processus de la punition par la détention. Ce sont aussi les techniques disciplinaires qui assurent l'autonomie pénitentiaire par rapport au pouvoir judiciaire dans la mesure où l'on exigeait de la prison d'être utile, d'« *exercer un rôle technique positif, opérer des transformations sur les individus* ».

« Et pour cette opération l'appareil carcéral a eu recours à trois grands schémas : le schéma politico-moral de l'isolement individuel et de la hiérarchie ; le modèle économique de la force appliquée à un travail obligatoire ; le modèle technico-médical de la guérison et de la normalisation. La cellule, l'atelier, l'hôpital. La marge par laquelle la prison excède la détention est remplie en fait par des techniques de type disciplinaire. Et ce supplément disciplinaire par rapport au juridique, c'est cela, en somme, qui s'est appelé le « pénitentiaire ». »²⁷⁰

De même que les disciplines produisent les individus, on peut supposer que la prison est elle aussi productrice en soi.

Comme nous l'évoquions ci-dessus (cf. section II, Chapitre 1), le Panoptique pénitentiaire réunit l'isolement et la transparence dans un même mécanisme de pouvoir. Par là, il atteint l'objectif qui s'avère décisif pour la formation de l'espace carcéral. C'est qu'en ajoutant le mécanisme permettant l'observation à la fonction d'exclusion qui prend ainsi la forme de l'« *isolement individuel* », le Panoptique permet au pouvoir d'atteindre le niveau de la vie individuelle, ce que l'exclusion dans la forme du « renfermement » ne permettait pas : elle ne formait qu'une masse exclue. Or, il ne faut pas se tromper quant à l'apparente « neutralité » de ce mécanisme d'observation, c'est-à-dire prendre la transparence pour une méthode de pouvoir flexible qui permettrait aux individus de retrouver leur propre indépendance vis-à-vis du pouvoir. La transparence, comme on a tenté de le

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 288. Je souligne.

monter auparavant (section II, Chapitre 1), s'installe et peut se déployer tel que le pouvoir le souhaite uniquement vis-à-vis d'individus isolés, c'est-à-dire en prenant la forme de la surveillance. En outre, explique Foucault, elle introduit dans la procédure formelle judiciaire la dimension du savoir disciplinaire qui à son tour contribue à l'installation de l'autonomie pénitentiaire.

« Mais si le pénitentiaire, dans son « excès » par rapport à la détention, a pu de fait s'imposer, bien plus, piéger toute la justice pénale et enfermer les juges eux-mêmes, c'est qu'il a pu introduire la justice criminelle dans des relations de savoir qui sont devenues maintenant pour elle son labyrinthe infini. »²⁷¹

Ainsi, affirme Foucault, la discipline pénitentiaire se caractérise non seulement par la surveillance, mais aussi par la connaissance – la connaissance du détenu : de « *ses dispositions profondes* » et de « *sa progressive amélioration* ». « [...] *les prisons doivent être conçues comme un lieu de formation pour un savoir clinique sur les condamnés.* »²⁷² C'est pourquoi le Panoptique pénitentiaire devient également « *un système de documentation individualisant et permanent.* »²⁷³ Presque immédiatement après l'apparition des prisons, on y a introduit le bulletin individuel spécial dans lequel les instances observant et évaluant les détenus registraient leurs observations. L'objectif général de ce système d'enregistrement (et des autres systèmes comparables) était de « *faire de la prison un lieu de constitution d'un savoir qui doit servir de principe régulateur pour l'exercice de la pratique pénitentiaire.* »²⁷⁴

²⁷¹ *Ibid.*, p. 288-289.

²⁷² *Ibid.*, p. 289.

²⁷³ *Ibid.*, p. 291.

²⁷⁴ *Ibid.*

Il convient ici de remarquer à nouveau que la connaissance pénitentiaire n'est pas une procédure neutre destinée à servir le domaine juridique. La connaissance dans le cadre de la prison devient possible comme effet du régime carcéral. Et ce mécanisme dans lequel le pouvoir et le savoir s'entrelacent produit un phénomène tout à fait nouveau qu'on pourrait appeler un produit négatif de la prison. Mais avant d'aborder son apparition, Foucault répète encore une fois : « *C'est comme condamné, et à titre de point d'application pour des mécanismes punitifs que l'infracteur s'est constitué comme objet de savoir possible.* »²⁷⁵ Et voici ce qui s'avère ici le plus important concernant ce produit de la prison :

*« Mais cela implique que l'appareil pénitentiaire, avec tout le programme technologique dont il s'accompagne, effectue une curieuse substitution : des mains de la justice, il reçoit bien un condamné ; mais ce sur quoi il doit s'appliquer, ce n'est pas l'infraction bien sûr, ni même exactement l'infracteur, mais un objet un peu différent, et défini par des variables qui au moins au départ n'étaient pas prises en compte dans la sentence, car elles n'étaient pertinentes que pour une technologie corrective. Ce personnage autre, que l'appareil pénitentiaire substitue à l'infracteur condamné, c'est le délinquant. »*²⁷⁶

Il faut distinguer rigoureusement le délinquant de l'infracteur. Tout d'abord parce qu'il se caractérise non par son acte, qu'il a commis, mais par la vie-même qui l'a conduit à l'infraction et qui, par conséquent, doit être corrigée par l'intermédiaire de la prison. La méthode de la punition se base sur le fait de se donner pour but « *de reconstituer l'infime et le pire dans la forme du savoir* » et « *d'en modifier les effets ou d'en combler les lacunes,*

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 292.

²⁷⁶ *Ibid.*

par une pratique contraignante. »²⁷⁷ Pour un délinquant, il faut un type spécial d'observation qui, comme dit un des idéologues de la prison qui est cité par Foucault,

*« [...] doit remonter non seulement aux circonstances, mais aux causes de son crime ; les chercher dans l'histoire de sa vie, sous le triple point de vue de l'organisation, de la position sociale et de l'éducation, pour connaître et constater les dangereux penchants de la première, les fâcheuses prédispositions de la seconde et les mauvais antécédents de la troisième. »*²⁷⁸

Ainsi dans l'histoire de la pénalité est introduit le moment du biographique. Et apparaît une thèse importante pour cette histoire, qui consiste à dire que le criminel existe *avant* le crime et en quelque sorte en dehors de lui. Se produit ce qu'on pourrait appeler l'« ontologisation » de la « personnalité criminelle » ou, comme le dit Foucault, la « *constitution d'une objectivité nouvelle où le criminel relève d'une typologie à la fois naturelle et déviante.* »²⁷⁹ Il est admis que le délinquant « *est lié à son délit par tout un faisceau de fils complexes (instincts, pulsions, tendances, caractère).* »²⁸⁰ Et sur cette base se construit une typologie quasi-naturelle des délinquants, de cet « *écart pathologique de l'espèce humaine.* »²⁸¹

Ainsi, loin de la qualification juridique des délits, naît le délinquant – « *corrélatif de l'appareil pénitentiaire* », « *unité biographique, noyau de dangerosité* », *représentant d'un type d'anomalie.* »²⁸² Il prend la place qui appartenait jadis au supplicé par le pouvoir souverain : la place de ce qui est

²⁷⁷ *Ibid.*

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 294.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 293.

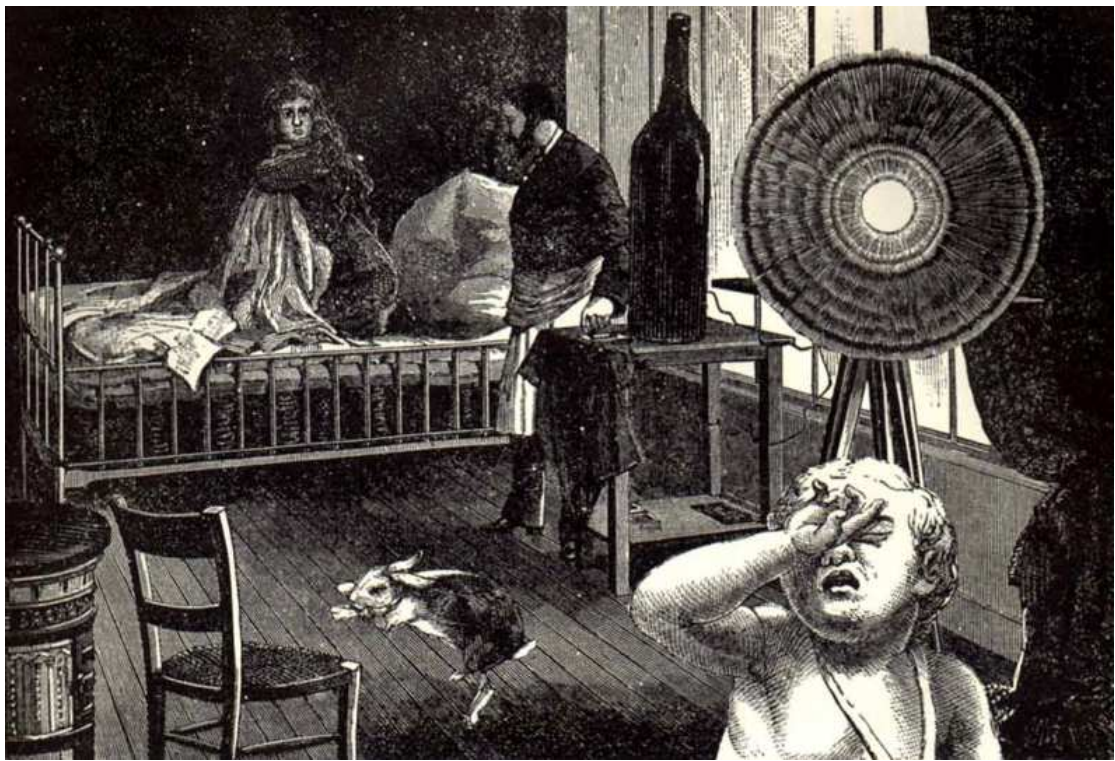
²⁸¹ *Ibid.*, p. 294.

²⁸² *Ibid.*, p. 295.

absolument exclu, où l'exclusion atteint son sommet et en vient à l'anéantissement :

« Là où a disparu le corps marqué, découpé, brûlé, anéanti du supplicé est apparu le corps du prisonnier, doublé de l'individualité du « délinquant », de la petite âme du criminel, que l'appareil même du châtiment a fabriquée comme point d'application du pouvoir de punir et comme objet de ce qui est appelé aujourd'hui encore la science pénitentiaire. »²⁸³

²⁸³ *Ibid.*, p. 296.



Max ERNST. *L'immaculée conception manquée*. Tirée de l'ouvrage : Max ERNST, *La femme 100 têtes*. Paris, Éditions du Carrefour, 1929.

Section III.

L'inclusion : le « sexe » et la « vie »

(la matrice productive du pouvoir)

<u>Chapitre 1.</u> Au-delà de l'hypothèse répressive : le pouvoir et la sexualité.....	177
1. <i>La découverte de l'instinct</i>	178
2. <i>La « folie » et le « sexe » : éléments d'analogie</i>	193
3. <i>L'« implantation perverse »</i>	201
4. <i>Le dispositif de la sexualité : qu'est-ce qu'un pouvoir productif ?</i>	209
<u>Chapitre 2.</u> Le pouvoir sur la vie ou « bio-pouvoir ».....	221
1. <i>Du pouvoir souverain au bio-pouvoir</i>	221
2. <i>« Sexe » : articulation discipline / bio-pouvoir</i>	229
3. <i>Norme, population, gouvernement</i>	235
4. <i>Productivité du pouvoir et inclusion</i>	250

Chapitre 1.

Au-delà de l'hypothèse répressive : le pouvoir et la sexualité

Nous avons déjà évoqué en détails le fait que l'évolution historico-politique de la folie prend son terme à la fin du XVIII^{ème} siècle par la fixation conceptuelle de la « folie » en tant que « maladie mentale ». Ce qu'il s'agit avant tout de souligner ici, c'est cette appréhension exclusivement médicale de la folie comme maladie : la déviation « naturelle » dans la « nature ». Nous avons également eu l'occasion de souligner que dans cette représentation médico-clinique de la folie est totalement oubliée son lien originel avec la déraison (l'aspect « social » de la folie) : c'est-à-dire, avec ce moment de l'histoire où au fou a été conférée la *responsabilité* de sa propre « déviation » qu'il devait pour ainsi dire purger en subissant le renfermement. En simplifiant quelque peu, on pourrait dire que le point final de l'histoire de la folie jusqu'au XIX^{ème} siècle est apporté par la conception aliéniste. L'aliénisme consiste en cela que la folie pourra désormais faire l'objet d'un traitement : le fou n'est plus exclu mais il n'est également plus son propre sujet. Il est étranger à lui-même, « aliéné » (*alienus*, l'« étranger ») : ses fonctions de l'entendement ont été dépassées par ses fonctions « affectives » et c'est cela qui le prive d'être lui-même (de la même façon que l'on dit, de quelqu'un qui a perdu la raison ou qui a subi une grosse émotion qu'« il n'est plus lui-même »). Dépossédé de lui-même, le fou devient ainsi objet médical. C'est sous l'aliénisme que se développent notamment des recherches portant sur l'anatomie cérébrale et la capacité de celle-ci à expliquer les maladies mentales.

Pour commencer à expliquer le rôle de la notion de « sexualité » dans la théorie du pouvoir chez Foucault, il va s'agir en premier lieu d'entreprendre une incursion dans son récit concernant l'évolution de la « folie » qui s'est produite au XIX^{ème} siècle : de sa représentation en tant que

« *maladie* » à sa représentation en tant que « *danger* » et de la conception *aliéniste* à la conception « *sécuritaire* » (la notion de « sécurité » joue un rôle décisif dans la conception foucauldienne de la biopolitique, sujet sur lequel nous reviendrons dans le second chapitre de la présente section). Notre objectif général consiste à montrer que l'histoire de la sexualité commence précisément là où prend fin l'histoire de la folie²⁸⁴.

1. La découverte de l'instinct

Pour éclaircir cette thèse et avant de passer à l'analyse de *La Volonté de savoir*, nous voudrions revenir sur ce fameux cours de Foucault, *Les Anormaux*, déjà évoqué précédemment et si précieux pour notre réflexion : l'évolution de la folie au XIX^{ème} siècle y est expliquée à partir de l'évolution de l'expertise médico-légale, objet précisément de l'étude foucauldienne dans ce cours.

L'aspect qui nous intéresse le plus dans le cadre de l'analyse que nous allons effectuer dans le présent chapitre est développé dans la Leçon du 5 février 1975. L'intérêt particulier de cette leçon consiste en ce que Foucault montre comment, dans la psychiatrie criminelle et dans la pratique de la punition, se produit le passage du « monstre » (dont on a parlé dans la Section I) à l'« anormal » (qui remplace en quelque sorte le « monstre » dans le processus de la transformation du pouvoir).

Il n'est pas anodin de rappeler ici que le « monstre » représente dans la théorie foucauldienne une figure extrême de l'exclusion (que nous avons évoqué précédemment dans la Section I, Chapitre 2). Foucault montre, dans le cours précédent celui du 5 février 1975, combien c'est l'ethnologie qui fait

²⁸⁴ Pour cette idée de la *finalité* de l'histoire de la folie, nous sommes redevable à un ouvrage important : LE BLANC Guillaume, *La pensée Foucault*, Ellipses, 2014 (à propos de ce sujet voir surtout p. 122-131).

d'abord émerger les deux figures monstrueuses que sont l'incestueux et l'anthropophage. Le problème du totémisme en anthropologie conduit bien à celui de l'inceste et à son interdit (il est impossible de choisir son conjoint au sein de son clan, marqué par le totem propre à celui-ci). De la même manière, l'inceste est le concept au centre de la psychanalyse freudienne et du complexe d'Œdipe, qui marque la tentation inconsciente de l'enfant pour l'inceste. Foucault va plus loin encore dans ce cours du 29 janvier 1975 en notant que, dans l'environnement singulier de la Révolution française, alors que triomphe la pensée bourgeoise, les deux figures du monstre ont elles-mêmes trait à l'inceste et à l'anthropophagie. Il est d'une part le despote, celui qui abuse de sa position, de son pouvoir (de la même manière que le père abusant de ses enfants), d'autre part le peuple révolté, associé au cannibalisme, le « crime des affamés » explique Foucault.

« Les deux grands monstres qui veillent sur le domaine de l'anomalie et qui ne sont pas encore endormis – l'ethnologie et la psychanalyse en font foi – sont les deux grands sujets de la consommation interdite : le roi incestueux et le peuple cannibale. »²⁸⁵

C'est en reprenant ces deux figures du monstre, l'incestueux et l'anthropophage, que débute le cours du 5 février 1975. Dans les premiers temps de la psychiatrie, et notamment de la psychiatrie pénale – que l'on peut situer au début du XIX^{ème} siècle, alors que la pensée bourgeoise a triomphé et conquis le pouvoir –, il n'est pas surprenant que ce soit ces deux figures monstrueuses qui s'imposent tout d'abord. Mais Foucault insiste immédiatement sur ce fait historique qu'au cours du XIX^{ème} siècle, ces deux figures monstrueuses, et plus largement le principe même du monstre, vont s'épuiser, au point que, écrit Foucault,

²⁸⁵ FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Seuil/Gallimard, 1999, p. 97.

« [...] à la fin du XIX^{ème} siècle, le personnage monstrueux, s'il apparaît encore (et il apparaît en effet), ne sera plus qu'une sorte d'exagération, de forme paroxystique d'un champ général d'anomalie, qui, lui, constituera le pain quotidien de la psychiatrie, d'une part, et de la psychologie criminelle, de la psychiatrie pénale, de l'autre. »²⁸⁶

Cet affaiblissement de la figure du monstre, voire son effacement, ne se fait cependant pas sans conséquence. Il est particulièrement notable que la psychiatrie criminelle suit ce cours qui voit l'abandon progressif des figures monstrueuses de l'incestueux et de l'anthropophage et va elle-même se reporter sur ce domaine d'anormalité qui va désormais occuper la psychiatrie et qui va consister à interroger et analyser, nous dit Foucault, « *les mauvaises habitudes, petites perversités, méchancetés d'enfants*, etc. »²⁸⁷. Évidemment, on ne peut plus parler à ce sujet de monstruosité ou de monstre. On rentre à présent dans le domaine de l'anormal, de l'anormalité. Un glissement, insiste bien Foucault, qui n'est pas le résultat des techniques d'affinement de la psychiatrie (type psychotechnique ou neuropathologie) : le passage du « monstre » à « l'anormal » précède bien la mise au point de ces techniques, et non l'inverse. L'« anormal » est donc (ce que nous avons également eu l'occasion de mentionner dans la Section I) un héritier du « monstre », héritier dévastateur qui prend tout à fait la place de celui-ci. Mais en même temps, et il est important de le souligner à ce stade de notre recherche, l'« anormal » est une nouvelle figure du pouvoir (plus précisément, du « *savoir-pouvoir* » comme le dit Foucault), apportant au thème de l'exclusion de nouveaux éléments.

Dans la leçon du 5 février 1975, et après avoir évoqué rapidement les deux autres « *grands monstres fondateurs de la psychiatrie criminelle* » que

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 101.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 102.

sont Papavoine et ce qu'il désigne sous le nom de la « femme de Sélestat »²⁸⁸ – deux infanticides –, Foucault fonde son analyse sur l'affaire de Henriette Cornier qui, pour lui, « *a finalement cristallisé le problème de la monstruosité criminelle* »²⁸⁹, car dans cette affaire même a été mis en œuvre le mécanisme « *qui est, je crois, très important non seulement pour l'histoire des anormaux, non seulement pour l'histoire de la psychiatrie criminelle, mais pour l'histoire de la psychiatrie tout court, et finalement des sciences humaines* »²⁹⁰. Ces trois monstres, notons-le, s'inscrivent toujours d'après Foucault dans le thème de l'anthropophagie, le « *fantasme de la dévoration* » et, plus encore, le « *fantasme du régicide* »²⁹¹. Foucault isole le cas de Henriette Cornier car il recouvre selon lui d'autres enjeux que ceux de la femme de Sélestat ou Papavoine. Pour la « femme de Sélestat », soit Salomé Guiz, paysanne affligée par la misère, la dimension psychiatrique de l'affaire s'est vu supplanter par le mobile que l'on a pu donner au crime de la mère accompli sur la personne de son enfant, crime d'anthropophagie c'est-à-dire crime de faim²⁹² alors que l'Alsace est soumise à une famine grave. De la même manière, la dimension juridico-psychiatrique de l'affaire Papavoine est

²⁸⁸ Dans les faits, Salomé Guiz, mère qui tua en 1817 son enfant de quinze mois, lui arrachant sa cuisse droite et la faisant bouillir dans du chou. Elle sera jugée « folle pour préserver l'honneur de l'humanité » (in Jacqueline VORBURGER, « *Justice et folie* », revue *Diagonales* 94, juillet-août 2013).

²⁸⁹ FOUCAULT, Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, p. 102.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 105.

²⁹¹ *Ibid.*, p.102

²⁹² Foucault précise néanmoins, au début du cours du 12 février 1975, que le mobile en question ne sera finalement pas retenu et que la « femme de Sélestat » sera acquittée : « *si je vous avais dit qu'elle avait été condamnée, c'est une erreur : elle a été acquittée. Ça change beaucoup à son destin (si ça ne change rien à celui de sa petite fille), mais ça ne change pas, au fond, ce que je voulais vous dire à propos de cette affaire, dans laquelle ce qui m'avait paru important, c'était l'acharnement avec lequel on avait essayé de retrouver le système des intérêts qui permettrait de comprendre le crime et, éventuellement, de le rendre punissable.* » (*Ibid.*, p. 127)

désamorçée, nous dit Foucault, parce que le meurtrier affirme avoir cru reconnaître dans les enfants qu'il a tués sur un chemin du Bois de Vincennes deux enfants de la famille royale. Louis-Auguste Papavoine est dès lors tenu pour un être délirant. Le cas est plus difficile pour Henriette Cornier car ni « *l'assignation de raison* » ni « *l'assignation de folie* »²⁹³ ne semblent en mesure d'en saisir le sens.

Pour ne pas produire des doublons du récit, nous allons reproduire cette affaire telle qu'elle est exposée par Foucault :

« Une femme encore jeune – qui avait eu des enfants et qui d'ailleurs les avait abandonnés, qui elle-même avait été abandonnée par son premier mari – se place comme domestique chez un certain nombre de familles à Paris. Et voilà qu'un jour, après avoir, à plusieurs reprises, menacé de se suicider, manifesté quelques idées de tristesse, elle se présente chez sa voisine, lui propose de prendre pour quelques instants la garde de sa toute petite fille, âgée de dix-huit [rectius : dix-neuf] mois. La voisine hésite, puis finit par accepter. Henriette Cornier emmène la petite fille dans sa chambre, et là, avec un grand couteau qu'elle avait préparé, elle lui coupe entièrement le cou, reste un quart d'heure devant le cadavre de la petite fille, avec le tronc d'un côté et la tête de l'autre, et quand la mère vient chercher sa petite fille, Henriette Cornier lui dit : « Votre enfant est mort. » La mère, à la fois, s'inquiète et ne le croit pas, essaye d'entrer dans la chambre et, à ce moment-là, Henriette Cornier prend un tablier, met la tête dans le tablier et jette la tête par la fenêtre. Elle est aussitôt arrêtée et on lui dit : « Pourquoi ? » Elle répond : « C'est une idée. » Et on n'a pratiquement rien pu tirer d'autre. »²⁹⁴

Pas plus de mobile tel que la faim (invoquée pour l'affaire Salomé Guiz) ou le délire (pour Papavoine) dans le cas de Henriette Cornier. Et c'est cette singularité qui va permettre à la psychiatrie criminelle de « *se constituer*

²⁹³ FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Seuil/Gallimard, 1999, p.103.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 104

comme telle »²⁹⁵. Car, toute singulière soit-elle, cette affaire doit être jugée. Et si, du côté de l'accusation, on cherche à tout prix à donner une « raison » au criminel (aux deux sens que le terme recouvre dans la langue française, la raison en tant que motif, et la raison en tant que faculté), la défense doit au contraire tenter de démontrer l'absence de raison et d'intérêt.

Pour Foucault, c'est le fait que pouvoir judiciaire et pouvoir médical vont se rencontrer sur ces cas difficiles où aucune raison ne paraît pouvoir être invoquée au sujet des crimes exposés et jugés, ce qui va créer les conditions d'un appel d'air derrière cet inconnu judiciaire que constitue l'absence d'intérêt.

Dans son analyse de cette affaire, Foucault part des conclusions qui ont été déjà acquises dans *Surveiller et punir* : que ce qu'il appelle « *la nouvelle économie du pouvoir de punir* » rompt avec le mécanisme souverain et excessif du supplice qui partait du principe qu'il faut annuler le crime par le recours à la force démesurément supérieur par rapport au crime (désormais, dit Foucault, « *Il n'est pas question qu'une punition fasse qu'un crime n'ait pas existé, puisqu'il existe* »²⁹⁶). Le cas du supplice de Damiens est à cet égard emblématique, ainsi qu'a pu le montrer Foucault, précisément dans *Surveiller et punir*. Pour décourager le régicide, il convient que le pouvoir se montre démesurément fort et, une fois accomplie la tentative d'assassinat de Damiens sur la personne du roi, le pouvoir va utiliser son supplice pour montrer la démesure de sa force, autrement plus redoutable évidemment que le coup de canif administré sur Louis XV par son agresseur. La férocité du supplice de Damiens n'a évidemment de sens que parce qu'il s'accomplit sur la place publique, sous les yeux d'une foule nombreuse et populaire. C'est de là qu'il tire sa valeur exemplifiante et son sens. Outre d'ailleurs le supplice, la

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*, p.106.

force démesurée du pouvoir consistera également à raser la maison du régicide et à bannir du royaume sa proche famille (femme, fille, père), tout en interdisant au reste de la famille de garder le nom de Damiens.

À la différence du supplice qui visait directement le *crime* lui-même, le nouveau mécanisme de la punition vise plutôt le *criminel* lui-même sous la forme de la mécanique des *intérêts* qui dirigeaient le crime (« *l'intérêt, c'est à la fois une sorte de rationalité interne du crime, qui le rend intelligible, et c'est en même temps ce qui va justifier les prises punitives qu'on aura sur lui, ce qui va donner prise sur le crime, ou sur tous les crimes semblables : ce qui le rend punissable* »²⁹⁷). Foucault parle du fait qu'il est exigé par la nouvelle mécanique de la punition une *rationalité directe* du crime. Et cela pour justement pouvoir punir. Pour qu'il ait la possibilité de recourir à la punition, il est insuffisant de constater qu'au moment de l'acte du crime, la « démente » n'est pas démontrée. Il n'est possible de punir que si l'on postule distinctement la rationalité du crime. Ainsi, d'un côté – cette rationalité exigée du crime. Et de l'autre – la rationalité du sujet lui-même (du « criminel »). Et la troisième exigence : ces deux choses doivent être associées. « *Les raisons de commettre l'acte (et qui, par conséquent, rendent l'acte intelligible), et puis la raison du sujet qui rend le sujet punissable, ces deux systèmes de raisons doivent, en principe, être superposés* »²⁹⁸. Et cela est une nouveauté absolue de cette nouvelle mécanique de la punition. Foucault précise :

« *Dans l'ancien régime, dans l'ancien système, celui qui coïncide justement avec l'Ancien Régime, au fond, on n'avait besoin, au niveau de la raison du sujet, que d'hypothèses minimales. Il suffisait qu'il n'y ait pas de démonstration de démente. Maintenant, il faut*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

qu'il y ait un postulat explicite, il y a un réquisit explicite de rationalité. Et il faut, de plus, admettre une superposabilité des raisons qui rendent le crime intelligible et de la rationalité du sujet qui doit être puni. »²⁹⁹

C'est à partir de là qu'on peut imaginer dans quelle situation difficile se trouve ce système punitif quand il est devant l'« acte sans raison ». C'est qu'au niveau du Code pénal, c'est-à-dire au niveau du droit, le fonctionnement du système pénal se fondait sur l'article 64 du Code Pénal de 1810, celui-ci disant : il n'existe pas de crime si au moment de l'acte le sujet était à l'état de démence. *« C'est-à-dire que le code, en tant qu'il légifère l'applicabilité du droit de punir, ne se réfère jamais qu'au vieux système de la démence. Il n'exige qu'une chose : c'est qu'on n'ait pas démontré la démence du sujet. Et du coup, la loi est applicable »³⁰⁰*. C'est ici que se manifeste une inadéquation entre *« la codification des châtiments, le système légal qui définit l'applicabilité de la loi criminelle »* et ce que Foucault appelle *« la technologie punitive, ou encore l'exercice du pouvoir de punir »*. Cette inadéquation consiste, en simplifiant quelque peu, en ceci que la technologie punitive exige la rationalité du crime, et le Code ignore tout net cette exigence.

D'où vient, remarque comme sur les marges Foucault, une sorte d'attrance de la mécanique pénale vers la psychiatrie, c'est-à-dire, *« vers une certaine forme de savoir, une certaine forme d'analyse, qui pourront permettre de définir, de caractériser la rationalité d'un acte, et de faire le partage entre un acte raisonnable et intelligible, et un acte déraisonnable et non intelligible »³⁰¹*. Mais cette attrance a sa logique interne : elle s'explique

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 107.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

justement par l'ambiguïté issue premièrement de la double exigence de la mécanique punitive (exigence de la rationalité du crime et de la rationalité du criminel) et deuxièmement du fait que cette exigence entre en contradiction avec le Code (le crime n'est pas rationnel, mais le criminel n'est pas fou).

« Nécessairement, on se trouvera dans une situation telle que l'exercice du pouvoir de punir ne pourra plus se justifier, puisque l'on ne trouvera pas l'intelligibilité intrinsèque de l'acte, qui est le point de branchement sur le crime de l'exercice du pouvoir de punir. Mais inversement, dans la mesure où on n'aura pas pu démontrer l'état de démence du sujet, la loi pourra être appliquée, la loi devra être appliquée, puisque la loi, aux termes de l'article 64, doit toujours être appliquée si l'état de démence n'est pas démontré. La loi, dans un cas comme celui-là, en particulier dans le cas d'Henriette Cornier, est applicable, alors que le pouvoir de punir ne trouve plus de justification pour s'exercer. De là, l'embarras central ; de là, l'espèce d'effondrement, de paralysie, de blocage de la mécanique pénale. Jouant sur la loi qui définit l'applicabilité du droit de punir et les modalités d'exercice du pouvoir de punir, le système pénal se trouve pris dans le blocage de ces deux mécanismes l'un par l'autre. Du coup, il ne peut plus juger ; du coup, il est obligé de s'arrêter ; du coup, il est obligé de poser des questions à la psychiatrie. »³⁰²

Or, la mécanique punitive ne peut pas, ce que souligne Foucault, ériger cet appel à la psychiatrie au rang de loi, *« puisque le code ne connaît que la démence, c'est-à-dire la disqualification du sujet par la folie »*³⁰³. C'est pourquoi, on pourrait ajouter, il y a toutes les raisons de concevoir cette pratique (du recours à la psychiatrie) comme infra-légale.

Devant le crime sans raison, la mécanique punitive se trouve dans l'embarras ; incapable de juger, elle est contrainte de faire appel à la psychiatrie. Mais qu'est-ce qu'il se passe du côté de la psychiatrie elle-même

³⁰² *Ibid.*, p. 108.

³⁰³ *Ibid.*, p. 109.

et du côté du savoir médical en général (« *du côté de l'appareil médical* », comme le dit Foucault) ? Tout d'abord, il faut noter qu'il se passe un certain « *recodage* » de la folie, c'est-à-dire le processus d'attribution de la folie acquière un nouveau sens qui n'existait pas auparavant. Et ce processus occupe, selon Foucault, quasiment tout le XIX^{ème} siècle et une partie du XX^{ème} siècle. Qu'est-ce qu'il se passe en effet ? Foucault souligne que pendant longtemps la psychiatrie n'existait pas en tant que savoir médical spécialisé :

« La psychiatrie fonctionne – au début du XIX^{ème} et tard encore au XIX^{ème}, peut-être presque jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle non pas comme une spécialisation du savoir ou de la théorie médicale, mais beaucoup plutôt comme une branche spécialisée de l'hygiène publique. [...] C'est comme précaution sociale, c'est comme hygiène du corps social tout entier, que la psychiatrie s'est institutionnalisée. »³⁰⁴

Pour devenir la science, le savoir et, plus précisément, une section du savoir scientifique, il était nécessaire pour la psychiatrie de *médicaliser* la folie.

« Il a fallu en effet, d'une part, coder la folie comme maladie ; il a fallu pathologiser les désordres, les erreurs, les illusions de la folie ; il a fallu procéder à des analyses (symptomatologie, nosographie, pronostics, observations, dossiers cliniques, etc.) qui rapprochent le mieux possible cette hygiène publique, ou encore cette précaution sociale qu'elle était charge d'assurer, du savoir médical et qui, par conséquent, permettent de faire fonctionner ce système de protection au nom du savoir médical. »³⁰⁵

³⁰⁴ *Ibid.*

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 109-110.

C'est un pan de ce « recodage » de la folie – la médicalisation et la pathologisation – qu'on connaît à partir des autres sources de la pensée de Foucault. Ce qui est important dans le cours *Les Anormaux*, c'est que Foucault souligne l'autre pan de ce nouveau « recodage » de la folie, lié d'une certaine manière à l'attrance vers la psychiatrie qu'éprouve, contrainte par la nécessité de pouvoir juger de la raison de l'individu criminel, la mécanique punitive. Cet autre pan du « recodage » consiste en ceci qu'il était très important pour la psychiatrie de désigner la *folie* comme le *danger*, et désigner la psychiatrie elle-même comme l'instrument scientifiquement fondé permettant de prévoir et de *prévenir les dangers* venant de la folie.

« Ce double codage va avoir une très longue histoire tout au long du XIX^{ème} siècle. On peut dire que les temps forts de l'histoire de la psychiatrie au XIXe, mais aussi encore au XX^{ème} siècle, seront précisément lorsque les deux codages se trouveront effectivement ajustés, ou encore lorsqu'on aura un seul et même type de discours, un seul et même type d'analyse, un seul et même corps de concepts, qui permettront de constituer la folie comme maladie et de la percevoir comme danger. »³⁰⁶

Mais le point absolument nécessaire à prendre en compte est cela que la psychiatrie, initialement, avait besoin des cas de criminalité folle pour s'affirmer, pour affirmer son ambition à concourir à l'hygiène public et à la prévention du danger. Elle se penche sur la folie criminelle non pas pour constituer des preuves pour sa discipline mais afin de *faire ses preuves*. Seulement alors elle devient un savoir légitime. Et elle le devient d'autant plus que pour la justice criminelle, le crime sans raison est un impensé et la place dans une position où il lui est impossible, sans compétence extérieure, de juger. La psychiatrie va se charger de donner les normes de ce jugement

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 110.

mais elle a également un rôle de prévention car c'est elle qui, en définissant les caractéristiques du fou criminel, doit permettre d'en prévenir le surgissement, ou d'empêcher la réalisation de l'acte. Le « crime sans raison » réclame un savoir que seule la psychiatrie est en mesure de fournir. Ainsi Foucault peut-il évoquer

« l'intérêt capital que la psychiatrie ne peut pas manquer de porter à ce genre de crimes littéralement inintelligibles, c'est-à-dire imprévisibles, c'est-à-dire qui ne donnent prise à aucun instrument de détection et dont elle, la psychiatrie, pourra dire qu'elle est capable de les reconnaître, quand ils se produisent, et à la limite de les prévoir, ou de les laisser prévoir, en reconnaissant à temps la curieuse maladie qui consiste à les commettre. C'est, en quelque sorte, la prouesse d'intronisation de la psychiatrie. »³⁰⁷

Le crime sans raison est après tout le « crime absolu » car sans motivation, gratuit et, plus grave, qui peut survenir à n'importe quel moment, tant qu'on ne dispose pas du savoir qui permettra de repérer les signaux susceptibles de caractériser l'individu à même de passer à l'acte. Proposer un « savoir » sur le crime sans raison, c'est pour la psychiatrie faire la preuve de sa nécessité et de son rôle social éminent. Mais il ne faut pas se tromper, la psychiatrie reste tributaire de la justice qui, en dernier ressort, lui pose cette question : est-ce que je peux punir ou est-ce que, puisque l'accusé est fou, il ne relève plus de la justice, de la punition ? La psychiatrie se doit de répondre à cette question et c'est la possibilité de fournir une réponse qui va légitimer sa place auprès de l'institution pénale.

Revenons à présent à l'affaire Henriette Cornier. C'est là typiquement un cas qui ne peut qu'embarrasser la justice car, comme nous l'avons déjà souligné, ni l'assignation à la raison (le crime de faim chez la « femme de

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 112. Je souligne.

Sélestat »), ni l'assignation à la folie (le délire qui fait voir à Papavoine deux enfants de la famille royale dans les deux innocents qu'il assassine au Bois de Vincennes) ne paraissent possibles. Si bien que l'expertise psychiatrique demandée par la défense pour leur cliente est d'abord un soulagement car celle-ci doit permettre de trancher sur ce cas et probablement, suppose-t-on, de conclure à la folie de l'accusée, puisque l'assignation à la raison de son crime n'a pas pu être effectuée. Encore est-il vrai qu'il existe pour l'accusation, souligne Foucault, la possibilité d'assigner le crime sans raison d'Henriette Cornier à la personnalité même de l'accusée, à sa vie dissolue, misérable : l'être même d'Henriette Cornier, dans toute son histoire, dans tout son vécu et dans toute sa débauche, qui nécessairement devait la conduire à un acte insensé. Or deux expertises psychiatriques successives avancent que l'accusée, au moins le temps de l'examen, ne présente aucun signe de folie (parmi les deux experts, le fameux aliéniste Esquirol). Mais après tout, l'accusation – qui a pourtant accepté ces expertises psychiatriques – ne dit-elle pas elle-même que la lucidité de l'accusée se lisait déjà dans l'acte criminel, qui n'est pas le fruit d'une subite bouffée délirante mais bien d'une préméditation. Et c'est bien Henriette Cornier qui dit, suite à l'assassinat de l'enfant : « Ça mérite la peine de mort. »

« [...] l'accusation consiste à recouvrir, napper en quelque sorte cette troublante absence de raison, qui avait pourtant incliné le parquet à faire appel à des psychiatres. Au moment de l'acte d'accusation, au moment où on a décidé de demander la tête d'Henriette Cornier, l'accusation a recouvert cette absence de raison par la présence de quoi ? Par la présence de la raison, et de la raison entendue comme la lucidité même du sujet, donc comme l'imputabilité de l'acte au sujet. Cette présence de la raison, venant doubler, recouvrir et masquer l'absence de raison intelligible pour le crime, c'est cela, je crois, qui est l'opération propre à l'acte d'accusation. L'accusation a masqué la lacune qui empêchait l'exercice du pouvoir de punir et, par conséquent, elle a autorisé l'application de la loi. La question qui était posée, c'était : Le crime

était-il bien sans intérêt ? L'accusation a répondu, non pas à cette question même, qui était pourtant la question que le parquet avait posée. L'accusation a répondu : Le crime a été commis en pleine lucidité. »³⁰⁸

L'accusation obtient ainsi ce qu'elle recherchait malgré tout, et que corroborent les expertises : l'accusée n'est pas atteinte de démence et peut donc être punie. Ce qui est bien dans son rôle et paraît évincer totalement le rôle de la psychiatrie, qui ne vient qu'apporter un savoir qu'on soupçonnait déjà à travers l'acte même du crime. Pour la défense cependant, affirmer que l'accusée paraît avoir toute sa raison, et plus encore qu'elle l'avait au moment du crime, ne suffit pas à dépasser le redoutable problème posé initialement : le crime, lui, n'a pas de raison, et c'est bien lui qu'il faut juger avant tout. De plus, c'est dans cette absence de raison que se situe la folie fondamentale d'Henriette Cornier, que le crime ait été accompli en toute lucidité importe peu. Une troisième expertise va intervenir, cette fois conduite par un psychiatre désigné par la défense. Revenant à l'origine du crime, cette expertise note une rupture de l'humeur de l'accusé, et insiste également sur le fait qu'Henriette Cornier était en période de menstruation. Elle remarque également que la conscience morale de Henriette Cornier est toujours restée intacte, puisqu'elle avait conscience que son acte méritait la mort, mais que les barrières de cette conscience morale vont pourtant être franchies au moment de l'assassinat et malgré leur effectivité. C'est ici qu'on arrive au cœur de la réflexion de Foucault. Ce que met en avant la défense d'Henriette Cornier c'est un « quelque chose » :

« [...] quelque chose qui est une énergie, une énergie intrinsèque à son absurdité, une dynamique dont il est le porteur et qui le porte. Il faut reconnaître une force qui est une force intrinsèque. En d'autres

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 116-117.

termes, l'analyse de la défense et l'analyse de Marc impliquent que l'acte en question, si effectivement il échappe à la mécanique des intérêts, n'échappe à cette mécanique des intérêts que dans la mesure où il relève d'une dynamique particulière, capable de bousculer toute cette mécanique. »³⁰⁹

Puisque Henriette Cornier reconnaît immédiatement que l'acte qu'elle vient d'accomplir mérite la mort, c'est donc que son instinct de survie, inhérent à tout être, a été surpassé par quelque chose de plus fort, ce que l'expertise du médecin demandée par la défense appelle une « *affection irrésistible* », « *la présence d'un agent extraordinaire, étranger aux lois régulières de l'organisation humaine* » ; une « *pulsion de tuer* »³¹⁰ si forte qu'elle contrecarre la pulsion de vie qui aurait dû empêcher Henriette Cornier d'accomplir son acte alors qu'elle savait très bien à quoi celui-ci l'exposait. Or, indique Foucault,

« si on a affaire à quelqu'un qui a devant soi quelqu'un qui n'est même pas son ennemi, et qui accepte de le tuer, tout en sachant que sa propre vie se trouve par là même condamnée, est-ce qu'on n'a pas là affaire à une dynamique absolument spécifique, que la mécanique beccarienne, la mécanique idéologique, condillacienne, la mécanique des intérêts du XVIII^{ème} siècle, n'est pas capable de comprendre ? On entre ainsi dans un champ absolument nouveau. »³¹¹

Et tout ce champ nouveau tourne autour de cette notion si essentielle, au retentissement extraordinaire dans l'histoire de la psychiatrie : l'« instinct », qui avait déjà pu être nommé mais jamais conçu. Les défenseurs eux-mêmes d'Henriette Cornier n'insistent pas trop sur ce terme encore insaisissable, et le ramène à celui de « délire », preuve de la folie d'Henriette

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 119.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ *Ibid.*

Cornier qui permet de fermer la boucle et d'empêcher la punition. Mais le mal est fait, en quelque sorte. Car derrière l'instinct, ce sont les notions de « pulsions », de « penchants », de « tendances » qui vont faire leur entrée dans le discours et le savoir psychiatrique :

« C'est à partir de l'instinct que toute la psychiatrie du XIX^{ème} siècle va pouvoir ramener dans les parages de la maladie et de la médecine mentale tous les troubles, toutes les irrégularités, tous les grands troubles et toutes les petites irrégularités de conduite qui ne relèvent pas de la folie proprement dite. C'est à partir de la notion d'instinct que va pouvoir s'organiser, autour de ce qui était autrefois le problème de la folie, toute la problématique de l'anormal, de l'anormal au niveau des conduites les plus élémentaires et les plus quotidiennes. Ce passage au minuscule, la grande dérive qui a fait que le monstre, le grand monstre anthropophage du début du XIX^{ème} siècle, s'est retrouvé finalement monnayé sous la forme de tous les petits monstres pervers qui n'ont pas cessé de pulluler depuis la fin du XIX^{ème} siècle, ce passage du grand monstre au petit pervers n'a pu être fait que par cette notion d'instinct, et l'utilisation et le fonctionnement de l'instinct dans le savoir, mais aussi dans le fonctionnement du pouvoir psychiatrique. »³¹²

2. La « folie » et le « sexe » : éléments d'analogie.

Si nous avons développé autant l'approche que fait Foucault du cas d'Henriette Cornier, c'est parce que nous pensons pouvoir dire que c'est par le thème de « l'instinct », si essentiel dans le cas présent, que se réalise la transition entre *Histoire de la folie* et *Histoire de la sexualité*. C'est la notion d'instinct qui va mener Foucault de l'analyse de la folie à celle de la sexualité. Dans le cours du 12 février 1975 *Les Anormaux*, le philosophe note combien, alors que la notion d'instinct ne constituait finalement qu'un terme mineur du discours psychiatrique, elle va en venir à « à constituer un élément

³¹² *Ibid.*, p. 122.

tel, que l'extension du pouvoir et du savoir psychiatrique, sa multiplication, le recul perpétuel de ses frontières, l'extension quasi indéfinie de son domaine d'ingérence, a eu pour principe cet élément, qui est l'élément instinctif. »³¹³ Ce qu'il convient de relever pour notre propos c'est l'accent que met Foucault dans ce cours sur la « *pathologisation des relations du champ intrafamilial* » effectuée par la psychiatrie. Car c'est au sein des relations familiales que peuvent être repérées les déviations à l'ordre normal familial, l'amour conjugal, maternel ou entre frères et sœurs. La psychiatrie accomplit d'autre part, par le biais de l'instinct, un virage décisif :

*« Ce qu'on va demander, ce n'est pas à trouver, sous l'instinctif, le petit élément de délire qui permettra de l'inscrire dans la folie. Ce qu'on va demander, c'est quelle est, derrière tout délire, la petite perturbation du volontaire et de l'involontaire qui peut permettre de comprendre la formation du délire. »*³¹⁴

Ce virage pris par la psychiatrie est tout à fait essentiel. C'est celui qui va directement conduire au fait que la psychiatrie va porter son étude sur les petites déviations, en tant que symptômes à étudier et susceptibles de manifester la maladie mentale. Or, évidemment, ces déviations se font par rapport à un ordre dont la psychiatrie va devenir l'instance de définition et donc une instance normative. Et c'est leur degré plus ou moins fort entre le volontaire et l'involontaire qui en donne tout le sens.

« L'écart à la norme de conduite et le degré d'enfoncement dans l'automatique sont les deux variables qui, à partir en gros des années 1850, vont permettre d'inscrire une conduite soit sur le registre de la santé mentale, soit sur le registre, au contraire, de la maladie mentale. Quand l'écart et l'automatisme sont minimum, c'est-à-dire lorsqu'on a une conduite conforme et volontaire, on a, en gros, une

³¹³ *Ibid.*, p. 129.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 146.

*conduite saine. Lorsque, au contraire, l'écart et l'automatisme croissent (et pas forcément, d'ailleurs, selon la même vitesse et avec le même degré), on a un état de maladie qu'il faut précisément situer, et en fonction de cet écart, et en fonction de cet automatisme croissant. »*³¹⁵

C'est un moment réellement important pour la psychiatrie car c'est un moment où, puisque même la conduite la plus commune peut être étudiée et jugée, produire un savoir sur l'individu, elle n'a plus besoin des cas extrêmes de folie, de démence pour avoir une matière sur laquelle s'exercer. La psychiatrie véritablement « se désaliénise », écrit Foucault :

*« [...] par cette désaliénisation de la pratique psychiatrique, par le fait qu'il n'y a plus cette référence obligatoire au noyau délirant, au noyau démentiel, au noyau de folie, du moment où il n'y a plus cette référence au rapport à la vérité, finalement la psychiatrie voit s'ouvrir devant elle, comme domaine de son ingérence possible, comme domaine de ses valorisations symptomatologiques, le domaine tout entier de toutes les conduites possibles. Il n'y a rien finalement dans les conduites de l'homme qui ne puisse, d'une manière ou d'une autre, être interrogé psychiatriquement grâce à cette levée du privilège de la folie – cette illusion du privilège de la folie, démence, délire, etc. –, grâce à cette désaliénisation. »*³¹⁶

La rencontre du crime et de la folie n'intéresse plus dès lors la psychiatrie puisque c'est là quelque part une règle. Ce qui va désormais l'intéresser ce sont les cas limites, les petites déviances, les petites anormalités. Le *fou* est dès lors remplacé, en tant que figure d'étude, par l'*anormal*, et ce sont les symptômes de celui-ci qu'on va à présent scruter, en définissant en creux une norme de conduite, norme qui évidemment répond à l'ordre du pouvoir, à l'ordre que le pouvoir veut voir fonctionner. C'est au

³¹⁵ *Ibid.*, p. 147-148.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 148.

sein de, et grâce à, cette rencontre entre la psychiatrie et la petite déviance que va être étudiée la sexualité quotidienne et, plus précisément, l'anormalité sexuelle. « *Le champ de l'anomalie, comme le dit Foucault, va se trouver très tôt, presque d'entrée de jeu, traversé par le problème de la sexualité.* »³¹⁷

C'est dans le cours *Les Anormaux* du 19 février 1975 que Foucault va davantage insister sur ce lien fondamental entre anormalité et sexualité au sein de la psychiatrie. Et c'est ici qu'on voit véritablement ce glissement qui va conduire l'*histoire de la folie* à devenir une *histoire de la sexualité*. Le lien entre anormalité et sexualité s'effectue grâce à la notion d'instinct, dont nous avons décrit combien elle tient une place majeure dans la manière dont Foucault conçoit le cas de Henriette Cornier et combien son surgissement au sein de la psychiatrie du XIX^{ème} va constituer un bouleversement primordial pour celle-ci. Or, l'instinct n'est plus le délire, et ne peut renvoyer à la folie. L'anormal c'est celui qui cède à son instinct. L'anormalité c'est la déviance par rapport à des normes de conduite, des barrières mentales dans le cas d'Henriette Cornier, que son instinct aura poussée à franchir. Mais la psychiatrie – qui cherche à circonscrire ce champ de l'anormalité – va être amenée, afin de fonder son analyse, à s'intéresser à l'hérédité, à la manière dont l'anormalité s'ancre dans une histoire familiale. Or, d'après Foucault, l'hérédité implique la reproduction, notion qui ne saurait certes être comprise sans son pendant nécessaire : la sexualité. Et c'est ici que l'on parvient au domaine essentiel sur lequel la psychiatrie va consacrer beaucoup de ses efforts : *l'anomalie sexuelle*. L'étude de celle-ci se fonde initialement sur quelques cas précis et singuliers mais à la fin du XIX^{ème} siècle, l'anomalie sexuelle est devenue, au sein de la psychiatrie, « *la racine, le fondement, le principe étiologique général de la plupart des autres formes d'anomalie* »³¹⁸.

³¹⁷ *Ibid.*, p. 155.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 156.

Et la figure qui va incarner le plus cette anomalie sexuelle, bien plus que le « pédéraste » ou l'« homosexuel », c'est l'« enfant masturbateur ». Figure qui va véritablement mener, nous dit Foucault, à une « *fabulation scientifique de la maladie totale* »³¹⁹ : l'enfant masturbateur devient le nouveau monstre, d'autant plus dangereux que c'est un monstre du quotidien, un monstre omniprésent dans lequel chaque être peut être amené à s'incarner. Et on a bien là un phénomène caractéristique de la psychiatrie au XIX^{ème} siècle : *la pathologisation du quotidien*. Celle-ci va mener à ce que Foucault décrit comme une « *somatisation des effets de la masturbation, dans le discours, dans l'existence, dans les sensations, dans le corps même du malade* » :

« *La masturbation, par le fait même et sur l'injonction même des médecins, est en train de s'installer comme une sorte d'étiologie diffuse, générale, polymorphe, qui permet de rapporter à la masturbation, c'est-à-dire à un certain interdit sexuel, tout le champ du pathologique, et ceci jusqu'à la mort. On pourrait en trouver bien des confirmations dans le fait que, dans cette littérature, on trouve constamment l'idée, par exemple, que la masturbation est telle qu'elle n'a pas de symptomatologie propre, mais que n'importe quelle maladie peut dériver d'elle. On trouve aussi cette idée que son temps d'effet est absolument aléatoire : une maladie de vieillesse peut parfaitement être due à une masturbation enfantine. À la limite, quelqu'un qui meurt de vieillesse meurt de sa masturbation enfantine et d'une sorte d'épuisement précoce de son organisme. La masturbation est en train de devenir la cause, la causalité universelle de toutes les maladies.* »³²⁰

La psychiatrie judiciaire fait ici place à une psychiatrie familiale mais il n'en reste pas moins que l'objectif de celle-ci est de décrire un état de normes et un état d'aberration, destinés à conduire ou non à la correction : pour l'« enfant masturbateur », ce sera la ceinture en fer qui enferme le sexe

³¹⁹ *Ibid.*, p. 226.

³²⁰ *Ibid.*

et empêche de le toucher, ou bien des potions provoquant des lésions sévères et douloureuses, ou encore – et plus radicalement – l’ablation du clitoris pour les femmes. La psychiatrie fait son entrée dans le domaine familial de la manière la plus violente qui soit en faisant d’un instinct sexuel infantin le monstre suprêmement dangereux car terriblement aléatoire et pouvant déboucher sur n’importe quelle maladie. On retrouve bien la notion d’instinct – qui avait surgi avec l’affaire Henriette Cornier et permettait à la défense de prétendre celle-ci folle car dépassée par une pulsion irrésistible – dans le cas de l’enfant masturbateur, pulsion qu’il faut contraindre et combattre à tout prix. Il est d’ailleurs remarquable que, si la découverte de l’instinct doit empêcher la punition dans le cas de Henriette Cornier, c’est au contraire la manifestation de celui-ci dans le cas de l’enfant masturbateur qui entraîne la punition, soit tous les systèmes de contention plus ou moins barbares qui doivent permettre d’empêcher l’assouvissement de cet instinct. Mais le point essentiel de tout cela c’est que la psychiatrie, en prenant ainsi place dans l’espace familial, va être amenée à se concentrer presque exclusivement sur le problème de la sexualité, et plus particulièrement le problème des irrégularités sexuelles. Or, rien ne dit plus l’anormalité, dans le domaine de la sexualité, que le principe de l’instinct : « *l’instinct [...] est voué, par sa fragilité même, à échapper à la norme hétérosexuelle et exogamique* »³²¹ nous dit Foucault, qui évoque plus loin l’analyse du psychiatre Michéa à propos du cas du soldat Bertrand³²² et le fait que l’instinct sexuel dépasse la seule nécessité de reproduction de l’espèce :

³²¹ *Ibid.*, p. 260.

³²² Foucault aborde le cas du soldat Bertrand dans son cours du 12 mars 1975. On trouvera l’interprétation qu’en fait le psychiatre Michéa dans les dernières pages (*Ibid.*, pp. 269-271).

« [...] l'instinct se décroche de l'acte de fécondation par le fait qu'il est essentiellement producteur de plaisir et que ce plaisir peut se localiser, ou peut s'actualiser, par une série innombrable d'actes. L'acte de génération ou de reproduction n'est que l'une des formes sous lesquelles le plaisir, qui est le principe d'économie intrinsèque à l'instinct sexuel, va effectivement être satisfait ou se produire. Dans cette mesure-là, en tant que producteur d'un plaisir non lié par nature à la génération, l'instinct sexuel va pouvoir donner lieu à toute une série de comportements qui ne sont pas ordonnés à la génération. »³²³

Pour Foucault, l'analyse de l'instinct par Michéa est essentielle car elle va une nouvelle fois déboucher sur un objet nouveau et essentiel de la psychiatrie. Le crime sans raison de Henriette Cornier avait abouti à la mise en avant de la notion d'instinct qui, une fois autonomisée du cadre à partir duquel a été effectuée sa découverte (l'instinct, la pulsion, qui doivent permettre de donner à Henriette Cornier le statut de fou et empêcher la punition par le pouvoir judiciaire), provoque la *désaliénisation* de la psychiatrie. Le sexe sans raison de Michéa, c'est-à-dire sans la perspective de l'engendrement, de la reproduction, fait entrer dans la psychiatrie le rôle du plaisir. Et c'est cette notion de plaisir qui va faire le lien entre anormalité et sexualité :

« Le décrochage de l'instinct sexuel, par rapport à la reproduction, est assuré par les mécanismes du plaisir, et c'est ce décrochage qui va permettre de constituer le champ unitaire des aberrations. Le plaisir non ordonné à la sexualité normale est le support de toute la série des conduites instinctives anormales, aberrantes, susceptibles de psychiatrisation. C'est ainsi que se dessinent – pour se substituer, en train de se substituer déjà, à la vieille théorie de l'aliénation qui était centrée sur la représentation, sur l'intérêt et sur l'erreur – une

³²³ *Ibid.*, p. 270.

théorie de l'instinct et une théorie de ses aberrations, qui est liée à l'imagination et au plaisir. »³²⁴

Ainsi peut-on observer ici que le fou, que le nouveau fou de la psychiatrie, qui ne l'est plus exactement d'ailleurs – l'anormal donc – se retrouve très rapidement lié à la sexualité ; non à la sexualité en tant que moyen banal, nécessaire, d'engendrer, de donner au pays la descendance qui permettra de faire tourner ses usines, de travailler aux champs, de produire, mais cette sexualité sans but autre qu'elle-même, ce sexe sans raison qui était, chez l'aliénisme, le crime sans raison : cette sexualité auto-centrée sur ces deux notions qui en font le contenu, l'imagination et le plaisir. Il faut noter pour finir que, outre l'instinct qui a joué un si grand rôle pour désaliéner la psychiatrie, on a avec l'imagination un déplacement de sens d'une notion qui était déjà cruciale lorsque la folie était au cœur de la science psychiatrique. Jusqu'à ce que l'instinct prenne la place que l'on sait, c'est le délire qui permet d'expliquer le crime sans raison, comme dans le cas de Papavoine évoqué au début de ce chapitre : par délire, Papavoine voit dans les deux malheureux qu'il assassine deux enfants de la famille royale. Sa capacité de représentation est biaisée, et c'est ce biais, ce délire, cette folie pour ainsi dire, qui l'amène à commettre son crime. Dans le cas présent, Papavoine est le malade, celui qui subit son délire, la distorsion de sa capacité de représentation du réel et qui, en tant que tel, doit être déclaré fou et non punissable (en l'occurrence – et peut-être parce que dans son délire et en ce temps de la Restauration, cela faisait de lui une forme de régicide – Papavoine sera tout de même exécuté, le 25 mars 1825). Or l'imagination elle-même, qui apparaît au côté du plaisir comme notions centrales du sexe sans raison, est également un trouble de la représentation ; l'imagination est cette capacité à

³²⁴ *Ibid.*, p. 271.

réinventer le réel, à en faire quelque chose d'autre, de la même manière que Papavoine avait, soumis au délire, réinventé les deux enfants qu'il assassine en représentants de la famille royale. L'analogie cependant s'arrête là, car si Papavoine subit son délire, l'imagination est bien une activité consciente, désirée et dont le sujet agissant en pensée est pleinement maître (encore évidemment que, selon l'expression, on peut se laisser « déborder » par son imagination – sans néanmoins qu'il puisse y avoir là de comparaisons possibles avec la pensée délirante, aliénée – c'est-à-dire rendue étrangère à elle-même – de l'assassin Papavoine).

3. L'« implantation perverse »

Nous avons vu en Section 1 combien le premier moment de l'approche de la folie par le pouvoir est fondé sur l'exclusion. Il faut exclure le fou de la société, de la même manière qu'on en exclut le criminel (en l'exécutant), le voleur (en l'emprisonnant). Le fou est alors aliéné de la société, c'est-à-dire qu'il est rendu étranger à cette société. À l'époque de l'internement, le fou est enfermé au côté du débauché et du libertin, également placés comme lui en-dehors de la société où leurs « écarts » à la norme obtiennent pour la première fois dans l'histoire la *possibilité d'être vus* au sens strict (nous reviendrons plus bas sur cette opération de *mise à distance* qui est à la base de ce mécanisme de pouvoir). À ces anciennes techniques d'enfermement va se substituer la discipline (voir Section II), qui vise désormais à *observer* en détails et *contrôler* minutieusement le déviant (certes dans un cadre très précis, comme le panoptique par exemple) et, le cas échéant, à le *corriger* dans ses mauvaises habitudes. On est à présent dans un principe d'exclusion (le déviant est tout de même « retiré » de la société) mais également d'inclusion, au sein du *regard* du pouvoir, porteur de normes qui doivent permettre autant que possible de rétablir le déviant dans le chemin de

l'ordre³²⁵. Il y avait en outre, dans le cadre de ce glissement de l'exclusion stricte vers l'exclusion-inclusion un renversement des manifestations traditionnelles du pouvoir, qui tendait auparavant à faire la manifestation de sa force, et une manifestation possiblement démesurée (au travers du supplice de Damiens par exemple), alors que dans le deuxième temps – guidé par une volonté, outre d'exclure le déviant, de le ramener dans l'ordre de la société –, le pouvoir tend au contraire à se faire invisible : c'est lui qui doit observer, et non l'inverse.

La psychiatrie – d'abord dans le cadre du pouvoir judiciaire (qui doit déterminer, en lien avec les prescriptions de l'article 64 du Code Pénal de 1810 si celui qui passe en jugement peut effectivement être tenu pour responsable de ses actes et donc puni comme tel) puis dans le cadre du pouvoir médical – semble se situer typiquement dans cette deuxième forme de manifestation du pouvoir : elle observe, au cours de la consultation, elle expertise l'anormal et, le cas échéant, elle prescrit les remèdes qui vont permettre de corriger l'anormalité (pour l'« enfant masturbateur », la ceinture en fer, la cautérisation de l'urètre ou l'ablation du clitoris par exemple³²⁶). Mais la façon dont le pouvoir se manifeste n'est déjà plus la même.

Au sein de l'*Histoire de la sexualité I, La Volonté de savoir*, Foucault évoque l'idée de « *l'implantation perverse* ». C'est une idée redoutable et qui informe de façon très intéressante sur la manière dont l'inclusion des déviances sexuelles va être au cœur d'une nouvelle méthode de contrôle. Alors qu'il y avait une inclination initiale à négliger ces formes de sexualité

³²⁵ Dans *Surveiller et punir* Foucault montre néanmoins que la prison n'accomplit pas réellement cette tâche de réinsertion (que les idéologues de la prison lui attribuaient) ; la prison doit corriger, mais elle corrige à l'infini et ne fait jamais aboutir la correction (elle *reproduit* la délinquance : c'est là la critique radicale de la prison de la part de Foucault).

³²⁶ Foucault évoque cela dans son cours du 5 mars 1975 : FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Seuil/Gallimard, 1999, p. 237.

qui ne se ramèneraient pas à l'acte procréateur et seraient fondées essentiellement sur la réponse à un instinct motivé par le plaisir et l'imagination, il y a en vérité annexion de la déviance sexuelle, de l'anormalité sexuelle à la maladie mentale (et, potentiellement, à toutes les maladies pour la masturbation). Un processus d'annexion qui s'effectue évidemment d'après une norme régissant le développement sexuel, norme au moyen de laquelle il sera possible de désigner les déviances. Le tout se fonde, au sein de la psychiatrie, sur l'observation puis le soin, le traitement, afin de corriger la déviance : le type même du processus disciplinaire d'inclusion à la suite duquel seulement l'exclusion intervient. Et l'objectif d'une telle approche par le pouvoir sur la sexualité ne semble pas devoir être autre chose qu'une réduction, et peut-être une disparition, de l'anomalie sexuelle – au moins, autant que possible, la limitation de ce qu'elle peut véhiculer comme contre-exemples potentiellement corrupteurs.

Ce que note néanmoins Foucault, au début du chapitre sur « *l'implantation perverse* », c'est que, non de se réduire et encore moins de disparaître, l'anomalie s'étend considérablement au XIX^{ème} siècle et jusqu'à nos jours. Ce qui semblait l'objectif d'une telle méthode de contrôle est donc bien loin d'être rempli, tout au contraire :

« Le XIX^{ème} siècle et le nôtre ont été plutôt l'âge de la multiplication : une dispersion des sexualités, un renforcement de leurs formes disparates, une implantation multiple des « perversions ». Notre époque a été initiatrice d'hétérogénéités sexuelles. »³²⁷

Il faut bien constater qu'à l'inverse, le rapport à la sexualité, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, est un rapport centripète, qui tend sans cesse vers le centre tel que l'on conçoit ce qui doit être au cœur du rapport sexuel, soit la

³²⁷ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 51.

procréation, au sein du couple. Ce sont les relations matrimoniales qui intéressent les techniques de pouvoir et qui sont strictement codifiées, faisant au sein de ces relations « *le partage du licite et de l'illicite* »³²⁸ :

*« Le sexe des conjoints était obsédé de règles et de recommandations. La relation de mariage était le foyer le plus intense des contraintes ; c'était d'elle qu'on parlait surtout ; plus que toute autre, elle avait à s'avouer dans le détail. Elle était sous surveillance majeure : était-elle en défaut, elle avait à se montrer et à se démontrer devant témoin. Le « reste » demeurait beaucoup plus confus : qu'on songe à l'incertitude du statut de la « sodomie », ou à l'indifférence devant la sexualité des enfants. »*³²⁹

L'anormalité sexuelle n'intéresse alors pas, et n'est d'ailleurs pas spécifié par rapport aux « déviations » matrimoniales : sont également condamnés l'adultère ou la sodomie dans un « *illégalisme d'ensemble* »³³⁰. C'est plutôt là, et non pas au XIX^{ème} siècle (comme le suggère l'« hypothèse répressive ») que l'on peut repérer la tentation de refouler le sexe non productif, classé alors parmi les monstruosité : on en refoule l'existence, on tente autant que possible de la nier ou de la fondre dans un ensemble indistinct. On enfermait ce qu'on appelait le « débauché », sans davantage préciser, à l'égal du fou et dans la logique d'exclusion du pouvoir répressif.

À ce rapport centripète à la sexualité, concentré sur les relations matrimoniales et leurs normes succède un « *mouvement centrifuge par rapport à la monogamie hétérosexuelle* »³³¹. Si celle-ci est toujours au centre, on s'en écarte toujours davantage pour interroger les sexualités « limites », celle de l'« enfant masturbateur » par exemple, comme nous l'avons

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ *Ibid.*, p. 52.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ *Ibid.*, p. 53.

précédemment noté. Ces « *sexualités périphériques* »³³² comme les appelle Foucault, se définissent bien par rapport à la sexualité matrimoniale et reproductive et c'est pourquoi on les appelle « contre-nature », en opposition logique à la nature qui prescrit en principe l'accouplement de deux sexes opposés avec pour finalité l'engendrement et la reproduction de l'espèce. Pourtant, petit à petit, va se créer un mouvement d'autonomisation de ses anormalités sexuelles.

*« Un monde de la perversion se dessine, qui est sécant par rapport à celui de l'infraction légale ou morale, mais n'en est pas simplement une variété. Tout un petit peuple naît, différent, malgré quelques cousinages, des anciens libertins. De la fin du XVIII^{ème} siècle jusqu'au nôtre, ils courent dans les interstices de la société, poursuivis mais pas toujours par les lois, enfermés souvent mais pas toujours dans les prisons, malades peut-être, mais scandaleuses, dangereuses victimes, proies d'un mal étrange qui porte aussi le nom de vice et parfois de délit. »*³³³

Qu'est-ce que les techniques du pouvoir visent en mettant ainsi en lumière des sexualités qui avaient été jusqu'à présent confondues avec les « écarts » matrimoniaux sans davantage en préciser la nature ? S'agit-il de les réprimer, de les contrôler ? En vérité, c'est ici que joue ce qu'on a évoqué plus haut et qui consiste en une « *pathologisation du quotidien* » au moyen du pouvoir médical, d'après l'idée, très centrale dans la psychiatrie du XIX^{ème} siècle, de *l'instinct perturbé*. La psychiatrie prend alors le contrôle sur les formes que peut prendre le *sexe sans raison*, le sexe pour le plaisir, le sexe poussé par un instinct déviant et une imagination dépassant le cadre de représentation normée du couple procréateur. Si bien qu'il ne s'agit plus du tout d'un rapport d'exclusion au sexe ; cette mise en lumière, cette

³³² *Ibid.*, p. 55.

³³³ *Ibid.* Je souligne.

observation et les tentatives curatives pour en redresser la déviance n'ont plus aucun rapport avec le bannissement, le refoulement, l'exclusion donc. Et c'est là toute une manifestation essentielle et tout autre du pouvoir. Plutôt que de cacher, de refouler ce qui est considéré comme hors de l'ordre, les techniques du pouvoir mettent en lumière ce qui s'en distingue, exposent les anormalités qui sont une déviation par rapport aux normes derrière lesquelles elles paraissent agir. Et cette exposition, qui s'accompagne évidemment d'une condamnation et de procédés curatifs visant à montrer les velléités du pouvoir, elle tend à caractériser la nouvelle forme de pouvoir, qui s'insère jusque dans l'intimité des hommes, jusqu'au milieu du plaisir solitaire de l'enfant :

« Le contrôle de la sexualité infantine [...] procède selon une double croissance prolongée à l'infini. Les pédagogues et les médecins ont bien combattu l'onanisme des enfants comme une épidémie qu'on voudrait éteindre. En fait, tout au long de cette campagne séculaire, qui a mobilisé le monde adulte autour du sexe des enfants, il s'est agi de prendre appui sur ces plaisirs ténus, de les constituer comme secrets (c'est-à-dire de les contraindre à se cacher pour se permettre de les découvrir) [...] Le « vice » de l'enfant, ce n'est pas tellement un ennemi qu'un support ; on peut bien le désigner comme le mal à supprimer ; l'échec nécessaire, l'extrême acharnement à une tâche assez vaine font soupçonner qu'on lui demande de persister, de proliférer aux limites du visible et de l'invisible, plutôt que de disparaître pour toujours. »³³⁴

C'est là tout l'enjeu des nouvelles formes du pouvoir. Non plus exclure l'objet sur lequel il pratique sa force, mais au contraire le mettre sans cesse en lumière, au sein même du quotidien (c'est particulièrement vrai pour l'« enfant masturbateur »), et montrer partout et tout le temps son effectivité. Et c'est là bien sûr une technique du pouvoir bien plus efficace, large, visible,

³³⁴ *Ibid.*, p. 57-58.

prégnante, que l'exclusion. Car, après tout, l'enfermement dans une prison, dans un asile, ne faisait que toucher dans le long terme le fautif et éventuellement sa famille. Alors que si le fautif, le déviant est au contraire sans cesse en lumière, il constitue un appui formidable pour les techniques du pouvoir. Le déviant est dès lors un rappel permanent aux normes que les techniques de pouvoir prétendent défendre et par rapport auxquelles il s'agit de contraindre les individus sur lesquels s'exerce le contrôle. Et cette pratique va plus loin encore, ce qui donne le sens à la formule de Foucault « *l'implantation perverse* ». L'anormalité sexuelle n'est plus un objet de déviance, elle va constituer l'individu lui-même en tant que sujet essentiellement défini par sa déviance. Si on condamnait auparavant la pratique de la sodomie, c'est à présent « l'inverti », « l'homosexuel » que l'on désigne et dont on caractérise son enfance, sa vie, ses manies, au prisme de sa pratique sexuelle. Ce que Foucault nomme le « *disparate* » devient un enjeu pour le pouvoir qui va s'en servir et, par leur dissémination, se disséminer lui-même dans des espaces auxquels il lui était difficile autrement d'accéder – au cœur de l'individu même :

« La mécanique du pouvoir qui pourchasse tout ce disparate ne prétend le supprimer qu'en lui donnant une réalité analytique, visible et permanente : elle l'enfonce dans les corps, elle le glisse sous les conduites, elle en fait un principe de classement et d'intelligibilité, elle le constitue comme raison d'être et ordre naturel du désordre. Exclusion de ces mille sexualités aberrantes ? Non pas, mais spécification, solidification régionale de chacune d'elles. Il s'agit, en les disséminant, de les parsemer dans le réel et de les incorporer à l'individu. »³³⁵

Voilà toute l'idée de l'« implantation perverse » : pénétrer au sein de l'individu ; et faire pénétrer la manifestation du pouvoir jusqu'au sein de

³³⁵ *Ibid.*, p. 60.

l'individu. Et c'est ce que Foucault appelle la « *médicalisation de l'insolite* » qui va en être l'outil majeur.

« Le pouvoir qui, ainsi, prend en charge la sexualité, se met en devoir de frôler les corps ; il les caresse des yeux ; il en intensifie des régions ; il électrise des surfaces ; il dramatise des moments troubles. Il prend à bras-le-corps le corps sexuel. Accroissement des efficacités sans doute et extension du domaine contrôlé. Mais aussi sensualisation du pouvoir et bénéfice de plaisir. »³³⁶

La psychiatrie va ainsi se charger de scruter les corps, de réclamer les confessions, de prescrire les thérapies, rapprochant toujours plus le pouvoir de l'intimité de l'individu, qu'il s'agit de manipuler, d'observer, pour en caractériser la déviance ou non. Et cela va même jusqu'au plaisir éprouvé, plaisir d'échapper au pouvoir, de croire le tromper lors de ces examens intimes auxquels pourtant on consent, ce qui est une invitation au plus profond de soi du pouvoir scrutateur qui trouve ainsi sa légitimité à pouvoir explorer aussi loin l'individu. Autant il s'enfonce dans celui-ci pour le scruter, autant il s'implante en lui.

« L'implantation des perversions est un effet instrument : c'est par l'isolement, l'intensification et la consolidation des sexualités périphériques que les relations du pouvoir au sexe et au plaisir se ramifient, se multiplient, arpentent le corps et pénètrent les conduites. »³³⁷

³³⁶ *Ibid.*, p. 62.

³³⁷ *Ibid.*, p. 66.

4. Le dispositif de la sexualité : qu'est-ce qu'un pouvoir productif ?

L'« Introduction » à *La Volonté de savoir* (« Nous autres, victoriens ») constitue une description ironique, sinon caricaturale, de l'hypothèse répressive assortie de l'analyse de celle-ci que Foucault fait en vue de sa propre théorie de la sexualité. Ce qui frappe à l'œil dès le début de cette description, c'est une analogie – analogie quasiment littérale et en même temps « renversée » – entre l'hypothèse de la répression du sexe, telle qu'elle est présentée par Foucault, et sa propre conception première de l'exclusion de la folie. L'analogie est visiblement présente dans le mode de description de l'objet « refoulé » : cette fois, le « sexe ».

« Ce qui n'est pas ordonné à la génération ou transfiguré par elle n'a plus ni feu ni loi. Ni verbe non plus. À la fois chassé, dénié et réduit au silence. Non seulement ça n'existe pas, mais ça ne doit pas exister et on le fera disparaître dès la moindre manifestation - actes ou paroles. Tel serait le propre de la répression, et ce qui la distingue des interdits que maintient la simple loi pénale : elle fonctionne bien comme condamnation à disparaître, mais aussi comme injonction de silence, affirmation d'inexistence, et constat, par conséquent, que de tout cela il n'y a rien à dire, ni à voir, ni à savoir. »³³⁸

L'ironie propre à cette critique prend tout de suite une ampleur importante. Et c'est à ce moment-là que Foucault enveloppe dans une seule phrase le sexe et la folie. L'ironie critique de cet extrait vise l'idée que dans le monde où règne la répression existeraient les lieux de la liberté absolue du « refoulé » qui structurellement coïncident étrangement avec les lieux d'isolement.

³³⁸ *Ibid.*, p.10. Je souligne.

« S'il faut vraiment faire place aux sexualités illégitimes, qu'elles aillent faire leur tapage ailleurs : là où on peut les réinscrire sinon dans les circuits de la production, du moins dans ceux du profit. La maison close et la maison de santé seront ces lieux de tolérance : la prostituée, le client et le souteneur, le psychiatre et son hystérique ces « autres victoriens » dirait Stephen Marcus – semblent avoir subrepticement fait passer le plaisir qui ne se dit pas dans l'ordre des choses qui se comptent. »³³⁹

En lisant ce fragment à la lumière de la conception première de la folie d'une part, et de la critique de l'hypothèse de la répression de l'autre, on voit que premièrement, c'est la notion d'« exclusion » qui est en train de se redéfinir, et deuxièmement, c'est la notion de « liberté » (son appréhension imposée par l'« hypothèse répressive ») qui elle aussi subit une redéfinition, bien que d'une manière indirecte. L'« exclusion » est privée ici de la tonalité quelconque du caractère binaire qu'elle avait quand elle était impliquée dans le jeu conceptuel qui se joue entre l'« exclusion » et l'« inclusion » ; or, on voit qu'ici l'« inclusion » sous la forme de la « réinscription » est ironiquement démasquée : l'inclusion n'a évidemment rien à voir avec une mise, ou une remise en liberté. L'inclusion n'est pas en vérité le contraire de l'exclusion, elle est un second mode de pouvoir qui s'exprime autrement, dont les manifestations sont beaucoup moins évidentes que l'exclusion. L'exclusion manifeste la force du pouvoir par sa possibilité d'exclure quiconque contrevient aux règles qu'ils fixent à la société qu'il domine ; le pouvoir se lit parfaitement dans cet acte de manifestation et c'est bien l'objectif du processus répressif : manifester la force du pouvoir pour dissuader le potentiel déviant. Face à cela, l'inclusion tendrait à laisser paraître une méthode tout autre et un pouvoir davantage « humain », porté à

³³⁹ *Ibid.*, p.11.

intégrer malgré tout la déviance, à lui laisser une place, à *tolérer* sa présence³⁴⁰.

On peut voir dans cette manière par laquelle Foucault évoque de nouveau les thèmes si importants dans son œuvre d'exclusion et d'inclusion une forme de rupture avec l'ancienne conception de l'exclusion. Mais il nous semble que ce serait plus productif de lire cette critique comme un certain développement de la conception de *l'exclusion de la folie*. Voici comment on pourrait aborder cette lecture :

a) Premièrement, compte tenu du fait que c'est la théorie de la répression (dont on pourrait trouver certains éléments chez ce qu'on pourrait appeler le « premier » Foucault) qui est critiquée, alors qu'en même temps le « sexe » et la « folie » sont placés dans cette critique l'un à côté de l'autre, cela nous permettrait de relire cette (anti)hypothèse foucauldienne à la lumière de l'idée sur la folie qui est devenu bien apparente dans la polémique avec Derrida : l'idée que la folie, ce n'est pas une « négativité » (opprimée) qu'on pourrait retrouver à travers les mécanismes opprimants et dont on devrait rétablir le droit à exister (d'une manière semblable, mais en quelque sorte renversée, le « sexe » dans *La Volonté de savoir* n'est pas une « positivité » pure à laquelle on pourrait donner la liberté et résoudre par cela le problème de la « répression »). La folie (et derrière elle, le sexe) n'est pas le « positif réprimé » qui serait réduit à la négativité et qu'il faudrait libérer. Elle est ce que nous avons appelé l'« objet exclu » : l'objet dont le sens est originellement touché par les mécanismes du pouvoir et est au fond

³⁴⁰ C'est par exemple ce que l'on repère dans l'expression « maison de tolérance », désignant les lieux où pourront se pratiquer la prostitution. Pour le pouvoir, il s'agit bien d'admettre que, puisqu'il ne serait possible d'empêcher un mal qu'au prix d'en créer un autre, potentiellement plus grave, il va s'agir dès lors de « tolérer », selon un certain nombre de règles d'organisation précises, la pratique de prostitution. Ainsi, la prostitution n'est-elle plus bannie par le pouvoir, elle est incluse par celui-ci dans une société par rapport à laquelle il est estimé qu'on perdrait davantage à exclure le mal ainsi toléré.

« déformé » par ceux-ci (or, la « déformation » ici n'est pas secondaire : c'est comme si elle s'ajoutait au sens originel, elle est primaire). Dans ce sens, elle n'est pas même un « objet » (dont on pourrait reconnaître les qualités en dehors du savoir clinique), elle est en quelque sorte le « sujet » (comme on dit le « sujet » de la dissertation ou du roman), – le sujet du pouvoir. La « folie » parle à la place de la Dérison et nous raconte l'histoire et le sens « objectif » de celle-là. Le sujet qui parle à la place de l'autre. De la même manière, le « sexe » dans *La Volonté de savoir* est quelque chose qui parle et qui fait parler.

« Au nombre de ses emblèmes, notre société porte celui du sexe qui parle. Du sexe qu'on surprend, qu'on interroge et qui, contraint et volubile à la fois, répond intarissablement. Un certain mécanisme, assez féérique pour se rendre lui-même invisible, l'a un jour capturé. Il lui fait dire dans un jeu où le plaisir se mêle à l'involontaire, et le consentement à l'inquisition, la vérité de soi et des autres. »³⁴¹

b) Qu'est-ce que ce « *mécanisme invisible* » qui fait parler le « sexe » et qui fait qu'il dit la « *vérité de soi et des autres* ». Le passage cité ouvre le Chapitre IV de *La Volonté de savoir* qui a comme titre « *Dispositif de la sexualité* ». On peut supposer que Foucault fait allusion à ce qu'est ce « dispositif ».

Et ici aussi nous proposons de suivre une certaine analogie – également « renversée » – qui se dessine entre le « sexe » et la « folie ». Comme nous l'avons montré ci-dessus, un « fou » en tant que sujet du discours détient la qualité – qui est un résultat de l'action de certain mécanisme du pouvoir – de ne pas pouvoir faire un énoncé autoréférentiel, énoncer la vérité de soi, autrement que sous la forme de l'énoncé

³⁴¹ FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 101. Je souligne.

immédiatement disqualifiant : « je suis fou » – énoncé par lequel il signe, comme le dit Foucault, le « *contrat asilaire* ». La sexualité au contraire, dans la confession, dans l’aveu, doit servir à dire quelque chose de l’individu. Ce qui se joue de savoir, à travers la sexualité, c’est celui de l’être. Et ce processus se fait en pleine lumière³⁴²

« Caché, le sexe ? Dérobé par de nouvelles pudeurs, maintenu sous le boisseau par les exigences mornes de la société bourgeoise ? Incandescent au contraire. Il a été placé, voici plusieurs centaines d’années, au centre d’une formidable pétition de savoir. Pétition double, car nous sommes astreints à savoir ce qu’il en est de lui, tandis qu’il est soupçonné, lui, de savoir ce qu’il en est de nous. La

³⁴² Peut-être à l’appréhension du « dispositif » comme « réseaux » et comme « entre-deux » qui est déjà bien mis en évidence dans les travaux sur Foucault, on pourrait ajouter ceci : le « dispositif » c’est ce qui *permet de voir tout en restant invisible*. Si la « répression » ferait disparaître (la « Déraison disparaît » dit Foucault dans l’*Histoire de la folie*), le « dispositif » rend visible tout en laissant le mécanisme propre au pouvoir dans l’ombre. Comme l’écrit Valery Podoroga, philosophe ayant beaucoup contribué à l’apparition et au développement des recherches sur Foucault en URSS et dans la Russie post-sovietique (voir à ce propos notre article : GOLOBORODKO, Denis, « *Sous le manteau russe* », in : *Foucault*, Éditions de l’Herne, 2011, p. 217-220) : « *Le dispositif c’est [...] un système (« dis-position ») de miroirs qui permet de « capter » (capturer) l’invisible [...].* » (PODOROGA Valery, « Le pouvoir et la sexualité. Le thème du dispositif chez Michel Foucault », *Sinij divan* (sous la rédaction de Helen PETROVSKY), n. 12, 2008, p. 34-48 (c’est moi qui traduis) ; pour les travaux de Podoroga traduits en français voir : Valeri A. Podoroga, « La poétique de Dostoïevski. De la voix à l’ouïe », *Revue philosophique de la France et de l’étranger* 2/2013 (Tome 138), p. 227-238.) La « folie » (en tant que phénomène « clinifié ») faisait déjà partie de ces dispositifs : elle permet de rendre visible (dans le cadre clinique) ce qui restait invisible (les figures multiples de la Déraison) dans le cadre de l’internement (appliqué communément à toute la Déraison) même si, à la base, l’internement et la clinique ont cela de commun qu’ils recourent à la même opération de *mise à distance*. Cf. par exemple : « *Là où on croyait avoir affaire à une simple opération négative qui dénoue des liens et délivre la nature la plus profonde de la folie, il faut bien reconnaître qu’il s’agit d’une opération positive qui l’enferme dans le système des récompenses et des punitions, et l’inclut dans le mouvement de la conscience morale. Passage d’un monde de la Réprobation à un univers de Jugement. Mais en même temps une psychologie de la folie devient possible, puisque sous le regard elle est sans cesse appelée, à la surface d’elle-même, à nier sa dissimulation. On ne la juge que sur ses actes ; on ne lui fait pas de procès d’intention, et il ne s’agit pas de sonder ses secrets. Elle n’est responsable que de cette partie d’elle-même qui est visible. Tout le reste est réduit au silence. La folie n’existe plus que comme être vu.* » (FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l’âge classique*, p. 507. Je souligne).

question de ce que nous sommes, une certaine pente nous a conduits, en quelques siècles, à la poser au sexe. »³⁴³

La question que pose Foucault, c'est de comprendre qui veut ce savoir, de quelle manière et pour quel pouvoir. En somme de comprendre ce qui articule désir et pouvoir.

En matière répressive, le rapport du pouvoir au sexe se manifeste de cinq manières différentes d'après Foucault : la « *relation négative* » (absence de rapport), l'« *instance de la règle* » (régime *binaire* du licite et de l'illicite : par la loi, le pouvoir norme le sexe), le « *cycle de l'interdit* » (avec menace de châtiment ; c'est également un mode de normativisation), la « *logique de la censure* » (ce qui est tu, n'est pas mis en mots, n'existe pas, est *banni du réel*), enfin l'« *unité du dispositif* » (du haut en bas de l'échelle de pouvoir, de la loi aux parents, égale soumission du sujet et égale expression de la souveraineté)³⁴⁴. Selon Foucault, ce sont là des manifestations fort peu efficaces du pouvoir, parce qu'elles ne s'effectuent que sur le mode de la *négativité* et ne s'appuient que sur « *l'effet d'obéissance* »³⁴⁵, loin de toute *efficacité productive*. Mais il s'agit là d'une hypothèse de pouvoir qui n'a en vérité pas de réalité, ou qui n'a une réalité que de surface.

« [...] c'est à la condition de masquer une part importante de lui-même que le pouvoir est tolérable. Sa réussite est en proportion de ce qu'il parvient à cacher de ses mécanismes. Le pouvoir serait-il accepté s'il était entièrement cynique ? Le secret n'est pas pour lui de l'ordre de l'abus ; il est indispensable à son fonctionnement. »³⁴⁶

³⁴³ *Ibid.*, p. 102.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 110-111 Je souligne.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 113.

³⁴⁶ *Ibid.*

C'est au moyen de procédés bien différents que le pouvoir intervient et fait jouer son emprise sur le sexe. Ceux-ci ne proviennent pas du « *pouvoir-loi* » et il faut au contraire s'affranchir de ce prisme pour en repérer les manifestations bien plus subtiles, pour repérer ses procédés concrets, ceux qui véritablement imposent le pouvoir en tant que tel, ce que Foucault n'hésite pas à appeler une « *technologie* »³⁴⁷ et qui est bien une technique de pouvoir positive, dans le sens où il ne s'agit pas de simplement défendre ou interdire. Encore faut-il alors s'entendre sur la définition de « pouvoir », qui ne doit pas se limiter à celle désignant les structures institutionnelles destinées à encadrer la société, la loi ou bien la domination globale d'un groupe particulier. Non donc le pouvoir centralisé mais un *pouvoir disséminé*, partout à la fois :

« *Omniprésence du pouvoir : non point parce qu'il aurait le privilège de tout regrouper sous son invincible unité, mais parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre. Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout.* »³⁴⁸

Le pouvoir est compris ici par Foucault comme un *ensemble dense de relations* qui innervent toute la société, à des échelles diverses et non pas dans une position surplombante finalement assez limitée, opposant des dominants aux dominés. La sociologie a suffisamment montré combien le pouvoir peut être inhérent au dominé qui, dans sa personne même, ses mots, ses manières, en a intégré les limitations, les interdits, les impossibilités et va, par contrecoup, donner à voir au dominant la force de sa position, qui n'a pas lieu même d'être énoncée ou manifestée car elle est déjà intégrée dans l'autre³⁴⁹.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 119.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 122.

³⁴⁹ Que l'on considère seulement la notion d'« *hexis* » chez Pierre Bourdieu mais aussi ce qu'il appelait les « *impératifs engourdis* » : « *On pourrait, déformant le mot de Proust, dire que les jambes, les bras, sont pleins d'impératifs engourdis. Et l'on n'en finirait pas*

Le pouvoir est *autant local que global*. Ou plutôt, pour être global, il doit aussi être local :

« Aucun “foyer local”, aucun “schéma de transformation” ne pourrait fonctionner si, par une série d’enchaînements successifs, il ne s’inscrivait en fin de compte dans une stratégie d’ensemble. Et inversement, aucune stratégie ne pourrait assurer des effets globaux si elle ne prenait appui sur des relations précises et ténues qui lui servent non pas d’application et de conséquence, mais de support et de point d’ancrage. »³⁵⁰

Ainsi le pouvoir est-il multiple et hégémonique chez Foucault alors que la résistance même au pouvoir se réalise à l’intérieur de ce pouvoir, qui s’exprime pareillement en une pluralité de manifestations, *en relation* avec le pouvoir, celui-ci étant susceptible de trouver dans les résistances mêmes des points d’appui à même d’accroître son étendue. Et la sexualité n’échappe évidemment pas à cette hégémonie :

« Si la sexualité s’est constituée comme domaine à connaître, c’est à partir de relations de pouvoir qui l’ont instituée comme objet possible ; et en retour si le pouvoir a pu la prendre pour cible, c’est parce que des techniques de savoir, des procédures de discours ont été capables de l’investir. Entre techniques de savoir et stratégies de

d’énumérer les valeurs faites corps, par la transsubstantiation qu’opère la persuasion clandestine d’une pédagogie implicite, capable d’inculquer toute une cosmologie, une éthique, une métaphysique, une politique, à travers des injonctions aussi insignifiantes que “tiens-toi droit” ou “ne tiens pas ton couteau de la main gauche” et d’inscrire dans les détails en apparence les plus insignifiants de la tenue, du maintien ou des manières corporelles et verbales les principes fondamentaux de l’arbitraire culturel, ainsi placés hors des prises de la conscience et de l’explicitation. » (BOURDIEU, Pierre, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 117)

³⁵⁰ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p.131-132.

pouvoir, nulle extériorité, même si elles ont leur rôle spécifique et qu'elles s'articulent l'une sur l'autre, à partir de leur différence. »³⁵¹

De toute évidence, la tactique du pouvoir n'est plus la même. Dans le cadre du pouvoir souverain, c'était l'interdit qui prédominait. Il faisait barrage à tout ce qui n'était pas le modèle de la sexualité reproductive, matrimoniale. Alors que nous avons là l'expression d'une capacité nouvelle du pouvoir, de la manière dont au pouvoir ancien et répressif, centralisé, se substitue un pouvoir décentralisé ; une décentralisation qui, non de diluer le pouvoir, le ramifie et le démultiplie. La question de son efficacité est posée. Il ne s'agit plus de donner à voir une puissance mais d'accomplir effectivement celle-ci, de la manière la plus productive qui soit. Et cela, c'est une chose qui apparaît dans les changements que connaissent les mécanismes du pouvoir au XIX^{ème} siècle, au moment où celui-ci passe, sur le plan institutionnel, du pouvoir souverain au pouvoir bourgeois et devient à proprement parler un pouvoir *politique*.

Ainsi le sexe doit-il être investi comme un lieu de pouvoir lui-même, et non plus le lieu de l'interdit et, concomitamment, de l'exclusion. C'est au contraire bien plus efficace de pénétrer celui-ci. Foucault distingue quatre méthodes grâce auxquelles va s'effectuer cette pénétration : l'« *hystérisation du corps de la femme* » (corps pathologisé et soumis à l'image double de la mère, garante de l'engendrement, et de la « femme nerveuse »), « *pédagogisation du sexe de l'enfant* » (lutte contre la masturbation), « *socialisation des conduites procréatrices* » (contrôle de la fécondité des couples), « *psychiatisation du plaisir pervers* » (pathologisation de l'instinct)³⁵². Et ces quatre méthodes fournissent *quatre figures* centrales sur

³⁵¹ *Ibid.*, p. 130. Je souligne.

³⁵² *Ibid.*, p. 137-138.

lesquelles le pouvoir va s'ancrer et tâcher de tirer le savoir dont il a besoin, quatre figures principales de la « sexualité » au travers desquelles ce sont quatre manifestations singulières de la sexualité qui vont être privilégiées par les nouveaux mécanismes du pouvoir : la « *femme hystérique* », l'« *enfant masturbateur* », le « *couple malthusien* », l'« *adulte pervers* »³⁵³. Tout savoir qui doit permettre, *non tant* de lutter ou de *contrôler* le sexe (en gros, de l'exclure) *mais*, bien plus, de le *produire*. Au dispositif d'alliance, centré sur le couple reproducteur, succède le *dispositif de sexualité* :

« *Le dispositif d'alliance [...] a pour fonction de maintenir ; de là son lien privilégié avec le droit ; de là aussi le fait que le temps fort pour lui, c'est la "reproduction". Le dispositif de sexualité a pour raison d'être non de se reproduire, mais de proliférer, d'innover, d'annexer, d'inventer, de pénétrer les corps de façon de plus en plus détaillée et de contrôler les populations de manière de plus en plus globale.* »³⁵⁴

Le passage entre le dispositif d'alliance et le dispositif de sexualité est le produit au XVIII^{ème} siècle d'un glissement qui va peu à peu voir le pouvoir s'intéresser non plus tant à la relation qu'au corps et à ses plaisirs. C'est alors que naît ce qu'on peut appeler la « sexualité ». Mais, précise Foucault, cela ne suppose pas que cette sexualité va exister en marge de la famille : au contraire elle y est incorporée et la famille devient « *le foyer le plus actif de la sexualité* »³⁵⁵ (avec ce que cela comporte comme risques incestueux). Mais c'est là aussi la force du dispositif de sexualité que de permettre de s'appuyer sur des relais de pouvoir à l'intérieur même du cadre familial, au travers des parents, qui complètent l'emprise et la production de la sexualité, sous les

³⁵³ *Ibid.*, p. 139.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 141.

³⁵⁵ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 143.

dehors du médecin, du pédagogue, du psychiatre. Le dispositif de sexualité est donc ici double et d'autant plus productif qu'il a pénétré un lieu d'enjeux essentiel pour le pouvoir. Dans l'esprit de Foucault, cette installation du dispositif de sexualité au sein de la famille est redoutablement efficace car c'est la famille elle-même qui, sous l'irruption de l'anormalité en son sein (l'enfant masturbateur par exemple, ou homosexuel), va réclamer l'appui de la médecine pour l'aider à conjurer autant que possible ces anomalies. Ceux-là même qui ont créé ces catégories d'anormalité, qui les ont rendues visibles, leur ont donné un nom et en même temps une pathologie. La famille s'ouvre alors à un « *infini examen* »³⁵⁶ qu'elle aura elle-même appelé de ses vœux, encore que poussée par l'incorporation du dispositif de sexualité en son sein :

*« La famille, c'est le cristal dans le dispositif de sexualité : elle semble diffuser une sexualité qu'en fait elle réfléchit et diffracte. Par sa pénétrabilité et par ce jeu de renvois vers l'extérieur, elle est pour ce dispositif un des éléments tactiques les plus précieux. »*³⁵⁷

C'est là l'enjeu du dispositif de sexualité : permettre au pouvoir de pénétrer l'intimité du foyer et, en son sein, d'y *produire* la sexualité. Car le dispositif de sexualité aboutit bien, sous les dehors de la psychanalyse qui tend pourtant à sortir la sexualité de la famille, ou du moins *l'aveu* de sexualité, à renforcer le dispositif d'alliance, dans un processus inversant cependant le rapport entretenu entre les deux :

« De la direction de conscience à la psychanalyse, les dispositifs d'alliance et de sexualité, tournant l'un par rapport à l'autre selon un lent processus qui a maintenant plus de trois siècles, ont inversé leur position ; dans la pastorale chrétienne, la loi de l'alliance codait cette chair qu'on était en train de découvrir et elle lui imposait

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 147.

³⁵⁷ *Ibid.*

d'entrée de jeu une armature encore juridique ; avec la psychanalyse, c'est la sexualité qui donne corps et vie aux règles de l'alliance en les saturant de désir. »³⁵⁸

C'est par la famille, et grâce au dispositif de sexualité que les techniques de pouvoir tendent à devenir productives, éminemment plus étendues et efficaces dans leur capacité à savoir, à contrôler, à normer. Notamment parce que la société toute entière va elle-même se considérer, au sein du foyer, comme objet de surveillance, de contrôle, amené à se rapporter par après, suite à l'aveu, au savoir médical, pédagogique, psychiatrique, la « *technologie du sexe* »³⁵⁹, celle-là même qui norme et qui va soutenir le modèle de l'alliance – *technologie de correction* donc.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 149-150.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 157.

Chapitre 2.

Le pouvoir sur la vie ou « bio-pouvoir »

Dans la période tardive de son œuvre, Foucault poursuit sa réflexion sur la question du pouvoir productif telle qu'elle a été développée dans *Surveiller et punir*. Mais si, dans un premier temps, le pouvoir tendant à être productif (sous la forme de la discipline) était encore, comme nous l'avons montré, étroitement lié aux mécanismes de la souveraineté, Foucault va ensuite s'intéresser aux procédés libérés de pareils « archaïsmes ».

Ce tournant dans l'analyse du pouvoir provient de la théorie du « bio-pouvoir ». Il s'accomplit par la découverte d'un nouvel objet – un objet inédit pour le pouvoir, mais également pour la théorie du pouvoir. Il s'agit de la *population*, objet qui se distingue radicalement du corps, que celui-ci soit exclu ou discipliné. Foucault décrit également une nouvelle méthode politique – le « gouvernement » et un nouveau mécanisme qui lui correspond – le « dispositif de sécurité ».

1. Du pouvoir souverain au bio-pouvoir

Avant de décrire à proprement parler le dispositif de sécurité et ce qu'il recouvre en termes de pouvoir, il convient de revenir sur la distinction précise que Foucault effectuait entre chaque forme de pouvoir. Ainsi doit-on être mieux à même d'appréhender la troisième manifestation du pouvoir décrite par Foucault et qui va nous occuper dans ce chapitre.

Au début de sa Leçon du 11 janvier 1978, dans le cadre du cours *Sécurité, territoire, population*, Foucault utilise deux exemples qui doivent permettre d'approcher la problématique du pouvoir, de ses manifestations, et de placer en face du pouvoir souverain et du pouvoir disciplinaire, une troisième forme de pouvoir, incarnée par le *dispositif de sécurité*. Nous allons

pour le moment analyser le second exemple, qui s'appuie sur l'étude comparée de trois maladies épidémiques et des trois différentes méthodes qui furent appliquées pour les combattre. Foucault évoque l'exemple de la lèpre et de la peste dans *Les Anormaux* (cours du 15 janvier 1975), afin de préciser la différence qui oppose pouvoir souverain et pouvoir disciplinaire³⁶⁰. Le lépreux, explique-t-il, faisait au Moyen Âge l'objet d'une exclusion en bonne et due forme de la communauté. Il devait regagner un monde autre, loin de la société dans laquelle il avait jusque-là vécu. Deux mondes hermétiques l'un à l'autre, et Foucault ajoute, deux mondes qui s'inscrivent dans une opposition – la plus extrême peut-être – entre vie et mort ; le lépreux n'était pas seulement banni de la communauté, il était en outre considéré comme mort, tant et si bien que l'on considérait ses biens comme ne lui appartenant plus (comme lorsque quelqu'un meurt et que ses biens sont partagés entre les héritiers). Il y a probablement, dans l'exemple de la lèpre et du bannissement du lépreux, la manifestation la plus pure du principe d'exclusion, principe qui servira de modèle à un grand nombre de bannissement dans le cadre du pouvoir souverain et ce jusque tardivement :

« Je crois, et je continue à croire, que cette pratique, que cette pratique ou ce modèle de l'exclusion du lépreux a bien été un modèle qui a été historiquement actif, tard encore dans notre société. En tout cas, lorsque, vers le milieu du XVII^{ème}, on a commencé la grande chasse aux mendiants, aux vagabonds, aux oisifs, aux libertins, etc. – et qu'on l'a sanctionnée soit par le rejet hors des villes de toute cette population flottante, soit par son enfermement dans les hôpitaux généraux –, je crois que c'était bien encore l'exclusion du lépreux,

³⁶⁰ Précisons tout de même que Foucault synthétise dans *Les Anormaux* son analyse des épidémies déjà effectuée, pour le lépreux dans *l'Histoire de la folie*, pour le pestiféré dans *Surveiller et punir*.

ou ce modèle-là, qui était politiquement activé par l'administration royale. »³⁶¹

Face à ce modèle de « gestion » de l'épidémie, Foucault oppose, toujours dans ce cours du 15 janvier 1975, le traitement dont va faire l'objet le pestiféré. Pour Foucault, on n'est plus à ce moment dans un processus d'exclusion mais bien dans un processus qui se rapprocherait de l'inclusion, au moyen de ce qu'il appelle le « *quadrillage de la ville pestiférée* »³⁶². À partir de ces deux modèles, et de la substitution de l'un (exclusif) au profit de l'autre (davantage inclusif) se jouent un tournant majeur et le glissement du pouvoir souverain vers le pouvoir disciplinaire. Nous reviendrons plus tard sur la vision chronologique du pouvoir, c'est-à-dire des formes de pouvoir, et comment Foucault va nuancer l'idée qu'il faille considérer que ceux-ci se succèdent strictement, hermétiquement. Précisons néanmoins que ce tournant entre pouvoir souverain et pouvoir disciplinaire, entre exclusion et inclusion, a lieu au XVIII^{ème} siècle³⁶³.

Devant les problèmes que pose le pestiféré, c'est la méthode de la mise en quarantaine qui prévaut : un navire, une ville, un territoire, vont être placés en quarantaine afin de circonscrire l'expansion de l'épidémie. À première vue, cela ne semble guère différer du traitement du lépreux : deux mondes vont désormais cohabiter, le monde sain et le monde infecté, le monde de vie et le monde de mort. D'autre part, le pestiféré – comme le lépreux – est empêché de quitter la zone qui a été délimitée dans le cadre de la quarantaine.

³⁶¹ FOUCAULT, Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Seuil/Gallimard, 1999, p. 40-41.

³⁶² *Ibid.*, p. 41.

³⁶³ Foucault écrit à ce sujet : « *Il me semble qu'en ce qui concerne le contrôle des individus, au fond, l'Occident n'a eu que deux grands modèles : l'un, c'est celui de l'exclusion du lépreux ; l'autre, c'est le modèle de l'inclusion du pestiféré. Et je crois que la substitution de l'inclusion du pestiféré, comme modèle de contrôle, à l'exclusion du lépreux, est l'un des grands phénomènes qui se sont passés au XVII^{ème} siècle.* » (*Ibid.*).

Cela situe bien la manière dont, dans le pouvoir disciplinaire, exclusion et inclusion se superposent, il n'y a pas exclusivité de l'inclusion au détriment de l'exclusion. La mise en quarantaine du pestiféré est bien différente, au-delà des seules apparences, du bannissement du lépreux. Le monde dans lequel est rejeté le lépreux est un monde sans formes, sans caractéristiques, « *territoire confus* »³⁶⁴ dit Foucault. Le monde du pestiféré, celui de la quarantaine, est au contraire un territoire analysé, géométrisé, quadrillé, qui a été scindé en différentes parties, allant par ordre d'importance de la rue au quartier puis au district et à la ville elle-même. Si le monde du lépreux est un territoire abandonné, celui du pestiféré est au contraire, et de façon constante, observé, surveillé et analysé : il fait l'objet d'un examen permanent. Sains et malades sont comptés régulièrement pour constater l'expansion ou non de l'épidémie :

*« Il ne s'agit pas de chasser, il s'agit au contraire d'établir, de fixer, de donner son lieu, d'assigner des places, de définir des présences, et des présences quadrillées. Non pas rejet, mais inclusion. Vous voyez qu'il ne s'agit pas non plus d'une sorte de partage massif entre deux types, deux groupes de population : celle qui est pure et celle qui est impure, celle qui a la lèpre et celle qui ne l'a pas. Il s'agit, au contraire, d'une série de différences fines et constamment observées entre les individus qui sont malades et ceux qui ne le sont pas. Individualisation, par conséquent, division et subdivision du pouvoir, qui arrive jusqu'à rejoindre le grain fin de l'individualité. Nous sommes très loin, par conséquent, du partage massif et grouillant, caractérisant l'exclusion du lépreux. »*³⁶⁵

On retrouve, dans le traitement de la peste, l'idée d'une individuation de la société et le rapprochement du pouvoir au plus près de l'être, de son corps singularisé, afin de créer un savoir et, à partir de ce savoir, d'affronter l'épidémie, de tenter de rétablir la société dans les normes de sa survie, de sa

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 43.

santé. On ne prélève pas les corps (les lépreux) pour les placer ailleurs, loin et ainsi préserver la société. Grâce aux technologies de savoir, il s'agit de dresser les corps, de les rendre aptes, de les faire fonctionner, en sorte de les rendre productifs, dans le cadre d'une mise aux normes, d'une normalisation. Et c'est bien là le principe de la méthode disciplinaire (confer la section II et les lieux disciplinaires – lieux de normalisation par excellence – que sont l'armée et l'école). Ce que Foucault appelle « *l'invention des technologies positives de pouvoir* »³⁶⁶.

Dans sa Leçon du 11 janvier 1978 (cours *Sécurité, territoire, population*) Foucault reprend la distinction entre le traitement du lépreux et le traitement du pestiféré, la manière dont ces deux traitements recouvrent deux formes de pouvoir, pouvoir souverain et pouvoir disciplinaire, et deux notions, l'exclusion et l'inclusion. À ces deux manifestations de pouvoir face aux épidémies de lèpre et de peste, Foucault ajoute dans sa leçon l'analyse d'une troisième sorte de pouvoir, qu'il incarne à ce stade sous le nom de « dispositif de sécurité ».

Le dispositif de sécurité s'oppose aux dispositifs disciplinaires tout comme aux mécanismes de souveraineté. Foucault en montre la nouveauté en le comparant aux nouveaux procédés de lutte contre l'épidémie. Il revient ainsi à son analyse des moyens de lutte contre la lèpre (archétypes de l'exclusion) et contre la peste (modèle disciplinaire extrême) et les compare aux moyens de lutte déployés contre la variole. Son cours du 25 janvier 1978 cherche à préciser la nouveauté de ces moyens et en quoi cette nouveauté définit un pouvoir autre, qui se distingue du pouvoir souverain et du pouvoir disciplinaire. Le moyen essentiel de lutte contre la variole c'est – et c'est cela qui en fait quelque chose d'éminemment nouveau alors, s'affrontant à la rationalité médicale telle qu'elle était entendue alors – la variole elle-même,

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 44.

autrement dit ce procédé dit de variolisation, remplacé plus tard par la vaccination (bien plus efficace), et qui consiste à injecter le virus lui-même, prélevé sur un individu infecté dont on aura remarqué que la gravité de l'infection aura été moindre. La nouveauté de ces méthodes (inoculation et vaccination) est triple :

- Elles n'entrent pas en confrontation directe avec la maladie, mais la provoquent en quelque sorte pour stimuler la réaction qui la rendra inoffensive ; cette stratégie dévoile ainsi un nouveau principe préventif qui diffère du principe punitif.
- Elles n'ont pas recours au partage entre malades et bien portants – qui donnait lieu à un isolement spatial – mais s'adressent à l'ensemble des vivants.
- Elles n'individualisent pas les gens en les spécifiant par rapport à la norme mais les rassemblent dans le cadre d'une collectivité homogène particulière (la population). L'inclusion (dans une population donnée) est en principe totale.

Il y a donc, dans cet exemple des maladies infectieuses, trois méthodes de pouvoir très différentes, dont on voit qu'elles ne s'appuient pas sur les mêmes principes et qui avancent sur une échelle allant de l'exclusion la plus pure, soit le lépreux, à une inclusion aussi maximale que possible : on ne parle plus alors d'individus mais de population. Nous reviendrons par la suite sur l'importance que représente ce passage de l'individu à la population pour le bio-pouvoir. Il convient pour le moment d'apporter une précision importante quant à cette tri-partition qu'effectue Foucault au sein de sa théorie du pouvoir.

Un point essentiel, qu'évoque Foucault au cours de sa Leçon du 11 janvier 1978 (*Sécurité, territoire, population*), c'est que les trois formes de

pouvoir qu'il décrit, souverain, disciplinaire, bio-pouvoir (ou dispositif de sécurité, nous reviendrons sur cette analogie), ne se succèdent pas dans le temps, tout du moins ne se succèdent pas *strictement* dans le temps. Il n'y a pas pouvoir souverain puis pouvoir disciplinaire puis bio-pouvoir. Il y a en vérité des époques où l'un ou l'autre pouvoir est en position dominante, c'est lui qui a le plus d'impact dans la communauté considérée. Mais les deux autres formes de pouvoir n'en sont pas forcément absentes, on peut en retrouver des restes, ou des prémisses :

« Dans le système juridico-légal, celui qui fonctionnait, qui dominait en tout cas jusqu'au XVIII^{ème} siècle, il est absolument évident que le côté disciplinaire était loin d'être absent puisque, après tout, quand on imposait à un acte, même et surtout s'il était en apparence de peu d'importance et de peu de conséquence, lorsqu'on imposait un châtiment dit exemplaire, c'était bien précisément que l'on voulait obtenir un effet correctif sinon sur le coupable lui-même – car si on le pendait la correction était faible pour lui –, [du moins sur le] reste de la population. »³⁶⁷

De même, le pouvoir disciplinaire ne signifie pas que le bannissement de type souverain a disparu, que l'exclusion a disparu. La mise à l'écart existe bien, mais elle ne prime plus : ce qui prime c'est d'intégrer le maximum d'individus ou, devrait-on dire, de *réintégrer* le maximum d'individus (nous évoquerons plus loin ce point qui a à voir avec la norme et le principe primordial de « normalisation » chez Foucault). De la même manière, si on part du principe que l'espace sur lequel tel ou tel forme de pouvoir s'incarne est le territoire pour le pouvoir souverain³⁶⁸, le corps pour le pouvoir

³⁶⁷ FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard, Seuil, 2004, p. 8 (les crochets sont de l'éditeur).

³⁶⁸ Le corps existe bien pour le pouvoir souverain, mais celui-ci l'utilise essentiellement (que l'on pense ici au corps supplicé du régicide Damiens) pour manifester sa puissance sur un territoire.

disciplinaire et la population pour le bio-pouvoir, il faut cependant relever qu'entre pouvoir disciplinaire et bio-pouvoir, la différence n'est pas si nette. La discipline agit sur le corps, l'individu mais elle a bien comme visée une multiplicité (ce qu'on voit au travers des structures disciplinaires que sont l'école et l'armée). Dans le cadre du pouvoir disciplinaire, l'individu permet de scinder la multiplicité (Foucault parle « *d'individualisation des multiplicités* »³⁶⁹) mais c'est bien la multiplicité qui est visée au travers de cette spécification localisée. Or de la multiplicité à la population – qui, elle, va concerner le bio-pouvoir –, on voit que la différence n'est pas si grande. Cependant, et nous reviendrons là-dessus dans la troisième sous-partie de ce chapitre, on va voir qu'il y a malgré tout une conception très différente, que ce soit de la multiplicité ou de la population, entre le pouvoir disciplinaire et le bio-pouvoir. En somme, l'analyse que fait Foucault du pouvoir tend à montrer un pouvoir non pas homogène, mais hétérogène, où l'on peut trouver des signes de l'un ou l'autre type de pouvoir dans un temps où paraît surtout s'imposer le pouvoir souverain, le pouvoir disciplinaire ou le dispositif de sécurité :

« Il n'y a pas l'âge du légal, l'âge du disciplinaire, l'âge de la sécurité. Vous n'avez pas des mécanismes de sécurité qui prennent la place des mécanismes juridico-légaux. En fait, vous avez une série d'édifices complexes dans lesquels ce qui va changer, bien sûr, ce sont les techniques elles-mêmes qui vont se perfectionner, ou en tout cas se compliquer, mais surtout ce qui va changer, c'est la dominante, ou plutôt le système de corrélation entre les mécanismes juridico-légaux, les mécanismes disciplinaires et les mécanismes de sécurité. »³⁷⁰

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 14.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 10. Je souligne.

2. « Sexe » : articulation discipline / bio-pouvoir

Dans la dernière partie de *La Volonté de savoir*, « Droit de mort et pouvoir sur la vie », Foucault met en avant la manière dont le droit de mort que possédait le souverain, qui consistait autant en la possibilité de châtier celui qui attentait directement à sa vie que de demander à ses sujets de faire la guerre pour protéger son royaume, a totalement changé de sens pour aboutir aux guerres extrêmement meurtrières et aux holocaustes du XX^{ème} siècle. C'est en effet et précisément ce changement de sens qui rend possible une telle « orgie » meurtrière : le remplacement de la personne du souverain derrière le droit de mort par la population. Ce sont désormais les populations qui, au travers de la nation engagée dans tel ou tel conflit, sont supposées se défendre, défendre leur vie, cela en affrontant à mort d'autres populations désignées comme ennemies. Ainsi Foucault note-t-il ce paradoxe que, parce qu'il s'agissait prétendument de défendre non plus la vie d'un *seul* souverain mais celle de *toute* une population (ou de toute une « race »), les guerres sont devenues extrêmement meurtrières. C'est l'expression singulière d'un pouvoir dont l'objet (ce sur quoi les dispositifs de pouvoir s'appliquent) s'est considérablement étendu en passant du souverain à la notion de « population ». « *Le pouvoir se situe et s'exerce au niveau de la vie* » dit Foucault, non plus la vie du souverain cependant mais celle de populations entières³⁷¹. Pour Foucault, ce déplacement de l'objet du pouvoir de la vie du souverain vers la vie au sens global s'incarne de deux manières. C'est d'abord – nous l'avons vu (voir Section II) – le corps, le corps comme machine qu'il s'agit de dresser, de rendre productif, qui vient se placer au centre du pouvoir disciplinaire. Ce que Foucault appelle, dans ce passage de *La Volonté de*

³⁷¹ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 180.

savoir, l'« *anatomo-politique du corps humain* »³⁷². C'est également « *le corps traversé par la mécanique du vivant et servant de support aux processus biologiques* »³⁷³ qui, pour Foucault, correspond à une « *bio-politique de la population* »³⁷⁴. Il s'agit là évidemment de deux appréhensions différentes du corps, l'un dans sa dimension « anatomique », comme ensemble de membres et des gestes qui leur sont afférents, qu'il va s'agir de dresser, de contrôler et de rendre efficaces dans leurs mouvements (typiquement les exercices et les manœuvres militaires décrits dans *Surveiller et punir* – qui par exemple décomposent en treize temps rigoureusement détaillés le fait chez le soldat de placer son arme à l'envers sur l'épaule –, exercices et manœuvres qui consistent à discipliner l'individu et son corps³⁷⁵), l'autre dans sa dimension spécifiquement « biologique », de reproduction, de santé, dont l'appréhension se fait non plus au niveau de l'individu mais de la population :

³⁷² *Ibid.*, p. 183.

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ Notons néanmoins qu'il y a déjà dans le corps disciplinaire tel que l'analyse Foucault, une appréhension du corps qui va au-delà du seul corps mécanique et prend déjà en compte le « *corps naturel* », qui a ses contraintes fonctionnelles et qu'il n'est pas possible de mouvoir de façon simplement artificielle : « [...] à travers cette technique d'assujettissement, un nouvel objet est en train de se composer ; lentement, il prend la relève du corps mécanique — du corps composé de solides et affecté de mouvements, dont l'image avait si longtemps hanté les rêveurs de la perfection disciplinaire. Cet objet nouveau, c'est le corps naturel, porteur de forces et siège d'une durée ; c'est le corps susceptible d'opérations spécifiées, qui ont leur ordre, leur temps, leurs conditions internes, leurs éléments constituants. Le corps, en devenant cible pour de nouveaux mécanismes du pouvoir, s'offre à de nouvelles formes de savoir. Corps de l'exercice, plutôt que de la physique spéculative ; corps manipulé par l'autorité, plutôt que traversé par les esprits animaux ; corps du dressage utile et non de la mécanique rationnelle, mais dans lequel, par cela même, s'annoncera certain nombre d'exigences de nature et de contraintes fonctionnelles. » (FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 181-182. (Je souligne)).

« Les disciplines du corps et les régulations de la population constituent les deux pôles autour desquels s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie. La mise en place au cours de l'âge classique de cette grande technologie à double face – anatomique et biologique, individualisante et spécifiante, tournée vers les performances du corps et regardant vers les processus de la vie – caractérise un pouvoir dont la plus haute fonction désormais n'est peut-être plus de tuer mais d'investir la vie de part en part. »³⁷⁶

Le « bio-pouvoir » selon Foucault, c'est bien l'articulation de ces deux appréhensions du corps, l'une disciplinaire, l'autre relevant du dispositif de sécurité avec une volonté de contrôle et de régulation des populations au moyen d'un savoir-statistique qui doit permettre de signifier dans quel sens doit tendre ce contrôle et cette régulation.

L'une des techniques les plus importantes dans le cadre de cette nouvelle forme du pouvoir, de cette nouvelle conception du champ du pouvoir, c'est bien – comme le fait remarquer Foucault – le dispositif de sexualité. Ce dispositif de sexualité dont nous expliquions dans le précédent chapitre combien il incarne cette volonté du pouvoir de s'immiscer dans ce que l'individu a de plus intime, son corps, non pas le corps disciplinaire, celui des gestes, des mouvements, de la coordination des membres, mais le corps reproducteur, le corps des affects et des maladies, le corps vivant et amené à mourir. Le dispositif de sexualité fait partie de ces nouveaux « *procédés de pouvoir et de savoir pren[ant] en compte les processus de la vie et entrepren[ant] de les contrôler et de les modifier* »³⁷⁷, tendant donc à constituer un « bio-pouvoir » et une « bio-politique » :

³⁷⁶ FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p.183.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 187. Je souligne.

« Si on peut appeler « bio-histoire » les pressions par lesquelles les mouvements de la vie et les processus de l'histoire interfèrent les uns avec les autres, il faudrait parler de « bio-politique » pour désigner ce qui fait entrer la vie et ses mécanismes dans le domaine des calculs explicites et fait du pouvoir-savoir un agent de transformation de la vie humaine [...]. »³⁷⁸

Le dispositif de sexualité incarne précisément ce virage vers le bio-pouvoir du fait qu'il se situe, comme l'écrit, Foucault, « à la charnière des deux axes le long desquels s'est développée toute la technologie politique de la vie »³⁷⁹. Il est à la fois envisagé selon le principe du corps disciplinaire, qu'il s'agit de dresser, de transformer, d'amener à la norme, et le corps « biologique », celui qui va pousser à ce que l'on s'intéresse non plus à l'individu mais à la population et à la nécessité d'en réguler les manifestations vivantes. À la fois objet de ce que Foucault appelle un « micro-pouvoir »³⁸⁰ (dans le cadre de la discipline) et de ce qu'il semble juste d'appeler en retour un « macro-pouvoir », dont l'attention et la politique se portent sur des groupes entiers, des populations. Ces deux formes de pouvoir se croisent au sein des quatre figures mises en avant par le dispositif de sexualité, ces fameuses figures que nous évoquions au cours du Chapitre 1. Si l'« enfant masturbateur » fait l'objet d'un suivi médical et de procédés de contraintes pouvant aller jusqu'à la cautérisation de l'urètre ou l'ablation du clitoris, il faut également percevoir derrière cet effort à dresser le corps de l'enfant une volonté d'endiguer ce qui est perçu comme une épidémie (la masturbation) porteuse de dégénérescences pour la population. On passe donc bien d'un « micro-pouvoir » (consultation médicale) à un « macro-pouvoir » (politique dont l'objet est global, concerne la population dans son entier). De

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 188.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 191.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 192.

même pour la « femme hystérique », qui fait l'objet d'une observation et de soins spécifiques car il convient de préserver les capacités de régénération de la population (par l'enfantement donc, et par le rôle maternel). Et le même jeu de pouvoirs croisés se retrouve au travers des figures du « couple malthusien » et de l'« adulte pervers » encore qu'ici ce sont les nécessités liées à la régulation des populations qui précèdent les dispositifs disciplinaires de dressage. Cela amène Foucault à parler de « *société du sang* », caractéristique d'un pouvoir de type souverain, et de « *société du "sexe"* » ou « *à sexualité* » au sein de laquelle

« [...] les mécanismes du pouvoir s'adressent au corps, à la vie, à ce qui la fait proliférer, à ce qui renforce l'espèce, sa vigueur, sa capacité de dominer, ou son aptitude à être utilisée. Santé, progéniture, race, avenir de l'espèce, vitalité du corps social, le pouvoir parle de la sexualité et à la sexualité ; celle-ci n'est pas marque ou symbole, elle est objet et cible. »³⁸¹

Les caractéristiques mêmes de la « sexualité » fondaient celle-ci à en faire cet objet de pouvoir selon Foucault, par ce qu'il nomme sa « *présence insidieuse* »³⁸² et qui nous rapproche de ce que nous évoquions dans le premier chapitre de cette section : par la sexualité, les mécanismes de pouvoir s'immiscent dans la famille, dans l'intimité de l'individu et surtout dans ce corps biologique si essentiel pour le nouveau pouvoir qui se manifeste au travers du dispositif de sécurité. Non plus le corps extérieur sur lequel se penchent les méthodes disciplinaires mais celui intérieur, biologique autant que des affects. La sexualité est un « *sens proliférant* »³⁸³ ajoute Foucault, et c'est en cela que loin d'être tue, cachée dans la société moderne, elle est

³⁸¹ *Ibid.*, p. 194. Je souligne.

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ *Ibid.*, p. 195.

« *suscitée* »³⁸⁴ par les techniques de pouvoir. Car, insiste Foucault, la sexualité est tout à la fois « *du côté de la norme, du savoir, de la vie, du sens, des disciplines et des régulations* »³⁸⁵. Tout cela à la fois en effet car, contrairement aux processus de pouvoir souverain, la sexualité incite à la prise en charge du vivant, en développant un savoir qui doit conduire à discipliner les corps dans l'objectif d'en réguler les fonctions, et particulièrement la fonction reproductive. De la discipline, et de son attachement à dresser des corps, on passe dans l'intervalle à la problématique de la population, aux nécessités démographiques qui imposent d'en déterminer le développement et d'en réguler l'expansion. Loin donc du « *droit illimité de la monstruosité toute-puissante* »³⁸⁶ qu'incarne d'après Foucault le pouvoir souverain face au sexe dans l'œuvre du Marquis de Sade.

La « sexualité » fait charnière entre pouvoir souverain et dispositif de sécurité, précise Foucault, et si nous évoquons plus haut la distinction qu'il fait entre « *société du sang* » et « *société du "sexe"* », la sexualité peut être appréhendée sous ces deux pans sociétaux. Derrière certains soucis de régulation des populations et des peuplements, on retrouve par exemple la préoccupation raciale, celle du sang et, bien souvent, de ce que les théories racistes désignent comme le « sang pur », qu'il faut protéger de la menace que ferait poser sur lui une sexualité non régulée. Jusqu'à l'expression la plus sanguinaire, la plus disciplinaire et la plus régulatrice à la fois de cette volonté de défense de la race et du sang : les pratiques génocidaires nazies³⁸⁷.

³⁸⁴ *Ibid.*

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ *Ibid.* p. 196.

³⁸⁷ Cf. à ce sujet les pages 196 et 197 de *La Volonté de savoir*.

3. Norme, population, gouvernement

Qu'est-ce que le « bio-pouvoir » en somme ? Dans la Leçon du 11 janvier 1978 du cours *Sécurité, territoire, population*, Foucault en donne la définition succincte suivante :

« [...] l'ensemble des mécanismes par lesquels ce qui, dans l'espèce humaine, constitue ses traits biologiques fondamentaux va pouvoir entrer à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie politique, d'une stratégie générale de pouvoir [...] »³⁸⁸

On voit que l'important c'est de comprendre précisément quels sont ces mécanismes et ce qu'ils recouvrent exactement en termes de « technologie du pouvoir ». Nous pensons pouvoir dire qu'ils relèvent chez Foucault de trois notions essentielles : la norme, la population et le gouvernement.

Le pouvoir souverain consiste en un prélèvement des corps afin de les soustraire de la société et de préserver celle-ci, selon une loi binaire définissant le licite et l'illicite. Le pouvoir disciplinaire suppose également un prélèvement mais celui-ci fait suite à une somme de procédés visant à dresser les corps d'après une norme et à parvenir ainsi, après cette séquence de dressage, à définir ceux qui seront aptes ou non. Au moins *dans un premier temps, la norme ne sert pas à exclure*, elle sert d'abord à dresser. Pour résumer, *l'objectif est d'abord d'inclure* un maximum de corps, d'individus, dans la norme, avant de procéder au temps de l'exclusion :

« La normalisation disciplinaire consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle, le normal étant précisément ce qui est capable de se conformer à cette

³⁸⁸ FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard, Seuil, 2004, p. 3.

norme et l'anormal, ce qui n'en est pas capable. En d'autres termes, ce qui est fondamental et premier dans la normalisation disciplinaire, ce n'est pas le normal et l'anormal, c'est la norme. Autrement dit, il y a un caractère primitivement prescriptif de la norme et c'est par rapport à cette norme posée que la détermination et le repérage du normal et de l'anormal deviennent possibles. »³⁸⁹

Foucault va jusqu'à inventer le néologisme de « *normation* » pour marquer le caractère premier de la norme, dans ce processus disciplinaire qui, en cherchant à dresser des corps, à les adapter à la norme dont il s'est fixé l'inculcation au corps, vise à *multiplier* les individus et les corps aptes. Foucault repère dans cette centralité placée sur la norme un trait caractéristique du développement du bio-pouvoir. Alors que la transgression au sein du pouvoir souverain tend à conduire, au moins en tant que pression ultime, à l'anéantissement du corps, à la mise à mort, la norme va permettre de créer ce que Foucault appelle un « *domaine de valeur et d'utilité* »³⁹⁰. Il ne s'agit dès lors plus d'envisager le sujet comme potentiellement transgressif, punissable par la loi et, ce, jusqu'à la possibilité de son exécution, il s'agit de concevoir des individus et des corps à dresser, que l'on va en quelque sorte placer en gravitation autour de cette norme plutôt que sous la menace du glaive de la loi. Ce qui fait dire à Foucault qu'« *une société normalisatrice est l'effet historique d'une technologie de pouvoir centrée sur la vie* »³⁹¹.

L'exemple de la lutte contre la variole montre de façon particulièrement éclairante que le dispositif de sécurité développe une approche nouvelle des « *objets négatifs* »³⁹². Ils ne sont plus entendus comme

³⁸⁹ *Ibid*, p. 59.

³⁹⁰ *Ibid*.

³⁹¹ *Ibid*.

³⁹² Nous entendons ici par « *objets négatifs* » ce qui était conçu comme transgressif dans le pouvoir souverain, anormal dans le pouvoir disciplinaire.

la limite négative de la normalité mais comme une variante possible de la norme. Le dispositif de sécurité permet ainsi d'introduire un objet comme l'« anormalité normale », un objet que l'on ne trouve ni dans la discipline ni dans la souveraineté. L'image servant à illustrer les « objets négatifs » dans le dispositif de sécurité n'est ainsi plus le segment avec ses deux pôles extrêmes et une échelle de mesure, mais une courbe d'oscilloscope qui autorise une multitude de variations, y compris de variations déviantes (le dispositif de sécurité s'appuie, pour Foucault, sur les méthodes de la théorie des probabilités). Pour le dire plus clairement, il ne s'agit plus d'exclure ce qui échappe à la norme mais de considérer la norme comme celle qui intègre précisément la possibilité de déviance, une norme souple donc. Si bien que la norme n'a plus le sens qu'elle a dans les processus disciplinaires, où elle est un point départ à partir duquel va s'effectuer le dressage des corps et, en fin de compte, le tri entre normalité et anormalité. Dans le cadre du dispositif de sécurité et, au-delà, du bio-pouvoir, l'anormalité est considérée comme un état de la norme ; si elle est mise en regard de ce qui se rapprochera davantage de la normalité (le taux par exemple de mortalité des enfants de moins de trois ans exposés à la variole que l'on rapporte au taux observé pour toute une population exposée à la variole et qui tend à montrer dans cette tranche d'âge une « anormalité », un taux significativement supérieur), la norme dans le cadre du dispositif de sécurité est bien celle qui inclut cet écart par rapport à ce qui semble davantage observé et qui va en faire la base du processus en jeu (tendre à réduire la mortalité générale en agissant sur la mortalité des enfants de moins de trois ans dans le cas de la variole). Dans le cadre du bio-pouvoir, « *la norme est un jeu à l'intérieur des normalités différentielles* »³⁹³ peut ainsi dire Foucault.

³⁹³ *Ibid.*, p.65.

Seconde notion essentielle dans le cadre du bio-pouvoir : la « population ». Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises combien cette notion est au cœur de la distinction entre biopolitique et pouvoir disciplinaire. Il nous faut néanmoins préciser davantage quel rôle joue exactement cette notion de « population » dans la théorie du bio-pouvoir de Foucault. Il est indéniable que derrière le souci du corps et de l'individu dans le pouvoir disciplinaire se jouait le souci de la multiplicité. Ainsi avons-nous pu dire précédemment que multiplicité et population sont deux conceptions qui tendent à rapprocher pouvoir disciplinaire et dispositif de sécurité : quoique focalisé sur des problématiques locales (le nombre de mouvements qu'il faut au corps d'un soldat pour placer de la meilleure des façons possibles son fusil sur l'épaule), il y a dans les procédés disciplinaires des enjeux bien plus généraux (pour l'exemple du fusil sur l'épaule et du soldat, obtenir une armée professionnelle, homogène, efficace ; plus largement, donner au pays une armée capable de le protéger voire de l'agrandir). Néanmoins, le problème de la multiplicité et celui de la population, qui distinguent les catégories générales d'après lesquelles on pourrait caractériser respectivement le pouvoir disciplinaire et le bio-pouvoir, ne recouvrent pas les mêmes enjeux. Ce sont là deux niveaux de phénomènes, explique Foucault à propos du problème de la rareté du grain :

« Non pas niveau collectif et niveau individuel, car après tout ce n'est pas simplement un individu qui va mourir, ou souffrir en tout cas de [la] rareté [du grain]. C'est bien toute une série d'individus. Mais on va avoir une césure absolument fondamentale entre le niveau pertinent pour l'action économique-politique du gouvernement, et ce niveau, c'est celui de la population, et un autre niveau, qui va être celui de la série, de la multiplicité des individus qui, lui, ne va pas être pertinent ou plutôt ne sera pertinent que dans la mesure où, géré comme il faut, maintenu comme il faut, encouragé comme il faut, il va permettre ce qu'on veut obtenir au niveau qui, lui, est

pertinent. La multiplicité des individus n'est plus pertinente, la population, oui. »³⁹⁴

La population est dès lors, pour le bio-pouvoir, le cadre pertinent au niveau duquel doivent agir les mécanismes de sécurité. Et ce cadre fait interagir de façon fort différente le collectif et l'individu, ce que Foucault appelle aussi la « *totalité du corps social* » et la « *fragmentation élémentaire* »³⁹⁵. La population est ainsi « *un personnage politique absolument nouveau* »³⁹⁶. Certes, la question de la population n'apparaît pas subitement avec le bio-pouvoir. La nouveauté cependant c'est qu'elle va être désormais appréhendée selon les termes d'une dynamique, dans ce que la population représente d'enjeux et de potentiels pour un territoire. Plus important encore, et c'est là qu'elle se rapproche de ce que nous disions au sujet de la norme telle qu'il faut la comprendre au sein du bio-pouvoir, « *on va la considérer comme un ensemble de processus qu'il faut gérer dans ce qu'ils ont de naturel et à partir de ce qu'ils ont de naturel* »³⁹⁷. Par naturel, ou « *naturalité* » comme l'écrit ensuite Foucault, il faut entendre ici l'ensemble des variations qui vont se produire sur une population, variations du climat, variations des récoltes, variation des impôts, etc. Toutes ces *variations empêchent de fait un contrôle absolu* du pouvoir souverain et de sa loi sur son territoire et la population qui s'y trouve. La population est un « *phénomène de nature* »³⁹⁸ qu'il est impossible de changer par décret, explique ainsi Foucault, cela ne supposant pas néanmoins qu'elle soit condamnée à rester un mystère insoluble, qu'elle ne puisse pas faire l'objet d'un savoir précis :

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 44.

³⁹⁵ *Ibid.* p. 68.

³⁹⁶ *Ibid.* p. 69.

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 72.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 73.

« [...] cette naturalité que l'on repère dans le fait de la population est perpétuellement accessible à des agents et à des techniques de transformation, à condition que ces agents et ces techniques de transformation soient à la fois éclairés, réfléchis, analytiques, calculés, calculateurs. Il faut non seulement, bien sûr, prendre en considération le changement volontaire des lois si les lois sont défavorables à la population. Mais surtout, si l'on veut favoriser la population ou obtenir que la population soit dans un rapport juste avec les ressources et les possibilités d'un État, il faut agir sur tout un tas de facteurs, d'éléments qui sont apparemment loin de la population, loin de sa fécondité, de sa volonté de reproduction. »³⁹⁹

On voit ainsi combien la population implique chez Foucault un savoir tout à fait spécifique. Il s'agit en effet d'intégrer, dans l'appréhension qu'on fait de celle-ci, des savoirs par rapport auxquels une analyse superficielle ne permettrait pas de voir de liens directs avec la population mais qui pourtant vont jouer en profondeur un rôle bien plus important qu'anticipé, et parfois un rôle vital. Foucault donne ici l'exemple des importations, qui exigent des calculs nombreux, un savoir profond, car il faut naviguer entre le danger que peuvent représenter des importations trop nombreuses, qui risqueraient de réduire les possibilités de travail de la population, et les importations que peut nécessiter la subsistance de la population (en cas de récoltes insuffisantes notamment, la nécessité de faire venir ponctuellement des blés de l'étranger tout en veillant à calculer les bonnes quantités nécessaires et à ne pas concurrencer de façon dangereuse le blé local). La notion de « population », c'est-à-dire la prise en compte au niveau des pouvoirs de la notion de « population » débouche, nous dit Foucault, sur « *une mutation très importante dans l'organisation et la rationalisation des méthodes de pouvoir* »⁴⁰⁰. Somme d'individus dont les comportements pris un par un ne

³⁹⁹ *Ibid.*, pp. 73-74.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 74.

peuvent être absolument anticipés, la population fait néanmoins masse, *doit faire* masse pour permettre un savoir efficace et susceptible d'avoir des répercussions aux grandeurs souhaités. Il faut donc repérer ce qui, à l'intérieur de cette population, constitue des invariants indépendants des individualités et sur lesquels on va pouvoir agir. L'invariant repéré peut de cette manière devenir un « *moteur d'action* »⁴⁰¹. Foucault évoque certains des premiers théoriciens de la population qui, au XVIII^{ème} siècle firent du « désir » un de ses invariants, une de ses notions susceptibles d'intéresser toute la population, et non pas quelques individus ou quelques groupes à l'intérieur de celle-ci. Le désir rejoint en vérité l'idée de cette norme flottante que nous décrivions auparavant, cette norme qui n'est pas la loi qui punit l'illicite dans le pouvoir souverain, qui ne consiste pas à être pris comme point de départ pour procéder à un partage entre normalité et anormalité telle qu'elle est envisagée au sein du pouvoir disciplinaire, mais cette norme qui intègre ce que nous appelions ces « anormalités normales », qui ne vise pas à empêcher ces « anormalités normales » mais à les intégrer dans les calculs qu'il conviendra d'effectuer pour agir le plus efficacement possible. Le « désir » est typiquement susceptible de déboucher sur un grand nombre de variations, possiblement contradictoires et concurrentes. Mais, écrit Foucault,

« ce désir est tel que, si on le laisse jouer et à condition de le laisser jouer, dans une certaine limite et grâce à un certain nombre de mises en relation et de connexions, il produira au total l'intérêt général de la population. Le désir, c'est la recherche de l'intérêt pour l'individu. L'individu peut d'ailleurs parfaitement se tromper dans son désir quant à son intérêt personnel, il y a une chose qui ne trompe pas, c'est que le jeu spontané, ou en tout cas à la fois spontané et réglé du désir, permettra en effet la production d'un intérêt, de quelque chose qui est intéressant pour la population elle-même. Production de l'intérêt collectif par le jeu du désir : c'est là ce qui marque à la fois

⁴⁰¹ *Ibid.*

la naturalité de la population et l'artificialité possible des moyens que l'on se donne pour la gérer. »

On reconnaît évidemment là la conception anglo-saxonne de l'intérêt, décrivant l'intérêt général comme la somme des intérêts particuliers, et particulièrement dans l'œuvre d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, qui visait notamment à montrer que la volonté chez chaque individu de chercher à améliorer son sort contribue *in fine* au bien de tous. Ce que Foucault décrit comme le « désir », c'est finalement ce que Adam Smith entendait par « intérêt personnel »⁴⁰². La centralité que prend subitement la notion de « désir » appliquée à l'idée de population signale une vision radicalement différente de celle qui prévalait dans le pouvoir souverain, où face au désir affirmé d'un homme (le souverain), c'était la multitude des désirs de la population que l'on ignorait :

« [...] le problème de ceux qui gouvernent, ça ne doit pas être absolument de savoir comment ils peuvent dire non, jusqu'où ils peuvent dire non, avec quelle légitimité ils peuvent dire non. Le problème c'est de savoir comment dire oui, comment dire oui à ce désir. Non pas, donc, la limite de la concupiscence ou la limite de l'amour-propre au sens de l'amour de soi-même, mais au contraire tout ce qui va stimuler, favoriser cet amour propre, ce désir, de

⁴⁰² « [...] l'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque ; le sens de sa proposition est ceci : Donnez-moi ce dont j'ai besoin, et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin vous-même ; et la plus grande partie de ces bons offices qui nous sont nécessaires s'obtiennent de cette façon. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. » (Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, Garnier Flammarion, p. 84).

manière à ce qu'il puisse produire les effets bénéfiques qu'il doit nécessairement produire. »⁴⁰³

Derrière cette conception du « désir » et du rôle central qu'il peut jouer pour le bénéfice d'une société, il faut repérer – et cela Foucault l'indique bien – les principes de la philosophie utilitariste, véritable « *instrument théorique* » sous tendant « *le gouvernement des populations* »⁴⁰⁴. Le « désir », alors, est entendu dans le sens eudémoniste de la recherche du bonheur (ou du bien-être), recherche de l'intérêt et du bonheur que l'on attend de la satisfaction de cet intérêt. Mais recherche, « désir » qu'il convient d'étendre à la somme des individus, à la population, pour en faire un « moteur d'action », un outil capable d'agir sur la globalité des individus.

La population implique enfin, parce qu'elle est agitée de phénomènes irréguliers et imprévisibles, un savoir toujours plus approfondi, d'observations, de calculs. Car ce savoir, ce savoir sur les irrégularités qui agitent la population, il va aboutir à faire de ces phénomènes qui paraissaient impossibles à prévoir des objets de connaissance parfaitement réguliers. Ce sont ces fameux calculs que l'on commence à observer au XVII^{ème} siècle, notamment ceux de l'Anglais Graunt, précurseur de la démographie, qui parvint grâce à ses tableaux de chiffres à découvrir des constantes de ce qui semblait le moins susceptible d'en avoir, et par exemple les manières dont les gens meurent dans une ville, qui se retrouvaient dans les mêmes proportions d'une année sur l'autre, ou le taux de suicide à Londres. En somme, résume Foucault,

« La population, c'est un ensemble d'éléments à l'intérieur duquel on peut remarquer des constantes et des régularités jusque dans les

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 75. Je souligne.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 76.

accidents, à l'intérieur duquel on peut repérer l'universel du désir produisant régulièrement le bénéfice de tous, et à propos duquel on peut repérer un certain nombre de variables dont il est dépendant et qui sont susceptibles de le modifier. »⁴⁰⁵

Typiquement, on est là face à ce fameux « savoir-pouvoir » que nous avons déjà pu évoquer au sujet du dispositif de sexualité et de la psychiatrie⁴⁰⁶. Le savoir sur la population, le savoir qu'engendre la méthode qui consiste à considérer une société dans son ensemble et à en tirer des invariants, c'est celui qui va également constituer un instrument de pouvoir, à partir duquel agir sur la population au sein de laquelle on est allé chercher ce savoir. Cela concerne le pan proprement « biologique » de cette population (taux de mortalité, taux de natalité, taux de suicide, etc.) mais également cela peut concerner ses opinions, par rapport auxquels la population prend alors le nom de « public » :

« Le public, notion capitale au XVIII^{ème} siècle, c'est la population prise du côté de ses opinions, de ses manières de faire, de ses comportements, de ses habitudes, de ses craintes, de ses préjugés, de

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 76.

⁴⁰⁶ Foucault utilise notamment cette notion de « savoir-pouvoir » dans son cours du 5 février 1975, mais également dans celui du 19 mars 1975. Le « savoir-pouvoir » est alors la somme de connaissances que prêtant pouvoir acquérir la médecine, et particulièrement la médecine psychiatrique, pour prévenir les crimes dont il est impossible d'expliquer les motivations autrement que par la folie ; au pouvoir pénal qui lui demande de savoir s'il lui est possible ou non de condamner tel ou tel criminel, Foucault fait dire à la psychiatrie : « Voyez comme ma science est indispensable, puisque je suis capable de flairer le danger là même où nulle raison ne peut le faire apparaître. Montrez-moi tous les crimes auxquels vous avez affaire, et moi je suis capable de vous montrer que, derrière beaucoup de ces crimes, il y en a où je trouverai une absence de raison. C'est-à-dire encore, je suis capable de vous montrer que, au fond de toute folie, il y a la virtualité d'un crime et, par conséquent, justification de mon propre pouvoir. » (FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Seuil/Gallimard, 1999, p. 113-114).

ses exigences, c'est ce sur quoi on a prise par l'éducation, par les campagnes, par les convictions. »⁴⁰⁷

Le pouvoir est en quelque sorte *inclus* dans le savoir même, acquis en s'intéressant aux masses d'individus en tant que population. Car l'objet « population » est d'abord et avant tout le résultat de processus de pouvoir qui vont le faire émerger de la masse des individus, qui vont faire de sa compréhension un enjeu, et un enjeu qu'il faut sans cesse approfondir, affiner, connaître davantage et mieux. La population naît des nouvelles techniques de pouvoir et, en retour en quelque sorte, la population va elle-même susciter de nouvelles nécessités de connaissance, de nouveaux savoirs qui vont façonner les techniques nouvelles du pouvoir. On est bien au plus près de ce que Foucault entend par « savoir-pouvoir », qui se noue au sein de la notion de « population » « *comme corrélatif de pouvoir et comme objet de savoir* »⁴⁰⁸ :

« [...] c'est un jeu incessant entre les techniques de pouvoir et leur objet qui a petit à petit découpé dans le réel et comme champ de réalité la population et ses phénomènes spécifiques. Et c'est à partir de la constitution de la population comme corrélatif des techniques de pouvoir que l'on a pu voir s'ouvrir toute une série de domaines d'objets pour des savoirs possibles. Et en retour, c'est parce que ces savoirs découpaient sans cesse de nouveaux objets que la population a pu se constituer, se maintenir comme corrélatif privilégié des mécanismes modernes de pouvoir. »⁴⁰⁹

Ce « savoir-pouvoir », obtenu à partir des techniques qui vont servir à connaître ce qu'est la population et qui vont permettre d'agir à un niveau de masse humaine inégalé, a pour corollaire cette technique nouvelle de pouvoir que Foucault va désigner sous le terme de « *gouvernement* ». C'est la

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 77.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 81.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 80-81.

troisième notion essentielle à aborder pour comprendre ce que recouvre chez Foucault « biopolitique » et « bio-pouvoir ». Bien sûr, c'est une notion qui émerge dès le Moyen Âge, dans tous ces traités qui ne visent plus tant à « conseiller le prince » qu'à exposer un « art de gouverner ». Mais cet « art de gouverner » ne commence en vérité à gagner de l'importance dans le réel et dans les mécanismes de pouvoir qu'à partir du XVIII^{ème} siècle selon Foucault. Or c'est précisément la notion de population qui va provoquer ce tournant nécessaire pour sortir l'art de gouverner du caractère finalement trop abstrait de la souveraineté et de la notion qui lui est attachée de « contrat »⁴¹⁰. Foucault n'hésite ainsi pas à dire que « *c'est grâce à la perception des problèmes spécifiques de la population [...] que le problème du gouvernement a pu enfin être pensé, réfléchi et calculé hors du cadre juridique de la souveraineté.* »⁴¹¹ On retrouve l'idée tout juste soulevée de ce « savoir-pouvoir » qui fait que l'objet même du savoir suscite les mécanismes qui vont s'imposer au pouvoir : les processus de pouvoir nouveaux vont être inhérents au savoir tiré de la population, ils y sont *inclus* comme nous avons déjà pu le formuler précédemment.

Foucault va un peu plus loin en précisant que derrière la population, c'est le savoir statistique, *la statistique* qui va non seulement permettre d'obtenir une connaissance globale, efficace, rationnelle, de masses d'individus toujours plus grandes mais créer l'objet même de son savoir, non

⁴¹⁰ Foucault écrit à ce sujet : « *La théorie du contrat – du contrat fondateur, de l'engagement réciproque des souverains et des sujets – va être cette espèce de matrice à partir de laquelle on essaiera de rejoindre les principes généraux d'un art de gouverner. Mais si la théorie du contrat, si cette réflexion sur les rapports du souverain et de ses sujets a eu un rôle fort important dans la théorie du droit public, [en réalité], – l'exemple de Hobbes [le] prouve à l'évidence –, malgré le fait que ce qu'[on] voulait arriver à trouver, c'étaient au bout du compte les principes directeurs d'un art de gouverner, [on] en est toujours resté à la formulation de principes généraux de droit public.* » (*Ibid.*, p. 106 ; les rectifications entre crochets sont de l'éditeur).

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 107.

plus comme entité abstraite, mais tout ce qu'il y a de plus concret, par des séries de chiffres, de taux, de moyennes : toutes ses régularités qui permettent de dire qu'une population est ceci et n'est pas cela, qu'elle fait davantage ceci que cela, ou qu'elle meurt plus de telle maladie que de telle autre, et ce à des âges et selon des critères de lieu précis. C'est la statistique, par sa capacité à saisir des généralités sur ce immense regroupement d'individus que constitue la population, qui va faire de celle-ci un objet de savoir non seulement pertinent mais aussi susceptible d'être appréhendé, décrit et, *in fine*, objet des nouvelles technologies de pouvoir⁴¹².

Foucault précise néanmoins que, si le cadre familial a alors été supplanté par celui de la population, un niveau éminemment plus efficace pour le gouvernement, il n'en reste pas moins un lieu essentiel où faire jouer certains mécanismes de pouvoir, et par exemple, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le dispositif de sexualité et ses corollaires normatifs :

« [La famille] n'est [...] plus un modèle ; elle est un segment, segment simplement privilégié parce que, lorsqu'on voudra obtenir quelque chose de la population quant au comportement sexuel, quant à la démographie, au nombre d'enfants, quant à la consommation, c'est bien par la famille qu'il faudra passer. »⁴¹³

Ainsi la famille est-elle à présent *instrument*, et non plus *modèle*, un instrument tout à fait essentiel d'ailleurs, car si le modèle c'est à présent la population, la famille constitue toujours un cadre privilégié où un certain nombre de procédés du pouvoir vont s'accomplir et acquérir une réelle

⁴¹² Foucault explicite un peu plus loin cette idée : « [...] la population va être l'objet dont le gouvernement devra tenir compte dans ses observations, dans son savoir, pour arriver effectivement à gouverner de façon rationnelle et réfléchie. La constitution d'un savoir de gouvernement est absolument indissociable de la constitution d'un savoir de tous les processus qui tournent autour de la population au sens large, ce qu'on appelle précisément l'« économie ». » (*Ibid.*, p. 109)

⁴¹³ *Ibid.*, p. 108.

efficacité (les campagnes de vaccination par exemple). Mais c'est néanmoins bien parce que la population a remplacé la famille au sein des préoccupations des mécanismes de pouvoir que l'art de gouverner va devenir possible. « *Ce qui fait que la population permet le déblocage de l'art de gouverner, c'est donc qu'elle élimine le modèle de la famille* »⁴¹⁴ nous dit Foucault.

Autre point essentiel qui fait que le gouvernement, l'art de gouverner pleinement accompli se définit à partir de ce nouveau cadre d'expression des technologies de pouvoir que constitue la population. Le but recherché n'est en effet pas de gouverner pour gouverner, comme on pouvait dire que l'objectif du roi, dans le pouvoir souverain, consistait essentiellement à régner, tenir un territoire sur sa coupe, l'étendre ou, inversement, le défendre (le *faire* défendre) et le préserver face aux velléités des souverains voisins et concurrents d'étendre leur pouvoir et d'accroître la puissance attachée à leur nom. Les préoccupations des mécanismes de pouvoir sont à présent celles, considérablement étendues, qui concernent la population, l'amélioration de ses conditions de vie, la lutte contre les épidémies susceptibles de la toucher, la nécessité de stimuler sa croissance ou, au contraire, d'en freiner l'expansion, selon les ressources disponibles et les capacités du lieu où vit cette population. Ce qui intéresse désormais les technologies de pouvoir, ce n'est plus la sûreté extrêmement restreinte du roi⁴¹⁵, qui pouvait nécessiter de

⁴¹⁴ *Ibid.*

⁴¹⁵ Foucault évoque, dans la Leçon du 25 janvier 1978, combien le Prince de Machiavel représente l'acmé de ce souci du pouvoir souverain à se concentrer sur la « sûreté du Prince » : « *loin de penser que Machiavel ouvre le champ à la modernité de la pensée politique, je dirai qu'il marque, au contraire, la fin d'un âge, ou en tout cas qu'il culmine à un moment, il marque le sommet d'un moment dans lequel le problème était bien celui de la sûreté du Prince et de son territoire.* » (*Ibid.*, p. 67).

coûteuses guerres pour les peuples, tant en termes de ravitaillement que de vies perdues, mais la sécurité de la population⁴¹⁶:

« La population apparaît [...], plutôt que la puissance du souverain, comme la fin et l'instrument du gouvernement : sujet de besoins, d'aspirations, mais aussi objet entre les mains du gouvernement. [...] L'intérêt comme conscience de chacun des individus constituant la population et l'intérêt comme intérêt de la population, c'est cela qui va être, dans son équivoque, la cible et l'instrument fondamental du gouvernement des populations. Naissance d'un art ou, en tout cas, de tactiques et de techniques absolument nouvelles. »⁴¹⁷

Foucault insiste néanmoins. Si le gouvernement, en tant qu'art de gouverner une population, est caractéristique du bio-pouvoir, d'un pouvoir tourné vers un savoir de la vie, des conditions de vie des individus pris dans leur ensemble et des possibilités d'améliorer cela, il ne faut cependant pas considérer que pouvoir souverain et pouvoir disciplinaire disparaissent subitement. Ils sont bien là mais, comme nous l'avions exposé plus tôt, l'une des trois formes qu'est susceptible de prendre le pouvoir finit par dominer les deux autres, et c'est évidemment le bio-pouvoir. Le pouvoir souverain existe toujours mais la loi n'est plus première (de la souveraineté vers l'art de gouverner), elle est celle qui va donner une forme juridique à l'art de gouverner (de l'art de gouverner vers la souveraineté). De même, le pouvoir disciplinaire est toujours présent, à travers les écoles, à travers les casernes, mais ces technologies sont désormais au service d'une gestion globale,

⁴¹⁶ Rappelons cependant, comme nous l'évoquions plus haut, que Foucault explique également les grands massacres guerriers ou génocidaires du XX^{ème} siècle précisément par ce déplacement du souci de la sûreté du souverain à la sécurité de la population, mêlée parfois au concept de « race ». Cette « sécurité » de la population ne fut donc, à certains moments de l'histoire, pas moins coûteuse en vies que ce que valut en guerres la sûreté du souverain, et souvent même considérablement plus meurtrière.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 109.

précisément (et non contradictoirement) grâce à la finesse des champs sur lesquels elles agissent :

« Jamais [...] la discipline n'a été plus importante et plus valorisée qu'à partir du moment où on essayait de gérer la population ; gérer la population ne voulant pas dire simplement gérer la masse collective des phénomènes ou les gérer au niveau, simplement, de leurs résultats globaux ; gérer la population, ça veut dire la gérer également en profondeur, la gérer en finesse et la gérer dans le détail. »⁴¹⁸

Si les formes de pouvoir se succèdent, dans la prééminence qu'elles occupent à un moment ou un autre, elles se chevauchent également, s'entremêlent, les anciennes formes apportant toute une somme de techniques dans lesquelles le nouveau pouvoir – le pouvoir qui a pris le pas sur les autres – va aller chercher des procédés à même de servir ses objectifs. D'une certaine manière, *ce ne sont pas forcément les techniques de pouvoir qui changent* (bien que d'autres techniques vont se faire jour, par exemple la variolisation puis la vaccination dans le traitement des épidémies de variole), *c'est l'usage qui en est fait et les objectifs que l'on va assigner à ce (ré)usage.*

4. Productivité du pouvoir et inclusion

Nous rappelions plus haut combien le pouvoir souverain avait partie liée avec le prélèvement brut des corps, un prélèvement des individus déviants que l'on destine au bannissement, à l'exclusion. Sur le corps du régicide Damiens, mené au supplice, le pouvoir souverain imprime sa force démesurée, et les signes de cette force – qui sont les membres de Damiens, écartelé dans les conditions que l'on sait, les membres arrachés devant un

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 110. Je souligne.

public nombreux – réside dans la spectaculaire manière dont le pouvoir souverain exclut celui qui aura été jugé déviant et, premier parmi tous les déviants, le régicide. Le régicide est en effet l'affront fait directement à la personne du souverain, menace à la sûreté du souverain qui est le cœur même du pouvoir souverain – menace suprême qui en tant que telle doit recevoir la punition maximale, l'exclusion définitive, dans les conditions les plus épouvantables. Si le pouvoir souverain produit quelque chose dans ce cadre de manifestation de sa force, ce doit être de la crainte, crainte devant sa force démesurée et devant la punition disproportionnée pour celui qui aura osé attenter aux jours du souverain. On peut bien sûr songer que l'exemplification qui découle, dans le cadre du pouvoir souverain, de l'exclusion pure et brutale du déviant, peut avoir des effets dans le temps, par la terreur qu'aura pu par exemple inspirer le supplice sur la personne de Damiens. Mais il y a, dans ce prélèvement des corps réalisé par le pouvoir souverain quelque chose de foncièrement improductif. D'une part, le répressif ne vise effectivement qu'à l'exclusion, il n'intervient que pour exclure, et s'il y a une dimension exemplifiante (éventuellement normative donc), celle-ci n'intervient qu'une fois la déviance accomplie, en réaction donc à cette déviance. D'autre part, l'exclusion pure, la répression dans le cadre du pouvoir souverain, conduit à effacer immédiatement – au moins physiquement – le corps du condamné, le corps du déviant. Au même moment où le pouvoir souverain fait jouer sa force, celle-ci va anéantir l'objet même de la manifestation en jeu du pouvoir. Que produit dès lors le pouvoir souverain qui ne soit pas seulement négatif ? Il exclut, il contraint par la peur, en même temps qu'il montre son pouvoir, il en efface la manifestation effective.

Dans le cadre disciplinaire, la norme est elle au centre des rapports de pouvoir. Non pas comme valeur exemplifiante qui viendrait après l'exclusion, mais horizon fixé préalablement à toute exclusion et dans laquelle les différentes technologies disciplinaires doivent permettre d'intégrer les corps

et les individus. Le déviant ne sert pas d'exemple, comme dans le pouvoir souverain, il est celui qui – après que l'exemple de la norme et les cadres disciplinaires dans lesquelles il s'agit de s'exercer à rejoindre celle-ci l'ont travaillé – n'a pas su rejoindre l'horizon normatif fixé par les procédés disciplinaires⁴¹⁹. La discipline intervient donc en amont, laissant la possibilité au potentiel déviant de rejoindre la norme, quand le pouvoir souverain intervenait en aval, quand la déviance avait été constatée et impliquée la punition. On a donc bien deux manifestations très différentes de pouvoir, comme nous l'avons largement décrit auparavant : d'une part, le seul objectif d'exclure par un pouvoir qui ne tourne autour que d'une seule chose, la sûreté du souverain ; d'autre part, l'ambition fondamentale, primaire, d'inclure, en favorisant la normalisation, ou « *normation* » des corps et des individus. Or, ce processus de normalisation, ou « *normation* », dans le cadre de dispositifs disciplinaires, il est à l'œuvre depuis le XVIII^{ème} siècle selon Foucault. Et il faut concevoir que c'est bien d'après cette nouvelle conception du pouvoir vers davantage d'inclusion qu'il faut désormais aborder la question du pouvoir, en moins en Occident. En même temps que le pouvoir disciplinaire s'impose, il tend à rendre *archaïque* le pouvoir souverain :

« [...] l'idée que le pouvoir pèse en quelque sorte de l'extérieur, massivement, selon une violence continue que certains (toujours les mêmes) exerceraient sur les autres (qui sont eux aussi toujours les mêmes), ceci est une espèce de conception du pouvoir qui est empruntée à quoi ? Au modèle, ou à la réalité historique, comme vous voudrez, d'une société esclavagiste. [...] En faisant du pouvoir un mécanisme qui n'a pas pour fonction de produire, mais de prélever, d'imposer des transferts obligatoires de richesse, de priver par conséquent du fruit du travail ; bref, l'idée que le pouvoir a

⁴¹⁹ Dans *Les Anormaux (Cours du 15 janvier 1975)*, p. 46, Foucault écrit : « *la norme porte avec soi à la fois un principe de qualification et un principe de correction. La norme n'a pas pour fonction d'exclure, de rejeter. Elle est au contraire toujours liée à une technique positive d'intervention et de transformation, à une sorte de projet normatif.* »

essentiellement pour fonction de bloquer le processus de production et d'en faire bénéficiaire, dans une reconduction absolument identique des rapports de pouvoir, une certaine classe sociale, me semble se référer non pas du tout au fonctionnement réel du pouvoir à l'heure actuelle, mais au fonctionnement du pouvoir tel qu'on peut le supposer ou le reconstruire dans la société féodale. »⁴²⁰

L'idée du pouvoir productif, de la plus ou moins grande productivité des technologies du pouvoir, est une idée souvent évoquée par Foucault et qui participe bien du principe d'un pouvoir tendant à davantage se centrer sur des technologies positives, ne visant plus la simple exclusion, le prélèvement sans autre but que lui-même, mais des processus de pouvoir tendant vers l'inclusion d'un maximum d'individus, comme avec le pouvoir disciplinaire et les multiplicités d'individus réunis dans des grands centres normatifs (écoles, casernes) ou avec le bio-pouvoir et la centralité dans celui-ci du dispositif de sécurité et du concept de « population » (concept au sein duquel il n'y aurait pas d'exclusion : sur un territoire donné, tout individu est partie intégrante de la population qui s'y trouve et sur laquelle va porter les récoltes de savoir et les processus de pouvoir). Il s'agit toujours d'aller vers davantage d'inclusion, et plus le pouvoir inclut, plus il est considéré chez Foucault comme positif, productif :

« [...] au fond le remplacement du modèle de la lèpre par le modèle de la peste correspond à un processus historique très important que j'appellerai d'un mot : l'invention des technologies positives de pouvoir. La réaction à la lèpre est une réaction négative ; c'est une réaction de rejet, d'exclusion, etc. La réaction à la peste est une réaction positive ; c'est une réaction d'inclusion, d'observation, de formation de savoir, de multiplication des effets de pouvoir à partir du cumul de l'observation et du savoir. On est passé d'une technologie de pouvoir qui chasse, qui exclut, qui bannit, qui marginalise, qui réprime, à un pouvoir qui est enfin un pouvoir

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 47. Je souligne.

positif, un pouvoir qui fabrique, *un pouvoir qui observe, un pouvoir qui sait et un pouvoir qui se multiplie à partir de ses propres effets.* »⁴²¹

Pour Foucault, c'est bien là que se situe la grande différence avec le pouvoir souverain. Celui-ci se concevait en effet comme superstructure, se plaçant au-dessus du territoire sur lequel jouaient les mécanismes de loi qui allaient en signaler les priorités, et la priorité au-dessus de toute, celle de la sûreté du souverain. On a donc un système de *pouvoir* extrêmement *hiérarchisé* et *localisé* sur un être. Le nouveau pouvoir, qui émerge avec les mécanismes de discipline pour aboutir au bio-pouvoir, s'incarne bien différemment. Évidemment il reste des structures tendant à chapeauter les populations, à édicter des lois, à faire usage de la répression. Mais ce n'est là à présent qu'une manifestation parmi d'autres du pouvoir et parmi celles-ci, alors que les mécanismes de pouvoir *se diffusent* au sein même de ce sur quoi ils visent à agir, un *pouvoir non seulement inclusif mais qui s'inclut lui-même* dans l'objet central de son savoir : la population. Une structure de pouvoir incluse dans son objet même précisément parce que, comme le dit Foucault,

*« c'est un pouvoir qui [...] n'est pas répressif, mais productif – la répression n'y figurant qu'à titre d'effet latéral et secondaire, par rapport à des mécanismes qui, eux, sont centraux par rapport à ce pouvoir, des mécanismes qui fabriquent, des mécanismes qui créent, des mécanismes qui produisent. »*⁴²²

Dans ses leçons du 11 janvier et du 18 janvier 1978, présentées dans le cadre du cours *Sécurité, territoire, population*, Foucault prend différents exemples qui montrent bien le souci nouveau des mécanismes de pouvoir à être productifs. Ainsi du phénomène de vol. Pour le pouvoir souverain,

⁴²¹ *Ibid.*, p. 44. Je souligne.

⁴²² *Ibid.*, p. 48. Je souligne.

l'enjeu est simplement de partager le permis et le défendu, et dans le défendu se trouvera évidemment le vol, qui fera l'objet de la loi et d'une condamnation (« *fonctionnement pénal archaïque* »⁴²³ écrit Foucault). La question du vol n'est plus du tout posée de la même manière dans le cadre du dispositif de sécurité. Il ne s'agit en effet plus d'interdire une chose qui de toute façon arrivera. Il s'agit de saisir, grâce à un savoir précis, statistique, à quel niveau le vol se situe et si ce niveau n'est pas acceptable, comment améliorer cela. Les mécanismes de sécurité se conçoivent comme efficaces, productifs, non pas afin de tenter une éradication (illusoire) du vol, notamment grâce à une surenchère de la punition, mais parce qu'ils auront intégré le phénomène du vol comme inévitable et auront cherché à le ramener, là où c'est nécessaire, à des niveaux acceptables. Composante de la vie d'une population, le vol est inclus comme une manifestation inévitable au sein de celle-ci dont l'objectif ne doit pas être la simple répression mais le nivellement vers des paliers acceptables pour la population. Ainsi ne placera-t-on pas toutes les forces des mécanismes du pouvoir vers un objectif impossible à atteindre et qui pourrait même aggraver le phénomène (si par exemple le voleur, même pour un larcin extrêmement faible, risque la mort, il est possible que la tentation sera plus grande de tuer celui qu'il aura détroussé, afin d'éviter d'être reconnu plus tard). Il sera bien plus productif, car plus économique en forces investies, de s'appuyer sur des statistiques ciblant exactement les lieux où le vol survient davantage, voire les causes primaires qui tendent à pousser au vol (le mauvais éclairage d'une rue par exemple ou, plus globalement, la misère ou le chômage), pour rapprocher celui-ci d'un niveau où il peut être considéré comme acceptable. Ainsi, nous dit Foucault, « *le rapport économique entre le coût de la répression et le coût*

⁴²³ FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard, Seuil, 2004, p. 8.

de la délinquance [devient] la question fondamentale »⁴²⁴. Il ne faut pas tenter d'éradiquer à tout prix quelque chose qui inévitablement aura lieu. Mais il faut investir ce qu'il faut de techniques, de mécanismes qui sans rendre le coût de la répression prohibitif permettront de réduire efficacement le coût de la délinquance.

L'exemple de la disette, que Foucault aborde dans sa Leçon du 18 janvier 1978, est à cet égard plus parlant encore. Face à la disette, et jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les mécanismes de pouvoir sont à la fois juridiques (d'ordre souverain donc) et disciplinaires. Ces mécanismes forment une somme de contraintes – de prix, de stockage, de limitation des exportations – qui doit permettre d'encadrer tant les stocks de céréales disponibles que les prix auxquels ceux-ci seront vendus. Empêcher par exemple de stocker c'est empêcher une flambée des prix en cas de mauvaises récoltes (le récoltant étant tenté, en voyant les prix augmenter, de stocker ses récoltes, renchérissant d'autant plus leur prix). On est là dans un système anti-disette de type mercantiliste, dominant en Europe entre les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Or, constate Foucault, si ce système était effectivement conçu comme une réponse au phénomène de disette, il en était pour le moins une réponse imparfaite, sinon tout à fait déficiente, multipliant les effets pervers et n'empêchant finalement pas la survenue des disettes. On retrouve ici le principe d'un pouvoir répressif, d'un pouvoir négatif qui, plutôt que d'intégrer un événement qui doit survenir, de l'analyser, d'en comprendre les conditions de survenue et de lui faire atteindre un niveau acceptable de manifestation, va tout tenter pour le faire disparaître de la réalité, en partant d'une norme optimale où cet événement ne doit pas survenir. Mais les mécanismes disciplinaires ou juridiques mis en place n'aboutissent qu'à créer d'autres difficultés et la survenue de ce qu'on avait prétendu empêcher. En

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 11.

sorte que le système juridico-disciplinaire, le système de légalité et de règlements mis en place est éminemment peu productif, sinon tout à fait contre-productif dans l'objectif qui lui était pourtant assigné d'empêcher la disette.

Devant cette inefficacité redoutable, qui pourtant additionne les efforts pour changer la réalité et en évacuer une chose que l'on aura jugé nécessaire de sortir du réel (la disette peut entraîner des révoltes populaires dans les villes et menacer la sûreté du prince, objectif ultime des mécanismes de pouvoir souverain), un nouveau système de réponse commence à se mettre en place, au milieu du XVIII^{ème} siècle, sous l'influence des physiocrates. Les physiocrates tendent à penser que, au sein d'une nation, l'essentiel de la richesse productive provient du travail de la terre par les paysans. À partir de ce principe théorique, ils avancent comme recommandation pratique la nécessité de laisser libres le commerce et la circulation des céréales. Foucault va cependant plus loin en estimant qu'au-delà de l'influence des physiocrates, c'est bien l'accomplissement d'un tournant dans les méthodes de pouvoir qui s'accomplit au milieu du XVIII^{ème} siècle et l'émergence des méthodes de pouvoir inhérentes au dispositif de sécurité :

« [...] que la liberté de circulation des grains soit bien effectivement une des conséquences théoriques logiques du système physiocratique, ça ne peut pas être nié. [...] [Mais i]l me semble qu'on pourrait montrer assez facilement que ce qui s'est passé là et qui a amené les grands édits ou « déclarations » des années 1754-1764, ce qui s'est passé là, c'est en réalité, à travers peut-être et grâce au relais, à l'appui des physiocrates et de leur théorie, c'est en fait tout un changement, ou plutôt une phase d'un grand changement dans les techniques de gouvernement et un des éléments de cette mise en place de ce que j'appellerai des dispositifs de sécurité. Autrement dit, vous pouvez lire le principe de la libre circulation du grain aussi bien comme la conséquence d'un champ théorique que comme un épisode dans la mise en place de cette technique des dispositifs de sécurité

*qui me paraît caractéristique, une des caractéristiques des sociétés modernes. »*⁴²⁵

Derrière donc cette forme nouvelle de pouvoir que constituent les dispositifs de sécurité, on retrouve évidemment ce que nous décrivions comme la nouvelle approche de ce qu'est la norme, de la définition et des objectifs que pose la norme au sein du dispositif de sécurité. Non plus cette norme fixe, exclusive, qui trace la ligne d'après laquelle les individus et les corps seront dressés dans le cadre des mécanismes disciplinaires, mais cette norme *inclusive*, qui inclus les anormalités et non les rejettent, qui fait des « anormalités » (qui n'en sont alors plus vraiment : des « anormalités normales ») des manifestations ponctuelles, à un certain moment dans le temps, d'une norme non plus rigide mais fluctuante. Dans le cas de la disette, le problème n'est plus d'anticiper les mauvaises saisons de récolte et de tenter de dresser des barrages de lois et de règlements qui vont tenter – avec fort peu de succès – d'exclure la disette de la réalité. Les mauvaises récoltes, les aléas saisonniers, les catastrophes climatiques sont au contraire, dans le dispositif de sécurité, inclus dans les calculs qui doivent permettre, non pas d'éradiquer dans l'absolu la survenue de la disette, mais d'en rendre la manifestation « acceptable » c'est-à-dire apte à faire partie de la réalité d'une population, autant que possible de la manière la moins éprouvante pour celle-ci. Afin d'illustrer cette vision nouvelle de la norme et du rôle non pas exclusif mais inclusif qu'elle doit avoir, Foucault expose son analyse d'un texte de 1763, *Lettre d'un négociant sur la nature du commerce des grains*, écrit par Louis-Paul Abeille. Son ambition est de décrire, à partir de ce texte, ce qu'il nomme une « *généalogie des technologies de pouvoir* »⁴²⁶. Et on retrouve bien, en effet, à travers la problématique du marché de grains, cette conception toute

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 35-36.

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 38.

nouvelle de la norme au sein du dispositif de sécurité, à savoir que, si rareté et cherté sont des phénomènes qui, en affectant le marché des grains, font risquer la disette, ceux-ci ne doivent cependant pas être jugés comme « anormaux », « hors de la norme », sur la base par exemple d'un jugement moral qui dirait que le stockage de grains lorsque les céréales deviennent rares et chères est un mal qui doit être combattu, extirpé, *exclu* de la société, mais au contraire rareté et cherté doivent être intégrées, *incluses* comme des manifestations ponctuelles de la norme, elles doivent être comprises comme propres, *naturelles*, au marché des grains. L'objectif ne devient dès lors plus, dans le cadre de cette appréhension nouvelle de la norme, d'éradiquer par l'addition de lois et de règlements (et sans succès d'ailleurs) la rareté et la cherté, mais de l'intégrer comme *variables inhérentes* au marché des grains, variables dont on devra donc tenir compte pour en rendre les effets acceptables et la survenue d'une disette autant que possible tolérable. Dans cette approche, l'objet central de cette analyse, « *l'unité d'analyse* » nous dit Foucault, n'est plus la rareté et la cherté sur le marché des céréales (conséquence naturelle, *de facto* propre au marché),

« [...] mais le grain avec tout ce qui peut lui arriver et qui lui arrivera naturellement en quelque sorte, en fonction en tout cas d'un mécanisme et de lois où vont interférer aussi bien la qualité du terrain, le soin avec lequel on le cultive, les conditions climatiques de sécheresse, chaleur, humidité, finalement l'abondance bien sûr ou la rareté, la mise sur le marché, etc. [...] c'est sur cette réalité du grain, dans toute son histoire et avec toutes les oscillations et événements qui peuvent en quelque sorte faire basculer ou bouger son histoire par rapport à une ligne idéale [qu'on obtient] [...] un dispositif qui, se branchant sur la réalité même de ces oscillations, va faire en sorte, par une série de mises en relation avec d'autres éléments de réalité que ce phénomène, sans rien perdre en quelque sorte de sa réalité,

sans être empêché, se trouve petit à petit compensé, freiné, finalement limité et, au dernier degré, annulé. »⁴²⁷

Nous avons évidemment là tout ce qui fait la nécessité d'un savoir extrêmement développé, caractéristique du dispositif de sécurité qui ne vise plus à agir sur des épi-phénomènes mais sur le phénomène dans sa totalité, comme il ne s'agissait pas d'agir sur un individu, une multiplicité d'individus, mais bien la population toute entière, grâce à un effort de connaissance sans précédent, notamment statistique, pour en connaître les invariants et pouvoir agir sur eux. Le problème n'est plus la disette, qui n'est finalement qu'une partie de l'histoire du grain, mais bien le grain lui-même, et toutes les statistiques qui vont permettre de déterminer différentes variables comme le terrain, le climat, l'espèce, la méthode de culture – variables qui prises ensembles et en interaction les unes avec les autres doivent permettre, *réellement* cette fois, concrètement, de parvenir à empêcher le phénomène de disette et tout ce qu'il constitue comme menace pour la population et, *in fine*, pour l'ordre social en place.

Voilà tout le sens des nouvelles technologies de pouvoir qui apparaissent avec le dispositif de sécurité et, derrière lui, le bio-pouvoir. Poser la question de la productivité du pouvoir, c'est d'abord connaître ce qui pourra effectivement rendre ou non efficaces les processus de pouvoir, et pourquoi ils le seront ou non. C'est développer un savoir fondé sur une approche normative inclusive et non pas exclusive : la norme ce n'est pas ce qu'on décrète comme normal, et à quoi on va chercher à soumettre les

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 38-39. Je souligne.

individus, la nature, la vie. La norme c'est appréhender ce qui fait qu'une population, la nature, la vie, sont traversées de nombreux phénomènes, de variables innombrables, de déviations par rapport à ce qui pourrait être défini comme idéal. Et c'est seulement en incluant ces éléments à la norme, en en faisant des événements, des faits, des caractéristiques propres à la norme qu'il y a quelque chance de parvenir aux seuls invariants valables, sur lesquels il sera productif d'agir, ceux qui sont le produit d'une connaissance aigüe, d'un savoir toujours approfondi et remis en question, jugés comme pertinents ou non grâce aux résultats obtenus en agissant sur eux. Le « bio-pouvoir », c'est donc ce qui inclut la vie dans toutes ses fluctuations, ses détours, son foisonnement pour ainsi dire, afin d'en tirer un savoir pertinent et des mécanismes de pouvoir agissant, productif.

« Dans le dispositif de sécurité [...], il me semble que [...] ce dont il s'est agi, c'est de ne prendre ni le point de vue de ce qui est empêché ni le point de vue de qui est obligatoire, mais de prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas. C'est-à-dire qu'on va essayer de les ressaisir au niveau de leur nature, [...] de leur réalité effective. Et c'est à partir de cette réalité, en essayant de prendre appui sur elle et de la faire jouer, d'en faire jouer les éléments les uns par rapport aux autres, que le mécanisme de sécurité va [fonctionner]. »⁴²⁸

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 48.

Conclusion

Dans *l'Histoire de la folie*, Foucault met en lumière un schéma de pouvoir caractérisé par l'exclusion. Dans cette recherche, l'opération d'exclusion est considérée comme une fonction primaire de la raison. Cette opération a établi une nouvelle époque et un nouveau régime de rationalité.

Le moment central de l'analyse du pouvoir dans *l'Histoire de la folie* est une description de la pratique qui a servi, selon Foucault, de fondement pour l'expérience de la rationalité. Il s'agit de l'internement qui s'est répandu largement aux XVII^e et XVIII^e siècles. À travers cette pratique, la raison se débarrasse de son *Autre* (la Dérison) et institue sa propre autonomie.

L'interprétation foucauldienne établit le lien entre, d'une part, le principe abstrait de la conscience (qui, dans la philosophie de Descartes prend la forme du *cogito*, qui exclut pour la pensée la possibilité d'être folle) et, d'autre part, la pratique de l'internement physique de l'autre compte tenu de sa déraison.

À cette époque, la particularité de l'internement réside dans le fait que la « folie » n'existe pas encore en tant qu'objet. Le « fou » subit l'internement à côté du « libertin », « blasphémateur » ou « prodigue ». Le monde qui les unit tous, Foucault le désigne par la notion de « Dérison ». La Dérison se trouve, ainsi, déjà exclue ; mais on peut voir encore son lien avec la raison.

Au XVIII^{ème} siècle, la pratique de l'internement est remplacée par un nouveau régime, qui affirme la nécessité d'un traitement humain envers les fous. C'est ainsi qu'apparaît le régime de la clinique. Il est considéré traditionnellement comme un régime où la folie trouve sa vérité. Or, l'analyse de Foucault le conduit à une conclusion contraire : la clinique signifie la

disparition de la « vérité »⁴²⁹ de la folie. Dans le cadre de la clinique, la folie perd totalement son lien avec le monde de la déraison et, par conséquent, son rapport à la raison est totalement oublié. Dorénavant, la folie est comprise uniquement comme une « maladie ».

Ainsi, la « folie » apparaît en tant que ce qu'on se propose d'appeler « objet exclu », c'est-à-dire force originellement transformée par une autre force (c'est là que l'on trouve cet « étrange coup de force » qui s'est effectué au sein du rapport d'un double : la « raison déraisonnable ») en conséquence du développement historique des techniques du pouvoir (de l'internement à la « clinification », si l'on reprend le néologisme de Jürgen Habermas). Sa portée pour la recherche sur le pouvoir est déterminée par le fait que cet objet n'est pas accessible à l'analyse dans le cadre de la conception classique de la négativité, parce que son sens, ne serait-ce que négatif, est une fois pour toutes déformé par les mécanismes du pouvoir. Alors, c'est le pouvoir qui est compris comme « négatif », c'est-à-dire comme mécanisme négatif, qui produit les objets exclus.

En sorte que le mécanisme de l'exclusion dans les premières œuvres de Foucault peut être conçu comme une sorte de matrice négative. Grâce à elle, le pouvoir produit, d'une part, des nouveaux régimes sociaux « positifs », de nouvelles institutions (le régime de la rationalité, l'institution de la clinique), et, d'autre part, des phénomènes « négatifs », telle que la folie, conçue comme objet exclu.

Selon la logique d'analyse du pouvoir qui découle de la fonction d'exclusion, les objets exclus ne peuvent pas être représentés d'une manière

⁴²⁹ La « vérité » de la folie ne doit pas être comprise comme le sens « originel » de la folie parce que, comme nous avons essayé de le montrer, dans le cadre de la recherche foucauldienne il ne s'agit pas de la recherche de l'« origine » mais des mécanismes de pouvoir.

adéquate dans le cadre des régimes sociaux positifs. De même, l'existence de ces objets reste immuablement négative. Par conséquent, c'est uniquement leur existence en tant qu'objets exclus qui est accessible à l'analyse. Ainsi, les institutions « positives » sont comprises comme des mécanismes de déformation, c'est-à-dire, comme une production négative.

Le livre *Surveiller et punir* prolonge la réflexion de Foucault sur la notion de pouvoir. L'une des idées centrales qui y est développée consiste à montrer que les nouvelles stratégies de pouvoir, que Foucault appelle « disciplines », développent des techniques qui diffèrent sensiblement des techniques négatives, propres au pouvoir souverain (renfermer et exclure). Comme l'affirme Foucault dans cet ouvrage, les disciplines sont dans leur essence productrices, elles produisent du réel. L'un des mécanismes principaux utilisés par ces nouvelles techniques de pouvoir est ainsi le mécanisme de *contrôle* qui trouve son incarnation pratique et historique dans le projet du *panoptique*. Les finalités du contrôle sont opposées à celles de l'internement : il ne s'agit plus d'exclure et de réprimer les déviances, mais de les inclure dans le champ de la production sociale et de garder un contact ininterrompu avec elles. À la différence de l'internement, qui se produisait selon le modèle du traitement de la lèpre, le contrôle se produit quant à lui selon le modèle du traitement de la peste. Si, dans le cas de la lèpre, il s'agissait de purifier la société grâce à l'exclusion des lépreux hors de limites de la société, dans le cas de la peste, il s'agit de développer, à l'intérieur de la société elle-même, une surveillance permanente afin de ne pas permettre à la maladie de toucher les individus. Ainsi, les individus sont, certes, contrôlés, mais l'objectif du contrôle n'est pas de les empêcher de vivre dans la société, mais au contraire, de protéger et favoriser leur vie. Il faut cependant noter que dans son analyse du panoptique, Foucault ne se borne pas à montrer le caractère unique et inédit dont témoignent les techniques de contrôle, il

souligne également qu'elles sont liées à la technique des « cellules » des anciennes forteresses (les cachots) et à leur fonction essentielle – enfermer.

Il y a dans *Surveiller et punir* un second fil conducteur qui continue de lier d'une certaine manière les techniques de la souveraineté et les dispositifs disciplinaires. Ce fil est celui de l'« anatomie politique » pratiquée par Foucault, qui consiste à analyser les techniques politiques du corps. En examinant de près ce point, on peut découvrir, en lisant en parallèle l'*Histoire de la folie* et *Surveiller et punir*, que l'objet des techniques du pouvoir souverain et du pouvoir disciplinaire est le même : la présence physique du corps. La différence réside en ceci que là où la souveraineté se contente de prélever le corps et ses capacités⁴³⁰, les disciplines développent des méthodes pour assujettir au mieux et utiliser au maximum les capacités du corps (l'une des thèses principales de *Surveiller et punir* est que les disciplines se donnent pour tâche principale non pas de prélever mais de dresser ; « dresser » sert, cependant, à « mieux prélever et soutirer davantage »⁴³¹). C'est en cela que réside ainsi le propre du passage de l'internement souverain à l'isolement disciplinaire dans lequel s'exprime le changement de forme du pouvoir. En se limitant au simple prélèvement, l'internement produisait un temps isolé et un espace qui se trouvait simplement exclu et rempli des masses dangereuses qui étaient laissées « de côté » par la production sociale (et c'est pourquoi à cette nouvelle étape d'élaboration de sa conception, Foucault décrit la procédure souveraine d'exclusion comme un renfermement massif). Par conséquent, cette technique du pouvoir peut être qualifiée d'absolument négative : elle constitue des objets qui sont exclus du processus de production et de reproduction du pouvoir, et par suite, également, du processus de production

⁴³⁰ Par son enfermement dans un espace isolé et fermé (comme dans le cas de l'internement), voire par sa destruction pure et simple (comme dans le cas de l'exécution publique).

⁴³¹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, p. 200, Paris, 1975.

du sens. L'isolement disciplinaire, au contraire, dispose de méthodes spécifiques⁴³² pour traiter le temps et l'espace de l'exclusion, et, avec eux, le corps. Il donne ainsi aux objets exclus la forme d'individus (et c'est pourquoi l'isolement disciplinaire est toujours, pour Foucault, un « *isolement individuel* »). Le principal moyen d'individualisation est la normalisation (avec, à son sommet – l'examen) qui se distingue du principe de partage (qui permet, en particulier, de créer des objets exclus). Au lieu de séparer les normaux et les anormaux, le pouvoir homogénéise l'espace et spécifie les individus (anormaux compris). Il n'y a plus d'exclusion pure dans le pouvoir disciplinaire mais des procédés qui se situent entre exclusion et inclusion. Davantage même, puisque, dans les disciplines, les objets exclus se trouvent soumis à l'individualisation, ceux-ci restent d'une certaine manière inclus dans les rapports de pouvoir (au sein du « pouvoir de la norme ») et acquièrent une part de sens (deviennent un objet du savoir). Ils restent cependant négatifs et constituent le pôle extrême de la déviation par rapport à la norme. Mais ce faisant, ils ne sont désormais plus « de l'autre côté » de la frontière des processus positifs (productifs). On peut ainsi les caractériser autant comme « objets exclus » que comme « objets négatifs inclus ».

L'extrémité négative et en même temps le produit de la discipline (en tout cas dans sa forme la plus développée selon Foucault – la prison) est le délinquant. Celui-ci a un statut particulier dans la théorie foucauldienne. Si la Dérison était un « objet exclu », constitué par les mécanismes négatifs du pouvoir, la délinquance est quant à elle constituée positivement par les mécanismes productifs du pouvoir disciplinaire de la norme au sein d'un appareil fermé (la prison). En même temps, la délinquance elle-même constitue un objet négatif inclus. La négativité dont il est ici question est à comprendre au sens de la déviation, sur une échelle continue, par rapport à la

⁴³² Il s'agit des techniques disciplinaires d'assujettissement.

norme-étalon. Là où la Dérison et le « transgressif » tombaient en dehors des processus de pouvoir et constituaient pour elle une extériorité (formant ainsi la limite externe du pouvoir), la délinquance sert à préciser la norme elle-même qui est ainsi tournée vers son pôle (négatif) extrême. Voilà pourquoi la délinquance peut être caractérisée comme un « objet négatif *inclus* » : l'« insensé » est complètement absent du champ de production et de reproduction du pouvoir, alors que le délinquant est utilisé par le pouvoir pour ses propres fins (il est en ce sens – et en ce sens *précisément* – « inclus »).

Nous touchons ainsi aux conceptions de Foucault de la seconde période : celle du pouvoir assujettissant producteur, celle de l'anatomie politique et celle de la microphysique du pouvoir (définie par l'analyse des moyens d'assujettissement propres à cette nouvelle forme de pouvoir).

Il est à noter que certains points de cette conception (passage de la souveraineté à la discipline, productivité et négativité de la norme, double sens du principe panoptique) ont fait l'objet de polémiques dans la pensée post-foucauldienne. En prenant comme point de départ les idées de l'*Histoire de la folie*, Robert Castel dans son livre *L'Ordre psychiatrique* se donne la tâche de développer sur cette base une théorie matérialiste du pouvoir. Il poursuit l'approche de Foucault, en l'orientant dans la direction de l'analyse institutionnelle, c'est-à-dire, vers la recherche des rapports de pouvoir dans les institutions. À la différence de Foucault, dans *Pouvoir psychiatrique*, R. Castel préfère parler de rapports de violence plutôt que de rapports de forces. Ceci l'amène à une nouvelle compréhension de la lutte contre le pouvoir, qui peut prendre une forme presque antipsychiatrique.

Cela s'affronte à l'interprétation de François Ewald. Celui-ci se base notamment sur son interprétation de la théorie de la sexualité de Foucault. En refusant de reconnaître le pouvoir comme essence, Ewald proclame l'avènement d'une nouvelle époque sans pouvoir et sans exclusion. Pour lui,

dans la société contemporaine, c'est la norme qui garantit la transparence absolue et la communication entre toutes les institutions.

Proche, à certains égards, de la conception d'Ewald, l'idée de Gilles Deleuze de l'avènement de la société de contrôle (avec son principe des institutions comme modulations du système uni) a suscité une critique acerbe de la part de Mathieu Potte-Bonneville dans l'ouvrage *D'après Foucault*. Il y montre que la recherche foucauldienne d'une « discipline » ne permet pas d'isoler le mécanisme positif de productivité et de production, de la matrice négative de partage et d'exclusion. Pour lui, notre modernité reste toujours contaminée par cette ancienne double logique.

Nos hypothèses ont rendu indispensable le fait de décrire précisément les processus disciplinaires à l'œuvre dans la production des individus. Cette nécessité s'est manifestée lorsqu'il s'est agi d'expliquer de quelle manière le pouvoir des XVIIe-XVIIIe siècles résolvait le *problème politique des objets exclus* (dont nous avons analysé les propriétés sur l'exemple, privilégié par le premier Foucault, de la « folie » (extraite du monde de la Dérason), problème qui consiste en ceci que l'exclusion sous forme d'enfermement transforme les « objets exclus » en masses dangereuses. Ce problème avait déjà été posé par la procédure d'exclusion sociale de la déraison – la procédure d'internement. Nous en avons examiné en détail les caractéristiques *sociales* au Chapitre 2 de la Section I, mais la composante *politique* du problème sortait du cadre de ce chapitre. Il s'est agi alors d'analyser la fonction productive des « disciplines » et leur séparation d'avec la fonction négative du « *prélèvement* » – propre pour Foucault au pouvoir souverain – ainsi que le passage à une fonction positive d'« *investissement* ». C'est en analysant ledit passage que nous nous sommes confrontés à un nouveau problème : pour le dire de façon succincte, ces nouvelles pratiques sociales (les dispositifs disciplinaires) s'avèrent d'une façon implicite (mais qu'il est possible de dévoiler par un travail généalogique) inscrites dans un projet politique. Ce projet se voit contraint,

dans le cadre de la nouvelle époque du pouvoir que revendiquent les idéologues (un pouvoir sans statut souverain et sans domination), de composer avec éléments que lui lègue l'époque précédente (celle de la domination). En recourant à de nouvelles méthodes (voir Section II, Chapitre 3), le pouvoir se concentre sur les objets anciens (Section II, Chapitre 1) et tente de les modifier en se fondant sur le nouveau projet politique disciplinaire. Mais comme *de facto* les anciens objets se voient conservés, le pouvoir se trouve dans l'incapacité de se débarrasser entièrement des méthodes par lesquelles ces objets avaient été constitués (d'où l'apparition, dans la pensée de Foucault, du thème des « restes archaïques », auquel nous consacrons le Chapitre 2 de la Section II). De la sorte, les « disciplines » productrices, et en particulier leur forme la plus haute et, d'après Foucault, condensée – à savoir la prison, se trouvent d'une façon toute particulière « contaminées » politiquement par l'héritage de l'époque de la souveraineté. Cet héritage se divise en deux éléments fondamentaux : le *corps* comme objet du pouvoir, et la *clôture* comme méthode.

Il s'est agi donc d'aborder en deux temps la question des nouvelles formes de pouvoir impliquées par les « disciplines ». Le premier (Section II, Chapitre 1) est consacré à la question du lien et du passage entre l'« ancienne » et la « nouvelle » époque du pouvoir, c'est-à-dire au passage de l'internement souverain (d'après *l'Histoire de la folie* que nous lisons en mettant un accent particulier sur une nouvelle « strate » politique qui vient compléter de façon logique l'analyse sociale conduite dans la Section I) à l'isolement disciplinaire (d'après *Surveiller et punir*). Nous nous sommes appuyé pour cela sur l'analyse de l'objet commun aux deux « époques » du pouvoir – l'histoire politique du corps, dans laquelle une même méthode (la clôture) rassemble les deux époques. Le second (Section II, Chapitre 3) est presque exclusivement consacré à la nouveauté « productrice » des mécanismes disciplinaires et avant tout à ce que l'on peut appeler « la

production des individus ». Dans ce même chapitre, nous montrons cependant à quel point cette fonction « productrice » de la discipline est liée à la résolution du vieux problème « négatif » (et pour l'essentiel politique) légué aux disciplines par la souveraineté : le problème du « *renfermement massif* ». Nous montrons en particulier à quel point la question de l'« individualisation » qui se révèle dans l'« élaboration » disciplinaire de l'espace et du temps est liée à la question de la normalisation de ce corps que le renfermement lègue en tant qu'essentiellement transgressif (tout en l'excluant). Nous montrons également que le nouveau pouvoir – le « pouvoir de la norme » – dont témoignent les mécanismes disciplinaires visant à corriger les déviations (que celles-ci soient corporelles ou psychiques) et remplissant par conséquent leur fonction productrice d'inclusion de l'anormal (hérité du « transgressif » de l'époque de la souveraineté) – fait appel à des mécanismes d'exclusion qui lui sont propres et qui ne sont pas réductibles (comme l'est l'exclusion de la Dérison) à une fonction purement négative. Paradoxalement, répétons-le, l'exclusion au sein du pouvoir de la norme a un caractère positif : ce qui est exclu par la norme (dont la figure extrême est le délinquant) sert le pouvoir en lui permettant de mesurer sur une échelle commune le niveau de normalité de telle ou telle subjectivité.

Afin de caractériser la troisième manifestation de pouvoir décrite par Foucault, le « bio-pouvoir », il s'est agi tout d'abord de voir comment se faisait la transition entre les disciplines et les « dispositifs » propres au bio-pouvoir, vers un processus allant au-delà du processus excluant inhérent tant au pouvoir souverain qu'au pouvoir disciplinaire. À la « folie » comme thème essentiel succède dans notre Section III la « sexualité ». Au travers de l'*Histoire de la sexualité*, il fallait chercher à comprendre quelle place Foucault faisait à la « sexualité » dans son analyse du pouvoir. La notion « d'instinct », appréhendée dans le cadre aliéniste des grands crimes sans

raison manifeste du XIX^{ème} siècle, sert à effectuer le passage entre ce que Foucault nomme « *le grand monstre* » et le « *petit pervers* », le « petit pervers » qui désigne les anomalies du quotidien, face à la monstruosité du crime irrationnel. En changeant d'objet, ou de focale pourrait-on dire, la psychiatrie va s'installer dans le quotidien, alors qu'elle avait surtout contribué jusqu'alors à définir la folie, et le crime de folie.

La « folie » est, selon Foucault, une construction, un concept construit. Foucault montre que le « sens » de la folie est originellement touché (en tant que Dérison) par les mécanismes du pouvoir, déformé. La « folie » chez Foucault est le produit de cette « déformation originelle ». Le « sexe » n'est pas un produit de la déformation, mais de l'« implantation » (ce que Foucault appelle l'« *implantation perverse* »). Dans l'« implantation perverse », l'anormal – en tant que déviance sexuelle – est annexé en quelque sorte au pouvoir. L'« implantation perverse » n'a pas pour objectif profond de faire disparaître les déviances par rapport à la norme sexuelle (la procréation matrimoniale) mais de les manifester au contraire et de les autonomiser. Le quotidien se retrouve de cette sorte pathologisé, les figures de la déviance sexuelle telle que « l'enfant masturbateur » poussant par exemple la psychiatrie à investir le champ du foyer familial. On n'est plus alors dans le « *crime sans raison* » mais dans le « sexe sans raison », celui marquant une déviance par rapport à l'objectif normal de procréation. Ceci amène à considérer le « dispositif de sexualité », qui n'est plus le « dispositif d'alliance », centré sur la reproduction. Le « dispositif de sexualité » porte sur le « *corps et ses plaisirs* », considérés de façon autonome par rapport à la reproduction – la famille restant néanmoins le lieu même sur lequel ce dispositif se concentre. Ainsi le cadre familial devient-il un lieu éminemment important où s'installent les techniques de pouvoir – un lieu de production de la sexualité par les techniques de pouvoir – ce qui bien sûr élargit

considérablement l'emprise que sont susceptibles d'exercer celles-ci sur les êtres.

Le « bio-pouvoir » va essentiellement s'incarner alors dans le dispositif de sécurité. Ce dispositif ne concerne plus le corps ou la multiplicité des corps mais une « *population* » toute entière par rapport à laquelle l'exclusion d'une partie de ses membres n'a plus lieu d'être. Les individus sont appréhendés alors dans leur totalité et c'est pris dans leur ensemble qu'ils sont concernés par le dispositif de sécurité. Le corps lui-même est visé dans sa dimension biologique qui ici aussi ne concerne plus l'individu pris un par un, mais est approché au niveau d'une réflexion globale portant sur *tous* les individus. Le « dispositif de sécurité » incarne particulièrement cette démarche et cette approche nouvelles. S'il est encore habité par la notion de norme, le dispositif de sécurité marque aussi un rapprochement vers le corps biologique, celui qui n'a de sens que pris globalement et non individu par individu. Mais la norme elle-même va perdre dans le bio-pouvoir le sens qu'elle avait dans les « disciplines » : la norme n'est plus celle par rapport à laquelle les écarts se signalent, elle est ces écarts *aussi* – écarts qui deviennent ce que Foucault appelle des « *normalités différentielles* ». L'« individu », lui, est délaissé, et c'est la notion de population qui désormais va faire sens. Une population qui va devenir un objet privilégié de savoirs, savoirs statistiques notamment, où il ne s'agit plus de poser une norme dans laquelle on va essayer de placer des individus : ce qui est considéré comme « normal » à présent, ce sont toutes ces variations qui fondent la population comme objet de savoir, toutes ces variations qui vont jouer sur la population et qu'il ne s'agit plus de combattre de front pour les exclure mais d'intégrer à un savoir général sur la population à même seulement ensuite de permettre d'agir et d'éventuellement en réduire l'impact. Ce savoir n'est efficace que précisément parce qu'il s'intéresse à l'ensemble que constitue la population (dans laquelle on peut repérer des invariants), et non à l'individu : alors il

devient un « savoir-pouvoir ». Face à la population va se mettre en place une nouvelle technique de pouvoir propre au bio-pouvoir, le gouvernement compris comme l'art de gouverner une population. Le « gouvernement » est, dans le cadre du bio-pouvoir, la manifestation de procédés de pouvoir qui se centrent à présent sur des technologies positives, visant une inclusion maximale par l'intégration des individus dans la notion de population et les savoirs qui lui sont inhérents. Un effet d'inclusion qui définit aussi une productivité du pouvoir, d'autant plus efficace qu'il est inclus dans l'objet même de son action et du savoir duquel il dépend, la population.

Au final, la question majeure qui traverse l'analyse du pouvoir chez Foucault demeure celle-là : non pas savoir « d'où ça vient ? » ou « qui détient le pouvoir ? », interrogations au mieux secondaires et qui manquent l'essentiel ; mais « comment ça s'exerce ? » ou comme a pu le dire Foucault « *comment ça se passe* »⁴³³. Parmi les moments les plus généraux de la pensée foucauldienne du pouvoir, c'est avant tout la description du pouvoir en termes d'inclusion et d'exclusion qui a paru la plus prometteuse dans l'optique d'une analyse philosophique. Ce sont les deux fonctions principales du pouvoir, mais tout en étant terminologiquement antagonistes, elles ne rentrent néanmoins pas en opposition. Au sein de ce que Foucault appelle les « relations de pouvoir », ces deux fonctions agissent simultanément, l'une se cachant pendant que l'autre s'expose. Les moments de manifestation « pure » d'une seule de ces fonctions – la terreur du despote d'un côté et l'État social de l'autre – ne sont en fait que des moments de victoire absolue de l'idéologie. Une analyse critique et philosophique se devait de faire ici contrepoids et considérer les rapports et les motifs réels. On ne peut adopter

⁴³³ FOUCAULT Michel « The subject and power », in : FOUCAULT Michel, *Dits et écrits IV (1980-1988)*, Paris, Gallimard, 1994. (cité d'après POTTE-BONNEVILLE Mathieu, *Foucault*, p. 57).

l'hypothèse d'une « fin du pouvoir » : il s'agissait au contraire de montrer qu'une fin de la souveraineté n'exclut absolument pas la survie du pouvoir. Dans le « *cercle de la lutte et de la vérité* » que trace Foucault pour la pratique philosophique :

« L'impératif, par conséquent, qui sous-tend l'analyse théorique qu'on est en train d'essayer de faire – puisqu'il faut bien qu'il y en ait un –, je voudrais qu'il soit simplement un impératif conditionnel du genre de celui-ci : si vous voulez lutter, voici quelques points clés, voici quelque lignes de force, voici quelques verrous et quelques blocages. Autrement dit, je voudrais que ces impératifs ne soient rien d'autre que des indicateurs tactiques. A moi de savoir, bien sûr, et [à] ce qui travaillent dans le même sens, à nous par conséquent de savoir sur quels champ de forces réelles on se repère pour faire une analyse qui serait efficace en termes tactiques. Mais, après tout, c'est là le cercle de la lutte et de la vérité, c'est-à-dire justement de la pratique philosophique. »⁴³⁴

⁴³⁴ FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard, Seuil, 2004, p. 5.

Bibliographie

Corpus principal

- ARTIÈRES Philippe, POTTE-BONNEVILLE, Mathieu, *D'après Foucault : Gestes, luttés, programmes*, Paris, 2007.
- ARTIERES Philippe, BERT, Jean-François, *Un succès philosophique. L'Histoire de la folie à l'âge classique de Michel Foucault*, Presses universitaires de Caen, IMEC, 2011.
- ARTIERES Philippe, BERT Jean-François, GROS Frédéric, REVEL Judith (sous la dir. de) *Foucault*, Paris, Éditions de l'Herne, 2011.
- BAUDRILLARD Jean, *Oublier Foucault*, Paris, Galilée, 1977.
- BENNINGTON Geoffrey, DERRIDA, Jacques, *Jacques Derrida*, Paris, Seuil, 1991.
- BERT Jean-François, *Introduction à Michel Foucault*, Paris, Editions La Découverte, Paris, 2011.
- BLANCHOT Maurice, *L'entretien infini*, Paris, Gallimard, 1969.
- BLANCHOT Maurice, *Michel Foucault tel que je l'imagine*, Paris, Fata Morgana, 1986.
- BOYNE Roy, *Foucault and Derrida: The Other Side of Reason*, Padstow, Cornwall, Unwin Flyman Ltd., 1990.
- CASTEL Robert, *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, Les Editions de Minuit, 1976.
- CASTEL, Robert « *Présent et généalogie du présent : une approche non évolutionniste du changement* ». In : *Au risque de Foucault*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre Michel Foucault, 1997.

- DESCOMBES Vincent, *Le même et l'autre. Quarante-cinq ans de philosophie française (1933-1978)*, Paris, Minuit, 1979.
- DELEUZE Gilles, *Foucault*, Paris, Minuit, 1986.
- DELEUZE Gilles, *Pourparlers*, Les Editions de Minuit, 1990/2003.
- DERRIDA Jacques, *L'écriture et la différence*, Paris, Seuil, 1967.
- DERRIDA Jacques, *De la Grammatologie*, Paris, Minuit, 1967.
- DESCARTES René, *Œuvres et Lettres*, Paris, Gallimard, 1953.
- DESCARTES René, *Meditationes de Prima Philosophia*, Stuttgart, Reclam, 1994.
- DREYFUS Hubert, RABINOW Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique. Au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard, 1984.
- ERIBON Didier, *Michel Foucault*, Paris, Flammarion, 1989.
- EWALD François, « *Pouvoir-Savoir* » (L'IMEC, Fonds de Michel Foucault, Cote FCL 5.9).
- FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972.
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité I. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- FOUCAULT Michel, *Résumé des cours*, Paris, Julliard, 1989.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits II (1970-1975)*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits III (1976-1979)*, Paris, Gallimard, 1994.

- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits IV (1980-1988)*, Paris, Gallimard, 1994.
- FOUCAULT Michel, *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Seuil/Gallimard, 1999.
- FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988*, Paris, Gallimard, 2001. V.1: 1954-1975.
- FOUCAULT Michel, *Le Pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France. 1973-1974*, Paris, Gallimard, Seuil, 2003.
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France. 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004.
- FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Gallimard, Seuil, 2004. FOUCAULT Michel, *Mal faire, dire vrai. Fonction de l'aveu en justice*, Presse universitaire de Louvain, 2012.
- GROS Frédéric, *Foucault et la folie*, Paris, PUF, 2004
- GROS Frédéric, *Michel Foucault*, Paris, PUF, 1996.
- HABERMAS Jürgen, *Der philosophische Diskurs der Moderne*, Frankfurt, Suhrkamp, 1985.
- HABERMAS Jürgen, *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard, 1988.
- LE BLANC Guillaume, *La pensée Foucault*, Ellipses, 2014.
- MACHEREY, Pierre, Querelles cartésienne. Le débat Foucault-Derrida autour de l'argument de la folie et du rêve (<http://stl.recherche.univ-lille3.fr/seminaires/philosophie/macherey/Macherey20022003/Macherey13112002.html>).
- POTTE-BONNEVILLE Mathieu, *Foucault*, Paris, Ellipses, 2010.

REVEL Judith, *Dictionnaire Foucault*, Paris, Ellipses, 2008.

ROUDINESCO Elisabeth *et alii*, *Penser la folie: essais sur Michel Foucault*, Paris, Galilée, 1992.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire* (suivi de *Foucault révolutionnaire l'histoire*), Paris, Seuil, 1979.

Littérature secondaire

ARTIERES Philippe et DA SILVA Emmanuel (sous la dir. de), *Michel Foucault et la médecine: lectures et usages*, Paris, Editions Kimé, 2001.

ARTIERES Philippe (sous la dir. de), *Michel Foucault, la littérature et les arts*, Paris, Editions Kimé, 2004.

BERGOFFEN Debra B., « Cartesian dialectics and the autonomy of reason », *International studies in philosophy*, Torino, 1981, №13/1, p. 1-8.

BERTHOUD Gerald, « La raison de l'autre ou l'autre de la raison? », *Revue européenne des sciences*, Geneve, 1987, T. 25, № 74, p. 135-160.

BOULLANT François, *Michel Foucault et les prisons*, Paris, PUF, 2003.

BUSCHE Hubertus, « Logozentrismus und différance. Versuch über Jacques Derrida », *Zeitschrift für philosophische Forschung*, Meisenheim/Glan, 1987, Bd. 41, H. 2, S. 245-261.

CANGUILHEM Georges, *Le normale et le pathologique*, Paris, PUF, 2003.

CLECH Arthur, « *L'homosexuel russe (1905-1938): Paradoxes de la perception* », Moscou, *la Nouvelle revue littéraire (NLO)*, 2012, p. 96-113 (en russe).

CLECH Arthur, « Historiographie de l'homosexualité en Russie avant et après la révolution d'Octobre : Différentes approches et perspectives de

recherches », in : *Penser l'histoire*, Moscou (sous la direction de Grégory Dufaud, Guillaume Garreta et Lioudmila Pimenova), ROSSPEN, 2013, p. 335-375.

CLIFFORD Michael R., « Crossing (out) the boundary: Foucault and Derrida on transgressing transgression », *Philosophy today*, Celina, 1987, Vol. 31, № 3/4, p. 223-233.

DA SILVA Emmanuel (sous la dir. de), *Lectures de Michel Foucault. Foucault et la philosophie, volume 2*, Lyon, ENS Editions, 2003.

FERRY Luc, RENAUT Alain, *Système et critique : essais sur la critique de la raison dans la philosophie contemporaine*, Bruxelles, Ousia, 1984.

FLAHERTY Peter, « (Con)textual contest: Derrida and Foucault on madness and the Cartesian subject », *Philosophy of the Social Sciences*, № 16, 1986, p. 157-75.

FOUCAULT Michel, *Maladie mentale et personnalité*, Paris, PUF, 1954.

GRANJON Marie-Christine (sous la dir. de), *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Paris, Karthala, 2005.

GRENE Marjorie, « Descartes and skepticism », *The Review of Metaphysics*, Washington, 1999, Vol. 52, № 3, p. 553-571.

HAN Béatrice, *L'ontologie manquée de Michel Foucault: entre l'historique et le transcendantal*, Grenoble, Editions Jérôme Millon, 1998.

JAY Martin, « The limits of limit-experience: Bataille and Foucault » // *Constellations*, Oxford, Cambridge, 1995, Vol. 2, № 2, p. 155-174.

LACOUÉ-LABARTHE Philippe et NANCY Jean-Luc (sous la dir. de), *Les Fins de l'homme. À partir du travail de Jacques Derrida*. Colloque de Cerisy-la-Salle, Paris, Galilée, 1981.

LE BLANC Guillaume et TERREL Jean (sous la dir. de), *Foucault au Collège de France: un itinéraire*, Presses universitaires de Bordeaux, 2003.

Michel Foucault, philosophe: rencontre internationale, Paris 9, 10, 11 janvier 1988, Paris, Seuil, 1989.

POTTE-BONNEVILLE Mathieu, *Michel Foucault: l'inquiétude de l'histoire*, Paris, PUF, 2004.

RICHTER Annemiek, « Modernity-postmodernity controversies: Habermas and Foucault », *Theory, Culture and Society*, Cleveland, 1988, Vol. 5, № 3, p. 611-643.

Le pouvoir : entre négativité et productivité
Le thème de l'exclusion dans la pensée foucauldienne

Résumé

La problématique du pouvoir est tout à fait centrale dans l'œuvre de Michel Foucault et les études foucaaldiennes à ce sujet n'ont pas manqué. Pourtant il nous semble nécessaire de rendre mieux visible le mouvement d'ensemble et l'intention générale de Foucault : moins une critique du pouvoir qu'une reconsidération de la nature du pouvoir, qui le détache de tout sujet identifiable. Dans cette perspective, parmi les moments les plus généraux de la pensée foucauldienne du pouvoir, c'est avant tout la description du pouvoir en termes d'inclusion et d'exclusion qui a paru la plus prometteuse dans l'optique d'une analyse philosophique. Ce sont les deux fonctions principales du pouvoir, mais tout en étant terminologiquement antagonistes, elles ne rentrent néanmoins pas en opposition. Au sein de ce que Foucault appelle les «relations de pouvoir», ces deux fonctions agissent simultanément, l'une se cachant pendant que l'autre s'expose. L'analyse de ces fonctions du pouvoir permet d'appréhender les trois formes de pouvoir chez Foucault (souveraineté, discipline, bio-pouvoir) et de dégager dans les évolutions qui conduisent de l'une à l'autre une « productivité » du pouvoir, opposée à l'idée de « négativité » du pouvoir.

Mots-clés : pouvoir, négativité, productivité, Foucault, exclusion, inclusion, souveraineté, discipline, bio-pouvoir.

Power: between negativity and productivity
The theme of exclusion in Foucault's thinking

Abstract

The issue of power is absolutely central in the work of Michel Foucault, and it has been widely studied. Nevertheless, it was necessary to further show the overall movement and intention of Foucault on this matter: less of a criticism to power than a rethinking of the nature of power that detaches it from any identifiable object. In this context, among the general outlines of Foucault's thinking of power, the description of power in terms of inclusion and exclusion seems to be the most promising from a philosophical perspective. These are the two functions of power, but despite of being terminologically conflicting, they do not oppose each other. Within what Foucault describes as the "relations of power", these two functions act simultaneous, each hiding when the other shows. The analysis of the functions of power allows to understand the three forms of power of Foucault (sovereign power, disciplinary power, and biopower) and to identify – in the evolutions that lead from one to another – a "productivity" of power, in opposition to the idea of the "negativity" of power.

Keywords: power, negativity, productivity, Foucault, exclusion, inclusion, sovereignty, discipline, biopower.

Discipline : Philosophie

Laboratoire Philosophie des Normes : EA1270

Campus de Beaulieu - Bât. 32B
CS 74205
263 avenue du Général Leclerc
35042 Rennes cedex